This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

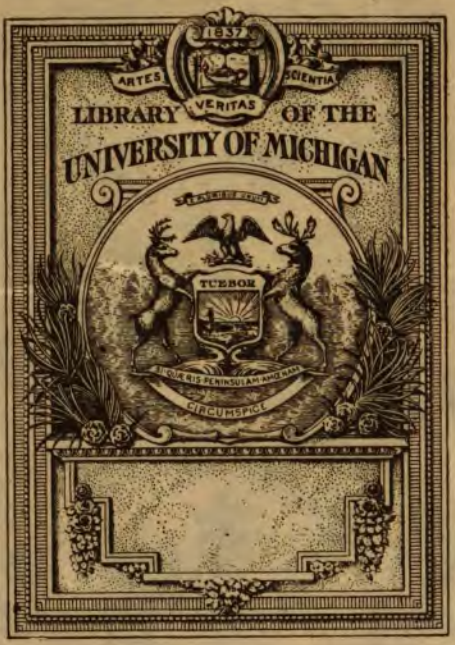
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

DA
370
.G7

Guizot, Francois Pierre Guillaume

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION

D'ANGLETERRE.

TOME XXIV.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN,
rue des Mathurins S.-J., n. 14.

James II, king of Gt. Brit., 1633-1701

MÉMOIRES

DE JACQUES II.

TOME TROISIÈME.

PARIS.
PICHON-BÉCHET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 47,
SUCCESSEUR DE BÉCHET AÎNÉ.

1827.

MÉMOIRES
DE JACQUES II.

Sitôt que le Roi eut rendu le dernier soupir, le duc, que désormais nous appellerons le roi Jacques II, pour éviter l'ennui des complimens qui allaient fondre sur lui, se retira dans son cabinet, plus disposé à se livrer à sa douleur sur le malheur qu'il venait d'éprouver, qu'à se complaire à la pensée d'une couronne qu'il voyait tomber sur sa tête d'une manière si inattendue, mais dont les charmes séduisans n'étaient pas capables d'effacer la sensible affliction qu'il éprouvait à se séparer d'un frère qu'il aimait et honorait si profondément. Cependant, après avoir donné quelque temps un libre cours à ses larmes, la nécessité et le devoir l'obligèrent bien contre son gré à reparaître, et à recevoir enfin les complimens et les félicitations de la cour qui l'attendait avec impatience.

Le monde contempla avec surprise en cette occasion la métamorphose qui s'opéra, pour ainsi dire, dans tout le royaume. Ce prince, qui si peu

de temps auparavant s'était vu banni, persécuté, et sur le point d'être déshérité par le vœu du peuple aussi bien que par les violens efforts du parlement; qui avait souffert tous les affronts que pouvaient lui infliger la haine de ses ennemis les plus envenimés ou la rigueur des lois pénales; qu'enfin les derniers de la nation pouvaient impunément traiter de brigand et de traître; ce prince, dis-je, fut accueilli au trône avec des acclamations de joie si universelles, de si inexprimables témoignages de respect et d'affection de la part de toutes les classes du peuple, qu'il n'est point dans l'histoire d'exemple pareil, et que la postérité en doit apprendre qu'un prince ne gagnera jamais autant aux yeux du public en temporisant, ou par des complaisances forcées, que par une constance inébranlable dans les règles de la vertu, et la rigoureuse observation de ces préceptes d'honneur et de justice qui manquent rarement de forcer tôt ou tard les hommes à l'amour et à l'obéissance.

La célérité avec laquelle furent préparées toutes les choses nécessaires pour proclamer le Roi suivant la coutume, et les sentimens d'amour et de devoir avec lesquels cette cérémonie fut exécutée dans les trois royaumes, furent bientôt récompensés par l'empressement que mit le Roi à calmer les craintes de ses sujets, par rapport à leur religion, à leur liberté et à leurs

emplois. Dès le lendemain matin, à sa première apparition au conseil, il confirma dans leurs fonctions tous les membres présens, et donna ordre qu'on publiât une proclamation par laquelle il conservait, jusqu'à nouvel ordre, à chacun, les places qu'ils occupaient dans tout le royaume, et il prononça un discours peu étendu, « qui donna une inexprimable satisfaction à tout le monde, mais principalement à ceux que les malicieuses insinuations de ses ennemis avaient disposés à concevoir des craintes pour leur liberté et leur religion. « Puisqu'il a plu au Dieu « tout puissant, dit-il, de m'élever à ce poste, « et de me faire succéder à un si bon et si gra- « cieux Roi, à un frère si affectionné, je crois « devoir déclarer que je m'efforcerai de l'imiter, « particulièrement dans sa clémence et sa ten- « dresse pour son peuple. On m'a représenté « comme porté au pouvoir arbitraire, et ce n'est « pas la seule imposture qu'on ait débitée sur « mon compte. Je mettrai tous mes soins à main- « tenir le gouvernement de l'Église et de l'État, « tel qu'il est établi par les lois. Je sais que les « principes de l'Eglise d'Angleterre sont favo- « rables à la monarchie, et que les membres de « cette Église se sont toujours montrés de bons « et loyaux sujets. Je m'appliquerai donc tou- « jours à la défendre et à la soutenir. Je sais « aussi que les lois d'Angleterre suffisent pour

« donner à un Roi autant de puissance que j'en « désire; et ainsi, de même que je ne me départirai « tirai jamais des justes droits et prérogatives « de la couronne, je n'envahirai jamais la propriété « priété d'aucun de mes sujets. J'ai souvent hasardé « sardé ma vie pour la défense de la nation, et « j'irai aussi loin que personne pour maintenir « ses justes droits et priviléges. »

Jamais la chambre du conseil n'avait été témoin d'expressions d'une joie aussi vive que celle qui éclata en cette occasion. On s'étonna de se voir délivré de ses craintes d'une manière si inattendue. Plusieurs demandèrent la permission de prendre des copies de cette bénigne et gracieuse déclaration, afin de pouvoir faire partager à d'autres la satisfaction qu'ils en ressentaient. Sa Majesté répondit que ce qu'elle venait de dire partait de l'abondance de son cœur, qu'elle l'avait fort peu médité, et ainsi elle ne l'avait point écrit. M. Finch répliqua que ce que Sa Majesté avait daigné leur dire avait fait sur lui une si profonde impression, qu'il croyait pouvoir en répéter les expressions mêmes, et que, si Sa Majesté daignait le lui permettre, il le mettrait par écrit. Sa Majesté y ayant consenti, il passa dans le cabinet du clerc et écrivit ce discours; il le montra ensuite au Roi, et Sa Majesté l'ayant approuvé, il fut publié sur-le-champ, à l'inexprimable satisfaction de la nation.

Personne ne s'étonnera que M. Finch eût rédigé ce discours le plus fortement qu'il lui fût possible en faveur de la religion établie, et que le Roi, dans la précipitation d'un pareil moment, ait laissé passer, sans beaucoup de réflexion, ce qu'il avait écrit; car, bien que Sa Majesté voulût promettre sécurité à la religion anglicane, et protection aux personnes, elle sentit depuis qu'elle eût mieux exprimé ses intentions en assurant qu'elle ne s'efforcerait jamais de rien changer à la religion établie, qu'en promettant de s'efforcer de la maintenir, et qu'elle devait s'engager à soutenir et à défendre ceux qui professaient cette religion, plutôt que la religion elle-même. On ne pouvait compter qu'elle se crût en conscience obligée de soutenir ce qu'en conscience elle jugeait erroné. L'engagement qu'elle prenait de ne point tourmenter les ministres de cette religion, et de ne les priver, ni eux, ni leurs successeurs, d'aucune dignité, revenus ou emplois ecclésiastiques, mais de laisser les affaires ecclésiastiques suivre la même marche qu'elles avaient suivie jusqu'alors, était tout ce qu'on pouvait attendre ou souhaiter d'un prince d'une croyance différente; mais une fois que le Roi eut approuvé les expressions choisies par M. Finch, il jugea nécessaire de ne s'en point départir dans ses déclarations et dans ses discours, ne doutant pas que le monde ne les comprît dans le

sens qu'il entendait, le seul conforme à sa situation.

On ne pouvait rien demander de mieux du prince le plus doux et le plus clément de la terre, que de s'appliquer, pour toute vengeance des affronts et des outrages qu'il avait endurés, à faire servir le pouvoir tombé entre ses mains à défendre et protéger ses sujets dans la paisible jouissance de leurs lois, de leurs libertés et leur religion même; et à compter de ce moment, les lords auxquels il s'adressait, et le reste de la nation, auraient pu se regarder comme le peuple le plus heureux de la terre, s'ils eussent été aussi fidèles à observer leurs devoirs envers lui qu'il était bienveillant et sincère dans ses expressions et ses intentions à leur égard. A la vérité, on prétendit ensuite qu'il ne tenait pas ses engagemens; mais si ses sujets ne se fussent pas écartés davantage de la soumission et de l'allégeance que la nature et leurs sermens répétés les obligeaient à lui rendre, qu'il ne s'écarta lui-même de ses promesses, ils fussent toujours demeurés aussi heureux qu'ils le furent réellement durant la courte durée de son règne en Angleterre; car jamais prince n'avait été plus propre à faire leur bonheur, et ne s'y appliqua davantage.

Cette sincère déclaration du Roi fut d'autant plus agréable au peuple qu'elle venait entièrement de lui, et n'était pas le résultat de résolu-

tions ou d'avis antérieurs. « Il n'était jamais entré dans l'esprit du Roi actuel qu'il pût survivre à son frère, bien qu'il fût de trois ans et quatre mois environ plus jeune que le feu Roi; il avait toujours regardé celui-ci comme d'un tempérament beaucoup plus fort, » et par conséquent n'avait jamais imaginé qu'il pût parvenir à la couronne, jusqu'au moment où le feu Roi avait été frappé de cette attaque, à compter de laquelle le duc, jusqu'au moment de sa mort, avait été si activement occupé à le soigner, qu'il ne lui était resté guère de loisir pour consulter sur ce qu'il aurait à faire ensuite. . . . . .

Aussitôt que le Roi eut terminé ses affaires dans le conseil, impatient de se livrer à sa dévotion, dans une occasion si extraordinaire, il alla sur-le-champ avec la Reine entendre la messe dans la petite chapelle de Saint-James, dont, conformément à son caractère ouvert et généreux, il fit ouvrir les portes, afin que le monde entier pût reconnaître que sa grandeur présente était aussi incapable d'influer sur l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu que l'avaient été ses souffrances passées, et que de même qu'il était résolu à ne point entreprendre sur la religion des autres, il ne consentirait jamais à cacher la sienne. Aussi cette action ne doit-elle pas être regardée comme une des moindres de sa vie. Il n'était pas étranger aux dispo-

sitions du peuple, savait à quel point un pareil spectacle était odieux au grand nombre, combien il était dangereux d'élever de nouvelles craintes dans des esprits, hélas! trop susceptibles de soupçons à cet égard; mais, comme une conduite franche et ouverte est en général la meilleure politique, Sa Majesté recueillit bientôt les fruits de la sienne en cette occasion. Plusieurs de ceux qui en avaient d'abord été choqués louèrent, en y pensant mieux, son courage et sa sincérité, et n'en furent que plus disposés à compter sur les promesses que le Roi leur avait faites relativement à leur religion, lorsqu'ils le virent ne point vouloir dissimuler la sienne.

Une des premières choses qui exigeaient les soins de Sa Majesté, c'étaient les obsèques du feu Roi. Elles ne pouvaient être exécutées avec autant de solennité que l'auraient désiré quelques personnes, parce que la religion dans laquelle était mort le feu Roi, et que professait le Roi actuel, n'étant pas la même que celle du peuple, il aurait été difficile d'accorder les principales cérémonies, qui devaient être solennisées par l'Église anglicane, avec l'obligation imposée aux catholiques de ne point communiquer avec les protestans dans les choses spirituelles. Pour éviter donc les disputes d'un côté et le scandale de l'autre, on jugea que le plus prudent était d'exécuter la chose d'une manière moins publique; mais en

même temps on n'omit aucun des détails de pompe et de magnificence que put permettre la situation; car, outre les illuminations, et le deuil extrêmement solennel qui entourèrent le corps sur le lit de parade, tout le conseil privé, toute la maison du Roi, et tous les lords, alors à Londres, assistèrent aux funérailles. En sorte qu'il ne manqua à la cérémonie rien d'essentiel, et que ce qu'on en retrancha la rendit plus conforme à l'humilité chrétienne, dont les princes eux-mêmes ne sont pas dispensés, et que Sa Majesté gardait avec toute l'exactitude et la rigueur que pouvait lui permettre son rang.

On ne saurait exprimer l'ardeur, la sincérité des félicitations qui, de toutes les parties de l'Angleterre, accompagnèrent le nouvel avénement. L'Écosse s'efforça aussi de se distinguer dans cette occasion, et personne n'exprima plus vivement son respect et son affection que ne le firent les évêques de ce royaume. L'Irlande surchargea de ses adresses loyales le duc d'Ormond, qui, ayant remis l'épée de lieutenant à l'archevêque d'Armagh, et au comte de Grenade, en leur qualité de lords juges, vint en personne, malgré son âge et ses infirmités, présenter au Roi ses complimens. Les princes étrangers se disputèrent également à qui le ferait complimenter le premier, et avec plus d'éclat. Le prince Circlas de Tilly, envoyé par le marquis de Grana, gouver-

neur de la Flandre espagnole, se trouvant le plus près, gagna les autres de vitesse. Après lui vinrent le maréchal de Lorges de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne, et M. d'Étampes, de celle du duc d'Orléans; M. Ébrenchel vint de Danemarck; les États de Hollande et les autres princes ne furent pas moins empressés à envoyer leurs félicitations. Ainsi il ne manqua, ni au dedans, ni au dehors, aucun des témoignages propres à manifester au Roi la joie qu'on ressentait universellement, de voir des souffrances si longues et si peu méritées, couronnées enfin par la paisible possession du trône de ses ancêtres.

« Les choses ainsi établies, à la satisfaction, du moins apparente, de tous les partis, le Roi s'occupa sur-le-champ à mettre le gouvernement sur le pied le plus capable, dans son opinion, d'assurer le bien public. Il s'appliqua donc à réparer la flotte, à faire prospérer le commerce, à payer par degrés les dettes de la couronne, et par là à tâcher de rendre à l'échiquier son crédit, fort ébranlé du temps du comte de Shaftesbury; il prit soin que les rôles des administrations civiles et militaires fussent exactement payés, ainsi que ceux de sa maison. » Lorsqu'il en vint à la régler, et à disposer des grands offices de la couronne, il était trop juste pour oublier, dans sa prospérité, ceux qui l'avaient servi avec tant de fidélité dans ses malheurs; mais cependant il prit soin

de modérer les témoignages de sa bienveillance envers ses amis, de manière à ne point irriter ceux qui avaient été ses ennemis. Il était si loin de conserver ni rancune ni humeur des mauvais offices qu'on lui avait rendus, que plusieurs de ceux dont il avait à se plaindre eurent leur part dans cette distribution; quelques uns montrèrent bien ensuite qu'ils ne le méritaient guère. Comme personne n'avait servi Sa Majesté avec plus de fidélité et d'affection que le comte de Rochester (1), il le fit lord grand trésorier d'Angleterre, et son frère, lord Clarendon, lord du sceau privé; lord Hallifax fut président du conseil; lord Godolphin fut lord chambellan de la Reine; les comtes de Sunderland et de Middleton conservèrent leurs fonctions de secrétaires d'Etat, et généralement il maintint dans leurs emplois tous ceux qui les occupaient à la mort du Roi : car les deux frères avaient été tellement unis d'opinion et de penchant, que Sa Majesté se rapprochait naturellement de tous ceux à qui le feu Roi avait cru pouvoir accorder sa confiance. Cependant la générosité et la bonté du Roi l'emportèrent en ceci au-delà des règles de la prudence; autrement il ne se serait jamais fié de cette manière à lord Sunderland et à lord Godolphin, qui l'avaient déjà trahi une fois avec

(1) Lord Hyde.

tant de perfidie, et à qui il donnait ainsi les moyens de le trahir plus efficacement une seconde fois.

Quelque peu de jours après la mort du feu Roi, Sa Majesté trouva dans ses papiers deux petits traités de controverse, écrits de sa main, et qu'il avait laissés, l'un dans son coffre-fort, et l'autre dans son cabinet. Ils étaient courts mais solides, et prouvaient que, bien que sa conversion n'eût été complète que quelques heures avant sa mort, sa conviction datait de plus loin. Le Roi jugea à propos de les montrer un jour, dans son cabinet, à l'archevêque de Cantorbéry, qui s'y trouvait seul avec lui. « L'archevêque en parut fort surpris, et passa près d'un quart d'heure sans rien dire. Enfin il dit au Roi qu'il ne croyait pas que le feu Roi entendît si bien la controverse, mais qu'il lui paraissait qu'on y pouvait répondre. « Sil en est ainsi, dit le Roi, « faites répondre, je vous prie, d'une manière « convenable et solide, et cela pourra avoir « l'effet que vous désirez si fort, de me ramener « à votre Eglise. » L'archevêque lui répondit qu'on regarderait peut-être comme un manque de respect, de sa part, de contredire le feu Roi; mais Sa Majesté le rassura à cet égard, en lui disant que si sa réponse était de nature à changer ses opinions, ce résultat était d'une telle importance qu'il l'emporterait sur toute autre consi-

dération. Elle lui demanda donc une réponse, soit de lui, soit de quelque autre de sa religion; mais quoiqu'on lui rappelât plusieurs fois la chose, ainsi qu'à lord Dartmouth et à d'autres, et qu'on le pressât vivement de répondre, jamais, durant les quatre années du règne de Sa Majesté en Angleterre, il ne fut publié de réponse formelle à ces traités du feu Roi. » Il parut cependant une sorte de réponse anonyme, mais dont le but était plutôt de prouver que les écrits n'étaient pas réellement du feu Roi, ce qui était un vrai libelle contre le Roi actuel, que de combattre les argumens qu'il contenait, et il est probable que l'archevêque, désespérant de trouver des raisonnemens assez convainquans pour ramener Sa Majesté à la communion protestante, ne voulut pas publier une réponse par laquelle il aurait avoué les écrits, et leur eût donné de la publicité, ayant tout lieu de craindre que l'autorité et les argumens du Roi mourant n'eussent plus d'influence pour ramener beaucoup de gens à la religion catholique, que sa réponse pour en engager d'autres à la quitter.

Après ce témoignage de candeur et de franchise dans sa conduite, le Roi, en recevant la couronne des mains de l'archevêque, lui prouva combien il était peu disposé à rien innover; car, bien qu'il se fût fait scrupule de communiquer avec les protestans dans les prières, les sermons ainsi que dans

les cérémonies accomplies selon les rites de l'Eglise d'Angleterre, il désirait tellement de pouvoir céder sur tous les points qui offraient quelque apparence de raison ou quelque excuse plausible, qu'il n'hésita point dans cette occasion. Le Roi et la Reine furent donc couronnés le 23 avril, avec toute la splendeur et toute la magnificence usitées en ces occasions solennelles et au milieu de tous les témoignages de joie et d'affection qu'on eût jamais vus jusqu'alors.

Aussitôt après ces formalités, cérémonies et complimens, le Roi se hâta de se réunir à ses peuples dans la personne de leurs représentans en parlement. Les writs furent expédiés immédiatement après le couronnement; et quoiqu'il n'eût pas lieu de mettre en doute la soumission de ses sujets d'Angleterre, cependant, pour marquer sa confiance dans la haute et moyenne noblesses d'Ecosse, qui lui étaient demeurées si étroitement attachées dans ses malheurs, il ordonna que le parlement d'Ecosse se réunît le premier, l'informant par sa lettre de convocation que les preuves qu'il avait toujours eues de la fidélité des membres du parlement écossais, et de leur singulier empressement à concourir à tout ce qui s'était fait de lois utiles et salutaires durant le règne de son frère, l'avaient engagé à leur ordonner de s'assembler au commencement du sien pour leur donner l'occasion non-seule-

ment de montrer comme ils savaient remplir leur devoir, mais aussi de donner à d'autres l'exemple de la bonne volonté à acquiescer à ce qu'il leur demandait. Ce qu'il avait à leur proposer, leur disait-il, tendait autant au maintien de leurs priviléges et de leurs propriétés qu'à sa propre sûreté ou à l'augmentation de son pouvoir; s'il était déterminé à en maintenir l'éclat et les légitimes prérogatives, c'était surtout afin d'être mieux en état de protéger leur religion et leurs lois, ainsi que leurs droits et leurs propriétés, contre ces meurtriers et assassins fanatiques qui leur avaient jusqu'alors donné de tels embarras qu'ils n'en avaient pu être délivrés que par la fermeté de son frère et de ceux qu'il lui avait plu d'employer; et comme la cruauté de ces misérables avait tout tenté pour troubler la paix, de même il espérait que de leur côté ils ne négligeraient rien de ce qu'exigeraient sa sûreté et la leur. Il avait eu d'abord l'intention, leur dit-il, d'aller leur porter en personne ses propositions; mais la chose n'étant pas praticable pour le moment, il leur envoyait le duc de Queensbury qui était pleinement instruit de ce qu'il jugeait nécessaire à son service et à leur prospérité, ne doutant point de leur promptitude à y consentir ainsi qu'ils le devaient.

Le duc de Queensbury, à l'appui de cette lettre, les assura que le Roi ne pouvait leur donner un

témoignage plus éclatant de sa confiance dans leurs dispositions loyales, qu'en les convoquant si promptement pour se concerter avec eux, afin qu'ils montrassent la voie à ses sujets des autres pays; et pour leur faire connaître la résolution où il était de suivre les pacifiques exemples de son frère, il ajouta que le Roi les assurait de sa royale résolution de protéger les lois de l'Eglise et de l'Etat; qu'il défendrait leurs droits et leurs propriétés conformément aux lois établies; qu'ils n'auraient point à craindre les vexations arbitraires des soldats ni aucune autre; qu'il pousserait la condescendance dans l'affaire de l'excise et de la milice aussi loin qu'on pouvait raisonnablement le demander, et que de son côté Sa Majesté espérait que le parlement soutiendrait les droits et les prérogatives de la couronne et lui fixerait un revenu aussi considérable à lui et à ses successeurs légitimes que celui dont avait joui son frère, ajoutant qu'il fallait qu'on s'occupât des moyens efficaces d'extirper ce parti de fanatiques furieux qui avaient mis le royaume à deux doigts de sa perte.

Après le duc de Queensbury, le comte de Perth, puis le lord chancelier qui, par son zèle extraordinaire pour le service du Roi, avait déjà préparé l'esprit des peuples dans le sens que désirait Sa Majesté, et avait fait naître en eux ces bonnes dispositions qu'ils manifestaient au com-

mencement de son règne, rappelèrent tous deux au parlement les grands avantages qu'on avait recueillis de la présence de Sa Majesté en qualité de duc d'York, que c'était elle qui avait opéré entre les divers membres de cette assemblée une union dont jusqu'alors on avait désespéré; qu'elle leur demandait donc de détruire cette race d'hommes perfides qui travaillaient continuellement à les désunir et autorisaient par leurs principes des choses dont on ne pouvait seulement prononcer le nom devant des hommes ayant quelque idée de gouvernement et surtout de religion. Le chancelier s'étendit sur les excellentes qualités de Sa Majesté, qualités, dit-il, qu'on devait particulièrement admirer dans une tête couronnée; ses connaissances personnelles, soit dans les affaires de la guerre, soit dans celles de la paix, son expérience des combats et des cours, son exacte tempérance, sa probité, sa prudence, son activité et son courage. Le Roi avait été un exemple de loyauté à tous ses sujets lorsqu'il était sujet lui-même, et allait devenir l'exemple de tous les Rois par son amour, sa clémence et ses soins pour son peuple.

La haute et moyenne noblesse d'Écosse s'attribuaient l'honneur d'avoir donné, dans la personne de Sa Majesté, un roi à l'Angleterre, en contribuant avec zèle à le soutenir dans un temps où l'Angleterre combattait avec tant de véhémence

pour le dépouiller de ses droits. Elle n'était point dégénérée des sentimens de devoir et d'affection qu'elle lui avait portés, et la haute estime qu'elle avait conçue pour sa personne augmentait l'énergie des sentimens de loyauté qu'elle lui avait voués comme roi. Le parlement répondit donc pleinement en paroles et en actions à l'attente du Roi. Il lui dit d'abord dans son adresse que le bienveillant et gracieux souvenir qu'avait exprimé Sa Majesté des services rendus par les Ecossais au feu Roi son frère, de glorieuse mémoire, était plus propre à élever en eux un ardent désir de surpasser ce qu'ils avaient fait précédemment, qu'à leur persuader qu'ils avaient mérité l'estime qu'elle voulait bien leur témoigner; qu'ils déploraient la mort de cet excellent monarque avec toute la douleur que pouvait permettre la joie qu'ils ressentaient de l'avénement de Sa Majesté sacrée; avénement qui, non-seulement continuait, mais affermissait le bonheur que leur avaient procuré la sagesse, la justice et la clémence de son frère; que comme c'était le premier parlement réuni par son autorité, elle pouvait compter qu'on y porterait les lois les plus propres à garantir la sûreté de sa personne, de la famille royale et du gouvernement, et qu'il s'efforcerait d'élever autant qu'il serait en son pouvoir la grandeur et la dignité de Sa Majesté, et ne négligerait rien de ce qui pourrait être jugé néces-

saire soit à l'extirpation du fanatisme, soit à la découverte et à la punition des derniers conspirateurs.

En conséquence de ces bonnes dispositions, le parlement passa, avec une unanimité et une promptitude extraordinaire, un bill pour la ratification et la confirmation de tous les actes précédemment portés en faveur de la religion établie. Il annexa à perpétuité à la couronne d'Ecosse les droits sur les marchandises étrangères et celles du pays; et, pour mieux découvrir et poursuivre le parti fanatique, il ordonna que tous ceux qui, cités comme témoins dans des cas de trahison, de rassemblement de conventicules soit dans les champs ou l'intérieur des maisons, ou de toute autre irrégularité religieuse, refuseraient de porter témoignage, seraient passibles de la peine des crimes contre lesquels ils refuseraient de témoigner. L'importance que mettait le Roi à la suppression des conventicules tenus dans les champs ne venait point d'aucun esprit de persécution, bien qu'assurément ces misérables ne méritassent aucun quartier; mais il craignait de nouveaux troubles pour la tranquillité publique aussi bien que pour sa propre sûreté, et désirait de les prévenir. Cette précaution n'était point hors de saison, et la suite prouva combien elle avait été prudente. Il savait bien qu'en le voyant arriver à la couronne les turbulentes dispositions du comte d'Ar-

gyle et la haine envenimée qu'il lui portait l'exciteraient à quelque entreprise violente, et que les séditieux seraient toujours prêts à se joindre à lui. Peu de jours s'étaient écoulés lorsque l'événement prouva que le Roi ne s'était pas trompé dans ses conjectures, et avait eu de bonnes raisons pour prendre ses précautions; elles lui furent ensuite d'un grand avantage.

La cour eut donc toutes les raisons du monde d'être satisfaite de la conduite des Ecossais, qui, outre le bon effet qu'elle eut dans ce royaume, devait servir d'exemple et d'aiguillon aux autres sujets de Sa Majesté, et faire naître une salutaire émulation dans le parlement d'Angleterre. Il se réunit le 24 de mai; après qu'il eut choisi sir John Trévor pour son orateur, le Roi lui fit le discours suivant:

« Aussitôt qu'il eut plu au Tout-Puissant de « retirer à lui, dans sa miséricorde, le feu roi « mon très-cher frère, et de me mettre ainsi en « paisible possession du trône de mes ancêtres, « je me résolus de convoquer un parlement, « comme le meilleur moyen d'établir toutes choses « sur des bases capables de vous assurer, sous « mon règne, le repos et le bonheur, ce à quoi « je suis disposé à contribuer, par tous les « moyens convenables. Je désire vous renouveler « ici ce que j'ai dit dans mon conseil la première « fois que j'y parus. J'y déclarai, sans détour,

« mon opinion sur les principes de l'Eglise an-
« glicane, dont les membres se sont toujours
« montrés si éminemment loyaux, dans les temps
« les plus fâcheux, à défendre mon père et à
« soutenir mon frère de bienheureuse mémoire,
« que je prendrai toujours soin de l'appuyer et
« de la défendre. Je mettrai toute mon applica-
« tion à maintenir l'administration de l'Eglise et
« de l'Etat, telle qu'elle est établie par les lois;
« et de même que je ne me départirai jamais des
« justes droits et prérogatives de la couronne, je
« n'envahirai jamais la propriété d'aucun de mes
« sujets, et vous pouvez être assurés qu'après
« avoir jusqu'ici hasardé ma vie pour la défense
« de ce royaume, je continuerai d'aller aussi
« loin que personne, pour le maintenir dans
« toute la plénitude de ses justes droits et li-
« bertés. J'ai voulu vous donner cette assurance
« du soin que je prendrai de votre religion et de
« votre propriété, dans les termes dont je me
« suis servi au premier moment de mon avéne-
« ment à la couronne, afin de vous mieux prou-
« ver que je ne les ai point dits au hasard, et que
« par conséquent vous pouvez compter assuré-
« ment sur une si ferme promesse. Maintenant
« je ne doute point que je ne doive attendre de
« vous un retour conforme à ce que j'ai fait pour
« vous, et que vos sentimens de devoir et de bien-
« veillance ne se manifestent de toutes les ma-

« nières imaginables, particulièrement en ce qui « regarde l'établissement de mon revenu, et le soin « de le fixer pour ma vie, ainsi que cela s'est fait « au temps du Roi mon frère. L'avantage du com- « merce de la marine, les besoins de la couronne « et le bien de l'administration pourraient me « fournir beaucoup de motifs pour appuyer cette « demande, et les raisons qui me déterminent à ne « pas vouloir que mon revenu demeure précaire ; « mais je suis persuadé que vos propres réflexions, « sur ce qui est juste et raisonnable, suppléeront « à tout ce que je pourrais vous dire à cet égard. « Je prévois qu'on opposera à ma demande cet « argument banal, que les peuples désirent d'ob- « tenir de fréquens parlemens, et pensent qu'ils « en seront plus assurés en ne nous fournissant « d'alimens que pour un temps, et dans les pro- « portions qu'ils jugeront convenables. Comme « c'est la première fois que je vous parle du haut « du trône, je vais répondre à ceci, une fois pour « toutes, et vous dirai que ce moyen serait très- « peu propre à faire effet sur moi, et que la « meilleure manière de m'engager à vous réunir « souvent est de vous bien conduire à mon égard. « Je compte que vous ferez ce que je vous ai de- « mandé, et que vous le ferez promptement, afin « que la session soit courte et que nous puissions « nous réunir bientôt de nouveau, à notre com- « mune satisfaction.

« Je dois vous informer que j'ai reçu ce matin « la nouvelle du débarquement du lord Argyle « dans les montagnes de l'ouest, avec les troupes « qu'il amène de Hollande. Il a publié deux dé- « clarations, l'une au nom de ceux qui ont pris « les armes en Ecosse, et l'autre au sien. Il serait « trop long de vous en dire le contenu. Il suffit « que vous sachiez qu'on m'y accuse d'usurpation « et de tyrannie. J'ai donné ordre que la plus « courte des deux vous fût communiquée. Je ferai « de mon mieux pour que cette manifestation de « leur trahison et de leur rébellion reçoive le « châtiment qu'elle mérite; et je ne doute pas « qu'elle ne serve à augmenter votre zèle à sou- « tenir mon gouvernement, et votre empresse- « ment à me constituer, sans délai, mon revenu « comme je vous l'ai demandé. »

Ce discours causa une telle satisfaction qu'il parut exister entre le Roi et le parlement une entière harmonie et un parfait accord. Les chambres firent aussitôt au Roi leurs humbles remercîmens. Les lords, dans une adresse, promirent de l'aider de leur vie et de leur fortune à réprimer Argyle et le reste des rebelles. Les communes ne demeurèrent pas en arrière de ces promesses, et sans plainte préalable, sans aucune représentation de griefs, s'occupèrent sur-le-champ à fixer les revenus de la couronne.

Le Roi avait continué depuis la mort de son

frère à lever les droits de douane, bien qu'ils n'eussent été accordés que pour la vie du feu Roi. Il savait que les membres judicieux du parlement et même la généralité de la nation sentiraient trop bien les inconvéniens d'une interruption à cet égard, pour blâmer sa conduite. En effet, il fut au contraire remercié à ce sujet dans une adresse respectueuse de Middle-Temple, faite dans le but d'obvier aux dangers de l'ancienne dispute qui s'était élevée au commencement du règne de Charles Ier, et avait été une des principales sources des troubles qui survinrent ensuite. On le remerciait donc, entre autres choses, dans cette adresse, de ce qu'il avait continué à lever les droits de douane, dont l'interruption l'aurait non-seulement mis dans l'impossibilité d'entretenir la marine comme l'exigeait le soin de la défense du royaume, mais aurait encore rompu la balance du commerce et ruiné des milliers de ses sujets qui avaient payé les droits de douane durant la vie du feu Roi; sans compter que les excessives importations et exportations qui auraient eu lieu pendant la suspension des droits, auraient annulé pour plusieurs années cette branche de revenus sans que la loyauté du parlement eût pu dans cet intervalle y porter remède. L'adresse ajoutait que les mêmes droits de douane avaient été perçus, sans interruption, par les rois ses prédécesseurs pendant plusieurs centaines d'années, et que cela

n'avait jamais fait discussion en aucun parlement, si ce n'est dans celui qui avait jeté les semences de la rébellion contre le Roi martyr, son père de glorieuse mémoire, et que c'était une maxime reçue dans la loi commune que *Thesaurus regis est vinculum pacis et bellorum nervus*, et que telle était l'heureuse constitution de la monarchie anglaise, que la haute prérogative de Sa Majesté était la plus sûre garantie de la liberté et de la propriété des sujets, si bien que, d'après ce principe fondamental, aussi impérieux que la grande charte elle-même, quiconque diminuerait le revenu de la couronne devait être regardé comme l'ennemi du repos et du bien public.

Cette adresse rédigée, à ce qu'on dit, par sir Barthelemi Shore, et présentée par sir Humphrey Mackworth, avait une grande autorité venant de la part d'un si savant corps de jurisconsultes. Cependant le Roi, en vertu de sa prérogative, ne fit point mention de ce qu'il avait fait, et le parlement ne s'en formalisa point : ainsi il n'y eut à cet égard aucune discussion. Cette branche de revenus et toutes celles que le feu Roi possédait au moment de sa mort, furent de même fixées pour la vie de Sa Majesté, et cela s'expédia avec tant de diligence que le 18 juin le Roi passa le bill et fit aux chambres le discours suivant :

« Milords et Messieurs,

« Je vous remercie sincèrement du bill que « vous m'avez présenté aujourd'hui, et je vous « assure que la promptitude et la bonne volonté « que vous y avez apportées me sont aussi agréables « que le bill lui-même. Après un si heureux « commencement vous pouvez croire que je ne « vous demanderai pas sans nécessité des subsides « extraordinaires; mais quand je vous dirai que « les magasins de la marine et de l'artillerie sont « singulièrement épuisés, qu'il y a de fortes an- « ticipations sur plusieurs branches de revenus, « que les dettes du Roi mon frère, envers ses servi- « teurs et sa maison, s'élèvent au point de mériter « compassion; que la rébellion d'Irlande, sans y « mettre plus d'importance qu'elle n'en mérite, me « jetera nécessairement dans des dépenses considé- « rables, je suis sûr que vous vous sentirez portés « à me donner moyen de pourvoir à ces divers ob- « jets d'où dépendent si fort la facilité et le bonheur « de mon gouvernement; mais, par-dessus tout, « je dois vous recommander le soin de la marine, « force et gloire de cette nation, et vous engager « à la mettre en état de nous faire respecter et « considérer au dehors. Je ne puis vous exprimer « l'intérêt que j'y prends d'une manière plus « conforme à mes sentimens, qu'en vous assurant « que j'ai un cœur véritablement anglais, aussi

« jaloux de l'honneur de la nation que vous pou-
« vez l'être, et je me flatte de cette espérance
« qu'avec la bénédiction de Dieu et votre aide,
« je puis porter sa réputation dans le monde
« plus haut qu'elle n'a jamais été du temps de mes
« ancêtres; de même que je ne m'adresserai à
« vous pour des subsides, que lorsque l'utilité
« et l'avantage public l'exigeront, de même je
« vous promets que ceux que vous m'accorderez
« en ces occasions seront ménagés avec économie
« et que je prendrai soin qu'ils soient employés
« à l'usage pour lequel je les demande. »

Ce discours ne fut pas moins agréable aux chambres que le premier; elles ne se montrèrent ni effrayées de la descente d'Argyle, ni choquées d'une si prompte demande de subsides, et parurent si sensiblement touchées de quelques expressions, surtout de cette déclaration du Roi qu'il avait un cœur anglais, que sans attendre les formes usitées de remercîment, les assistans, par leurs gestes et leur maintien, lui donnèrent, tandis qu'il parlait, des témoignages d'autant plus manifestes de leur satisfaction que cette manière de l'exprimer était la moins susceptible de feinte et de dissimulation. Dans la bonne disposition où ils se trouvaient, ils s'occupèrent immédiatement sans murmure et sans hésitation, d'augmenter son revenu, et lui accordèrent plusieurs nouvelles impositions sur les vins, les vinaigres, le sucre, le

tabac, les toiles de France et des Indes-Orientales, et plusieurs autres denrées de France et des Indes. Ils révoquèrent la défense d'importer de France les vins, vinaigres, eaux-de-vie, toiles, etc.; en sorte qu'avec ces additions, son revenu montait à plus de deux millions par an, sans compter ce qu'il avait auparavant comme duc d'York. Avec l'économie que portait le Roi dans la conduite de ses affaires, un tel revenu eût suffi pour le rendre heureux ainsi que son peuple, si cette bonne intelligence, dans laquelle on avait si sagement commencé, avait duré jusqu'à la fin : mais la disposition turbulente de quelques uns et les erreurs de jugement de quelques autres ne permirent pas à la nation de jouir long-temps des bienfaits de la paix, de l'abondance et de la sécurité, exemptes de taxes, d'oppression et de véritables griefs. Il fallut qu'ils égarassent le peuple par un abus de mots, légitimes dans leur signification, mais dont ils pervertissaient le sens pour en tirer ce qu'il y a de pis au monde. Ils lui persuadèrent que la religion, les lois, la vie des citoyens étaient en danger, et le précipitèrent ainsi avec perfidie dans un esclavage réel par les moyens qu'ils prétendaient seuls capables de l'en préserver.

Comme les Ecossais avaient montré la voie aux Anglais, sur la manière d'accomplir leurs devoirs envers le Roi, ils prirent à leur tour exemple de la générosité des Anglais, et fixèrent

à Sa Majesté, pour sa vie, un revenu de deux cent soixante mille livres par an. Le débarquement d'Argyle eut lieu pendant qu'on s'occupait de ces réglemens; mais bien que quelques uns s'en montrassent ébranlés, il n'arrêta point leur zèle, et n'empêcha point que cette session ne se terminât à la commune satisfaction du Roi et du peuple.

Lord Argyle avait le *covenant* si profondément enraciné dans son coeur, qu'il n'avait jamais entièrement pris son parti du gouvernement établi, et s'il s'était comporté paisiblement durant le règne du feu Roi, c'était parce que ce prince avait pris le *covenant* la première fois qu'il était venu en Ecosse. Ce fanatisme de lord Argyle était envenimé par la rigueur dont il prétendait qu'on avait usé envers lui, lors de son procès et de sa condamnation pour avoir usé d'équivoque en prêtant le serment du *test*, et par la fâcheuse situation où il se trouvait, exilé et proscrit. Il voulut donc tout risquer, plutôt que de demeurer dans l'état où il se trouvait, d'autant plus que la religion du Roi lui faisait espérer de trouver beaucoup de gens non moins mécontens que lui.

Après s'être concerté avec le duc de Monmouth, il mit à la voile le 2 de mai, de l'embouchure de la Vlye, en Hollande, et parut le 5 devant les Orcades. Il envoya à bord son chirurgien et son secrétaire; mais les habitans de l'île s'en sai-

sirent, et les envoyèrent à Edimbourg, au conseil privé. Découragé par là de débarquer sur ce point, il se dirigea vers l'ouest de l'Ecosse, et débarqua à Dunstafnage, au château de Lorn, vieux château ruiné, où il mit garnison, et de là s'avança dans le pays, publiant une déclaration au nom de la haute noblesse, des gentilshommes, des bourgeois et protestans du royaume d'Ecosse, soutenus des pasteurs vraiment fidèles, et de plusieurs gentilshommes d'Angleterre, unis à eux dans la même cause. Cette déclaration rappelait les heureux succès de la guerre contre Charles Ier, la bonté de la cause; et la loyauté des covenantaires. On y blâmait le parlement pour avoir aboli les lois faites durant la guerre, et avoir destitué les ministres non-conformistes. Le gouvernement y était accusé d'exécutions illégales, de vexations contre les Eglises, d'avoir mis les ordonnances des hommes à la place de celles de Dieu, de favoriser les papistes, et de tenir sur pied une armée permanente. Les auteurs de la déclaration renonçaient à la suprématie du Roi, protestaient contre les guerres faites alors en Hollande, contre la condamnation de lord Argyle, la torture infligée à Spence et à Castairs, et qui les avait forcés à révéler la dernière conspiration, et contre les enquêtes faites sur l'affaire de l'insurrection du pont de Bohwell, ainsi que contre l'avénement du Roi, rendu inhabile à succéder, disait-on, par le bill d'exclusion,

et qu'ainsi les auteurs de la déclaration désignaient seulement par le nom de Jacques, duc d'York. Ils protestaient également contre le parlement d'Angleterre, comme illégalement élu, et enfin déclaraient qu'ils rejetaient tous les liens de l'obéissance, et prenaient les armes contre ledit Jacques duc d'York, et tous ses complices, leurs ennemis naturels et détestables, dans le but de rétablir la religion protestante et d'extirper le papisme, à la satisfaction de leur parti; renonçant à jamais négocier ou s'accommoder avec ledit Jacques duc d'York, et promettant amnistie de tout le passé à tous ceux qui voudraient s'unir à eux pour la perte d'un tyran et d'un parti d'apostats.

Outre cette déclaration générale, Argyle, en sa qualité de chef, en fit une en son propre nom, où il affirmait n'avoir en cette expédition aucun but personnel, autre que ceux que faisait connaître la déclaration générale. Il ne réclamait rien, disait-il, que les droits qui lui appartenaient, et promettait, lorsqu'il aurait recouvré ses propriétés, de payer ses dettes et celles de son père. Il se plaignait du bannissement qu'il avait enduré depuis trois ans et demi, à raison d'un arrêt injuste porté sous le règne du dernier Roi, envers lequel il s'était toujours montré loyal; mais maintenant que le duc d'York était venu opprimer la liberté et la religion du royaume, il croyait non-seulement juste, mais

de son devoir, de réprimer sa tyrannie et son usurpation.

Ce n'était pas un léger avantage pour le Roi d'avoir affaire à de si violens patriotes, à des ennemis si découverts, qui, dédaignant tous les prétextes plausibles d'abus et griefs, toutes les manœuvres propres à pallier leurs desseins et à conduire insensiblement les hommes aux plus criminels attentats, se déclaraient du premier coup contre les bases du gouvernement de l'Eglise et de l'Etat. Cette violence réunit, dès le premier moment, contre eux tout le royaume. Le parlement dénonça Argyle comme traître, déclara qu'il maintiendrait et soutiendrait la prérogative royale, et ordonna à tous les sujets de prêter de nouveau le serment d'allégeance.

Cependant lord Argyle s'était avancé jusqu'à un endroit nommé Completown, d'où il somma tous les habitans du district de Cowel, de venir se joindre à lui, et écrivit en particulier à plusieurs gentilshommes, les menaçant, s'ils ne prenaient pas les armes, d'une exécution militaire; il en engagea d'autres par des promesses, et lorsqu'il eut rassemblé environ six cents hommes de pied, et cent chevaux, il marcha de Completown à Kintire. A Tarbal, il rencontra trois cents habitans d'Ilia; il était accompagné de trois bâtimens, un de trente canons, un de douze et un autre de six, et d'une vingtaine environ de

petits bateaux. Il y fit embarquer son monde, et arriva à la ville de Rothsay, dans l'île de Bute; de là il fit voile vers Cowel, un des districts du comté d'Argyle. Il voulait conduire ses bâtimens dans le Loughfine; mais, informé que le *King'sfisher* et le *Falcon*, deux des frégates de Sa Majesté, arrivaient à Locke-Rowan, il fit retirer ses bâtimens sous un petit fort joignant au château d'Elingrel qu'il fortifia du mieux qu'il put, et où il laissa ses canons, ses armes et ses munitions, avec cent cinquante hommes pour le défendre; mais à la première apparition des frégates, la garnison se sauva, abandonnant les vaisseaux, les bateaux, les munitions et les armes, qui se montaient environ à cinq mille, avec cinq cents barils de poudre, des balles, et autres munitions de guerre en proportion.

Les troupes du Roi étaient déjà en marche depuis quelque temps. Le marquis d'Athol, à la tête de trois cents hommes d'infanterie de Sa Majesté, ayant rencontré un détachement des gens d'Argyle, envoyé pour faire des incursions dans le pays, les chargea, quoiqu'ils fussent au nombre de quatre cents hommes de pied et de quatre-vingts chevaux, et les défit : ce qui arrêta leurs progrès pour quelque temps, et donna au comte de Dunbarton, général en chef, le loisir d'avancer vers les rebelles, qui s'élevaient alors au nombre de près de trois mille hommes. Comme ils avaient passé

la rivière de Lévil, le comte de Dunbarton fut obligé de marcher vers Sterling, pour aller à leur rencontre : il les joignit en effet dans la paroisse de Killern ; mais, les trouvant trop bien postés, et la nuit s'approchant, il ne crut pas devoir les attaquer avant le lendemain au point du jour. Argyle, prévoyant le danger, décampa sans bruit pendant la nuit, et ayant traversé la Clyde à la nage, avec sa cavalerie, il trouva des bateaux pour passer son infanterie, et arriva à Kenfrew avec la plus grande partie de ses troupes, quoiqu'elles eussent été saisies d'une terreur panique qui avait occasioné une grande désertion pendant la nuit.

Cela obligea lord Dunbarton à marcher à Glascow, d'où il suivit l'ennemi avec toute la diligence imaginable, à la tête de sa cavalerie et de ses dragons, laissant l'infanterie le suivre aussi promptement qu'elle le pourrait. Argyle, averti, crut pouvoir l'éviter par un chemin plus court, et s'emparer ainsi le premier de Glascow ; mais, par l'erreur de son guide, il se trouva engagé dans un terrain marécageux. Il fut forcé d'abandonner sa cavalerie et son bagage. L'infanterie se divisa en plusieurs détachemens ; le comte de Dunbarton l'ayant appris divisa également ses forces pour les poursuivre. Lord Ross, à la tête de quelque cavalerie et de quelques dragons, joignit un parti de rebelles, commandé par

Georges Cockram, qui se renfermèrent dans un enclos assez fort, et y firent quelque résistance. Le capitaine des dragons y fut tué, et lord Ross blessé; sir Adam Blair reçut un coup de feu dans le cou, et sir William Wallace de Craigie un dans le côté : mais enfin les dragons étant descendus de cheval forcèrent les rebelles. Sir John Cockram et son fils s'ouvrirent un chemin à travers les assaillans, mais ils furent pris bientôt après, et envoyés à Edimbourg avec Rumbald qui avait été un des plus furieux fauteurs de la conspiration de Rye-House, et s'était joint alors à l'invasion d'Argyle en Ecosse.

Argyle, au moment où ses troupes s'étaient séparées, avait fui vers la Clyde. Il fut rencontré par deux domestiques de Grenock, officier de l'armée du Roi; ceux-ci, qui ne le connaissaient pas, le sommèrent de se rendre; mais comme il voulut se défendre ils le blessèrent. Alors, quittant son cheval, il entra dans l'eau où il enfonça jusques au cou. Le bruit qu'il avait fait en entrant dans l'eau attira un paysan qui y entra après lui. Argyle voulut lui tirer son pistolet, mais le coup ne partit pas. Alors cet homme lui donna un coup sur la tête, qui l'étourdit au point qu'il tomba dans l'eau en criant : « Malheureux « Argyle! » Sur quoi il fut pris et mené prisonnier à Edimbourg. Comme il était déjà proscrit pour trahison, sous le règne du feu Roi, il ne fut

pas nécessaire de renouveler son procès, mais seulement d'attendre les ordres du Roi pour son exécution.

Le comte de Perth, alors chancelier d'Ecosse, le traita avec toute la civilité et les égards que pouvaient permettre sa situation, et sursit, à sa requête, quelque temps à son exécution. Argyle persista jusqu'à la fin dans ses principes de rébellion, et refusa de reconnaître l'autorité du Roi. Lorsqu'on lui opposa qu'il avait reconnu le feu Roi, il dit que c'était parce que celui-ci avait adopté le *covenant*, ce que n'avait jamais fait le Roi actuel. Il paraît que, dans son opinion, tout autre pouvoir était subordonné à celui-là. Enfin, il fut décapité le dernier jour de juin, ce qui mit entièrement fin à l'insurrection.

Mais une autre rébellion, concertée avec la sienne, et que devait commander le duc de Monmouth, ne fut pas si aisément apaisée; elle partit aussi des côtes de Hollande, pays toujours très-libéral à envoyer au Roi des présens de cette nature. Le duc débarqua le 11 de juin à Lime, dans le comté de Dorset, accompagné seulement d'environ cent cinquante personnes. Le Roi fut affligé, mais non pas surpris de cette nouvelle; car outre les avis qu'il avait reçus de M. Skelton, son ministre en Hollande, le prince d'Orange, bien qu'il eût appuyé sous main le duc de Monmouth, et lui eût promis d'envoyer

après lui quelques secours d'armes, etc., offrit, au lieu de cela, ses services au Roi, non par aucune bonne volonté pour Sa Majesté, mais afin de garder le morceau pour lui-même, offrant de venir en personne à la tête d'un corps de troupes pour secourir Sa Majesté, si elle voulait le lui permettre; mais le Roi aima mieux se fier à ce qu'il avait de troupes qu'à un homme qui, comme on le vit bien par la suite, et comme on le soupçonnait dès lors, aspirait impatiemment à s'emparer de la couronne d'Angleterre, ainsi qu'il l'a fait depuis.

Ce prince ambitieux, tout-à-fait exempt des entraves de l'honneur et de la conscience, regardait comme permis tout ce qu'il imaginait devoir lui ouvrir la route vers ce but, et craignait si peu de dissimuler, quand son intérêt le demandait, que sa meilleure action (car c'est ainsi qu'il faut regarder l'offre qu'il fit de secourir son oncle et beau-père) fut, comme les autres, entachée de fourberie et de trahison. Il considérait le Roi possesseur actuel, et le duc de Monmouth, alors prétendant, comme le seul obstacle à ses vues. Fagel, pensionnaire de Hollande, lui avait dit autrefois que ce qu'il avait de mieux à faire était de les mettre en lutte l'un contre l'autre, et que, qui que ce fût qui l'emportât, le succès serait toujours avantageux à ses prétentions. Si le

duc de Monmouth réussissait, il devait lui être aisé, à lui protestant comme le duc, et héritier immédiat du chef de sa femme, de lui faire bientôt vider les étriers; si, au contraire, le duc de Monmouth était vaincu, il se débarrassait d'un dangereux rival dont il était sûr que tout le parti se rallierait alors autour de lui. C'est ce qui arriva effectivement et fit sa principale force lorsque son tour vint d'essayer l'entreprise. Ce fut dans cette intention qu'il fit tous ses efforts pour échauffer sous main la fureur et l'ambition de ce jeune homme, et l'envoya comme une victime à la boucherie, jouant, pour son compte, à jeu sûr, quel que fût celui que voulût pour le moment favoriser la fortune.

Le Roi, ainsi forcé de s'en tenir à ses propres forces, commença au premier bruit de l'invasion à augmenter le nombre de ses troupes. Il ne put cependant le faire assez à temps pour en tirer une grande utilité dans l'occasion présente; mais Sa Majesté avait toujours derrière elle un si dangereux ennemi, que c'eût été folie de ne pas profiter de la circonstance pour s'armer d'avance contre lui. Il n'est donc pas possible de rien voir de plus déraisonnable que les méfiances témoignées ensuite à ce sujet dans le public et dans les parlemens subséquens, et l'idée qui leur vint d'imputer à un projet contre leur liberté une chose

nécessaire à la défense de Sa Majesté et à la leur, contre un ennemi caché, beaucoup plus à craindre que celui qui les menaçait alors.

« Sa Majesté avait été avertie depuis long-temps, durant la vie du feu Roi, par un nommé Monpoulan, compagnon de leurs orgies, de l'étroite union et amitié qui avaient existé entre le prince d'Orange et le duc lors du premier voyage de celui-ci en Hollande : ce qui avait fait dire au feu Roi qu'il lui paraissait étrange que deux hommes, tous deux cherchant à usurper la couronne, parussent si bons amis et s'accordassent si bien ensemble; mais il ne pénétrait pas alors les vues du prince d'Orange qui se manifestèrent si clairement par la suite. Le Roi donc, apprenant que le prince d'Orange encourageait et les préparatifs du duc de Monmouth, et ceux d'Argyle à Amsterdam, devait raisonnablement grossir les régimens alors sur pied, puisqu'il n'avait pas le temps d'en lever de nouveaux; et cela même ne put être fait à temps. Le duc de Monmouth, puissamment encouragé par le parti fanatique et républicain, par plusieurs autres hommes qui se disaient les partisans de l'Eglise d'Angleterre, bien qu'ils n'eussent réellement ni religion ni principe d'honneur, quelques officiers désespérant de leur fortune, et quelques autres esprits turbulens, crut pouvoir se hasarder avec le peu de monde qu'il avait autour de lui,

sans prendre le temps nécessaire aux préparatifs d'une telle entreprise, ce qui ôta également à Sa Majesté le loisir de se préparer. Ainsi, à la nouvelle du débarquement, le Roi fut forcé de se contenter d'envoyer en hâte lord Feversham avec la plus grande partie de la cavalerie de la garde et des grenadiers à cheval pour défendre Bristol et donner l'ordre au duc de Beaufort de s'occuper également de la sûreté de cette place importante dont on était averti que le duc de Monmouth tâcherait d'abord de se rendre maître. Il rappela en même temps ses trois régimens écossais alors en Hollande. Le prince d'Orange les fit partir sur-le-champ et s'offrit lui-même au Roi, comme on l'a dit, avec un renfort de troupes; mais le Roi s'aperçut qu'il ne pouvait se fier à ceux de ses propres sujets qui revenaient de ce pays et encore moins à des étrangers; car ayant été averti par quelques officiers de ces trois régimens et par les discours séditieux qu'ils avaient tenus dans les différens endroits où ils avaient logé, que plusieurs, non-seulement des soldats, mais aussi des officiers, étaient entièrement disposés en faveur du duc de Monmouth, il n'osa les envoyer dans l'ouest, mais aima mieux se fier au peu de troupes qu'il avait de ce côté, que de risquer, en faisant passer à son armée un renfort apparent, d'en envoyer un réel à ses ennemis.

« Le duc de Monmouth faisait débarquer ses

armes et ses munitions, et faisait tirer de ses vaisseaux trois ou quatre pièces de canon plus propres à la montre qu'à l'usage; mais presque persomne ne venait le joindre, ce qui d'abord le découragea à tel point qu'il eut un moment l'envie de s'en retourner. Cependant, comptant sur la multitude de promesses qui lui avaient été faites par des hommes de grande fortune et de haute qualité, ainsi que par des officiers même de l'armée en activité, poussé d'ailleurs par quelques hommes violens qui l'entouraient, il se hasarda à s'avancer dans le pays avec le projet de se rendre maître de Bristol, et publia sa déclaration. » Il commençait par des éloges du gouvernement anglais, puis taxait le duc d'York, car c'était ainsi qu'il désignait le Roi, du projet de le renverser en changeant la monarchie limitée en une tyrannie absolue. Il lui imputait tous les malheurs qui lui revenaient dans l'esprit, comme l'incendie de Londres, le meurtre de sir Edmondbury Godfrey, l'accusait de subornation de témoins, prétendait que c'était lui qui avait fait couper la gorge à lord Essex, et qu'on devait s'attendre de sa part aux crimes les plus noirs s'ils lui étaient nécessaires pour ruiner la religion et les libertés du peuple. Au mépris, disait-il, de ces libertés il avait levé les droits de douane et une partie des impôts, seulement accordés pour la durée de la vie du feu Roi; il avait rempli les tribunaux

d'hommes qui étaient l'opprobre de la magistrature, et il n'y avait pas d'espoir de redressement des griefs autrement que par la force. Il avait recours à ce moyen, continuait-il, non dans aucun but personnel, mais pour la défense de la religion, des lois, des droits du peuple, et pour préserver le royaume de la servitude et de l'idolâtrie. Il déclarait donc la guerre audit duc d'York, comme meurtrier, assassin d'innocens, traître à la nation, et tyran du peuple; menaçait ses partisans de la dernière sévérité, à moins qu'ils ne se repentissent et quittassent son parti, auquel cas les papistes même devaient avoir leur pardon. Il protestait solennellement qu'il n'avait point de vues personnelles, et que son unique intention était d'établir les choses dans un tel équilibre que les gouvernans eussent à l'avenir le pouvoir de faire le bien sans celui de faire aucun mal; que les lois pénales contre les dissidens protestans seraient révoquées et les parlemens assemblés tous les ans; que les juges seraient à la nomination du parlement et demeureraient en possession *quàm diù se bene gesserint*, afin que les tribunaux ne pussent à l'avenir commettre des injustices pareilles à l'inique jugement prononcé contre sir Thomas Armstrong, le colonel Algernon Sidney et le lord Russel. Il confirmait les anciennes chartes, abrogeait les actes des corporations et de la milice, laissait aux francs-

tenanciers l'élection des shériffs, et délivrait tous ceux qui étaient en prison ou opprimés par suite du complot protestant; déclarait qu'il poursuivrait le duc d'York comme son mortel et sanglant ennemi, jusqu'à ce qu'il lui eût fait subir le châtiment qui lui était dû pour son horrible parricide sur la personne du feu Roi son frère. Quant à lui, mettant de côté ses droits pour le présent, il laissait à la sagesse des peuples à décider de leur gouvernement comme il leur semblerait plus avantageux. Enfin il avouait le comte d'Argyle et recommandait sa cause au Dieu des armées, à qui il appartenait de prononcer au jour du combat entre son ennemi et lui.

Ainsi ce pauvre misérable réprouvé se chargeait du crime d'appuyer les plus noires calomnies par les imprécations les plus horribles et les plus blasphématoires; mais ceux qui s'étaient emparés de lui le lançaient alors comme leur dernier enjeu contre le Roi et le gouvernement, et leur dernier effort en faveur d'une république. Cette amère et mensongère invective fit si peu d'impression sur le parti sage de la nation, qu'il serait difficile de dire qui du Roi ou du parlement fut le plus sensiblement touché de ces abominables impostures et des infernales calomnies répandues contre Sa Majesté. Le Roi publia une proclamation pour déclarer traître le duc de Monmouth; et le parlement, dès qu'il eut été

informé de sa révolte, assura Sa Majesté, dans une adresse, que tous la défendraient au prix de leur vie et de leur fortune contre le duc de Monmouth et tous ses adhérens, et contre tous les rebelles et traîtres et ennemis quels qu'ils fussent de son gouvernement, et les chambres montrèrent tant de zèle que trois jours après la première nouvelle, elles portèrent contre lui un acte d'accusation, qui reçut le 16 du même mois la sanction royale.

Cependant le duc de Monmouth avait marché à Bridgewater et de là à Taunton. Son armée grossissait prodigieusement malgré la proclamation par laquelle il avait été fait défense de répandre sa déclaration et malgré la vigilance des ducs d'Albemarle et de Sommerset, envoyés à la première nouvelle, aussi bien que le duc de Beaufort, pour lever et prendre sous leurs ordres les milices des comtés qu'ils commandaient en qualité de lords lieutenans. On avait moins intention de s'en servir pour résister au duc de Monmouth que d'empêcher par là les habitans du pays de se rendre autour de lui, car le Roi ne pouvait guère avoir confiance dans la milice de cette partie de l'Angleterre, formée sans aucun doute de la même trempe que les habitans du voisinage qui s'étaient empressés de rejoindre le duc, malgré la désapprobation que donnaient à son entreprise toutes les classes d'employés dans le gouvernement et le parlement lui-même.

L'orgueil du duc de Monmouth s'enfla tellement de ce concours, que non-seulement il se laissa proclamer Roi, mais déclara le parlement une assemblée séditieuse et mit à prix la tête du Roi. Cette démarche impolitique devait finir par le perdre, eût-il même commencé plus heureusement, car outre que lord Argyle, qui l'apprit avant sa mort, l'accusa d'avoir violé sa promesse et l'engagement solennel qu'il avait pris d'établir une république, le prince d'Orange à qui, dit-on, le duc de Monmouth avait promis de lui laisser prendre la couronne lorsqu'il aurait une fois dépossédé le Roi, ne lui aurait jamais pardonné cette infidélité; mais il avait tant d'intérêts à satisfaire, et tant de conseils divers à accorder, qu'il était impossible qu'un homme si peu habile se dépêtrât jamais des embarras qui entravaient sa route et devaient tôt ou tard l'arrêter dans sa carrière et le faire succomber sous le poids d'une telle entreprise.

Le peu de troupes que Sa Majesté avait pu assembler en si peu de temps ne se montait pas à plus de deux mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Le commandement en avait été donné au comte de Feversham qui, marchant avec toute la diligence imaginable, arriva à Sommerset et de là à Weston où il trouva l'ennemi. Il s'arrêta donc, logea sa cavalerie dans le village et campa son infanterie dans une situation très-avanta-

geuse, son front couvert d'un fossé qui le séparait d'une belle plaine appelée Sedgemore, à trois milles environ de Bridgewater, où était alors l'ennemi au nombre d'environ six mille hommes. Comme c'en était plus que le duc de Monmouth n'en pouvait armer, et beaucoup plus surtout que ce qu'il avait d'argent et de munitions lui donnait les moyens de retenir long-temps près de lui, son jeu était de décider l'affaire aussi promptement qu'il lui serait possible; ainsi donc, le 6 juillet, ayant rassemblé ses forces la nuit précédente, il se mit en marche de bonne heure avec si peu de bruit et si secrètement, que bien que lord Feversham fût averti de son mouvement et eût envoyé des détachemens à la découverte, le duc arriva sur lui sans qu'il en fut prévenu, et avant qu'il fît assez de jour pour l'attaquer et pour passer le fossé sans désordre.

Cela donna à lord Feversham le temps de se mettre en état de recevoir l'ennemi qui, aussitôt qu'il fit assez jour, vint l'attaquer en bon ordre. Le duc de Monmouth, à la tête de son infanterie, commença la charge qu'il entretint assez bien pendant quelque temps, mais seulement en faisant feu de derrière le fossé qui demeura toujours entre ses troupes et celles de lord Feversham. Si sa cavalerie se fût aussi bien conduite, cela aurait pu rendre le succès plus douteux; mais elle fut si bien reçue à sa première décharge par le

colonel Oglethorp et le régiment de lord Oxford, qu'elle céda sur-le-champ, et en ce moment le canon du Roi ayant été amené et sa cavalerie s'étant rangée sur le flanc de l'infanterie, les troupes du duc se rompirent entièrement et s'enfuirent en désordre, laissant sur la place trois petites pièces de canon, leurs bagages et bon nombre de morts.

Le duc de Monmouth s'était enfui d'abord avec une cinquantaine de chevaux; mais ils se dispersèrent bientôt, et le duc fut forcé de prendre un habit de paysan et demeurer caché sous ce déguisement, ainsi que lord Gray, jusqu'au lendemain matin, dans les enclos voisins de Ringwood: mais ce lord ayant été découvert et pris, on fouilla avec plus de soin les environs, où l'on trouva le duc de Monmouth dans le creux d'un rocher, tremblant de froid et de frayeur. Lord Lumley, alors zélé pour le service du Roi, se chargea de lui et de lord Gray, qu'il conduisit étroitement gardés jusqu'à Londres.

Quoique le duc de Monmouth ne manquât pas de courage personnel en un jour de combat, le cœur lui défaillit lorsque de sang-froid il fut obligé de considérer la mort en face. Cette familiarité que les hommes contractent avec le danger sur le champ de bataille, au milieu d'un grand nombre de compagnons, ne se retrouve plus lorsqu'il faut le braver seul et sur un échafaud. L'idée

de la mort se présenta à lui alors si vivement qu'il n'est rien qu'il n'eût été capable de faire pour sauver sa vie. Il avait si souvent éprouvé la clémence royale, qu'il ne désespéra pas de la trouver encore. Il écrivit donc au Roi la lettre suivante :

« Sire,

« Votre Majesté peut penser que le malheur « qui m'accable est ce qui me porte à m'adresser « à elle; mais j'assure Votre Majesté que « j'y suis poussé par le remords que je sens maintenant « de mes torts envers vous à plusieurs « égards et de celui que je viens d'y ajouter en « prenant les armes contre vous. Jamais depuis « la mort du Roi je n'avais songé à les prendre, « et le prince et la princesse d'Orange peuvent « vous rendre témoignage des assurances que je « leur avais données de ne me jamais soulever « contre vous; mais mon malheur a été de rencontrer des hommes horribles qui m'ont fait « croire de telles choses sur le compte de Votre « Majesté, et m'ont séduit par un si grand nombre de raisons mensongères, que j'ai été conduit « à croire que je ne pouvais m'en dispenser sans « honte et sans péché devant Dieu. Mais, Sire, « je n'importunerai pas maintenant Votre Majesté de tout ce que je pourrais dire pour ma « défense et qui, j'en suis sûr, exciterait votre

« compassion. Le but principal de cette lettre « est seulement de vous demander que je puisse « avoir le bonheur de parler à Votre Majesté ; « *car ce que j'ai à vous dire*, Sire, peut, j'es- « père, vous donner un règne long et heureux ; « et je suis assuré, Sire, que lorsque vous m'au- « rez entendu, vous serez convaincu de mon zèle « pour votre conservation et de mon sincère re- « pentir sur ce que j'ai fait. Je n'en puis dire « davantage pour le moment à Votre Majesté, « car cette lettre doit être vue de ceux qui me « gardent. Je finirai donc en priant Votre Ma- « jesté d'avoir assez bonne opinion de moi pour « penser que j'aimerais mieux mourir mille fois « que d'implorer un pardon, si je ne me croyais « pas réellement dans mon tort plus que per- « sonne au monde, et si je n'abhorrais pas du « fond du cœur et mon action et ceux qui me l'ont « fait commettre. J'espère, Sire, que le Dieu « tout-puissant ouvrira votre cœur à la clémence « et à la compassion pour moi, comme il a ou- « vert le mien à l'aversion pour ce que j'ai « fait. J'espère donc, Sire, que je vivrai assez « pour vous montrer désormais mon zèle à vous « servir. Vous en seriez convaincu si je pou- « vais dire dans cette lettre *seulement un mot ;* « mais ce mot est d'une telle conséquence que « je ne puis me le permettre. Je vous conjure « donc, Sire, encore une fois, de consentir à ce

« que je vous parle, et alors vous ne douterez « plus que je ne sois pour toujours de Votre Ma- « jesté le très-humble et respectueux

« MONMOUTH. »

Non content de cette lettre, il réitéra sa demande à M. Ralph Sheldon, que le Roi avait envoyé à sa rencontre sur la route pour l'accompagner à Londres. Ce fut à l'occasion d'un fait particulier dont il s'imaginait que le Roi serait singulièrement frappé. Le duc de Monmouth avait demandé à M. Sheldon quels étaient les personnes le plus en crédit auprès du Roi. M. Sheldon lui ayant nommé d'abord lord Sunderland, le duc, dans l'excès de sa surprise, se frappa la poitrine disant : « Eh quoi ! comme j'espère être « sauvé, il m'avait promis de se joindre à moi. » Et il pria M. Sheldon de le dire à Sa Majesté, ajoutant qu'il lui nommerait tous ses complices, dont il s'apercevait, dit-il, que quelques uns étaient en grand crédit auprès de Sa Majesté. Quand M. Sheldon revint et rendit compte au Roi de ce qu'il avait appris, lord Sunderland, inquiet peut-être avec assez de raison, prétendit avoir à parler au Roi, et fut admis dans son cabinet. M. Sheldon s'arrêta tout court et demanda qu'il lui fût permis de parler à Sa Majesté; mais le Roi lui dit qu'il pouvait tout dire devant lord Sunderland, ce qui mit M. Sheldon

dans un grand embarras sur ce qu'il avait à faire; mais enfin, n'osant se taire sur une chose à laquelle il croyait Sa Majesté si fort intéressée, il dit qu'il était chargé par le duc de Monmouth d'assurer Sa Majesté que lord Sunderland lui-même était d'intelligence avec lui. Lord Sunderland parut d'abord fort troublé; mais, se remettant sur-le-champ, dit avec un rire forcé: « Si c'est là tout ce qu'il a découvert pour sau-« ver sa vie, cela ne lui fera pas grand profit. » Au moins, cela ne fit-il pas trop de mal à lord Sunderland; car, soit qu'il eût reçu du Roi la permission d'entrer en quelque intelligence avec le duc, sous prétexte de découvrir ses intentions, tandis qu'en effet il ne cherchait, sous prétexte de servir Sa Majesté, qu'à sauver son enjeu, quel que fût le gagnant, soit qu'il eût trouvé quelque autre moyen pour se sortir d'affaire, il est certain qu'on ne sait comment il parvint à écarter les soupçons et à conserver son crédit auprès du Roi. Il est cependant très-probable que si le duc de Monmouth avait réussi, il se fût fait un mérite auprès de lui d'avoir trahi son maître comme il s'en fit ensuite auprès du prince d'Orange; car, comme l'infortuné duc s'entretenait un jour pendant sa traversée avec ceux en qui il avait plus de confiance, des mesures qu'il aurait à prendre lorsqu'il serait une fois débarqué, Ferguson lui conseillant de ne se pas trop hâter de distribuer les

emplois, mais de s'en servir comme d'un appât autour de lui, le duc lui répondit qu'il suivrait son conseil et l'assura qu'il n'en avait promis aucun, si ce n'est à lord Sunderland celui dont il était alors en possession.

Tant de gens appuyèrent les sollicitations du duc de Monmouth, entre autres la Reine douairière elle-même, que le Roi consentit à laisser parler sa bonté plus haut que sa raison et voulut bien le voir, ce qu'il n'eût certainement pas fait s'il n'eût été disposé à lui pardonner; mais peut-être n'était-il pas si entièrement guéri des soupçons que M. Sheldon lui avait donnés contre son favori, qu'il ne fût bien aise d'apprendre à cet égard quelque chose de plus; et pour la même raison, il est étrange que lord Sunderland ne se soit pas opposé à cette entrevue: à moins que, comme on l'a dit depuis, il n'eût fait assurer sous main le duc de Monmouth de son pardon s'il n'avouait rien, et qu'ensuite, après lui avoir ôté toute créance en l'engageant à se contredire, il n'ait pris soin de le faire dépêcher le plus tôt qu'il lui aura été possible. Quand le duc de Monmouth fut amené devant le Roi, il tomba et se traîna sur ses genoux pour embrasser ceux de Sa Majesté; et, oubliant le caractère héroïque auquel il avait si long-temps prétendu, se conduisit avec toute la bassesse et toute l'abjection imaginable, n'oubliant aucune humiliation, aucune protestation

de douleur et de repentir pour émouvoir le Roi à la compassion et à la miséricorde; mais comme il ne parut pas qu'il eût grand'chose à révéler, ni l'un ni l'autre ne tirèrent avantage de cette entrevue si déplacée. Car, bien que le Roi fût naturellement assez disposé à lui faire grâce, il sentit bientôt quelle cruelle compassion ce serait que d'exposer la tranquillité publique à de si grands dangers et de hasarder la vie de tant de milliers d'hommes pour celle d'un homme qui avait si peu mérité de vivre; que si l'on songeait combien de gens étaient venus se joindre à lui, même après que le parlement eut porté contre lui un acte d'accusation, et combien le peuple était infatué de son mérite personnel et de son prétendu zèle pour la religion protestante, il était impossible, s'il demeurait libre, de répondre des conséquences; que ses histoires fabuleuses du mariage du feu roi avec sa mère, quelque ridicules qu'elles fussent en elles-mêmes et bien que désavouées par le Roi, en avaient imposé à beaucoup de gens; qu'enfin, il avait montré si peu de fidélité et d'honneur à tenir ses promesses, qu'il n'y aurait rien de plus impolitique et de plus dangereux que de laisser entre les mains des factieux un tel levier pour ébranler les bases du trône toutes les fois qu'il leur plairait. Ce fut ce qui empêcha le Roi de lui donner aucune espérance de pardon. Cependant les craintes que le duc avait de

la mort l'engagèrent à essayer de tous les moyens qu'il crut propres à écarter le coup fatal.

Il laissa entrevoir quelques dispositions à se faire catholique, pensant que cette considération agirait sur le Roi plus que tout le reste. Il avait été effectivement élevé dans cette religion, ce qui fit penser à Sa Majesté qu'il pouvait vouloir y mourir; mais ceux qu'elle envoya vers lui dans cette vue, eurent bientôt lieu de connaître qu'il était bien plus occupé de sauver sa vie que son âme, et lorsqu'il s'aperçut qu'il n'y avait plus d'espérance pour sa vie, il se résolut de risquer la mort dans la religion qu'il professait. Quoiqu'il se prétendît attaché à l'Eglise anglicane, cependant, lorsque les théologiens de cette communion, qu'on lui avait envoyés pour l'assister, le voulurent presser sur la doctrine de la non-résistance, ils ne purent l'amener à la reconnaître. Et en déclarant lady Henriette Wentworth pour son épouse aux yeux de Dieu, bien qu'en même temps il recommandât à la clémence du Roi les enfans qu'il avait eus de la duchesse de Monmouth, il donna une idée aussi peu favorable de ses principes religieux que de sa prudence et de son jugement; car « lorsqu'on eut la certitude qu'il devait mourir, la duchesse de Monmouth demanda la permission de le voir à la Tour, ce qui lui fut accordé sans peine. Elle se rendit donc dans la pièce qui précédait celle où les évêques étaient

avec lui, l'exhortant à se préparer à ce terrible passage auquel il avait peu pensé durant sa vie. Un d'eux lui dit que la duchesse de Monmouth était là et désirait le voir; mais au lieu de la faire entrer, il la désavoua (1), et dit qu'elle était à la vérité sa femme aux yeux de la loi, mais non pas aux yeux de Dieu. Les évêques furent très-troublés de cette réponse qui indiquait une mauvaise disposition pour mourir. Ils le pressèrent donc d'avouer sa faute et d'implorer le pardon de Dieu et celui du Roi, sans quoi ils ne pouvaient lui

(1) Une note de l'éditeur anglais nous apprend qu'en parcourant le manuscrit original, son ami, M. Walter-Scott (maintenant sir Walter-Scott) y a fait la note suivante :

« Bien qu'il soit d'une vérité incontestable que le duc de « Monmouth ait persisté à soutenir que lady Henriette « Wentworth était sa femme aux yeux de Dieu, le secré- « taire de Jacques s'est trompé en affirmant qu'il refusa de « voir avant son exécution la malheureuse duchesse. L'ap- « pendix des Remarques de M. Rose, sur le règne de Jac- « ques II, contient un récit détaillé de leur entrevue, que j'ai « copié, pour l'insérer dans cet appendix, sur le manuscrit « original, appartenant au duc de Buccleuch. Cette entrevue « se passa avec décence, mais sans aucune marque d'affec- « tion. On rapporte que le lendemain de l'exécution le Roi « déjeûna avec la duchesse de Monmouth, et lui donna « l'acte par lequel il lui remettait la forfaiture encourue « pour crime capital par le duc de Monmouth, en tant « qu'elle pouvait affecter les titres et propriétés de la fa- « mille de Buccleuch. » W. S.

donner l'absolution et communier avec lui ; mais ils ne purent jamais le porter à avouer qu'il eût fait un grand crime ; il se bornait à donner à son action le nom d'invasion. Ce fut tout ce qu'ils en purent obtenir, ce qui les obligea à le laisser comme ils l'avaient trouvé. » Ainsi cet homme vers lequel le peuple courait si aveuglément comme au seul appui de sa religion, montra qu'il n'en avait aucune et ne reçut à ses derniers momens, d'aucun ministre d'une religion quelconque, les secours accoutumés en pareille occasion. Ce fut avec une si misérable préparation qu'il marcha à l'échafaud sur Tower-Hill, où il fut décapité le 16 juillet (1). Il ne fit point de discours au moment de mourir, mais donna au shériff un écrit dans lequel il avouait que le feu Roi lui avait dit qu'il n'avait jamais été marié à sa mère (2), qu'on l'avait forcé contre son opinion à prendre le titre de roi, et qu'il espérait que Sa Majesté ne punirait point ses enfans de cette démarche.

Ainsi ce pauvre infortuné se contredisait sans cesse dans ses actions ainsi que dans ses paroles ;

(1) Le 15.

(2) On a fait, sur ce prétendu mariage, une espèce de roman, intitulée *le Prince dans l'embarras* (*the Perplexed prince*). Ce misérable ouvrage, dédié à lord Russel, eut un grand effet dans le peuple. L'éditeur anglais nous apprend que sir Walter-Scott en possède un exemplaire.

quelquefois il assurait ressentir de sa prison une douleur plus cruelle que mille morts, mais ce n'était là en effet qu'une manière de tâcher d'éviter la mort. Lorsqu'il fut certain de n'y pas échapper, il voulut reprendre le rôle de héros, et consentit à peine à s'avouer coupable ; « en sorte que sa conduite, une fois qu'il eut été pris, ne répondit en aucune manière à l'idée qu'on avait de lui, surtout si l'on considère à quelle hauteur il portait ses prétentions et quelle réputation d'intrépidité il avait aspiré à se donner, soit en Angleterre, soit à l'étranger. Si sa tête et son cœur avaient répondu à sa figure et à ses manières extérieures, il n'est pas douteux que les dispositions turbulentes et l'inconstance du peuple ne lui eussent donné beaucoup d'occasions de suivre ses projets. » Lord Shaftesbury, par son extrême habileté à exciter des factions et des mécontentemens, avait tellement enflammé les esprits contre le Roi du temps qu'il était duc d'York, qu'aucune entreprise contre lui ne pouvait alors paraître impraticable. Trouvant en ce jeune duc un caractère imprudent, mobile, ambitieux, lord Shaftesbury s'en était emparé pour le faire servir à ses perfides projets, cachant si adroitement ses ruses, qu'il était parvenu à l'arracher des bras du Roi son père, et à le faire manquer à tous ses devoirs en flattant son jeune orgueil, non-seulement de la gloire apparente de défendre les

libertés et la religion de son pays, mais de l'espoir d'arriver à la couronne; et par des soupçons chimériques il avait excité en lui une haine si irréconciliable contre le duc d'York, qu'il lui avait fait renoncer à tout égard envers Son Altesse royale. Cette conduite était d'autant plus sans motifs de la part du duc de Monmouth, que jusqu'au moment où il s'était rendu indigne de l'amitié du duc d'York, il n'avait pas eu d'ami plus solide, et à peine avait-il obtenu une seule dignité ou un seul avantage de la part de Sa Majesté, qu'il ne le dût à l'intercession de Son Altesse royale. « Mais les artificieuses insinuations de Shaftesbury s'étaient emparées de sa faible raison, surtout lorsque le prétendu complot, inventé par Oates, fut venu si utilement à son secours. Et au fait, si le duc de Monmouth eût fait de cette occasion favorable l'usage qu'en pouvait faire un homme de courage et de jugement, il avait les plus belles chances pour parvenir à la couronne, ou du moins ne serait-il pas mort sans exciter la pitié à laquelle il perdit tous ses droits par la misère et la faiblesse de sa conduite depuis la bataille. Il tomba si bas qu'il accorda créance aux prédictions d'un diseur de bonne aventure qui l'avait assuré, à ce qu'il paraît, que s'il passait le jour de Saint-Etienne, il ferait une grande fortune. Il écrivit donc de la manière la plus pressante à lord Arundel de Wardour, à lord Tirconnel et

à d'autres, pour solliciter un sursis de quelques jours ; mais on conseilla au Roi de ne le point accorder. » Ainsi il arriva qu'il fut décapité ce jour-là même, peut-être en punition de la confiance qu'il avait accordée à cette vaine prédiction ; car, bien que le Tout-Puissant permette quelquefois que de pareilles prophéties s'accomplissent, ce n'est jamais pour le bien et l'avantage de ceux qui y croient.

Aussitôt que cet ébranlement fut calmé et le trône raffermi, à la satisfaction du moins apparente du public, le Roi se hâta de donner à ses sujets des trois royaumes tous les témoignages de son zèle pour le bien public et de ses soins pour établir dans le pays la tranquillité, l'abondance, la sécurité et un commerce florissant ; et ses plus grands ennemis avouèrent que jamais roi d'Angleterre ne fut plus fait pour y parvenir, ne s'y appliqua davantage et n'y réussit aussi bien. Ses sujets d'Ecosse, qui avaient éprouvé à quel point sa conduite passée avait contribué à assurer leur marche et augmenté la vigueur de leurs résolutions, étaient charmés de le voir, maintenant qu'il était roi, suivre la même marche qu'il avait conseillée en qualité de commissaire de son frère ; et les hommes sages et modérés étaient si loin d'appréhender de sa part aucun danger pour leur liberté et leur religion, qu'ils assuraient Sa Majesté qu'elle ne pouvait avoir d'ennemis que ceux

de leur pays et les leurs. Ils lui certifièrent de plus que les impostures des malintentionnés ne parviendraient pas à persuader, parmi eux, à un grand nombre de gens, qu'on eût lieu de craindre de sa part un pouvoir arbitraire, parce qu'on refusait de subir la tyrannie de ces hommes qui s'efforçaient d'entraîner le peuple dans les maux dont leur zèle prétendu feignait de vouloir le sauver. L'Irlande ne paraissait pas sentir moins vivement le bonheur du gouvernement du Roi. Les protestans y paraissaient contens de la sécurité et les catholiques de la liberté dont ils jouissaient; mais le peuple d'Angleterre commença bientôt à perdre de cette chaleur d'affection qu'il avait montrée d'abord. Ceux qu'affligeaient le mauvais succès de l'insurrection du duc de Monmouth profitèrent des actes de justice qu'elle rendit ensuite nécessaires et de la mauvaise conduite des hommes employés à les exécuter, pour aigrir, par de fausses insinuations, l'esprit du peuple contre le Roi, et jetèrent les premiers germes de ces mécontentemens qui lui ont depuis coûté si cher : car, bien que le devoir essentiel d'un prince soit de récompenser la vertu et de punir le vice, il est presque impossible de remplir l'une ou l'autre de ces obligations sans déplaire à beaucoup plus de gens qu'on n'en peut satisfaire, ou sans mécontenter ceux mêmes dont cette rigueur fait la sûreté.

Aussitôt donc après la prorogation du parlement, que les derniers troubles avaient forcé le Roi de garder plus long-temps que de coutume, Sa Majesté, pour satisfaire à l'un des devoirs dont on vient de parler, conféra l'ordre de la jarretière au duc de Norfolk et aux comtes de Peterborough et de Rochester. Ces deux derniers, dans leurs différens postes, avaient servi le Roi avec beaucoup d'affection et de fidélité; et quoique le premier n'eût à cette faveur aucun titre spécial, le Roi, toujours judicieux dans la distribution de ses grâces, ne jugea pas convenable que le signe de la première ou du moins de la principale dignité du royaume manquât au premier duc d'Angleterre. Lord Feversham fut aussi admis bientôt après dans le nombre des chevaliers de la Jarretierre, en récompense de sa dernière victoire. On ne lui accordait pas généralement grande part à ce succès; on crut pouvoir plutôt lui reprocher d'avoir manqué dans l'occasion de conduite ou de vigilance : cependant le Roi jugea la circonstance favorable pour reconnaître l'amitié que lui avait autrefois montrée M. de Turenne, dans la personne de son neveu, qui devait principalement la bienveillance du Roi pour lui à la recommandation de ce grand général.

Quoique ces faveurs pussent exciter l'envie, cependant elles ne donnaient aucun prétexte plausible de plaintes; mais le Roi, en s'occupant d'ac-

complir l'autre partie de son devoir et de punir quelques uns des chefs de la dernière rébellion, augmenta réellement ces dispositions d'humeur et de mécontentement qu'il avait espéré par là de réprimer. On avait publié une proclamation contre le colonel Danvers, John Trenchard, Georges Speak, François Charleton, John Wildman, écuyer, etc., soupçonnés d'avoir trempé dans la conspiration. Ils se cachèrent; mais les lords Stamford, Delamère et Brandon furent pris et mis à la Tour. On donna aussi au lord grand juge Jefferies une commission d'oyer et terminer pour se rendre dans l'ouest y faire les enquêtes et y infliger les châtimens que semblaient exiger l'exemple des règnes précédens et la sécurité du règne actuel; mais l'imprudence de son zèle ou, comme l'ont dit quelques uns, son avidité l'emportèrent au-delà des limites de la modération et de la miséricorde qui eût été beaucoup plus conforme au caractère du Roi; et non seulement le nombre des exécutions qu'il ordonna, mais les circonstances de quelques unes, et le trop petit nombre de ceux qu'il épargna, élevèrent de justes soupçons sur la clémence de Sa Majesté. On fut révolté particulièrement du supplice d'une vieille mistriss Alice Lisle (1), qui fut condamnée et exécutée uni-

(1) Veuve du régicide assassiné à Vevay.

quement pour avoir logé les nommés Hicks et Neltrop, tous deux, à la vérité, hommes très-pervers, et dont le dernier était compris dans une des proclamations; cependant comme elle soutint qu'elle l'avait ignoré, il est possible qu'elle ait été mise à mort pour l'acte d'hospitalité le plus ordinaire. Mais rien ne peut mieux prouver à quel point cette sévérité était contraire aux intentions du Roi que la différence du traitement que reçut un certain major Holmes, du Roi d'un côté, et de l'autre du lord grand juge. Ce gentilhomme avait pris part à la rébellion du duc de Monmouth. Il avait perdu son fils et un bras à la bataille; il fut fait prisonnier et ramené à la Tour. Le Roi ayant désiré le voir, il se conduisit dans cette entrevue d'une manière qui lui gagna l'estime de tout le monde; sa conduite fut exempte de faiblesse, mais pleine de respect. Il avoua sa faute et eut recours à la clémence de Sa Majesté, lui disant que cependant, vu ses pertes et son âge, Sa Majesté gagnerait plus en réputation en lui accordant la faveur qu'il demandait qu'il ne lui serait à lui-même avantageux de la recevoir. Le Roi, qui aimait le courage même dans un ennemi, ne put s'empêcher de lui donner de l'espérance, s'entretint avec lui librement, et nul ne parut ensuite plus fréquemment dans l'antichambre du Roi jusqu'au moment où l'on jugea à propos de l'envoyer dans l'ouest comme l'un des hommes les plus propres

à éclairer le lord grand juge sur ceux qui pouvaient mériter le plus qu'on les punît ou qu'on leur fît grâce; et afin de lui faire acheter son pardon par quelques services, on le différa pour cette unique raison jusqu'à son retour. Mais la première nouvelle qu'apprit le Roi sur son compte c'est qu'il avait été pendu avec les autres. Sa Majesté en fut très-surprise, questionna à ce sujet le grand juge à son retour; mais celui-ci pallia cette rigueur, ainsi que les autres, des prétextes d'une justice nécessaire; et le Roi, qui l'en avait fait juge, ne sut trop que lui dire, d'autant qu'il avait pris la précaution, non-seulement d'envoyer avec lui quatre autres juges comme ses assistans, mais lui avait donné aussi pour solliciteur général M. Pollexfen qu'on connaissait pour favoriser le parti presbytérien et sur lequel par conséquent le Roi avait compté pour modérer l'ardeur du grand juge. Ainsi donc, après tant de prévoyance, Sa Majesté dut se croire obligée d'acquiescer à tout ce qui avait été fait, bien qu'au fond il lui eût été rendu en cela un bien mauvais service; mais le lord grand juge ayant représenté sa conduite comme l'effet d'un excès de zèle, elle n'empêcha pas Sa Majesté de lui conférer le titre de baron en récompense de ses anciens mérites. Bientôt après elle le fit lord chancelier, le croyant plus propre que personne à ces hautes fonctions; mais certainement Sa Majesté

eût agi plus prudemment en s'abstenant d'entasser tant de marques de distinction sur l'homme qui, par un zèle imprudent, pour ne pas dire pis, avait attiré tant de haine sur son maître et sur lui-même.

Mais il est difficile de donner la couleur de zèle aux cruautés qu'exerça dans la même occasion le colonel Kerk, choisi pour accompagner la commission à la tête d'un corps de troupes; il fit pendre plusieurs personnes, plutôt par une disposition sanguinaire, et pour satisfaire ses passions brutales, que par amour de la justice ou du service de son maître. Il n'est même pas impossible qu'il n'eût pour but en ceci d'exposer le Roi à la haine publique; car personne ne se montra ensuite plus vif contre lui qu'il ne le fut ensuite lorsqu'il put impunément manifester ses véritables penchans; et si le Roi ne lui marqua pas son ressentiment de cette inhumaine barbarie, ce fut en partie par ignorance de ce qui s'était passé, et en partie par suite de la douceur de son caractère, qui le portait toujours à pardonner les fautes, même de ses ennemis, et à bien plus forte raison celles des hommes qu'il prenait pour ses amis, et il eut le malheur de compter dans le nombre cet homme qui méritait bien peu un tel honneur. Ces cruautés devinrent un des moyens les plus populaires de décrier le gouvernement de Sa Majesté; et cepen-

dant il est certain qu'on lui faisait grand tort en ceci, car ses penchans n'étaient nullement sanguinaires; il était au contraire disposé à la miséricorde. Il fit grâce, après tout, dans cette occasion, à des milliers de gens qui avaient mérité de perdre la vie et leurs biens, et son désir d'adoucir la situation des hommes de cette opinion ne fut pas un de ses moindres motifs pour accorder ensuite la liberté de conscience, qui finit par lui coûter si cher.

Les châtimens exécutés à Londres, sous les yeux du Roi, furent beaucoup plus modérés, et dans le fait, le Roi eut beaucoup plus d'égard en cette occasion aux crimes commis contre le feu Roi son frère, qu'à ceux qui l'avaient été contre lui. Ainsi on exécuta Neltrop et Ayloff, deux rebelles connus, qui retombèrent alors entre les mains de la justice, bien qu'ils eussent été condamnés et mis hors de la loi pour le complot de Rye-House. On jugea et condamna aussi, pour ce dernier complot, Cornish, un des plus furieux fauteurs des troubles de cette époque, et dont le crime ne paraissait douteux à personne. Cependant Sa Majesté ayant su qu'un des témoins qui avaient déposé contre lui n'avait pas positivement atteint dans son témoignage ce qui constituait, en ce cas, la criminalité, elle fut affligée qu'on eût enfreint, pour sa sûreté, la moindre formalité des lois, déclara qu'elle était fâchée qu'on

eût exécuté Cornish, et ordonna qu'on détachât les quartiers de son corps exposés en divers lieux, et qu'on les rendît à ses parens pour les enterrer décemment.

Quant à ceux dont les crimes avaient été dirigés contre lui seul, le Roi ne fut pas si pressé de les punir, mais différa leur châtiment jusqu'après la session suivante du parlement; et, bien que pour l'exemple il fût nécessaire de faire le procès de plusieurs hommes de distinction, compromis dans la dernière rébellion, ces procédures servirent plutôt à manifester la clémence du Roi qu'à punir les crimes des accusés. Lord Brandon Gerrard, jugé et condamné, reçut bientôt après sa grâce. M. Hampden, qui avait plaidé *coupable*, et avait été également condamné à mort, eut de même son pardon. Lord Delamère, à la vérité, fut acquitté sur une erreur de date commise par un nommé Saxton, témoin à charge, et Saxton lui-même fut bientôt après poursuivi et condamné pour parjure. Lord Stamford eut son pardon sans avoir même été jugé. Rien ne prouve donc mieux à quel point les mesures sanguinaires exercées dans l'ouest étaient contraires au caractère miséricordieux de Sa Majesté; car il n'est pas ordinaire aux princes de pardonner aux plus grands coupables, et de punir les moindres. Ainsi, quoi qu'en aient dit faussement ses ennemis, ceux qu'il devait le plus regarder comme

criminels obtinrent de lui, non-seulement justice, mais miséricorde, ce qui ne put obliger la généralité d'entre eux à se montrer ensuite reconnaissans envers lui, car la plupart de ceux qui avaient reçu de si éclatantes marques de sa bonté, lorsque le courant lui devint contraire, se hâtèrent de le suivre, et crièrent *crucifige* avec autant de fureur que les autres.

En même temps que le Roi usait envers ses ennemis de cette clémence signalée, des hommes qui avaient beaucoup mieux mérité de lui éprouvaient la sévérité de son impartiale justice. On avait jugé nécessaire, avant l'avénement du Roi à la couronne, d'infliger quelques marques d'infamie à Oates et Dangerfield, qui avaient été les exécrables instrumens de tant de meurtres. Tous deux avaient été accusés de parjure, et déclarés coupables sur une foule de témoignages. Un de leurs châtimens fut d'être fouettés à Tyburn. Dangerfield, après avoir subi le sien, s'en retournait dans une voiture, quand un M. Francis lui ayant demandé, en raillant, comment se trouvait son dos, il lui répondit par des injures; sur quoi ce gentilhomme, en colère, lui donna un coup de sa canne, qui malheureusement l'atteignit dans l'œil, et dont il mourut quelques jours après. Comme c'était un crime capital, on fit le procès de ce gentilhomme; il fut condamné; et, quoiqu'il eût très-bien mérité de

Sa Majesté, on ne put obtenir qu'elle lui pardonnât, et elle le laissa pendre au même gibet sur lequel avait été fouetté Dangerfield.

Après ce châtiment des rebelles, infligé avec tant de clémence, du moins dans les lieux où Sa Majesté avait pu y veiller elle-même, le Roi jugea nécessaire de calmer les craintes publiques en accordant, avec quelques exceptions, un pardon général en date du 10 mars. Il voulait que ses ennemis pussent oublier leur frayeur aussi aisément qu'il oubliait leurs injures.

Le Roi avait prorogé le parlement du 4 août au 9 novembre; cela ne faisait guère qu'un intervalle de trois mois et montrait bien la disposition du Roi à le rassembler fréquemment et à ne rien faire d'important sans son avis. Un des points sur lesquels il désirait obtenir l'assentiment des chambres, c'était l'augmentation qu'il avait jugée nécessaire de faire dans sa garde et dans l'armée permanente. Il lui avait été prouvé, à l'occasion de la dernière rébellion, qu'il ne fallait pas compter sur la milice. Ce qu'il avait de troupes ne suffisait pas pour s'opposer à une invasion. A peine avait-il ce qu'il fallait pour sa défense. Il se trouva en cette occasion tellement à découvert que si on eût exécuté le dessein, assez bien conçu par le parti du duc de Monmouth, le Roi, malgré la victoire de Sedgemore, pouvait tomber entre

les mains des rebelles ; car « M. Hook informa ensuite Sa Majesté qu'on l'avait envoyé de Bridgewater à Londres pour hâter le soulèvement que Danvers, Manley et Payton s'étaient engagés à exciter dans la cité. S'ils l'eussent fait, le nombre des mécontens était si grand, et ce que le Roi avait pu conserver de gardes avec lui était en si petit nombre, qu'il n'était nullement probable qu'il pût faire tête aux rebelles lorsque ceux-ci seraient conduits par des hommes qui, pour parvenir à leur but, ne se feraient aucun scrupule des plus horribles crimes. Danvers avait proposé de faire feu sur Sa Majesté lorsqu'elle viendrait à Sommerset-House, ou de la poignarder à Whitehall; mais M. Hook s'y opposa, disant que comme ils étaient en guerre ouverte, ce serait une lâcheté contraire à toutes les règles, et que si on ne renonçait pas à une pareille idée, il les dénoncerait tous : ce fut probablement leur principal motif pour y renoncer. D'après ces considérations, le Roi avait porté sa garde au nombre de douze ou quatorze mille hommes, ce qui n'était pas tout-à-fait le double de ce qu'elle était auparavant. Il ne doutait pas que la chambre n'entrât dans les raisons de cette augmentation, et non-seulement approuvât ce qui avait été fait, mais lui accordât une augmentation de subsides pour leur entretien à venir. Ainsi donc à l'ou-

verture de la session (1) il prononça le discours suivant:

« Milords et Messieurs,

« Après l'orage qui semblait prêt à fondre sur « nous au moment de notre séparation, je me ré- « jouis de me retrouver avec vous si tranquille « et en pleine paix. Louange en soit à Dieu tout- « puissant, par la bénédiction duquel a été ré- « primée cette rébellion. Mais lorsqu'on songe « au petit nombre de ceux qui commencèrent et « au temps qu'ils ont pu la soutenir sans obs- « tacle, chacun, j'espère, sera convaincu que la « milice, sur laquelle on avait tant compté jus- « qu'ici, ne suffit pas en de telles occasions, et « qu'un bon corps de troupes, permanent et bien « discipliné, peut seul nous défendre contre ceux « qui, soit du dedans, soit du dehors, seraient « disposés à nous inquiéter. Ma sollicitude pour « le repos et la tranquillité de mes sujets, aussi « bien que pour la sûreté du gouvernement, m'a « donc fait juger nécessaire de porter les troupes « permanentes au nombre où je les ai portées. Je le « devais à l'honneur aussi bien qu'à la sûreté de « la nation, dont la réputation a souffert aux yeux « de nos voisins de s'être trouvée exposée sans « défense à de misérables tentatives, tellement

(1) Le 9 novembre.

« qu'on ne saurait la relever de cet affront qu'au « moyen d'un corps de troupes permanentes, « assez imposant pour que personne ne puisse « avoir l'espérance de nous prendre désormais « au dépourvu d'une manière si déplorable. « C'est pour soutenir cette charge, maintenant « doublée, que je demande que vous veniez à « mon secours en m'accordant un subside pro- « portionné à cette nouvelle dépense, et je ne puis « douter que vous ne consentiez avec toute la « bonne volonté et l'empressement que demande « une œuvre de cette importance, à continuer ce « que j'ai commencé avec un si grand soin pour « l'honneur et la défense du gouvernement. Que « personne ne se formalise de voir dans cette ar- « mée quelques officiers n'ayant pas rempli les « formalités requises par les derniers tests; la « plupart d'entre eux, je puis le dire, me sont « très-bien connus; ils m'ont servi en plusieurs « occasions, et leur conduite m'a toujours prouvé « la loyauté de leurs principes; je les juge donc « propres à être employés sous mes ordres, et « vous déclare franchement qu'après avoir pro- « fité de leurs services en un temps de besoin et « de danger, je ne veux point les exposer à un « affront ni m'exposer moi-même à être privé « de leurs secours dans le cas où une autre ré- « bellion me les rendrait nécessaires.

« Je crains que quelques hommes ne forment

« la cruelle espérance de voir cette circonstance « faire naître entre nous quelques différends; mais « quand vous considérerez les avantages que nous « avons déjà retirés depuis peu de mois de la « bonne intelligence qui a jusqu'ici régné entre « nous, et les étonnans effets qu'elle a pro- « duits sur toutes nos affaires au dehors, dans « lesquelles elle a porté les changemens les plus « favorables à l'honneur de la nation et à sa si- « tuation dans le monde; quand vous songerez « que les craintes et les méfiances qui pourraient « s'élever entre nous, sont le seul obstacle ca- « pable de s'opposer à nos progrès dans une route « si satisfaisante, je n'aurai pas lieu d'appréhen- « der qu'aucune division ou froideur vienne trou- « bler notre union, ni que rien puisse ébranler la « constance de votre loyauté à mon égard, loyauté « qu'avec la grâce de Dieu je reconnaîtrai tou- « jours par ma bienveillance et ma protection, « et par la résolution de hasarder ma propre « vie pour la défense des vrais intérêts de ce « royaume. »

Les deux chambres furent fort surprises de ce discours. L'augmentation des troupes et l'introduction de plusieurs catholiques dans l'armée étaient des choses non-seulement nouvelles, mais qu'on s'était efforcé de prévenir par un grand nombre de lois. Les lords et les communes hésitèrent un peu à répondre à Sa Majesté, par les remercî-

mens accoutumés. Cependant le débat ne fut pas long à la chambre des lords, bien que les ennemis de Sa Majesté prétendissent que les remercîmens avaient été déterminés beaucoup moins par une intention réelle des lords d'en adresser aucun à Sa Majesté, que par une plaisanterie de lord Hallifax, qui leur dit qu'ils avaient toutes les raisons possibles de remercier le Roi d'un discours qui leur montrait si clairement où il en voulait venir. Mais la chose ne passa pas si aisément dans la chambre des communes; car, lorsque le comte de Middleton, l'un des secrétaires d'Etat, fit la motion non-seulement de remercier le Roi, mais de prendre en considération les moyens d'accomplir ce qu'il avait demandé, il s'éleva un débat sur lequel la chambre décida qu'elle se formerait en comité. Dans ce comité, lord Middleton renouvela sa motion et fut appuyé par lord Preston, lord Ranelagh et d'autres. Ils dirent qu'il avait été malheureusement prouvé combien peu l'on pouvait compter sur la milice; qu'il était donc raisonnable d'acquiescer à l'augmentation de troupes faite par Sa Majesté; que la France était formidable, que la Hollande avait augmenté ses troupes, que l'Angleterre devait donc augmenter les siennes en proportion, afin de maintenir la paix au dedans et au dehors; que l'harmonie qui avait régné jusqu'alors entre le Roi et le parlement avait eu en ce genre de

grands avantages; que la nouvelle de ce bon accord et de la défaite de Monmouth avait engagé le roi de France à rappeler ses troupes alors en marche vers l'Allemagne, et à terminer les différends qu'il avait avec les Espagnols, au sujet de Hay et de Fontarabie. Ils dirent encore que le métier de soldat avait, comme tous les autres, besoin d'être appris, et que rien ne prouvait mieux l'insuffisance de la milice que la facilité avec laquelle le duc de Monmouth, débarqué seulement avec quatre-vingt-trois hommes, et trois cents livres pour tout argent, était parvenu, en dépit de la milice et de tout ce que le Roi avait pu rassembler de troupes, à pousser son entreprise aussi loin qu'il l'avait fait. Ils demandaient ce que serait devenue l'Angleterre si les Français eussent débarqué alors, ou dans le moment de l'affaire de Chatam. Ils conclurent donc qu'un supplément de troupes était nécessaire, et proposèrent d'accorder un subside pour cet objet.

D'autres répondirent au contraire que le revenu qu'avait déjà le Roi suffisait à tous les besoins du gouvernement, que la milice avait été fort utile dans la dernière rebellion, et que Sa Majesté, en arrivant au trône, avait dit aux chambres qu'on s'était trompé sur son compte, et qu'elle conserverait le gouvernement de l'Eglise et de l'Etat tel qu'elle le trouvait établi, et maintiendrait le peuple dans ses justes droits et pri-

viléges; que, ravis de cette espérance, ils étaient venus avec empressement au devant de ses désirs, et lui avaient donné en une fois quatre millions (comprenant dans ce compte la valeur de ce qu'on avait ajouté au revenu à vie); que son revenu actuel était de près deux millions, et que les dépenses du gouvernement, en y comptant l'armée telle qu'elle était, ne pouvaient monter à plus de treize cent mille livres par an. On disait ensuite que, lors des débats sur le bill d'exclusion, les partisans du bill avaient appuyé surtout sur le danger que l'on courait si un papiste montait sur le trône, d'avoir une armée papiste, et l'on observait qu'on était en bon chemin pour y arriver; qu'on avait déjà violé l'acte du test, acte qui devait, selon les assurances du feu Roi lorsqu'on le passa, servir de boulevard invincible contre le papisme; mais on commençait, disait-on, à s'apercevoir du contraire, et il était très-affligeant de voir attenter si promptement aux libertés de la nation, et de remarquer une si grande différence entre le discours actuel du trône et les précédens, indice d'un dangereux changement dans les conseils, et qui semblait tout menacer. On s'étonnait, ajouta-t-on, que personne osât se hasarder à prendre un emploi pour lequel il n'avait pas les qualifications requises, et on demanda de mettre aux voix la question qu'une armée permanente était destructive du pays.

On répondit que les forces permanentes ne s'élevaient pas à plus de quatorze ou quinze mille hommes; qu'elles étaient auparavant de la moitié, et qu'une telle addition n'était qu'un renfort nécessaire à la milice, pour la mettre en état de pourvoir à la sûreté générale; que la charge ne serait pas considérable, qu'il suffirait de soixante mille livres par an: mais d'autres pensèrent que c'était une sorte de blâme jeté sur la milice, et, quoique plusieurs fussent d'avis du subside, ils craignaient l'armée permanente et prétendaient qu'elle était inutile. Ils disaient que la dernière rébellion assurait la tranquillité future du royaume; que ceux qui s'y étaient trouvés engagés en avaient porté la peine; que leur châtiment avait réjoui tous les honnêtes gens, et qu'il ne fallait pas rejeter la milice, mais la réorganiser; qu'ils aiment mieux payer double à des gens dont ils ne craignaient rien, que moitié à ceux qu'ils devaient toujours redouter; que les troupes qu'on avait précédemment, avaient suffi pour maintenir la tranquillité durant la vie du feu Roi, et qu'on devait présumer qu'il en serait toujours de même; que toute la sécurité de la nation était dans sa marine, et que s'il y avait eu la moindre frégate dans la Manche, elle aurait suffi pour déjouer l'entreprise; qu'entretenir une armée, c'était entretenir un nombre d'oisifs pour dominer le pays; que le Roi avait déclaré que les soldats ne logeraient

point dans les maisons particulières; et que cependant ils y logeaient; qu'ils paieraient tout ce qu'ils prendraient, et que cependant ils ne payaient presque rien; qu'ainsi donc quand ils se montraient bons et doux, c'était pure générosité de leur part; qu'employer des officiers qui ne se soumettaient point au test, c'était accorder dispense de toutes les lois à la fois; qu'enfin c'était trahison que de se réunir à l'Eglise de Rome, puisque les lois avaient déclaré le pape ennemi du royaume.

Ils concluaient donc qu'en accordant le subside, comme il en avait été fait la motion, on établissait, en quelque sorte, une armée par acte du parlement, tandis qu'il n'y avait pas au monde un seul pays où l'armée fût établie par une loi, et que quand une fois cette espèce de gens avait le pouvoir entre les mains, le reste du royaume était nécessairement à leur discrétion. De l'autre côté, on répliquait que le dernier long-parlement était toujours convenu qu'il fallait des troupes, et qu'il ne lui appartenait pas d'en fixer le nombre; et que le Roi actuel, grand militaire autant que grand prince, était le meilleur juge dans cette occasion; que l'amertume qui s'était manifestée dans les trois derniers parlemens n'était pas encore entièrement apaisée, et qu'une force additionnelle paraissait donc absolument nécessaire pour la sûreté du Roi et du royaume.

On mit enfin aux voix la question de savoir si on accorderait un subside à Sa Majesté. Elle passa pour l'affirmative; mais en même temps on résolut de porter un bill pour rendre la milice plus utile. On ne voulait pas se brouiller avec le Roi, mais on ne se souciait pas d'une armée. Ainsi donc le lendemain, au lieu de s'occuper du subside, ou de prendre en considération le discours de Sa Majesté, on résolut de lui présenter une adresse pour la conjurer de ne pas employer d'officiers papistes. Quelques uns s'y opposèrent, pensant que le Roi ne consentirait pas à ce qu'on lui demandait, et qu'ainsi cette démarche empirerait probablement les choses; d'autres pensaient que la requête de la chambre aurait beaucoup de poids auprès de lui; et un troisième parti voulait qu'on n'admît que les catholiques qui avaient utilement servi le Roi. Mais enfin l'adresse passa ainsi qu'il suit :

« Nous, de Votre Majesté les loyaux et fidèles « sujets, les communes assemblées en parlement, « rendons en premier lieu, comme nous le de- « vons à Votre Majesté, nos humbles et sincères « remercîmens pour les grands soins et l'habi- « leté que vous avez apportés à réprimer la der- « nière rébellion qui menaçait de renverser le « gouvernement de l'Eglise et de l'Etat, et d'ex- « tirper notre religion établie par les lois, chose « à nos yeux la plus précieuse de toutes et que

« Votre Majesté a daigné nous assurer à plusieurs « reprises qu'elle voulait défendre et maintenir « toujours, ce qui sera pour nos cœurs un sujet « éternel de reconnaissance.

« Nous demandons ensuite qu'il nous soit « permis d'informer Votre Majesté que nous « avons, avec tout le respect et l'empressement « possible, pris en considération le gracieux « discours que nous a adressé Votre Majesté; « et quant à cette partie du discours relative « aux officiers employés dans l'armée sans avoir « rempli les conditions requises par l'acte du par- « lement de la vingt-troisième année du règne « du Roi votre frère, intitulé : Acte pour pré- « venir les dangers à craindre de la part des ré- « cusans papistes, nous nous croyons obligés, par « devoir, à représenter à Votre Majesté que la loi « a déclaré ces sortes d'officiers inhabiles aux em- « plois qu'ils occupent et que cette inoapacité ne « peut être levée que par un acte du parlement. « Ainsi donc, par un effet de la grande vénéra- « tion et soumission que nous devons à Votre « Majesté, à laquelle il a plu de rappeler gra- « cieusement les services qu'ils lui ont rendus, « nous préparons un bill par lequel les deux « chambres les relèveront des peines qu'ils ont « encourues pour avoir accepté des emplois; « et comme les y continuer maintenant serait « les dispenser sans acte du parlement de l'exé-

« cution de la loi du test, chose de la plus grande « importance pour les droits des sujets de Votre « Majesté, et relativement à toutes les lois faites « pour la sûreté de leur religion ; nous, les chevaliers, citoyens et bourgeois de la chambre des « communes de Votre Majesté, supplions très-« humblement Votre Majesté qu'il vous plaise gra-« cieusement de donner vos ordres à cet égard, « afin qu'il ne reste ni crainte ni méfiance dans les « cœurs des très-loyaux sujets de Votre Majesté. »

Après que cette adresse eut été lue, on proposa de demander le concours des lords ; mais comme ils avaient déjà adressé leurs remercîmens au Roi, on pensa qu'ils ne voudraient pas maintenant chercher querelle. Le parti de la cour appuya donc cette motion dans l'espérance d'arriver par là à la suppression de l'adresse. Le parti contraire ne l'emporta que de quatre voix. La chose décidée, on s'occupa enfin du subside. Quelques uns croyaient qu'il suffirait de deux cent mille livres, d'autres en voulaient donner douze. On parla beaucoup contre les armées permanentes comme indisciplinées et excessivement à charge au peuple; et M. Blathwait ayant fait connaître à la chambre quelles étroites règles de discipline le Roi avait imposées à ses troupes, puisqu'elles ne s'y soumettent pas, disait-on, il est fort à craindre que le Roi lui-même ne soit pas en état de les gouverner; et alors que deviendra le pays. On

représentait que les membres du parlement devaient à leur postérité de leur laisser des libertés et des propriétés exemptes de toute entrave; qu'on était en paix, qu'ainsi l'on n'avait pas besoin d'armée; que, s'il survenait une rébellion, la nation entière accourrait pour la réprimer; que lorsqu'on en aurait besoin pour secourir des alliés, la chambre donnerait les subsides nécessaires dans cette occasion. On répondait à cela que les troupes étaient nécessaires pour prévenir les insurrections; qu'il serait trop tard pour lever une armée quand ceux qu'on aurait à combattre seraient sur pied; qu'il y avait dans la nation un parti mal intentionné, et que si on licenciait les troupes, on verrait dans peu de jours un soulèvement : car les rebelles ne se repentaient jamais. D'un autre côté, une île ne pouvait être, malgré ses flottes, attaquée par l'étranger, et dans ce cas il était impossible de rassembler très-promptement de nouvelles troupes, qui d'ailleurs seraient beaucoup moins utiles et beaucoup plus sujettes à commettre des désordres que ne pouvaient l'être celles qui s'étaient formées par une longue discipline; mais malgré tout ce qu'on put alléguer, la chambre avait une telle peur d'une force permanente, qu'elle ne pouvait supporter la pensée de la voir établir au moins pour un temps un peu long. On s'imagina que deux ou trois ans suffiraient pour réor-

ganiser la milice et la rendre plus utile. Ainsi, après diverses questions posées et beaucoup de raisonnemens, on vota un subside de sept cent mille livres, qu'on jugea suffisant pour payer l'armée durant ce temps. On s'occupa des voies et moyens de le lever; mais, avant que la chambre eût arrêté quelque chose à cet égard, M. l'orateur l'informa de la réponse du Roi à son adresse. Elle était ainsi qu'il suit :

« Milords et Messieurs,

« Je ne m'attendais pas à une telle adresse de « la chambre des communes après avoir récem- « ment mis sous ses yeux les avantages qu'avait « produit, en un espace de temps très-court, la « bonne intelligence qui régnait alors entre nous, « et vous avoir averti de prendre garde que des « craintes et des soupçons ne vinssent la trou- « bler. J'avais lieu d'espérer que la réputation « que Dieu a daigné m'accorder dans le monde « vous aurait affermi dans votre confiance en moi « et en mes paroles; mais, quelle que soit votre « conduite, je demeurerai fidèle à toutes les pro- « messes que je vous ai données en ce discours et « en tous les autres. »

Quand l'orateur eut fini, la chambre demeura quelque temps dans un profond silence; enfin on fixa un jour pour prendre cette réponse en considération. Alors M. Cook se leva et dit : « J'es-

« père que nous sommes tous Anglais, et ne « nous laisserons pas effrayer par quelques pa- « roles dures, au point de nous écarter de notre « devoir. » On s'offensa de ces expressions, et, après quelques discussions, il fut envoyé à la Tour pour ces paroles inconvenantes. Cela n'empêcha pas cependant que quelques uns ne dissent qu'ils espéraient une réponse plus satisfaisante; mais on leur répondit que l'acquiescement qu'ils y avaient donné, lorsqu'elle avait été lue, avait dû être regardé comme une espèce d'approbation tacite, et qu'ils devaient en conséquence la prendre en considération. La chose fut mise aux voix, et l'on décida que la réponse de Sa Majesté était suffisante.

La chambre s'ajourna donc au 19, et vota ce jour-là quatre livres d'impôts sur chaque tonneau de vin de France pendant deux ans et demi, ce qu'on supposait devoir rendre trois cent mille livres par an : mais Sa Majesté, généralement mécontente, à ce qu'il paraît, de la conduite des communes, les manda à la chambre des lords, où le chancelier leur dit qu'il avait ordre du Roi de leur faire connaître que le bon plaisir de Sa Majesté était, pour plusieurs raisons puissantes, que le parlement fût prorogé au 10 février. Mais il ne s'assembla plus, ni alors, ni depuis, durant le règne de Sa Majesté.

Le monde qui s'est permis de critiquer très-

librement la conduite du Roi dans les plus importantes actions de son règne, n'a pas manqué de lui reprocher l'entretien d'une force permanente, beaucoup plus considérable que ne l'avait jamais eue l'Angleterre. A la vérité, il serait difficile de dire si Sa Majesté agit prudemment, d'abord de quereller, et ensuite de dissoudre un parlement dont la complaisance, malgré son aversion pour toute armée permanente, allait jusqu'à faire un fonds pour l'entretenir pendant trois ans. Il était probable qu'avant que ce terme fût expiré, la chambre serait entrée dans ses raisons, et eût accordé ensuite ce qui la choquait si fort dans le premier moment. Mais, quant à la nécessité de la chose en elle-même, ceux qui connaissaient la véritable situation de ses affaires, et maintenant le monde entier, témoin de ce qui est arrivé depuis, doivent avouer que le Roi avait toutes les raisons possibles d'insister à cet égard.

Au premier abord, il est vrai, personne ne s'étonna qu'un peuple jaloux de sa religion et de sa liberté s'alarmât de voir un prince professant une croyance différente de la sienne tenir sur pied, en temps de paix, une armée permanente; mais les motifs tirés de la différence de religion prenaient bien plus de force dans la bouche du parti du Roi. Catholique déclaré, combien, disait-on, n'avait-il pas à craindre un peuple qui avait

si cruellement traité son père, sur le seul soupçon qu'il inclinait vers cette religion. Il voyait, dans le peuple et le parlement, un parti factieux travailler à tenir la nation dans une terreur continuelle du papisme et de ses violences. Déjà, sous ce prétexte, deux armées rebelles avaient été mises en campagne, et on avait tout lieu de supposer qu'il ne tarderait pas à en paraître une troisième; et d'autre part, le Roi eût-il eu le projet de rétablir le papisme, quelle probabilité qu'il y pût parvenir, au moyen d'une armée protestante, ou qu'il pût, avec une poignée de ses sujets, subjuguer toute une nation que la puissance de Rome, alors maîtresse du monde, n'avait pu conquérir entièrement? Si le Roi, disait-on, n'avait eu à craindre que ses sujets factieux, il aurait pu se hasarder à compter, pour sa défense, sur la fidélité et la loyauté des autres; mais il voyait suspendu sur sa tête un nuage bien plus dangereux que celui qu'il venait de conjurer. La conduite du prince d'Orange avait, depuis long-temps, élevé des soupçons contre lui. Le dernier Roi n'avait pas fait mystère de déclarer qu'il le regardait comme un homme qui n'attendait que l'occasion d'usurper la couronne. Sa Majesté voyait à quel point les troupes qui arrivaient de Hollande en revenaient empoisonnées; elle savait qu'il avait aidé sous main le duc de Monmouth, « bien que personne n'eût paru se

réjouir davantage de sa perte; car M. Bentinck, que le prince avait envoyé, à cette occasion, au Roi chargé de plusieurs protestations d'attachement et d'offres de service, ne put apprendre sans une effroyable angoisse que le Roi, lorsque le duc eut été pris, avait résolu de le voir; et, bien que les informations qu'il prit ensuite l'eussent rassuré sur ce que le duc de Monmouth avait pu dire relativement à son maître, il n'eut pas de repos que la tête du duc ne fût tombée: et cela fut si évident à tous ceux qui pénétraient un peu avant dans les affaires, que lord Dartmouth, lorsqu'il revint de l'exécution, et rendit compte au Roi de ce qui s'était passé, lui dit qu'il venait de se délivrer d'un ennemi, mais qu'il lui en restait un bien plus fort et bien plus dangereux, et il nomma le prince d'Orange. Ceux donc qui soutenaient le parti du Roi, et savaient que le prince d'Orange n'était pas un ennemi à dédaigner, voyaient qu'il n'y avait qu'une armée qui pût mettre le Roi à l'abri de ce danger et de plusieurs autres; et comme cela n'était formellement contraire à aucune loi, et que, de la manière dont il conduisait la chose, le peuple n'en recevait aucune charge, il méritait, disaient-ils, les remercîmens plutôt que l'humeur de ses sujets, pour avoir entretenu, à ses propres frais, des forces si nécessaires, « non-seulement à sa sûreté, mais à la tranquillité pu-

blique dans l'intérieur, et au crédit de la nation à l'étranger. Elle était devenue, en peu de temps l'objet de la jalousie de ses voisins, qui commençaient à s'inquiéter de l'état florissant où l'avait portée la justice du gouvernement de Sa Majesté; et cet état eût duré long-temps, si les craintes mal fondées de l'Église d'Angleterre, excitées par les émissaires du prince d'Orange, et les noires calomnies de quelques hommes irrités et implacables, n'eussent fait entièrement oublier aux membres les plus zélés de cette Église leur doctrine d'obéissance passive au prince légitime, qu'ils avaient jusqu'alors si hautement prêchée. » Une déplorable catastrophe justifia en même temps le Roi aux yeux du monde, en prouvant à quel point il lui était nécessaire de chercher à se procurer un moyen de sûreté plus solide que les vaines promesses de la chambre des communes, et ces pompeuses expressions de loyauté, sur lesquelles il savait depuis long-temps qu'il fallait faire peu de fond dans les momens de trouble et de mécontentement public.

L'absence du parlement donna à Sa Majesté plus de loisir pour s'occuper de ses autres affaires, particulièrement de celles d'Irlande. Lord Clarendon avait été nommé député en ce pays; et bien que le Roi n'eût aucune raison de se méfier de sa fidélité et de son affection pour sa personne, cependant cette affection était mêlée d'un tel zèle

contre la religion de Sa Majesté, que le Roi fut obligé de se servir d'une autre main pour faire quelques réformes dans l'armée d'Irlande, et pour mitiger un peu la cruelle oppression sous laquelle les catholiques avaient si long-temps gémi en ce royaume. Il ne pensait pas faire tort à personne en accordant du moins dans sa prospérité quelque part de sa protection aux catholiques romains qui avaient si cruellement partagé ses souffrances; cela était surtout sans inconvéniens dans ce royaume, où, dans les temps les plus fâcheux, s'était maintenue en quelque sorte la succession des évêques, des prêtres de paroisse, etc. Ils s'y trouvaient en tel nombre que le gouvernement, tout en appesantissant en d'autres points sa main sur les catholiques, avait jugé nécessaire d'user à cet égard de quelque tolérance. Sa Majesté avait lieu, d'ailleurs, de compter beaucoup sur leur fidélité et leur attachement à sa personne; car ils avaient le plus grand intérêt à la soutenir en cas que ses ennemis essayassent encore de troubler la tranquillité de son règne.

Le Roi jugea donc nécessaire d'accorder une commission de lieutenant-général au colonel Richard Talbot, gentilhomme d'une ancienne famille du pays, homme de talent, d'un courage brillant, et qui avait témoigné depuis longues années un véritable attachement à la personne et aux intérêts de Sa Majesté. Le Roi lui donna

tout pouvoir sur les troupes, pour placer et renvoyer qui il lui plairait : ce qu'il exécuta très-fort à l'avantage et à la satisfaction du Roi, mais beaucoup moins à celle du lord lieutenant. Celui-ci, outre que par là son autorité était diminuée, voyait avec beaucoup de chagrin tant de catholiques introduits dans l'armée; mais le Roi avait lieu de croire, comme il le dit lui-même dans une lettre adressée en cette occasion au lord juge, que la rébellion de Monmouth avait répandu sa contagion dans ce pays, qu'elle avait infecté beaucoup de gens, et en avait trompé d'autres. Il est certain que les protestans d'Irlande, disposés au presbytérianisme, tel même qu'il subsistait dans le parti de Cromwell, n'étaient que trop susceptibles des impressions dont on vient de parler, et qu'en conséquence il fallait purger l'armée de ce levain. On n'y employa d'autre méthode que celle qui avait été ordonnée au duc d'Ormond, et approuvée par lui, bien qu'il ne l'eût pas mise à exécution avant de quitter l'Irlande. Il ne s'agissait que de renvoyer tous ceux ou les fils de ceux qui avaient servi dans le parlement ou dans l'armée de Cromwell, et personne ne pouvait s'étonner que le Roi ne crût pas très à propos de confier la défense de son gouvernement à ceux qui portaient la tache du sang de son père. Cependant on les traita avec tant de ménagement qu'on acheta la retraite de la plupart d'entre

eux, et qu'on ne leur reprit les armes de la milice qu'ils avaient généralement entre les mains, que pour les mettre dans les magasins. Le lord primat lui-même entra si fort dans les raisons de cette mesure, qu'il les exhorta, par un élégant discours qu'il fit à cette occasion, à remettre leurs armes pour être placées dans les magasins de Sa Majesté, où elles seraient plus à portée pour l'usage de la milice et leur propre défense, que dispersées comme elles l'étaient entre leurs mains. Ils les rendirent, et leur exemple fut suivi en plusieurs autres lieux, ce qui ajouta beaucoup au repos et à la tranquillité du royaume.

Mais ces mesures ne plaisaient en aucune façon à lord Clarendon; il ne voulait point regarder comme suspects ceux que le colonel Talbot jugeait à propos de renvoyer, et dont la suite fit bien connaître les dispositions lorsqu'ils se trouvèrent une fois en liberté de suivre leurs penchans; mais le Roi jugeant que tout ce qui avait été fait était juste et nécessaire, vit bien qu'il serait impossible de rapprocher deux personnes d'un caractère si opposé et agissant dans un but si contraire. Ainsi, lorsque le colonel Talbot retourna en Angleterre pour rendre compte de ce qu'il avait fait, le Roi lui conféra le titre de comte de Tirconnel, et songea dès lors à l'envoyer en qualité de député à la place de lord Clarendon. Quelques catholiques même s'y opposèrent, re-

gardant le comte de Tirconnel comme trop violent et trop désagréable aux Anglais d'Irlande; mais le comte mit dans son parti lord Sunderland, ce qui, avec l'ancienne amitié que lui conservait le Roi, engagea Sa Majesté à passer pardessus cette considération. Cependant, par égard pour lord Clarendon que le Roi avait répugnance à désobliger, on lui laissa son poste jusqu'au commencement de l'année 1687.

Lord Sunderland insista alors pour son rappel. C'était lui en grande partie qui l'avait fait envoyer. Il avait eu en cela un but politique, et vit avec joie qu'il l'avait atteint autant qu'il le désirait. Lors de l'avénement du Roi, ce lord, dont les manœuvres avaient toujours pour but définitif son propre plaisir ou son propre avantage, avait eu lieu de craindre de voir son crédit renversé ou du moins grandement affaibli par les deux frères Clarendon et Rochester, dont la fidélité au Roi dans ses momens d'adversité où lord Sunderland l'avait abandonné avec tant de perfidie, leur donnait de grands avantages sur les autres et sur lui en particulier; d'autant plus que pour ajouter à ses anciens torts, au moment de la mort du Roi, il intriguait avec la duchesse de Portsmouth pour faire renvoyer le duc en exil. Le Roi ne l'ignorait pas, et cependant il ne voulut pas traiter trop durement un homme que le feu Roi son frère avait tant favorisé et employé.

Il comptait donc s'en débarrasser par une honorable disgrâce. Sa Majesté avait le projet de l'envoyer en quelque ambassade ou de le nommer son député en Irlande, situation plus honorable et plus avantageuse qu'il n'aurait pu l'espérer, mais qu'il prévoyait bien devoir finir par le perdre; car il sentait que son très-faible crédit à la cour périrait bientôt entièrement s'il n'était pas présent pour le cultiver, mais il se fiait à son adresse pour le faire refleurir et fructifier de nouveau aussi avantageusement que jamais, si on lui laissait les moyens d'exercer sur les lieux son habileté.

Il usa donc d'un stratagême. D'abord il se réconcilia avec les deux lords qui lui en voulaient beaucoup, et se servit de leur crédit, non-seulement pour regagner le sien, mais pour s'élever au but vers lequel il tendait et qui devait amener leur perte, après qu'il en aurait fait les agens principaux de son élévation. Aussitôt donc après l'avénement du Roi, il alla trouver lord Rochester et lui dit que s'il avait eu le malheur, dans ces derniers temps, de se trouver d'un avis différent du sien, c'était plutôt l'effet des fâcheuses circonstances qui les avaient pour ainsi dire jetés de côté et d'autre que de son inclination ou de ses sentimens, qui s'étaient toujours trouvés conformes aux siens; que personne ne l'estimait davantage et n'avait plus haute opinion

de ses talens, et en témoignage de sa sincérité il lui dit qu'il avait quelque influence sur des gens puissans dont il était résolu de se servir et espérait pouvoir tirer parti pour faire lord Rochester lord trésorier, et son frère lord lieutenant d'Irlande. Il flattait par là, non-seulement leur ambition, mais aussi leur prudente réserve, car ils étaient charmés de l'idée de se voir revêtus d'emplois aussi éclatans sans les avoir recherchés ni sollicités.

Probablement instruit par des avis secrets des intentions du Roi à cet égard, lord Sunderland se fit ainsi auprès de ces deux lords un mérite d'une chose déjà décidée sans lui; « car une des premières pensées de Sa Majesté à son avénement à la couronne, avait été de conférer à lord Rochester les fonctions de lord haut trésorier, gérées alors par des commissaires. Il l'aimait beaucoup par plusieurs motifs, mais surtout à cause des fidèles services qu'il lui avait rendus pendant son exil en Flandre et en Ecosse; car bien que zélé protestant, et quoiqu'il eût, en paroles et par écrit, souvent pressé le Roi, alors duc d'York, de revenir à la foi protestante, sa conduite cependant avait toujours été respectueuse. Lord Clarendon avait donné au Roi plus de sujets de mécontentemens à cet égard, lors de la mort de sa sœur feu la duchesse d'York, mais le Roi pensait qu'il devait oublier ce tort.» Lord Sun-

derland eut donc peu de peine à remplir son engagement, et cela se fit par un effet de la bonté et de la reconnaissance du Roi et non des sollicitations du lord qui, cependant, parvint ainsi à son but. Les deux lords oublièrent leur animosité contre lui et intercédèrent auprès du Roi pour qu'il lui laissât le sceau. Mais ce n'était encore que la moitié de son projet : il fallait qu'il parvînt à renvoyer ceux qui lui avaient rendu ce service, et à les supplanter dans leurs emplois et dans la faveur, aussitôt qu'il n'aurait plus besoin d'eux pour le soutenir.

Il n'ignorait pas leurs sentimens en fait de religion, et savait, par conséquent, qu'une fois en crédit il aurait toujours moyen de pousser le Roi à des mesures auxquelles ils ne voudraient jamais concourir. La chose comme on vient de le dire, réussit promptement à l'égard de lord Clarendon, et si la disgrâce de lord Rochester fut différée de quelque temps, c'est que lord Sunderland avait encore besoin de son appui.

A cette époque, la première ferveur commençait à se refroidir en Ecosse, comme ailleurs. Le parlement s'était rassemblé de nouveau le 29 avril, époque de son ajournement. On lut à l'ouverture la lettre suivante du Roi :

« Milords et Messieurs,

« Vous nous avez donné dans vos dernières ses-

« sions de grands témoignages de votre loyauté
« et affection à notre Royale personne et à notre
« gouvernement, nous faisant, non-seulement,
« amplement connaître votre respect et votre
« obéissance, ainsi que votre aversion pour la
« rébellion, soulevée alors contre nous, et votre
« empressement en cette occasion et dans toutes
« les autres, à nous soutenir au prix de votre
« vie et de votre fortune ; mais de plus, voyant
« combien les forces que le précédent parle-
« ment nous avait aidé à entretenir, soutenues
« par votre secours et la bénédiction de Dieu,
« avaient servi à réprimer cette rébellion déna-
« turée, vous nous avez mis à portée, en aug-
« mentant les subsides, d'accroître nos forces, et
« par là, votre propre sécurité; vous avez reçu
« de nous pour toutes choses nos royaux et sin-
« cères remercîmens, et nous vous avons regardé
« comme l'exemple de nos autres sujets en loyauté,
« soumission et affection pour nous, ainsi que
« vous l'avez toujours été dans nos précédentes
« adversités, et il s'est élevé en nous un ardent
« désir de faire en retour pour vous des choses
« par où nous pussions, en toute manière, res-
« sentir les avantages de votre fidélité à remplir
« vos devoirs envers nous.

« C'est pour cela que nous avons désiré vous
« rassembler de nouveau. Nous nous sommes oc-
« cupés de vos intérêts autant qu'il nous a été

« possible de les bien connaître à la distance où « nous sommes de vous, et avons considéré ce « qui pouvait vous être le plus utile, soit sous le « rapport du commerce, soit à l'égard de quel- « ques gênes intérieures dont nous avons désiré « vous délivrer, et nous avons pleinement ins- « truit notre commissaire à prendre, avec votre « avis et consentement, les mesures relatives à « cet objet de la manière qui pourrait être le « plus généralement avantageuse au bien de ce « pays, notre ancien royaume.

« Nous nous sommes occupé particulièrement « d'ouvrir à l'Ecosse un libre commerce avec « l'Angleterre; nous y travaillons avec toute l'ap- « plication imaginable et espérons dans peu de « temps avoir bien avancé l'exécution de ce pro- « jet. Nous avons pris en considération les em- « barras que suscitent journellement, à plusieurs « d'entre vous, les poursuites judiciaires ou la « crainte qu'ils ont de s'y voir exposés pour leur « participation aux dernières rébellions; et pour « montrer au monde et même à nos plus grands « ennemis que notre penchant nous porte à la clé- « mence, et que lorsque la sévérité devient néces- « saire c'est leur perversité qui nous force à l'em- « ployer, nous avons envoyé, pour être passée « en votre présence, une pleine et ample amnis- « tie pour tous les crimes commis contre notre « royale personne et autorité. Lorsque nous té-

« moignons de cette manière notre clémence aux « ennemis de notre personne, de notre couronne « et de notre dignité royale, nous ne pouvons « oublier nos innocens sujets les catholiques « romains qui, au hasard de leur vie et de leur « fortune, ont toujours soutenu la couronne con- « tre la pire des rébellions et des usurpations « sans se laisser décourager par des maux diffi- « ciles à exprimer; nous les recommandons sin- « cèrement à vos soins, afin qu'en récompense « des preuves qu'ils ont données de leur véritable « loyauté et de leurs intentions pacifiques, ils « puissent par votre secours obtenir la protection « de nos lois, et jouir, sous notre royal gouver- « nement, de la même sécurité que nos autres « sujets, et vous ne souffrirez pas qu'on leur « impose des obligations incompatibles avec leur « religion : en quoi faisant vous montrerez votre « affection et votre respect pour nous, et vous « nous rendrez le service qui nous sera le plus « agréable.

« Nous attendons de vous ces témoignages « d'amour envers vos frères, de même que vous « éprouvez tous de notre part l'indulgence d'un « père. Dans cette vue et pour les autres affaires « relatives à notre service ou au bien général de « la nation, nous vous avons envoyé, en qualité « de commissaire, notre très-fidèle et très-par- « faitement aimé cousin et conseiller Alexandre

« comte de Murray, secrétaire d'Etat pour ce « pays, notre ancien royaume, pensant que per- « sonne ne pouvait vous être plus agréable qu'un « homme si immédiatement employé auprès de « notre personne dans un poste de confiance, et « dont nous avons pleinement éprouvé depuis « long-temps la fidélité à notre service dans les « différens emplois qu'il a occupés, et dont nous « connaissons parfaitement la loyauté et affection « à notre personne. Nous vous prions de lui « donner entière confiance comme à un homme « qui a reçu toutes nos instructions et nos pou- « voirs, et dont l'expérience et les fidèles travaux, « secondés de votre loyauté, de votre amour et du « sentiment que vous avez de vos devoirs envers « nous, amèneront, nous avons tout lieu de l'es- « pérer, cette session à une heureuse fin, et vous « pouvez vous assurer, tous en général et chacun « de vous en particulier, que nous nous occupe- « rons avec un soin spécial de tous les intérêts de « la nation et des vôtres, ce que nous vous témoi- « gnerons par les marques de notre royale faveur « lorsque l'occasion s'en présentera. Ainsi, comp- « tant non-seulement que vous vous rendrez à « nos demandes, mais que par votre manière d'y « procéder vous montrerez au monde votre em- « pressement à venir au devant de nos désirs, « nous vous saluons sincèrement. Donné, etc., « le 12 avril 1686. »

Conformément à la lettre du Roi, le comte de Murray représenta au parlement à quel point Sa Majesté s'occupait de faire sentir à chacun, dans les différentes classes de la société, le bienfait de ses soins et de sa protection royale, à quel point elle était sensible à la manière dont ils remplissaient leurs devoirs envers elle et lui témoignaient leur loyauté; qu'en récompense elle s'occupait à établir la liberté du commerce entre l'Ecosse et l'Angleterre, et était prête à passer tous les bills qui pourraient être à l'avantage public de la nation, comme la défense d'importer en Ecosse du bétail d'Irlande, l'établissement du droit de frapper monnaie, et les mesures nécessaires pour obliger les soldats à une exacte discipline, ainsi que les autres choses qui pourraient leur être avantageuses; il déclara que le Roi ne demandait pas plus d'argent, que ce qu'il en avait lui suffisait parfaitement, qu'il était surtout satisfait de la bonne grâce avec laquelle on le lui avait donné, et était prêt à passer un acte d'amnistie auquel serait fait seulement un petit nombre d'exceptions nécessaires. Le comte ajouta qu'après ces royales faveurs, il ne doutait pas qu'ils ne renvoyassent, par lui, au Roi les bonnes nouvelles de la continuation de leur loyauté et de leur empressement à se montrer les meilleurs sujets du meilleur et du plus héroïque prince du monde.

Le commissaire ne se soucia pas ou ne crut pas

avoir besoin de parler plus clairement, mais, très-certainement, il entendait proposer au parlement d'accomplir les désirs du Roi en faveur des catholiques. Il ne doutait pas qu'après y avoir bien pensé, les Ecossais ne se regardassent comme le peuple le plus heureux du monde, de vivre sous un prince qui, au lieu de peser sur eux, se faisait une étude de les obliger et de les enrichir, et ne demandait en retour, pour tant de faveurs, que d'obtenir à une poignée de catholiques la permission de vivre dans le pays, paisibles et sans qu'on les inquiétât.

Quelques uns proposèrent bien un acte en faveur des catholiques, mais le comité, nommé pour revoir les lois pénales, et donner son avis sur ce qu'il y avait à faire, présenta un projet de bill, qui permettait aux papistes l'exercice secret de leur religion, mais sans rapporter les lois pénales. Bien que cela parût une contradiction, le Roi s'en serait contenté; mais ce projet même rencontra une si vive opposition, que Sa Majesté comprit bientôt qu'on n'obtiendrait rien, et se résolut donc de proroger le parlement, puisqu'elle le voyait si récalcitrant à cet égard. Plusieurs cependant pensèrent qu'on aurait pu emporter la chose, si la capacité du commissaire eût répondu à la difficulté de l'entreprise, et s'il eût su ménager avec plus d'adresse et de prévoyance les dispositions de ses compatriotes.

C'était un honnête homme, et bien intentionné, mais de peu d'esprit, et qui s'en laissait facilement imposer, enfin tout-à-fait impropre à la conduite d'une telle affaire, et dans des conjectures si délicates et si critiques. Sans cela on fût parvenu à la fin à modifier et adoucir la roideur du parlement, car le parti modéré convint qu'il fallait que ceux qui s'opposaient au bill eussent une propension plus qu'ordinaire à la persécution, puisqu'ils préféraient ce plaisir au bien-être, à l'abondance et à la protection qu'ils pouvaient obtenir du plus indulgent, du plus affectionné et du plus actif des princes. Sa Majesté s'étonna que cette noblesse de tout rang, qui s'était montrée en Écosse si bien disposée, pût se refuser à une demande si modeste. On ne retint pas fort long-temps le parlement après cela, et il ne se fit rien d'important dans cette session, si ce n'est l'approbation donnée à certaines concessions de terres que le Roi avait faites en Écosse au comte de Melfort et à quelques autres. Sa Majesté eut en cela le malheur de déplaire à la plus grande partie de la haute et moyenne noblesse; car les personnes à qui elle accordait ainsi sa confiance et ses faveurs n'étaient ni aimées ni estimées du public.

Comme il devint évident que les sujets protestans du Roi ne consentiraient, en faveur des catholiques, à aucune indulgence pour le présent, à

aucun adoucissement des rigueurs passées, et que le parlement d'Angleterre répugnait absolument à l'augmentation des troupes, et particulièrement à ce qu'on y employât des catholiques, deux choses que le Roi jugeait nécessaires à la tranquillité publique, il jugea inutile de l'assembler davantage. Quoique ce fût rudement choquer la constitution anglaise que de laisser le peuple sans perspective d'une prompte convocation de parlement, cependant, si on avait bien fait attention au motif de ces convocations dans les règnes précédens, et qu'on eût songé qu'elles n'avaient pour objet que de tirer l'argent du peuple, on aurait pu penser qu'il n'y avait point lieu de se plaindre. L'armée permanente, si c'était une nouveauté, n'était pas du moins une charge. Le Roi, par son économie, trouvait moyen de la payer, et cela suffisamment, et sur un pied aussi haut qu'aucune des troupes de l'Europe; ce qui mettait le pays à l'abri de l'oppression qu'il a suffisamment éprouvée depuis : et s'il arrivait cependant quelques désordres, ils ne provenaient pas des besoins des soldats ou de la négligence de Sa Majesté à les réprimer, mais d'un esprit de licence difficile à contenir entièrement dans les hommes de cette profession; ou peut-être quelques officiers les excitaient-ils à dessein pour rendre le Roi odieux au peuple, et concourir aux projets de ces grands personnages qui employaient

tout le crédit que leur donnait leur situation éminente à favoriser les desseins d'un prince ambitieux dont les noires machinations précipitaient le Roi dans des mesures qui, décriées par les émissaires de ses ennemis, firent tourner à sa perte ce qu'il avait jugé nécessaire à la solidité de son trône.

Il est certain que la contagion commençait à se répandre dans toutes les classes. Les dignités, les places avantageuses que devaient au Roi ses ministres et ses courtisans ne l'empêchaient pas de pénétrer parmi eux. Plusieurs officiers de l'armée, bien que cette sorte d'hommes prétendent plus que personne aux sentimens d'honneur et de reconnaissance, prenaient la forte solde que leur donnait le Roi, et servaient un autre maître. Le clergé même de l'Église anglicane, malgré cette doctrine de non résistance et d'obéissance passive qu'il avait si fort prêchée, commença bientôt à répandre des méfiances parmi le peuple, et, au lieu de souffrir avec patience, se plaignit avant de sentir aucun mal, et pensa que des dangers imaginaires étaient un prétexte suffisant pour autoriser une sédition réelle. Ces mêmes hommes qui avaient inculqué au plus haut degré les doctrines de la prérogative et du souverain pouvoir, tant que le pouvoir leur avait été favorable, ne crurent pas plus tôt en avoir à craindre quelque chose, qu'à peine serrés du soulier ils jetèrent

les hauts cris, comme s'ils ne se le fussent pas chaussé eux-mêmes.

Le Roi s'efforça d'arrêter le mal toujours croissant par la punition de quelques uns des plus coupables, particulièrement d'un nommé Samuel Jonhson, ecclésiastique qui avait publié, sous le nom d'adresse aux soldats et aux marins, un libelle séditieux, où entre autres invectives il leur disait combien il était étonné qu'ils consentissent à servir avec des idolâtres et sanguinaires papistes qui combattaient pour le livre de messe et pour qu'on brûlât l'Evangile; que, puisqu'on avait certainement intention de détruire la religion protestante, il les exhortait à se révolter plutôt que de le souffrir. La chose ayant été prouvée, il fut déclaré coupable, et, après avoir été dégradé par les évêques de Durham, de Rochester et de Peterboroug, il fut mis au pilori et à l'amende, et souffrit les autres châtimens que méritait son crime. Prance subit à la même époque le même traitement pour ses parjures dans l'affaire du complot d'Oates : il les avait confessés en plaidant *coupable*.

Cette cabale si générale contre l'armée ne fit que persuader davantage au Roi qu'elle était nécessaire; car si on osait affronter ainsi l'autorité et traiter le Roi d'infidèle et d'idolâtre lors même qu'il avait un tel appui, que ne ferait-on pas s'il se mettait à la merci des factieux? Il prit

donc beaucoup de peine à passer ses troupes en revue et à les discipliner. Dans cette vue, il forma à Honsloe-Heath une sorte de camp qui dura tout l'été; et, par les soins qu'il apporta à l'habillement, à l'armement et à la discipline de ses soldats, qui, s'ils n'étaient pas nombreux, car ils n'excédaient pas treize ou quatorze mille, passaient du moins pour mieux les payés, les mieux équipés et les plus beaux de l'Europe. Si ce camp donna quelque ombrage dans le pays, il augmenta fort au dehors l'importance du Roi et du royaume.

Le Roi passa la plus grande partie de l'été dans cette occupation, après quoi il fit un petit voyage dans l'ouest, où il fut reçu avec de grands témoignages de soumission et de respect, surtout à Winchester; car, bien que ceux que leur devoir obligeait le plus à le servir cherchassent alors à semer dans le royaume des germes de rébellion, la généralité des peuples, plus sages en ce point que leurs chefs, sentait avec reconnaissance la douceur du gouvernement et la sécurité dont ils jouissaient sous la protection de leur prince. Jugeant par les démonstrations extérieures de quelques personnes, des dispositions intérieures de tous, il crut pouvoir se permettre un pas de plus en faveur de la religion. C'était là, on le doit avouer, ce qui lui tenait le plus au cœur et ce dont il s'occupait le plus à favoriser les progrès sans manquer à la loi ou aux enga-

gemens qu'il avait pris à son avénement au trône. Il ne les a jamais violés positivement, quoi qu'aient pu faire penser les clameurs de quelques hommes violens et mécontens; et si en un petit nombre d'occasions il a paru ne se pas tenir aussi strictement à la lettre de ses promesses que quelques personnes ont pensé qu'il l'aurait dû, il a été justifié d'un côté par l'avis ou l'approbation des juges sur lesquels en doit retomber la faute s'ils l'ont trompé, et de l'autre par les insinuations artificieuses de conseillers faux et flatteurs qui, en favorisant ses inclinations, avaient acquis sur lui un crédit dont ils firent usage dans les plus viles intentions dont les hommes puissent être capables.

Le comte de Sunderland, à qui surtout se doit attribuer une pareille conduite, ne se contenta pas de témoigner plus de zèle que les autres en faveur des projets relatifs à la religion, mais prétendit vouloir l'embrasser lui-même et causa par là, en définitif, la ruine de la religion et du Roi. On ne devine point ce qui put engager un homme parvenu, à ce qu'il paraissait, au faîte des désirs de son ambition, à faire manquer ainsi le terrain sous ses pieds et à détruire le gouvernement dans lequel il avait la meilleure part de pouvoir et de profits. Je n'oserai décider quelles furent ses premières intentions; mais, lorsqu'il vit le Roi dans la situation dangereuse où il avait plus que tout autre contribué à le

mettre, il le poussa vers le précipice pour s'en faire un mérite auprès de celui qu'il voyait occupé à le supplanter. De plus, ses dépenses extravagantes lui ayant fait chercher à obtenir des pensions de l'étranger, il fallait bien les payer par quelques services, et l'on ne peut s'étonner qu'il ait perdu son maître pour en servir tant d'autres; car, outre une pension du prince d'Orange, il en avait une autre du roi de France. Sa Majesté Très-Chrétienne en informa elle-même le Roi après la révolution, et lui dit qu'elle avait toujours pensé que c'était par son approbation; mais certainement si le Roi l'eût su, il ne l'eût jamais souffert. C'était donc l'homme le plus mercenaire qui fût au monde, et qui, avec les plus grandes protestations de fidélité et d'amitié, ne pensait qu'à lui, toujours empressé à courtiser le parti dominant, et aussi prêt à l'abandonner dès que le vent changeait: il craignait toujours si fort de demeurer en arrière, que ses précautions prévenaient le danger, et qu'il ne manquait jamais de se lier avec celui de qui on pouvait le craindre. Ce fut pour cela qu'il avait fait sa cour au duc d'York sous le règne du feu Roi tant qu'il avait vu prospérer ses affaires, et l'avait abandonné de même avec perfidie lorsqu'il s'était imaginé qu'il aurait le dessous; qu'ensuite il remua ciel et terre pour recouvrer sa faveur à son retour d'Ecosse, et surtout à son avénement au

trône, sans cesser toutefois de demeurer en relation avec le duc de Monmouth, alors son plus dangereux rival. Quand vint le tour du prince d'Orange, constant au même principe, il suivit la même marche, favorisé par la correspondance que sa femme n'avait cessé d'entretenir avec la princesse d'Orange, et la résidence de son oncle Henri Sidney en Hollande. Tout ce qu'on peut imaginer pour atténuer sa trahison, c'est que guidé uniquement dans toutes ses actions par le désir de conserver la constante jouissance de ses emplois et de ses plaisirs, il lui était indifférent de les devoir à son souverain naturel ou à un autre, sans peut-être désirer que l'usurpateur l'emportât sur le prince qu'il servait. Cependant, en travaillant à s'assurer à tout hasard la possession de ses places, il contribua nécessairement à la perte de celui auquel il les devait et de qui il les méritait si peu. Sa justification, qu'il a publiée après la révolution, ne donne pas même de ses intentions une idée aussi favorable. Il prétend, à la vérité, s'être opposé aux mesures qui mécontentaient le public, avouant qu'il aurait dû quitter le pouvoir lorsqu'il vit qu'il ne lui était pas possible de les empêcher; mais, au lieu de cela, il quitta ou prétendit quitter sa religion afin de s'assurer une prépondérance de crédit dont il fit usage, dit-il, pour le bien public; et on voit bientôt par les louanges excessives qu'il

donne à l'entreprise du prince d'Orange, que le bien public auquel il tendait, et qu'il a eu pour objet dans ce changement, c'était le succès du prince. Il le favorisa constamment par sa conduite, mais surtout à la fin, en dissuadant le Roi d'accepter les offres du roi de France, qui eussent infailliblement rompu toutes les mesures du prince d'Orange; et il n'est pas probable que ce prince, qui n'a jamais prodigué sa faveur à des Anglais, eût fait d'un homme aussi infâme une sorte de premier ministre caché derrière la toile, si par quelque secret service d'une nature extraordinaire, il n'eût mérité d'obtenir la préférence sur ceux qui avaient si hautement signalé leur zèle dans sa cause.

Cette digression a paru nécessaire pour montrer quelle a été la principale source des malheurs du Roi. Pour en revenir où nous en étions, lorsque ce rusé politique vit son crédit bien établi, le premier pas qu'il fit pour s'emparer entièrement du Roi et exclure de sa confiance non-seulement lord Rochester, mais même tous ceux dont l'influence ou la capacité pouvaient lui inspirer la moindre inquiétude, « il persuada au Roi de réunir à certains jours fixés les principaux catholiques, soit dans son cabinet, au ministère, soit dans celui de M. Chivins, pour y conférer des affaires relatives à la religion; et, feignant d'abord d'être fort disposé à l'embrasser, puis

enfin se faisant catholique, non-seulement il fut admis dans ce conseil secret, mais en obtint bientôt la principale direction et en fit une sorte de comité du conseil du cabinet, » où il attira insensiblement toutes les affaires, et par conséquent devint seul l'arbitre de tout. Il eut soin qu'on n'y admît que des hommes trop médiocres pour être en état de le contrôler, et qui cependant, par leur crédit auprès du Roi, pussent devenir des instrumens utiles, car Sa Majesté se défiait à tel point de son propre jugement, qu'elle suivait très-souvent l'avis d'hommes très-inférieurs à elle, afin de ne point paraître opiniâtre dans le sien ou par condescendance pour les hommes qu'elle regardait comme ses amis et comme véritablement attachés à ses intérêts. Lord Arundel de Wardour, s'il n'eût pas été si vieux, aurait sans doute pu mériter une place dans cette assemblée; mais peu importe d'où vient l'incapacité. Et quant au reste, savoir, le père Peters, le marquis de Powis, lord Bellasis, lord Dover et, quelque temps après, lord Castlemaine, ce n'est pas leur faire tort que de dire qu'ils n'étaient pas de force à tenir tête à l'un des politiques les plus artificieux, les plus faux et les plus machinateurs de ce temps.

« Une des premières résolutions de ce conseil fut d'envoyer solennellement en ambassade à Rome lord Castlemaine. On persuada au Roi qu'il

convenait à sa dignité d'être représenté dans cette cour par un *titulato*, comme ils l'appelaient. Lord Castlemaine avait été accusé, et jugé à l'occasion du complot d'Oates; d'après cela on le jugea propre à cet emploi et en situation d'obtenir beaucoup de Sa Sainteté. Ce fut en faveur de sa conduite que le Roi se laissa persuader de le nommer à l'ambassade plutôt que par aucune conviction de l'avantage d'une pareille démarche; » car Sa Majesté savait bien que cette montre ne servirait pas de grand'chose à Rome, et qu'il n'en résulterait aucun avantage réel, tandis que cela exciterait en Angleterre beaucoup de soupçons et de méfiances. Il avait d'ailleurs envoyé déjà à Rome M. Caryll, homme beaucoup plus habile et beaucoup plus riche que lord Castlemaine, et infiniment plus capable d'une pareille mission, qu'il avait remplie avec beaucoup de fidélité, de secret et de succès sans occasionner beaucoup de dépense au Roi et sans mécontenter le peuple. Il avait été chargé d'abord de la formalité banale d'avertir Sa Sainteté de l'avénement de Sa Majesté au trône, et ensuite de demander que le docteur Leiburn, alors résident à Rome, fût fait évêque *in partibus* pour l'Angleterre, et de solliciter le chapeau de cardinal pour le prince Renaud d'Est, oncle de la Reine. La première demande fut accordée sans difficulté, mais le Pape se refusa à l'autre; car, outre la maxime géné-

rale de cette cour de ne jamais donner le titre de cardinal à des princes, lorsqu'elle pouvait l'éviter, un prince de cette famille lui était encore plus désagréable qu'un autre à cause de ses anciennes prétentions au duché de Ferrare, et parce qu'autrefois un cardinal de ce nom avait causé de grands embarras à la cour de Rome; mais ce qui était encore plus important, on craignait qu'il ne se rangeât du côté de la faction française pour laquelle Sa Sainteté avait une grande aversion. M. Caryll, voyant où gissait la difficulté, fit une proposition conditionnelle pour laquelle il ne doutait pas d'obtenir l'approbation du Roi son maître : c'était que le Pape nommât le prince d'Est moyennant que celui-ci s'engagerait à ne se joindre jamais à un autre parti qu'à celui de l'Angleterre. Sa Sainteté, qui désirait obliger le Roi, consentit à passer par-dessus tout le reste et promit de faire ce qu'on désirait; mais, avant la conclusion de l'affaire, on se décida à l'autre ambassade, de qui on attendait tout et qui n'obtint presque rien.

Le principal motif de cette négociation intempestive, et où furent si peu ménagés les intérêts du Roi à l'égard de son peuple, était d'obtenir quelque dignité spirituelle pour le père Peter, « sur qui lord Sunderland avait gagné un tel ascendant, et par lequel il obtenait un tel pouvoir sur le Roi, qu'il était en quelque manière de-

venu ministre unique. » Il voyait au Roi un attachement personnel pour le père, et s'efforçait de l'augmenter encore par les prodigieux éloges qu'il donnait à sa capacité. Le Roi était charmé de voir l'homme pour lequel il avait tant d'affection, exalté à ce point par un si bon juge; de son côté le père Peter, homme de quelque apparence, mais sans esprit, et dont tout le talent consistait à cacher sous une abondance de paroles sa faiblesse et sa médiocrité, se laissait facilement aveugler par la poussière que lui jetait aux yeux le rusé ministre, et le prenant pour un ami sincère, lui rendait en retour tous les bons offices dont il était capable, tandis que cet artificieux hypocrite s'occupait à le décorer comme la victime du sacrifice au moyen duquel il gagnait le Roi sans perdre le peuple; car le père Peter, en même temps qu'il appuyait son crédit auprès de Sa Majesté, lui servait de plastron contre la haine du royaume. Il savait bien que la profession du père attirerait sur lui tout l'odieux des mesures désagréables au pays : il servait donc à la fois d'instrument et de voile à ses secrets desseins.

« Il résulta de là que le Roi, contre son propre jugement et contre l'avis de la Reine, nomma le père membre du conseil privé. La Reine, aussitôt qu'elle avait entendu parler de ce projet, avait instamment prié Sa Majesté de n'en rien faire, lui disant que cela scandaliserait non-seu-

lement les protestans, mais tous les catholiques raisonnables, et la société même, dont les réglemens ne permettaient pas une pareille chose. Cependant le Roi, pour se servir de ses propres expressions, était tellement ensorcelé par lord Sunderland et par le père Peter, qu'il se laissa persuader cette imprudence. Le père Peter ne prêta serment que quelque temps après sa nomination.

Ce ne fut pas le seul appât dont se servit l'habile lord pour gagner le père Peter. Il proposa à Sa Majesté de demander pour lui le chapeau de cardinal, « et ce fut certainement là, comme on l'a dit, le but principal de cette pompeuse ambassade à Rome. Elle avait été résolue dans une première conférence tenue peu de temps après l'avénement de Sa Majesté au trône, entre lord Sunderland, le père Peter, M. Jermyn et lord Tyrconnel. On y convint que le père Peter serait cardinal, lord Sunderland lord trésorier, et lord Tyrconnel lord-lieutenant d'Irlande. Il s'était engagé à faire avoir à lord Sunderland cinq mille livres par an de ce royaume, ou cinquante mille livres en argent comptant. On y arrêta aussi que M. Henri Jermyn serait fait lord et capitaine de la garde à cheval. Cette dernière partie du projet ayant été promptement exécutée, lord Tyrconnel reprocha à lord Sunderland le retard apporté à ce qui le concernait, le menaçant, si on ne ter-

minait promptement, d'informer Sa Majesté de toute l'affaire. » Ce message eut probablement l'effet qu'en attendait lord Tyrconnel, car il fut bientôt après envoyé en Irlande en qualité de lord-lieutenant. Il était donc temps de penser ensuite au père Peter; mais il connaissait M. Caryll, alors à Rome, pour un homme de trop de jugement pour donner aveuglément dans toutes leurs mesures. Il craignait qu'il n'eût le pouvoir, par ses raisonnemens, d'influer sur l'esprit de Sa Majesté et de le détourner d'une pareille imprudence. On commença donc par le rappeler et envoyer à sa place lord Castlemaine, instrument beaucoup plus propre à leurs desseins, mais beaucoup moins propre aux fonctions qu'on lui destinait; car étant d'un caractère violent et emporté, et ayant affaire à un pape aussi entêté que lui et aussi arrêté dans ses idées, ils ne firent guère que se quereller sur presque tous les points qu'ils traitèrent ensemble (1). L'ambassadeur

(1) Welwood rapporte, dans ses Mémoires, pag. 185, que « lord Castlemaine eut du Pape plusieurs audiences, mais qui ne servirent pas à grand'chose; car sitôt qu'il commençait à parler d'affaire, le Pape était pris, très à propos, d'une attaque de toux, qui interrompait pour le moment le discours de l'ambassadeur, et le forçait de se retirer. Les audiences et les accès de toux se renouvelèrent de temps en temps durant le séjour de Castlemaine à Rome, et étaient un sujet de divertissement pour tout le monde, si ce n'est pour une certaine coterie de la cour pontificale. »

avait pensé que venant de la part d'un des plus puissans princes d'Europe, et d'un prince converti, il n'avait à craindre de refus d'aucune sorte; mais le Pape haïssait cordialement le parti français avec lequel le Roi s'était imprudemment mis en relation, à la vérité, dans une affaire particulière, et pour obliger un de ses anciens amis le maréchal d'Humières. De plus, il n'aimait nullement les jésuites, que cette ambassade avait pour objet d'obliger dans la personne du père Peter. Il fit donc naître de tels malentendus et des discussions si aigres, que lord Castlemaine se croyant insulté écrivit et fit publier les motifs de sa conduite. La cour de Rome en fut offensée au point qu'elle rejeta positivement la demande en faveur du père Peter, et que si le prince d'Est fut fait cardinal, le Pape déclara que ce n'était pas à la requête de l'ambassadeur. « La seule chose à laquelle il réussit, ce fut à faire obtenir au Roi la permission de nommer trois vicaires généraux de plus, savoir, le docteur Giffard, le docteur Smith et le père Elice, moine bénédictin. Le Roi les fit consacrer peu de temps après sous le titre de vicaires généraux, qu'il imaginait devoir être moins désagréable à ses sujets protestans, que celui d'évêques titulaires de quelque évêché d'Angleterre. » On avait constamment pratiqué le contraire en Irlande; c'est pourquoi plusieurs personnes eussent désiré qu'on eût fait des évêques

titulaires, non d'aucun évêché particulier, mais de certaines parties de l'Angleterre, et conformément au partage qui avait été fait des différens districts. Cela les eût rendus moins dépendans de la cour de Rome et eût été plus conforme à l'esprit et aux anciennes lois du pays.

Mais, quelque précaution que prît le Roi pour ne pas manquer à ses engagemens et pour que les libertés qu'il accordait aux catholiques n'eussent rien à démêler avec les possessions, priviléges et immunités de l'Église d'Angleterre, il lui était impossible de faire la moindre chose en faveur de la religion sans s'exposer à élever des mécontentemens. Le pays était si généralement disposé à lui attribuer d'autres intentions, que rien à cet égard n'était vu avec indifférence. « On murmurait de lui voir prendre pour son usage la chapelle de Saint-James, qui ne servait à personne, bien que pour éviter tout sujet de plainte raisonnable, il eût eu soin de laisser aux protestans la chapelle de Whitehall, et se fît construire pour lui, dans ce palais, une chapelle particulière. Il établit dans la chapelle de Saint-James quatorze bénédictins; il permit aux jésuites d'en bâtir une dans la Savoie et y institua sous leur direction un collége pour l'éducation des enfans. Cet établissement prospéra si bien qu'en peu de temps ils eurent au moins deux cents élèves catholiques et environ autant de protestans, qu'on ne contrai-

gnait nullement dans leur religion, et qu'on n'obligeait point à assister à la messe ni à aucun des offices publics des Pères. Les récollets bâtirent une chapelle à Lincolnson-Fields, et quelques carmes s'établirent dans la cité. » On éleva aussi dans les comtés plusieurs chapelles catholiques, mais toutes de nouvelle construction, respectant rigoureusement l'engagement pris par Sa Majesté de ne s'emparer de rien sur quoi l'Église d'Angleterre pût avoir la moindre prétention.

Mais toutes ces précautions ne purent suffire à guérir les méfiances et les craintes du peuple; car si le Roi prenait soin de ne point empiéter sur ce qui appartenait aux autres, il permit ou même encouragea le zèle imprudent qui faisait élever plus de chapelles que n'en pouvait remplir le nombre des fidèles ou que n'en pouvait desservir le nombre des prêtres capables de bien exercer les fonctions du ministère. Cela exposa inutilement les saints mystères aux railleries et à la dérision du peuple. Il souffrit aussi que les moines et religieux se montrassent publiquement dans leur costume, ce qui irrita et alarma sans aucun avantage ni utilité pour la religion. Chaque démarche de cette nature était regardée comme un empiètement, sinon sur la religion, du moins sur les lois de l'Etat; mais rien ne choqua davantage que l'admission des catholiques dans l'armée. On y vit une complète violation de l'acte du test,

d'après lequel tout homme admis à un emploi civil et militaire était obligé, sous peine de cent livres d'amende, à recevoir dans les six mois la communion, conformément aux rites de l'Eglise d'Angleterre; mais le Roi ne regardait pas un tel acte comme obligatoire et se croyait d'autant plus maître de donner des dispenses, qu'il se rappelait que sous le règne du feu Roi, lors de son retour d'Ecosse et lorsqu'il avait commencé à rentrer dans les affaires, M. Herbert, grand juge de Chester, lui avait dit que s'il désirait rentrer dans ses premiers emplois, il serait aisé d'établir que le Roi avait le pouvoir de dispenser du test. Le duc s'en entretint alors avec le lord grand juge Jefferies, qui convint que cela se pouvait, et ne différa de M. Herbert que sur quelques termes de loi sans importance. La chose ayant eu lieu avant l'avénement de Sa Majesté au trône, on ne pouvait supposer que ces opinions fussent dictées par aucune partialité en sa faveur. Cependant le Roi résolut d'examiner à fond ce point d'une si grande importance, et dans cette vue il assembla à la chambre de l'échiquier les douze juges, qu'il regardait comme étant en tout temps, et surtout en l'absence des parlemens, les véritables interprètes de leurs actes. On leur demanda si le Roi pouvait dispenser des sermens et du test ceux qu'il voulait admettre à quelque emploi ou place de confiance dans le royaume.

Après un débat solennel, tous, excepté un, déclarèrent que le Roi était un prince indépendant, que les lois du royaume étaient les lois du Roi, que les rois d'Angleterre pouvaient dispenser, aussi souvent que la nécessité le requerrait, de l'exécution de toutes lois relatives aux peines et châtimens, et étaient juges des occasions qui rendaient cette dispensation nécessaire. Enfin, que les rois d'Angleterre ne pouvaient abandonner les prérogatives de leur couronne.

Quelques chicanes ou exceptions que purent faire ensuite de savans jurisconsultes sur cette décision si claire en faveur du Roi, il la regarda comme une complète justification de ses mesures; il n'avait pas d'autres règles d'après lesquelles il pût se conduire, ni d'autre oracle à qui s'adresser pour la décision des questions difficiles et compliquées. Cependant pour mettre les choses, s'il était possible, dans un jour plus lumineux, et qu'il ne pût rester aucun prétexte d'accuser une telle décision d'avoir été frauduleusement obtenue, la question fut traitée judiciairement dans l'affaire de sir Edouard Hale, contre lequel on intenta une action en vertu du statut de la 25°. année de Ch. II, c. 2, pour demander qu'il fût condamné à cinq cents livres d'amende comme ayant exercé les fonctions de colonel sans s'être soumis à la communion, au serment et au test. Il

opposa la dispense qu'il avait reçue sous le grand sceau, pour agir *nonobstante* le statut. Le poursuivant demanda là-dessus une remise, et enfin on prononça en faveur du défendeur dont le moyen fut déclaré valable.

Le lord grand juge Herbert, devant qui avait été portée cette cause, était, par son éminent savoir et son intégrité reconnue, suffisamment à l'abri de tout reproche de partialité. Cependant, lorsqu'il vit l'effet d'inquiétude que ce jugement excitait dans le public, il en fit imprimer les motifs appuyés de quelques unes des nombreuses citations et quelques uns des exemples qu'il avait pu recueillir dans les ouvrages de droit; ce qui établit la chose d'une manière si incontestable que toute l'érudition de ses adversaires ou la malice de ses détracteurs ne purent jamais leur rien fournir qui ressemblât à une réponse. A la vérité, comme il s'était borné à sa propre défense, il avait séparé dans son écrit l'affaire portée devant lui de la déclaration pour la liberté de conscience; mais les autorités sur lesquelles il s'appuyait s'appliquent au second cas tout aussi bien qu'au premier, et comme il s'est élevé sur ce fait de violentes clameurs contre le Roi et qu'il a été donné comme un des principaux motifs de la défection de ses peuples, il est nécessaire, pour la justification de Sa Majesté, de montrer l'injustice des accusations élevées contre elle à cette

occasion, en exposant quelques unes des raisons qui l'ont dirigé. On reconnaîtra par là que les princes les meilleurs et les plus prudens ont rarement à présenter pour justifier leurs actions des autorités pareilles aux siennes.

Lord Cook établit, comme un axiome de droit non contesté, que le Roi peut remettre la peine des délits qui ne sont tels qu'en raison de la prohibition; car, dit le livre que je cite, « comme « l'acte du parlement qui défend une action sous « peine de réparation envers le public, ou seule« ment envers le Roi, peut, selon la personne, le « temps ou lieu, avoir des inconvéniens pour « quelques individus, la loi donne au Roi le « pouvoir de dispenser individuellement d'obéir « à ses dispositions. » Il est certain qu'il n'y a pas de loi dont ne puisse dispenser celui qui a donné la loi. Dieu lui-même a dispensé de ses propres lois quand il a commandé à Abraham de sacrifier son fils; et quant aux lois humaines, comme elles peuvent être ou trop étendues, ou trop resserrées, et qu'il est impossible d'en prévoir tous les inconvéniens, il n'est rien de plus raisonnable que d'accorder au prince le pouvoir de dispenser de certaines lois relatives seulement au gouvernement et portant défense de choses qui ne sont pas *mala in se*.

Ce pouvoir n'est nulle part plus amplement et plus complétement déterminé que dans le recueil

des statuts de Henri VII. « Il existe, y est-il dit, « une différence entre *malum prohibitum* et *ma-* « *lum in se*. Le statut défend de battre monnaie, « et celui qui y contreviendra sera pendu. Cela est « *malum prohibitum*, car, avant le statut, battre « monnaie était une chose légitime; mais il n'en « est plus ainsi. Le Roi donc peut dispenser de « la loi, mais il ne peut donner à un homme la « permission d'en tuer un autre, parce que cela « est *malum in se*, et cependant le Roi peut aussi « pardonner au meurtrier; » ce qui montre la différence entre les pardons et les dispenses. Le pardon ne fait que remettre le châtiment dû au délit. La dispense autorise à faire ce qui autrement serait défendu : d'où il résulte que puisqu'avant le statut tout homme pouvait légitimement posséder un emploi sans se soumettre au test, sir Edouard Hale, d'après la dispense du Roi, avait pu légitimement en exercer un.

L'affaire des shériffs, décidée également par tous les juges sous le règne d'Henri VII, établit, s'il est possible, plus fortement encore la légalité de la conduite du Roi. Le statut interdit à la partie de recevoir aucune dispense et au Roi de l'accorder. Il porte que personne ne sera shériff plus d'un an, que toutes les patentes accordant cette fonction à vie seront nulles de soi, qu'aucun *nonobstante* ne suffira pour les rendre valables; que quiconque agira en vertu de pareilles lettres-

patentes encourra une amende de deux cents livres, ne pourra plus être shériff, et enfin que tout pardon accordé pour un pareil délit sera nul et de nul effet. Voilà donc un *nonobstante* prévenu, un châtiment inévitable, le délinquant déclaré inhabile à exercer de nouveau ses fonctions, et le pardon même annulé. Cependant malgré tout cela, il fut décidé par tous les juges d'Angleterre que la dispense du Roi était valable, et que la permission accordée au comte de Northumberland de demeurer shériff tout le temps de sa vie pouvait avoir son effet en vertu de cette dispense, et Fitz Herbert, Plowden, etc., ont toujours cité le cas comme chose jugée.

Mais lord Cook, dont l'autorité n'est pas suspecte en faveur de la prérogative, met la chose encore plus en lumière : « Aucun acte, dit-il, « ne peut empêcher le Roi de faire usage des « prérogatives essentielles et inhérentes à sa « personne; il a toujours le pouvoir de dispen- « ser de cet acte par un *nonobstante*, comme, « par exemple, lorsqu'il s'agit du pouvoir qu'il « a de commander à quelqu'un de ses sujets de « le servir dans l'intérêt du bien public, pré- « rogative essentiellement et inséparablement « annexée à sa personne. Le pouvoir royal ne « peut sur ce point être restreint par aucun acte « du parlement, en thèse ni hypothèse; mais la « prérogative royale lui donne le droit de dis-

« penser de tout acte à ce contraire, car le gou-
« vernement se fonde sur l'ordre du Roi et
« l'obéissance du sujet. Ainsi il a été réglé par
« le statut de la 23e. d'Henri VI, chap. 8, que
« toutes les patentes accordées ou à accorder
« d'aucun emploi, tel que celui de shériff, portant
« nomination pour plusieurs années ou à vie,
« sont nulles et de nul effet. Cependant le Roi, par
« son pouvoir souverain d'ordonner, peut, pour
« telle raison qu'en sa sagesse il jugera bonne,
« convenable et profitable à lui-même et à la ré-
« publique, et dont lui seul est juge, commander
« à tout homme quelconque, par sa patente, de
« le servir lui et la république, en qualité de
« shériff d'un comté pour plusieurs années ou
« pour la vie; et la chose a été décidée ainsi par
« tous les juges d'Angleterre, réunis en la cham-
« bre de l'échiquier de Henri VII. » La même chose a été prononcée relativement à un Gallois, exerçant les fonctions de juge dans le pays de Galles malgré l'acte qui le défendait; tous les juges d'Angleterre l'ont également décidé dans le cas de Calvin (1). On a constamment accordé, quand l'occasion l'a exigé, des dispenses de l'acte du parlement de la 8e. de Ric. II, c. 2, qui or-

(1) Cela ne peut se rapporter au réformateur Calvin, qui n'a jamais été en Angleterre.

(*Note de l'Éditeur.*)

donne que personne ne sera juge d'assise dans son propre pays, et celui de la 10e. d'E. III, c. 3, qui déclare que quiconque a obtenu un pardon pour félonie, sera obligé de fournir caution de sa bonne conduite, ou qu'autrement le pardon sera nul.

Ceux donc qui prenaient la défense du Roi disaient qu'outre les raisons générales pour dispenser des lois pénales, on devait insister particulièrement sur le droit qu'avait le Roi de dispenser de celle qui l'empêchait d'employer le service de ses sujets; que l'usage des dispenses, en ce dernier cas, était confirmé par la pratique constante de tous les temps, qu'il n'était pas possible de montrer aucune différence entre les cas cités et celui-ci, où Sa Majesté avait fait usage du service de ses sujets catholiques, ainsi qu'il le jugeait à propos. Si donc le Roi, disait-on, avait erré en point de droit, c'étaient tous les juges d'Angleterre qui l'avaient induit en erreur, et en supposant que ceux-ci eussent été trompés, ils l'eussent été par les consultations et les décisions solennelles de leurs prédécesseurs, et l'opinion des hommes les plus éminens en leur profession : et enfin si ces décisions et ces opinions ne faisaient pas la loi, sur quelle base les juges pouvaient-ils donc s'appuyer? Mais ce qui, disait-on, décidait la chose sans réplique, c'étaient les concessions positives faites par les communes d'Angleterre, sur le point en question, dans le temps de Henri V.

Les communes demandaient qu'on exécutât le bill pour faire vider le royaume aux étrangers; le Roi y consentit, sauf sa prérogative d'en dispenser qui il lui plairait. Les communes répondirent que, par la grâce de Dieu, elles n'avaient et ne pouvaient avoir entendu la chose autrement; et cependant, comme l'observait le lord grand juge Herbert, on avait beaucoup plus à craindre alors des étrangers qu'actuellement des catholiques romains. La même chose avait été faite à l'égard des statuts sur les proviseurs; mais on ajoutait que la concession la plus positive en ce genre qui eût jamais été faite, et cela dans le temps où le parlement s'arrogeait le plus d'autorité, était celle de la troisième année du roi Charles Ier. Lors du débat entre les deux chambres relativement à la pétition de droit, M. Glanvil, homme savant, parlant à la vérité en son propre nom, mais exprimant les sentimens de toute la chambre des communes, sur un point débattu, ainsi qu'il le disait lui-même, avec toute la gravité et solennité possible, et sur lequel s'était manifestée la plus grande unanimité qu'on eût jamais vue; M. Glanvil donc, arrivant à ce point de la question, déclare en ces mots le sentiment de la chambre des communes. « Dans les rois d'Angleterre « repose une mission inséparable de leurs per« sonnes, mais cette mission est réglée par la « loi : par exemple, lorsqu'on fait des statuts

« pour prohiber des choses non pas *mala in se*
« mais seulement *mala quia prohibita*, et cela
« sous peine de certaines amendes ou confiscations
« au profit du Roi et des dénonciateurs qui se se-
« ront portés à la poursuite des infractions, les
« communes doivent reconnaître et reconnaîtront
« toujours que, par la royale et souveraine préro-
« gative du Roi, en Sa Majesté réside le pouvoir
« absolu et indubitable d'accorder dispense in-
« dividuelle de l'exécution de ces statuts, par un
« *nonobstante* au moyen duquel ceux à qui il sera
« accordé seront autorisés à agir comme ils l'au-
« raient fait avant les statuts : ce en quoi la
« grâce et faveur conférée par Sa Majesté à quel-
« ques uns ne sera nullement dommageable à
« d'autres. Mais il y a une différence entre ces
« statuts et les lois et statuts sur lesquels se
« fonde la pétition. Dans le cas des premiers, les
« sujets n'ont aucun intérêt au châtiment du dé-
« linquant, jusqu'à ce que par une poursuite et
« une information commencée, l'un d'eux ait ac-
« quis quelques droits à la confiscation ou amende
« portée par le statut, tandis que les lois et sta-
« tuts mentionnés dans notre pétition seront d'une
« toute autre nature. Vos seigneuries verront que
« nous nous appuyons sur ce bon vieux statut, ap-
« pelé la grande charte, qui déclare et confirme
« les anciennes lois communes, concernant la li-
« berté de l'Angleterre, etc. ; loi destinée non pas

« à infliger des peines au délinquant *in malis* « *prohibitis*, mais loi déclarative ou positive con- « firmant, *ipso facto*, un droit de liberté et fran- « chise inhérent et appartenant aux sujets de ce « royaume, comme leur droit de naissance, et « comme un héritage transmissible à leurs hoirs « et postérité, statuts incorporés dans la loi com- « mune, et à l'égard de laquelle, soit dit avec « respect, le souverain pouvoir ou la prérogative « du Roi ne l'autorise nullement à accorder au- « cune dispense, etc. »

On se servit de cet exemple non-seulement comme preuve du fait en question, mais parce qu'il répondait à cette objection qu'on faisait sonner bien haut, que si le Roi pouvait dispenser d'une loi, il pouvait dispenser d'une autre, et ainsi de toutes. En effet, dans le passage qu'on vient de citer, l'orateur distingue 1°. les lois qui concernent le gouvernement de celles qui concernent la propriété; 2°. les lois qui prohibent les choses *mala in se* de celles qui donnent et confirment un droit à chacun des sujets en particulier. Il est vrai que dans quelques uns de ces statuts, à l'égard desquels le Roi peut accorder dispense, il y a une amende au profit du dénonciateur; mais il n'y a droit qu'après la conviction, laquelle est prévenue par la dispense, ainsi que l'a observé Glanville lui-même. Mais, disait-on, si le Roi pouvait dispenser de tout, en quel

misérable état ne se trouverait pas réduite la nation? A quoi l'on répondait qu'il n'y avait rien de plus déraisonnable que de tirer de l'abus qu'on pouvait faire d'une chose un argument contre la chose même; que personne ne doutait que le Roi ne pût pardonner un vol et un meurtre, mais que, s'il pardonnait à tous les voleurs et à tous les meurtriers, on aimerait mieux vivre avec les cannibales qu'en Angleterre; que le Roi pouvait créer un pair, mais que s'il faisait pairs tous les habitans du royaume, il détruirait le pouvoir législatif; qu'un grand pouvoir était donc déposé entre les mains du Roi, et qu'il était raisonnable de penser qu'il n'en ferait jamais un usage déraisonnable; car il n'était pas un point de la prérogative dont le Roi, s'il lui en prenait la fantaisie, ne pût abuser à la ruine du peuple. Enfin, puisque tous convenaient que le Roi pouvait dispenser des lois portant prohibition de choses qui ne sont point mal en elles-mêmes, on ne voyait pas de raison pour qu'aucun acte du parlement l'empêchât d'employer ses sujets comme il lui convenait, ou les privât d'aucune des prérogatives royales annexées à sa personne. Tels furent les argumens dont on se servit, ainsi que de plusieurs autres, pour justifier le Roi d'avoir agi arbitrairement ou imprudemment, et pour imposer silence aux clameurs des hommes violens et prévenus qui soutenaient que l'acte du test

était le seul boulevard de l'Angleterre contre le papisme, la seule défense de la religion, et que la religion leur étant plus chère que leur vie et leur liberté, le test était aussi sacré que la grande charte elle-même. D'autres répondaient que ce n'étaient là que de grands mots pour frapper de terreur et échauffer la multitude irréfléchie : car si cette loi, disaient-ils, était le seul appui de la religion protestante, comment avait-elle pu subsister sous les règnes précédens lorsque les catholiques étaient plus nombreux, plus proches du temps de la première réforme et pas encore entièrement exclus des emplois publics, pas même du conseil. On en concluait donc que ceux qui s'appliquaient ainsi à répandre dans le peuple des craintes et des méfiances comptaient plus sur les dispositions de la nation que sur aucun motif réel de soupçon, car il n'y avait pas de probabilité qu'un royaume pût être réduit en servitude par un petit nombre de catholiques, fussent-ils dans les emplois, ou, par un prince objet de la crainte invétérée des Anglais, même avant son avénement au trône, et il n'était nullement vraisemblable qu'une poignée de papistes pussent mettre en danger la religion et la propriété défendues par des milliers de protestans.

C'est ainsi que les deux partis raisonnaient plutôt en particulier et dans leur intérieur qu'en public et à visage découvert. Le parti mécon-

tent avait encore pour le Roi la déférence de ne pas décrier ouvertement sa conduite ; mais ce respect disparut bientôt lorsqu'ils s'échauffèrent par d'autres débats que le Roi eut le malheur d'élever peu de temps après. Trop attentif à ce que pouvait rigoureusement lui permettre la loi, il perdit de vue le danger auquel ne saurait manquer de s'exposer un prince en insistant sur des choses désagréables au peuple, qu'il en ait le droit ou non. Il s'éleva donc alors, relativement à la commission ecclésiastique, une autre question de grande importance et sur laquelle Sa Majesté jugea également à propos de consulter les juges. Il lui paraissait tout-à-fait inconvenant, professant une religion différente de celle de l'Église d'Angleterre, d'exercer en personne sur cette Église la juridiction que la loi confère au souverain. Les juges apprirent à Sa Majesté que, du temps de la reine Elisabeth, la couronne avait exercé le droit de transférer cette juridiction à des commissaires; que ce droit était fondé sur la loi qui établit la suprématie du Roi et avait été exercé dans les règnes précédens ; que, quoiqu'il parût avoir été abandonné dans le statut de la dix-septième année du roi Charles I^er^. où il est défendu aux juges ecclésiastiques de condamner à l'amende, emprisonner ou exiger le serment *ex officio*, cependant, dans celui de la treizième année du roi Charles II, il avait été déclaré que rien du contenu de cet acte

n'enlevait aux juges ecclésiastiques le pouvoir ordinaire, et ne les empêchait de continuer à exercer toute juridiction ecclésiastique, censure, action et mesure coërcitive appartenant à cette juridiction conformément aux lois ecclésiastiques du Roi; de plus, lord Cook et tous les juges de son temps déclarèrent que le Roi était autorisé à le faire par les anciennes lois du pays, et que, dans la réserve exprimée par les actes qui paraissaient annuler ce pouvoir, les vicaires généraux étaient mentionnés parmi les autres juridictions ecclésiastiques et qu'en conséquence le pouvoir extraordinaire du Roi était réservé. Cela fit penser à Sa Majesté qu'on ne pouvait disputer la légalité de sa commission, surtout aussi long-temps que ses commissaires se tiendraient dans les limites des censures ecclésiastiques, sans se permettre de mettre à l'amende, d'emprisonner ou d'exiger le serment *ex officio*. Il crut donc ne pouvoir rien faire de plus agréable au public que de remettre ce pouvoir entre les mains de personnes qu'on ne pourrait supposer contraires à une religion qu'elles professaient, surtout lorsqu'à la tête de la commission serait l'archevêque de Cantorbéry auquel il adjoignait le lord chancelier Jefferies, le comte de Rochester, lord grand trésorier, le comte de Sunderland, président du conseil et secrétaire d'Etat, les évêques de Durham et de Rochester et sir Ed. Herbert, grand

juge des plaids communs. Il leur accorda, durant son bon plaisir, le pouvoir d'exercer toute espèce de juridiction ecclésiastique, prééminence, etc., de corriger et amender tous les abus qui tombaient sous la connaissance des lois ecclésiastiques, autorisant la commission ou trois de ses membres, au nombre desquels devait être le lord chancelier, à s'enquérir de tous les abus et à les punir par la censure de l'Eglise, à appeler devant eux tout ecclésiastique, de quelque rang qu'il pût être, à rechercher leurs délits et les punir par la suppression ou par la privation de tout avancement ecclésiastique, conformément aux mêmes lois; de punir l'adultère et tous les réfractaires à leur ordre et à leur autorité; de prononcer sur les frais des poursuites judiciaires; d'inspecter et corriger, s'il était nécessaire, les statuts et réglemens de tous les colléges, écoles, églises collégiales, etc.; d'en faire de nouveaux s'il était nécessaire, d'ordonner de leur temporel selon qu'ils jugeraient le mieux, et de faire exécuter leurs ordres nonobstant tout appel.

Mais l'archevêque de Cantorbéry n'ayant pas voulu siéger, l'évêque de Chester fut mis à sa place. Il est difficile de dire quels motifs le déterminèrent à refuser cette juridiction que Sa Majesté voulait mettre entre ses mains pour éviter qu'on en abusât; mais quand les hommes sont irrités contre leur prince, ainsi que commençait

à l'être l'archevêque, ils s'étudient beaucoup davantage à exprimer leur propre mécontentement qu'à apaiser celui des autres. Il se rencontra bientôt une occasion de le manifester fortement.

C'était peu de temps après l'ouverture de la commission. On se plaignit du docteur Sharp, recteur de Saint-Gilles, pour s'être permis des réflexions qui portaient sur Sa Majesté, et exprimaient le blâme de son gouvernement; sur quoi Sa Majesté ordonna à l'évêque de Londres de le suspendre. L'évêque répondit à lord Sunderland par une lettre où il lui disait qu'il était prêt à obéir à Sa Majesté, tant qu'il le pourrait faire en sûreté de conscience, mais qu'il serait contraire aux lois et à la justice que lui, juge, condamnât un homme avant de connaître sa faute, et ce qu'il pouvait dire pour sa justification. Il envoya le docteur lui-même porter la lettre à Windsor, où était alors la cour. Cette excuse, quoique plausible, ne fut pas regardée comme sincère au fond, car on imaginait sans peine que l'évêque était instruit de ce qu'avait dit le docteur, ou bien avait eu le loisir d'examiner la chose juridiquement autant qu'il lui plaisait, et qu'ainsi il était à portée de prononcer le châtiment ou la justification; mais il n'osait pas justifier le docteur, et ne voulait pas, en le punissant, arrêter cette liberté que l'on commençait à prendre de se permettre des propos de même nature. Le Roi

pensa donc qu'il lui convenait d'autant plus d'y mettre un terme, s'il était possible; et en conséquence l'affaire fut portée devant les commissaires ecclésiastiques (1). L'évêque fut sommé de comparaître pour expliquer les raisons qu'il avait eues de désobéir aux ordres du Roi. Il répondit qu'on lui avait dit qu'il ne pouvait y obéir légalement. Le chancelier répliqua qu'il s'étonnait que sa seigneurie ne connût pas mieux par elle-même les lois concernant pareilles matières; que, cependant, s'il avait quelque chose à dire pour sa justification, la commission était prête à l'entendre. Alors l'évêque demanda copie des lettres-patentes de la commission; mais comme cette demande paraissait être faite dans l'intention de chercher chicane, le chancelier lui dit que cela ne pouvait lui être accordé, et que ce serait une trop grande perte de temps si chacun demandait la même chose; qu'il s'étonnait que dans une affaire qui le touchait de si près, il en fût encore à chercher des renseignemens; que les lettres-patentes de la commission étaient si publiques qu'il aurait pu aisément se les procurer, mais que si sa seigneurie n'était pas prête, on lui accorderait du temps : ce qu'on fit à deux reprises différentes, après quelques débats concernant les lettres-patentes. Le conseil de l'évêque fut en-

(1) Le 4 août 1686.

tendu, et soutint qu'il n'existait dans les lois aucun pouvoir de suspendre sans citation, sans forme de procès, sans jugement et sans aller par degrés; qu'on aurait dû lui ordonner d'imposer silence au docteur, et que c'était là ce qu'il avait fait. Il lui avait envoyé la lettre de Sa Majesté, en lui conseillant de ne pas prêcher: avis que le docteur avait suivi. Mais les commissaires, après avoir examiné ce qui s'était fait, et tout ce qui avait été allégué en faveur de l'évêque, ne trouvèrent point ses raisons valables. Il leur parut évident que, quelles que fussent les formes requises, l'évêque, s'il eût été sincère et de bonne volonté, pouvait les remplir, et ils ne purent donc voir dans sa conduite que deux choses: ou qu'il mettait en question le pouvoir qu'avait le Roi de commander, ou qu'il avait désobéi à ce pouvoir, tout en le reconnaissant. Il fut donc suspendu de ses fonctions épiscopales, mais non pas privé de ses revenus. On trouva cette sentence très-rigoureuse, bien que la suspension *ab officio* fut révoquée peu de temps après; mais la modération du Roi en cette affaire n'arrêta pas les murmures des mécontens. Il n'en fut que plus convaincu de la nécessité d'empêcher, par quelques actes de sévérité, si l'on peut les nommer ainsi, que la contagion ne s'étendît plus loin. On lui disait que s'il souffrait ainsi patiemment que ses actions et ses inten-

tions fussent censurées du haut de la chaire, le trône serait bientôt renversé, et puisqu'il fallait surveiller la conduite du clergé, il ne pouvait, ainsi qu'il l'avait pensé, remettre cette fonction en des mains plus désintéressées que celles des évêques de l'Église d'Angleterre, et des principaux officiers de la couronne; que c'était la faute de l'archevêque de Cantorbéry s'il n'était pas du nombre, et qu'après tout enfin, si la sentence était rigoureuse, c'était aux docteurs de la loi canonique à en répondre, et non pas à lui qui s'en était reposé sur eux.

Cette disposition chagrine du clergé et du peuple qui commençait à prendre beaucoup de temps à Sa Majesté, et à exercer singulièrement sa patience, ne l'empêchait cependant pas de s'appliquer à tout ce qu'il jugeait utile pour le bien du royaume, ou encourageant pour le commerce; et s'il n'en eût pas été empêché, il n'est rien en ce genre qu'on ne pût attendre des lumières de Sa Majesté sur le véritable intérêt de la nation, de sa prodigieuse application aux affaires, et de ses soins affectueux pour le bien et l'utilité du peuple. Ce fut dans ce but que non-seulement il conclut avec la France des relations de paix et de bonne intelligence relativement à l'Amérique, mais convint que la neutralité subsisterait en ce pays, lors même qu'elle serait rompue en Europe. Ce qui donna occasion à cet

arrangement fut la difficulté qu'on éprouvait à fixer les limites des propriétés des deux puissances entre le Canada et la baie d'Hudson, et les autres territoires des couronnes d'Angleterre et de France dans cette partie du monde. Le comte d'Avaux fut envoyé de France pour régler la chose, et le Roi jugea prudent de prévenir, par cette négociation, une rupture sur un sujet impossible à décider, et, pour rendre l'union plus parfaite, ils convinrent que la paix et la bonne intelligence seraient observées entre les forts, colonies, etc., des deux nations; qu'ils ne s'attaqueraient et ne se molesteraient point les uns les autres; qu'en cas de guerre de l'une des deux nations contre les naturels du pays, l'autre ne leur porterait point secours; qu'aucun des deux peuples n'irait pêcher ni commercer sur les côtes et rades de l'autre; mais que, quand le mauvais temps forcerait leurs vaisseaux d'y relâcher, ils y seraient traités amicalement, et fournis, à des prix raisonnables, de ce qui pourrait leur manquer; que les sujets du roi de la Grande-Bretagne, habitant l'île de Saint-Christophe, pourraient se fournir de sel aux salines situées dans cette île, et que les Français pourraient faire de l'eau dans la rivière de la grande rade, pourvu que ces opérations respectives eussent lieu pendant le jour; que les capitaines des vaisseaux marchands des deux nations

s'engageraient, en prenant leur commission, à ne rien faire de contraire au traité, et à ne protéger ni assister les pirates d'aucune nation; que toutes les disputes entre les sujets des deux royaumes seraient jugées par les gouverneurs des districts où elles surviendraient, et qu'en cas de rupture entre les deux couronnes en Europe, la paix et la neutralité continueraient de subsister entre leurs sujets d'Amérique, et que les traités de Breda et de Saint-Christophe seraient reconnus comme par le passé.

Mais la sollicitude du Roi pour son peuple trouva des obstacles dans l'humeur et le mécontentement de ceux desquels il avait le plus de raison d'attendre des secours. Lord Clarendon, un de ceux-là, était devenu aussi mécontent de sa situation, que depuis long-temps il s'était rendu incommode aux autres, ce qui obligea d'envoyer à sa place lord Tyrconnel. Lord Tyrconnel arriva en Irlande au mois de février, et aussitôt que le comte Clarendon l'eut appris, il assembla le conseil chez l'archevêque de Dublin, et lui remit l'épée, louant fort dans son discours la soumission et la loyauté du peuple en général, quoiqu'il déplorât beaucoup les animosités qui le divisaient. Il chercha par un grand nombre de raisonnemens à établir la réputation des habitans de ce pays, les représentant comme attachés aux principes de l'Eglise d'Angleterre, et nullement

fanatiques, et affirma qu'ils avaient été aussi prompts qu'aucun des sujets de Sa Majesté à rentrer dans leur devoir après la dernière rébellion; mais, en s'étendant sur leur éloge, il ne prétendait point, disait-il, faire tort à la loyauté et au mérite des catholiques romains, qu'il avouait avoir servi le Roi, et avoir beaucoup souffert pour lui, soit dans le pays, soit à l'étranger. Le comte de Tyrconnel ne manqua pas d'un autre côté de dire ce qui était nécessaire pour calmer l'esprit du peuple, et il eut soin de rendre une égale justice à tous sans exception de religion; car, bien que son propre penchant et les ordres du Roi le portassent à tendre une main favorable aux catholiques qui avaient souffert une si longue oppression, il s'appliquait cependant à ne pas mécontenter les autres et à ne leur point faire tort. Il s'efforça donc, par une proclamation, de faire tomber le bruit méchamment répandu par quelques incendiaires, que le Roi avait dessein de porter atteinte aux lois et constitutions du gouvernement, les assurant qu'il était loin des intentions de Sa Majesté de vouloir empiéter sur les droits de personne, et que, quant à lui, conformément aux ordres du Roi, il gouvernerait selon les lois, protégerait tout le monde, et garantirait à chacun ses propriétés et priviléges respectifs; maintiendrait les différentes croyances dans le libre exercice de leur religion, pourvu que l'on demeurât

dans les bornes du devoir à l'égard du gouvernement, et que l'on conservât envers le Roi une fidélité sans réserve. Il prit grand soin d'empêcher que les soldats commissent aucun désordre dans les lieux où ils étaient en quartier ou ailleurs, rendit beaucoup d'ordonnances pour le maintien de la discipline dans l'armée, et l'observation des devoirs de la sociabilité entre les différentes classes du peuple; obligea les soldats à aider les magistrats civils dans l'arrestation des vagabonds (1), voleurs, etc., et satisfit tellement par cette conduite impartiale à laquelle on ne s'était pas attendu, qu'il augmenta beaucoup l'estime qu'on avait pour lui, et qu'on vit long-temps régner dans ce royaume une parfaite union, jusqu'au moment où les boute-feux et les émissaires du prince d'Orange commencèrent à y répandre la contagion de leurs opinions factieuses, ainsi qu'ils l'avaient fait ailleurs avec tant de succès.

A sa première entrée en fonction, il avait informé le conseil que le Roi désirait que les catholiques romains pussent recevoir le droit de bourgeoisie dans les corporations de ce royaume; mais sentant combien toute demande de faveur pour les catholiques serait mal reçue du peuple, il fit ce qu'il put pour convaincre les membres du conseil que cette mesure serait très-avantageuse

(1) Torys.

pour leurs intérêts temporels, et ne nuirait en rien à leur religion, qu'il les assura constamment ne vouloir inquiéter en aucune manière. Il leur représenta cette admission des catholiques comme devant être un moyen d'union, et très-profitable au commerce. Il proposa d'abord la chose à la ville de Dublin: le lord maire convoqua une assemblée générale, où l'on objecta que ce qu'on demandait était contraire aux réglemens de la corporation, et qu'ils n'y pourraient consentir sans encourir la perte de leur charte. Le lord lieutenant, voyant l'éloignement qu'on avait pour cette mesure, ne jugea pas devoir insister davantage jusqu'à la nomination d'un nouveau maire, qui consentit sur-le-champ à ce qu'on désirait. L'exemple de Dublin fut ensuite imité par les autres corporations de tout le royaume.

Mais le comte de Tyrconnel, voyant que la cité de Dublin commençait déjà à se retrancher dans sa charte, jugea qu'il serait bon de la révoquer, ainsi que toutes les autres, pour éviter qu'on s'en servît comme d'un moyen de résistance. Il n'en voulait retrancher aucun privilége essentiel, mais seulement des bagatelles de formes qu'il regardait comme propres seulement à porter obstacle à leurs véritables intérêts. Il informa donc le maire et les aldermen de Dublin du désir de Sa Majesté à cet égard, les assurant que le Roi n'avait réellement d'autre intention que d'augmen-

ter leurs priviléges; mais ils commençaient déjà à soupçonner tellement le contraire que rien ne pût leur persuader de faire de bonne grâce une chose à laquelle le Roi était toujours le maître de les contraindre quand il lui plairait : car il était moralement impossible qu'une corporation eût constamment observé dans tous ses actes une telle circonspection qu'elle ne donnât pas prise par quelque endroit d'où un homme de loi subtil ne pût facilement trouver les moyens de l'attaquer. Pendant la discussion de cette affaire, la cité de Dublin envoya son greffier, sir Richard Rivers, présenter au Roi une pétition; mais Sa Majesté résolut de laisser la chose aux tribunaux et refusa de l'entendre. Il y eut donc un procès qui fut jugé contre la cité, et elle perdit sa charte. On en fit de même à l'égard des autres corporations. Les unes les rendirent volontairement, les autres les perdirent après une courte procédure qu'elles subirent plutôt pour la forme que pour éviter de les rendre. Cela ne donna pas grand'peine, excepté à Londonderry. Les habitans, gens entêtés comme ils le montrèrent bien ensuite, soutinrent le procès avec beaucoup d'obstination, mais furent à la fin forcés de subir le même sort que les autres.

Lord Tyrconnel, pour montrer que les intentions du Roi étaient sincères, et qu'il avait en cela pour objet principal le bien public et l'a-

vantage du commerce, fit plusieurs réglemens très-utiles au peuple; il dépassa même en ce sens les limites de ses pouvoirs, car il ôta le droit imposé sur le fer, ce qui devait attirer dans le pays de l'argent d'Espagne; mais lorsque la chose fut sue en Angleterre et reconnue contraire à un acte du parlement, les ordres furent donnés pour la révoquer. Cependant son zèle pour le bien du pays n'en fut pas moins évident, et, quelque méfiance qu'on pût concevoir de lui relativement à la religion, il est certain que jamais l'Irlande ne fut plus florissante que durant le temps où il la gouverna.

Le chagrin qu'éprouvait en ceci lord Clarendon ne pouvait manquer de faire naître bientôt celui de son frère. Ils avaient toujours été fort unis dans leurs sentimens; leur fortune avait marché du même pas; il en fut de même de leur disgrâce. Cependant elle vint beaucoup plutôt des artifices du comte de Sunderland, leur grand rival, que d'aucun mécontentement réel de la part du Roi : peut-être même le lord trésorier n'eut-il en cela d'abord aucune mauvaise intention contre le gouvernement; mais ensuite il ménagea la chose de telle sorte qu'elle servit plus que tout le reste à augmenter l'humeur du public contre le Roi.

Le comte de Sunderland, comme on l'a dit, après avoir gagné le comte de Rochester par ses

flatteuses paroles avait fait usage du crédit de ce lord pour rétablir le sien. Ensuite, selon les règles de la reconnaissance de cour, il s'appliqua à ruiner son bienfaiteur afin de pouvoir, seul maître de la faveur du Roi, se livrer plus sûrement à ses sourdes et secrètes pratiques, que le Roi ne découvrit que lorsqu'il était trop tard pour y remédier. D'autres, à la vérité, partageaient avec lui la faveur et l'estime du Roi; mais il avait l'adresse de s'en faire de si utiles instrumens, qu'il n'avait pas lieu d'envier ou de craindre leur crédit. De tous les favoris, lord Rochester était le seul qui pût porter sur sa conduite un coup d'œil inquiétant. D'un côté son zèle pour la religion protestante, de l'autre son attachement véritable pour le Roi, devait le porter naturellement à contrarier toutes ces mesures sur lesquelles lord Sunderland fondait artificieusement le plan de sa fortune auprès du Roi qu'elles conduisaient évidemment à sa perte. Dans toutes les discussions, toutes les difficultés des affaires relatives à la religion, il ne manquait pas d'épouser l'opinion en apparence la plus favorable aux catholiques, et par conséquent à l'inclination du Roi; fréquemment aussi, par le moyen de ses créatures, il suggérait au Roi des mesures de ce genre, et lorsque Sa Majesté venait à les lui proposer, non-seulement il les approuvait, mais applaudissait à la haute sagesse qui avait dicté au Roi ces ex-

pédiens pleins de prudence dont lui-même était le premier inventeur. Peu de princes sont assez en garde pour ne se pas laisser prendre à de si artificieuses flatteries ; mais lord Rochester agissait dans un sens directement contraire. Il voyait le danger et l'inconvénient qu'il y avait à vouloir abuser du sens de la loi ; ainsi donc, autant pour la sûreté du Roi que pour l'avantage de l'Eglise établie, dont il était un membre zélé, il s'opposait à toutes les démarches susceptibles de la moindre chicane ou de la moindre objection à cet égard. Quant aux autres conseillers, lord Sunderland s'était mis à l'abri du danger d'être contrarié par eux en renfermant toutes les affaires dans le comité secret tenu chez M. Chivins ; en sorte que, non-seulement le conseil privé demeurait étranger à tout ce qui se faisait, jusqu'au moment où on jugeait à propos de rendre les choses publiques, mais le conseil du cabinet n'en était pas plus instruit que l'autre. On y traitait peu d'affaires importantes, si ce n'est qu'on y lisait les lettres des pays étrangers ; mais même de peur que cette correspondance ne mît le conseil trop avant dans les affaires, on obtint du Roi d'ordonner, par des instructions secrètes, à ses envoyés dans l'étranger de ne rien mander au comte de Middleton, l'autre secrétaire d'Etat, si ce n'est les nouvelles générales et les affaires connues du public ; et quant aux choses importantes, de n'en

rien écrire qu'à lui lord Sunderland ou au père Peter. Ce fut ainsi qu'il tint le bandeau sur les yeux de tous les autres. Lord Rochester était le seul dont les hautes fonctions et l'ancien crédit pussent encore lui donner quelque inquiétude ou lui apporter quelque obstacle : ce fut là ce qui rendit sa perte si nécessaire à la fortune de lord Sunderland, et c'est pourquoi elle avait toujours été en tête de ses projets. Le moyen qu'il prit pour en venir à bout fut de persuader au Roi que lord Rochester était très-disposé à changer de religion, lui faisant sentir combien ce changement donnerait plus de facilité à se consulter librement avec lui. Le Roi qui l'aimait personnellement désirait très-fort la chose et par conséquent la crut sans peine. Il saisit l'occasion de l'entreprendre sur ce point, et comme il arrive d'ordinaire, on passa des propositions aux argumens, des argumens à la dispute. Le Roi trouvant lord Rochester tout autrement disposé qu'il ne l'avait espéré, s'échauffa et prit de l'humeur; lui, de son côté, voyant où l'on voulait en venir, s'irrita également et commença à s'imaginer qu'on voulait le renvoyer. Il résolut donc de ménager de telle façon sa sortie des affaires, qu'elle le mît en crédit auprès de l'Eglise d'Angleterre, et que s'il perdait son crédit à la cour, il en prît au moins sur le peuple. En conséquence une conférence théologique lui ayant été proposée, il prévit que ce serait

pour lui la meilleure occasion d'obtenir la popularité qu'il désirait, et de faire croire au public qu'il était privé de son emploi pour n'avoir pas voulu renoncer à sa religion. Il accepta donc cette offre avec empressement; et les docteurs désignés pour cette conférence s'étant rassemblés, avant qu'on eût traité à fond aucun point de doctrine ou que même on eût réellement commencé à entrer en matière, il se leva brusquement, disant qu'il était plus confirmé que jamais dans son opinion; sur quoi l'assemblée fut rompue: ce qui fit voir qu'il avait pris d'avance sa résolution et avait choisi cette méthode non dans l'intention de s'instruire, mais pour faire croire au public qu'il souffrait pour sa religion. Ses longs services avaient certainement très-fort mérité du Roi, et on ne voit point que, tant qu'il demeura en place, on ait eu la moindre raison de soupçonner sa fidélité ou son zèle; mais la manière dont il sortit n'est pas aisée à laver du reproche de dépit et de colère: car, pour s'établir lui-même dans l'esprit du peuple, il arrangea les choses de manière à rendre le Roi odieux en donnant lieu de penser qu'on ne pouvait espérer ou posséder longtemps aucun emploi à la cour sans partager ou être disposé du moins à partager la religion du prince; et il faut avouer qu'en lui ôtant à cette époque sa place de lord grand trésorier, le Roi donna quelques prétextes à une pareille idée.

Cependant, sans compter les mécontentemens et l'aigreur qui s'étaient élevés à cette occasion, un des principaux motifs du Roi pour renvoyer lord Rochester fut l'opinion où il était qu'il valait mieux que le trésor fût géré par des commissaires que par un trésorier; et, à partir de ce moment, il résolut en conséquence de ne plus remettre ces fonctions entre les mains d'un seul. Quoique lord Rochester eût paru en cette circonstance oublier ses devoirs envers le Roi, Sa Majesté n'oublia point ce qu'elle devait à ses anciens services. Elle lui établit donc un revenu à vie de quatre mille livres, et un de douze cents livres en terres; ce qui fit de sa sortie des affaires plutôt un marché avantageux pour lui qu'un renvoi déshonorant. Cependant il parut empressé de s'attacher ailleurs, et demanda au Roi la permission d'aller à Spa sous prétexte de santé, sans doute dans l'intention de voir en passant le prince d'Orange; mais le Roi, qui s'en doutait, lui permit d'aller à Spa pourvu qu'il n'allât point en Hollande. Cette réponse le chagrina extrêmement; car, si ensuite il ne fût pas allé à Spa, cela aurait fait connaître trop clairement son projet. Il n'osa donc point ne pas aller à Spa et n'osa pas non plus désobéir au Roi; il en résulta que lorsque le prince d'Orange apprit où il était, il lui sut mauvais gré de ne l'être pas venu voir : ce qu'il prit comme une marque de peu de considération pour lui. Lord Rochester

perdit donc ainsi tout crédit des deux côtés, et ce fut pour cela probablement que le prince fit si peu d'attention à lui lorsqu'il eut une fois pris en ses mains les rênes du gouvernement.

Cette défection des personnes en qui Sa Majesté avait eu jusqu'alors le plus de confiance, et l'humeur que montrait en général le parti de l'Église d'Angleterre, fit penser au Roi qu'il était nécessaire de s'en concilier un autre, et cependant il espéra le faire de telle sorte qu'il ne mécontentât pas tout-à-fait les gens d'Eglise. Il se flatta que par les assurances de sa protection il empêcherait qu'ils ne murmurassent de la tolérance qu'il voulait accorder aux autres, et crut qu'il établirait son gouvernement sur de telles bases, qu'il unirait son peuple à lui par inclination autant que par devoir. Reconnaissant que tous les efforts qu'on avait tentés sous les quatre derniers règnes pour établir dans le royaume une exacte conformité en fait de religion, avaient été absolument sans succès et n'avaient servi au contraire qu'à exciter des haines et des partis, dépeupler le pays et mettre obstacle au commerce, il ne doutait pas que la liberté de conscience n'eût un effet contraire. Il voyait combien elle devait contribuer à maintenir la paix parmi les peuples et à enlever aux factieux ce levier dont ils faisaient usage depuis si long-temps pour soulever les discordes civiles dont la nation avait

tant souffert ; car il est si naturel pour ceux qu'on opprime dans leur religion de chercher à obtenir du soulagement, que les mécontens croient pouvoir compter sur eux comme sur des instrumens assurés de leurs mauvais desseins, et qu'un homme qui peut-être ne pourrait pas faire remuer vingt personnes en faveur de son parti deviendra redoutable au gouvernement par l'empire qu'il aura sur des milliers d'autres que lui livreront les gênes imposées à leur conscience. D'ailleurs, outre ces avantages et le penchant qui le portait naturellement à vouloir soulager ceux de ses sujets qui partageaient sa croyance, il avait toujours été d'opinion que la conscience ne doit point être forcée. D'après ces considérations, le Roi avait donc résolu dès le commencement de cette année d'accorder par une proclamation la tolérance ou la liberté de conscience, pleinement convaincu par le jugement rendu dans l'affaire de sir Edouard Hale et l'opinion de tous les juges, excepté M. le baron Street, qu'il y était autorisé par sa prérogative. Il voyait que le parlement montrait un grand éloignement pour de pareilles mesures et jugeait inutile de courir le hasard d'un refus en demandant son consentement pour ce qu'on lui avait dit qu'il avait le pouvoir de faire par lui-même. Ce n'est pas qu'il n'eût le projet d'en obtenir ensuite, s'il était possible, la confirmation de son ordonnance, mais

il sentait fort bien qu'en demandant le secours des chambres pour ce qu'il savait certainement avoir le droit de faire sans elles, c'était en effet se dépouiller de sa prérogative et mettre en leur pouvoir de lui en permettre ou non l'exercice. Cela était souvent arrivé sous les rois précédens. Pour détourner de dessus eux l'odieux de quelques mesures rigoureuses, ils avaient demandé, sans en avoir besoin, l'appui du parlement, et le parlement ensuite tirant de là un privilége avait prétendu qu'on ne pouvait faire sans lui les choses pour lesquelles on avait réclamé son secours.

Il est certain qu'à la première apparition, cette tolérance où semblaient également intéressées la religion et la loi, alarma un peuple également jaloux de toutes deux, et qui les croyait si étroitement liées avec ses droits et ses libertés civiles, qu'on ne pouvait attaquer un de ces points sans frapper tout le reste. On lui avait insinué que le droit de dispense reconnu à l'égard d'une loi mettait toutes les autres à la merci du pouvoir. Alors il lui paraissait nécessairement qu'on ne pouvait accorder au Roi cette faculté sans lui livrer la vie, la liberté et la propriété de ses sujets pour en user à son plaisir; mais le Roi, d'un autre côté, tant par lui-même, quand l'occasion s'en présentait, que plus généralement encore par l'organe de ses amis répandus sur la surface du royaume, s'efforçait de démontrer combien on avait tort de

soupçonner sa justice et sa modération dans cette affaire, assurant que si l'on voulait seulement peser les raisons et les autorités sur lesquelles il se fondait, les craintes s'évanouiraient et que cet examen détruirait en grande partie le mécontentement. On représentait, comme on l'a déjà fait connaître, que ce pouvoir de dispense était restreint d'abord aux prohibitions portant sur des choses qui n'étaient point répréhensibles par elles-mêmes, et ensuite à celles qui ne constituaient aux sujets aucune propriété ; et qu'en définitif l'intention du Roi était surtout de se donner la liberté d'employer ses sujets comme il le trouverait bon, ce que lord Cook regardait comme un pouvoir si inséparablement annexé à sa personne royale qu'aucun acte du parlement ne pouvait le lui ôter. Toute la question se réduisait donc à la crainte que le Roi ne fît un usage déraisonnable de ce pouvoir, tellement limité, observait-on, qu'à peine le pourrait-il quand il le voudrait ; mais, dans ce cas, c'était censurer cruellement la conduite de Sa Majesté que d'imaginer qu'elle le voulût étendre plus loin que la prudence ne pouvait lui permettre de le croire utile pour le bien général de la nation, et que si les sujets regardaient comme trop dangereux d'accorder au prince aucune confiance, ils devaient aussi blâmer la Providence d'avoir ordonné les choses de telle manière que les hommes se trouvassent

dans la nécessité de se fier à presque tous ceux avec lesquels ils avaient à traiter en ce monde; que gens de loi, médecins, serviteurs, marchands, avaient tous en leur pouvoir de les ruiner, de leur ôter la vie, s'ils le voulaient, et qu'il n'y avait cependant pas moyen de vivre sans eux. On observait donc en faveur du Roi que si on ne doit accorder à un prince aucun pouvoir ni aucune confiance qu'autant qu'il lui serait possible d'en abuser, on ne doit point lui en accorder du tout; que si les lois étaient tellement sacrées qu'on ne pût aucunement les enfreindre, une cour de chancellerie était une chose tout-à-fait inutile; que le sort et la propriété de tout homme ayant un procès devant ce tribunal dépendaient de la volonté d'un chancelier, qui n'a d'autre pouvoir que celui qu'il reçoit de la commission du prince, et qu'il est impossible de soutenir qu'on ne doit pas se confier au prince autant qu'à ceux qui agissent par son autorité. On lui a confié, disait-on, le pouvoir de faire la paix ou la guerre, de prononcer sur la vie et la mort, pouvoir plus important que celui de dispenser d'un petit nombre de lois pénales; et, outre les motifs de prudence qui engagent Sa Majesté de mettre ces lois de côté pour le plus grand avantage du commerce autant que pour le soulagement que cela donnera à ses sujets dissidens; outre l'opinion des juges et le jugement solennel rendu à ce sujet, ces lois sont tellement opposées

à la loi de Dieu, qu'il est impossible de les considérer comme irrévocables. Personne, ajoutait-on, n'a jamais mis en doute que le précepte, *honore ton père et ta mère*, n'oblige à l'obéissance envers les princes temporels aussi bien qu'envers nos parens naturels; ainsi donc aucune loi faite par les hommes ne peut annuler ce devoir d'obéissance envers le Roi, ni défendre à un sujet, sous peine d'une punition temporelle, de servir quand il en est requis par son prince légitime, comme cela lui est ordonné sous peine d'un châtiment éternel. Il n'y avait donc aucun doute que cet axiome général de la loi, qu'aucun acte du parlement ne peut empêcher le Roi d'ordonner à ses sujets de le servir, ne tirât de là son origine; car, ainsi que l'a expliqué lord Cook, l'essence du gouvernement consiste dans l'ordre du Roi et l'obéissance des sujets, et il cite à cette occasion le statut de la vingt-troisième de Henri VI.

Avec toutes les raisons qu'avait le Roi de se croire en droit de faire ce qu'il avait fait, on ne doit pas s'étonner qu'il ne se soit pas arrêté davantage à examiner ce que demandait la prudence; car outre la confiance qu'il devait naturellement avoir en ceux de ses sujets qui partageaient sa croyance, il était convaincu par l'exemple de différens pays où le commerce était très-florissant, que rien ne lui était plus favorable

que la liberté de conscience. Il pensait que c'était là ce qui faisait la force de la Hollande, et qu'en Angleterre l'absence de cette liberté avait non-seulement apporté des entraves au commerce, mais avait été le germe de plusieurs rébellions qui n'avaient eu d'autre cause que l'existence d'une religion dominante sur toutes les autres. Il espérait que le peuple se fierait assez en lui pour ne pas imaginer qu'il voulût faire un usage déraisonnable de son pouvoir et de l'autorité remise entre les mains des rois d'Angleterre, car il était bien assuré qu'aucun de ses ancêtres ne pouvait avoir eu plus d'affection pour le pays ou plus de zèle pour le bien des peuples. On devait d'ailleurs compter sur ses promesses répétées de ne jamais porter préjudice à la religion ni aux libertés de la nation; en sorte que si pour faire approuver à ses sujets la liberté de conscience, le Roi a employé quelques méthodes qui n'ont pas paru si conformes à ses promesses, et même, selon quelques uns, des moyens difficiles à justifier, il est facile de soupçonner par quels conseils il y aura été porté. Lord Sunderland a déclaré ensuite que dans toutes ses démarches, même en apparence les plus opposées aux intérêts de l'Eglise reconnue, il n'avait jamais eu d'autre but que de concourir aux projets de ceux qui la soutenaient avec le plus de zèle. Mais il comprenait que la liberté de conscience était une chose si raisonnable en soi, qu'au-

cun homme impartial ne pouvait supposer qu'elle fût capable de renverser une religion qui prétendait être bâtie sur le roc, et qui par conséquent ne pouvait à juste titre redouter de se voir ébranlée ou renversée par les partisans d'une autre croyance quelle qu'elle fut; il sentait qu'il eût été honteux de laisser voir que l'on craignît de se trouver en face de ses adversaires et que l'on ne pût se croire en sûreté qu'à l'abri des lois pénales. Il est donc probable que ce qu'il ne put empêcher par ses argumens, il s'efforça de l'annuler par des moyens d'exécution qu'il savait capables de tout faire manquer. Il employa surtout cette ruse lorsque le Roi essaya de faire confirmer la liberté de conscience par acte du parlement : en excitant et flattant la disposition du Roi à parvenir à son but par des mesures qui se trouvaient être désagréables au peuple et pernicieuses pour lui-même, il parvint à faire avorter un projet qui, si l'on eût pris une voie plus prudente et plus agréable au public, ne pouvait manquer de réussir.

La résolution arrêtée, on jugea qu'il fallait commencer par l'Ecosse. Le parlement de ce pays avait amplement reconnu le pouvoir de Sa Majesté lorsque dans le préambule de l'acte passé pour accorder au Roi les droits d'excise, il avait déclaré son aversion pour tout principe et toute proposition contraires et dérogatoires au sacré, suprême et *absolu pouvoir* du Roi. Il avait de

plus ordonné par un acte que les sujets jurassent de défendre, soutenir et maintenir l'*absolu pouvoir* du Roi. Le Roi s'imaginait donc que s'il dépassait en ceci les limites de son pouvoir légal, c'était le parlement lui-même qui l'induisait en erreur; car, quoi qu'il fît, on ne pouvait jamais prétendre qu'il outre-passât le pouvoir absolu qu'ils lui avaient accordé et qu'ils avaient juré de maintenir. Il écrivit donc au conseil d'Édimbourg qu'il jugeait à propos de donner plus de liberté aux consciences délicates et de convaincre le monde de sa modération en fait de religion; que cela n'empêcherait pas qu'il ne prît un soin particulier du clergé, et que bien qu'il eût le projet d'accorder quelque soulagement aux hommes sur les principes desquels il pouvait se fier, il n'en voulait donner aucun à ces hommes ennemis du christianisme et de la société, qui réunissaient leurs conventicules dans les champs. Il recommandait donc de les poursuivre avec toute la rigueur des lois, et ne doutait pas, disait-il, que cette proclamation ne parût aussi juste et aussi raisonnable aux Ecossais qu'elle le lui paraissait à lui-même, et que le parlement n'eût soin de soutenir et de défendre sa prérogative royale, qu'il était résolu de maintenir dans son éclat et avec la fermeté dont il avait besoin pour sa propre sûreté, pour appuyer ses amis et effrayer ses ennemis. Il ajoutait qu'il ne voulait point usurper

les droits de la conscience et était résolu à ne pas souffrir que d'autres fissent ce qu'il ne se permettait pas. Il ordonna donc que sa proclamation fût publiée et qu'on la reçut avec l'obéissance qu'on lui devait, déclarant que si quelqu'un s'y refusait, il désirait en être informé et qu'il prouverait que sa volonté était sérieuse et positive.

On publia donc, en date du 18 février 1687, une proclamation contenant en substance, que, résolu d'unir les cœurs et les affections de ses sujets en Dieu par la religion, en lui par la loyauté, et dans une charité mutuelle et chrétienne les uns en faveur des autres, il avait jugé à propos, d'après le droit de son autorité souveraine, de sa prérogative royale et de son absolu pouvoir, auxquels tous ses sujets étaient tenus d'obéir sans réserve, de donner et accorder sa royale tolérance aux chrétiens des différentes croyances ci-après désignées. Il accorde d'abord aux presbytériens modérés la liberté de se réunir, mais seulement dans leurs maisons particulières, ordonnant que ceux qui tenaient des conventicules dans les champs soient poursuivis avec toute la rigueur des lois. Il tolère de même les quakers et leur permet de se réunir et d'exposer leur culte dans les lieux et aux jours désignés. Puis il poursuit ainsi : « Considérant « la sévérité des lois faites contre les catholiques « romains appelés papistes, durant la minorité du « Roi notre grand-père, sans son consentement et

« contre le devoir de loyaux sujets, par les régens « du royaume et autres ennemis de leur légitime « souveraine, notre aïeule la reine Marie de « bienheureuse et pieuse mémoire, lesquels en- « nemis ont caché sous le voile de la religion les « plus criminelles trahisons, factions et usurpa- « tions; considérant qu'en portant ces lois contre « les papistes, ils ont eu en vue, non les ennemis « de Dieu, mais les leurs propres, et qu'elles « ont été maintenues depuis sans aucun dessein « de les exécuter, mais seulement *ad terrorem*, « sur cette supposition que les papistes dépen- « dant d'un pouvoir étranger sont incapables de « fidélité et de véritable soumission à leurs sou- « verains naturels : comme si nous ne savions pas « que les catholiques sont par principes bons chré- « tiens, et par conséquent fidèles à leurs devoirs « de sujets, et qu'ils se sont en toutes occasions « montrés bons et fidèles sujets envers nous et « les rois nos prédécesseurs : de l'avis et consen- « tement de notre conseil privé, par notre sou- « veraine autorité, prérogative royale et absolu « pouvoir, nous suspendons, arrêtons et annu- « lons toute loi et tout acte du parlement, faits « ou exécutés précédemment, et dans quelque but « que ce soit, contre qui que ce soit de nos sujets « catholiques romains, mettant à néant toutes « prohibitions mentionnées dans ces actes, toute « peine et châtiment par eux infligés; en sorte

« qu'en toute chose ils soient aussi libres qu'au-
« cun de nos sujets protestans, non-seulement dans
« l'exercice de leur religion, mais relativement à
« la possession des emplois, etc. Et comme tous
« nos sujets, en raison de leur allégeance et de
« notre souveraine puissance, nous doivent leur
« obéissance et qu'aucune loi, différence de re-
« ligion ou autre empêchement quelconque ne
« peut exempter les sujets de ce qu'ils doivent
« naturellement à la couronne, considérant que
« quelques sermens ont pu être violemment ex-
« torqués à nos sujets dans des intentions sinis-
« tres, nous cassons, annulons tout serment quel
« qu'il soit, par lequel aucun de nos sujets serait
« rendu inhabile à occuper des places ou emplois
« dans notredit royaume, etc. » On enjoignit
à la place le serment suivant : « Moi A. B., je
« reconnais, atteste et déclare que le roi Jac-
« ques VII, etc., est le roi légitime et régulateur
« suprême de ce royaume et de tous ceux qui
« l'habitent, que les sujets ne peuvent légitime-
« ment, sous quelque prétexte que ce soit, se
« soulever en armes contre lui ou aucun de ses
« délégués, et que jamais, sous peine d'en ré-
« pondre à Dieu, je ne résisterai à son pouvoir
« et autorité et ne combattrai ni son autorité ni
« sa personne; mais que j'assisterai, défendrai et
« maintiendrai de tout mon pouvoir lui, ses hé-
« ritiers et légitimes successeurs dans l'exercice

« de leur absolu pouvoir contre tous les mau-
« dits, etc. » Et afin que les évêques et le clergé établi ne prissent pas ombrage de ce qu'il avait cru devoir faire, le Roi déclara solennellement qu'il les maintiendrait dans leurs fonctions, droits et propriétés quelconques.

Quand on songe que malgré les expresses recommandations du Roi on n'avait rien fait dans le dernier parlement d'Écosse en faveur des catholiques, on a lieu de s'étonner de la respectueuse réponse du conseil. Il assurait Sa Majesté que sa proclamation avait été imprimée et publiée; que les Ecossais soutiendraient la prérogative royale aux risques de leur vie, et consentaient volontiers à ce que tous ceux qui se comporteraient loyalement et paisiblement, quelle que fût leur croyance, vécussent tranquilles et sans contrainte; ajoutant que ceux qui étaient employés par Sa Majesté étaient suffisamment garantis, par son autorité et la commission qu'ils avaient reçue d'elle. Enfin le conseil remerciait Sa Majesté de la promesse qu'elle faisait, sur sa parole royale, de maintenir l'Eglise et la religion telles qu'elles étaient établies par les lois, comptant sur cette promesse comme la plus grande et la meilleure sûreté qu'ils pussent avoir.

Mais, malgré toute cette apparence de soumission, les Ecossais n'étaient pas peu mécon-

tens de cette déclaration; ils ne pouvaient élever la voix contre cette prétention au pouvoir absolu qu'ils avaient eux-mêmes reconnu, cependant ils n'avaient pas cru que Sa Majesté l'étendît jusqu'à infirmer les lois. C'était, à leurs yeux, les annuler, et effectuer, par l'autorité royale, ce qui avait été si récemment demandé au parlement, et à quoi le parlement avait refusé de concourir. Cette déclaration ainsi conçue fut donc blâmée de tous les hommes modérés des deux royaumes, et, plus qu'aucune des autres mesures de son règne, donna lieu de le soupçonner de tendre au pouvoir arbitraire.

Et comme ce mécontentement ne parut pas sur-le-champ, et qu'au contraire les Ecossais avaient paru recevoir avec joie les ordres de Sa Majesté, on espéra qu'ils seraient accueillis de même en Angleterre. En conséquence, le 18 mars le Roi déclara dans son conseil qu'il avait résolu de publier une déclaration accordant la liberté de conscience à toutes les croyances, quelles qu'elles fussent. Ce qui l'y déterminait, disait-il, c'était de voir que tous les efforts tentés sous les règnes successifs de ses quatre prédécesseurs aidés de leurs parlemens respectifs, pour établir l'uniformité de religion, étaient demeurés complétement inutiles; que la contrainte qu'on avait voulu imposer à la conscience des dissidens avait été très-préjudiciable à la nation,

comme l'avait malheureusement prouvé l'horrible rébellion qui avait eu lieu du temps du Roi son père; que les nombreuses lois pénales portées contre les dissidens en avaient plutôt accru que diminué le nombre, et que rien ne pouvait contribuer davantage au repos et à la tranquillité du royaume, et à l'accroissement de la population et du commerce, qu'une entière liberté de conscience. Son opinion, qu'il regardait comme la plus conforme aux lois du christianisme, avait toujours été que personne ne pouvait être persécuté pour sa religion; qu'on ne devait point forcer les consciences, et qu'il ne serait jamais dans les intérêts d'un roi d'Angleterre de le tenter. Il ordonna en même temps au procureur et au solliciteur général de ne plus permettre qu'on poursuivît, en son nom, aucun dissident.

Ces motifs parurent si prudens et si équitables, qu'on n'y fit pas la moindre objection. La déclaration fut donc publiée. Le préambule portait que Sa Majesté, bien qu'elle ne pût s'empêcher de désirer sincèrement que tous ses sujets partageassent sa croyance, pensait cependant qu'on ne devait point forcer les consciences, et, ne doutant point que le parlement ne se montrât d'accord avec elle sur ce point, jugeait à propos de publier, en faveur de la liberté de conscience, une déclaration à peu près semblable à celle qui avait été publiée en Ecosse. Dans cette

nouvelle déclaration, le Roi promet d'abord de maintenir les évêques et le clergé de l'Eglise établie dans la pleine et entière possession de leurs droits et le libre exercice de leur religion. Il suspend ensuite l'exécution de toutes les lois pénales contre les non-conformistes; exempte tous ses sujets, quels qu'ils soient, des sermens d'allégeance, de suprématie ou des divers tests mentionnés dans les actes de la 25e et 30e du roi Charles II; fait grâce à tous les délits de non-conformité, et finit par assurer tous ses affectionnés sujets qu'il les maintiendra dans leurs possessions et droits, et dans la propriété des biens d'églises et abbayes, et autres biens quelconques.

Si les paroles répondaient des intentions des hommes, et qu'on se fût montré aussi sincère envers le Roi qu'il l'était lui-même dans toutes ses paroles et toutes ses actions, il aurait eu lieu de se féliciter de ce qu'il avait fait. Les non-conformistes de toutes les sectes furent si transportés de la liberté et de la sécurité que leur accordait cette tolérance, qu'il n'est pas possible de porter les expressions de loyauté plus loin que ne le firent la plupart des adresses présentées à cette occasion; car, bien que les catholiques romains eussent été les plus exposés à la rigueur des lois pénales, cependant les autres dissidens l'avaient aussi ressentie de temps à autre, ce qui leur fit recevoir d'abord cette tolérance avec une grande

satisfaction; mais, lorsqu'ensuite le vent tourna, ils tournèrent généralement avec autant de perfidie que le reste, et s'attaquèrent à leur bienfaiteur aussi violemment que ceux des membres de l'Eglise d'Angleterre qui croyaient le plus avoir à se plaindre de l'édit de tolérance.

Ce furent donc les partisans de la religion établie qui prirent les premiers l'alarme sur cette déclaration. Ils prétendirent qu'au fond de cette mesure était caché quelque dessein secret contre leur Eglise; aucune des assurances que leur donna le Roi ne put apaiser leurs craintes et leurs méfiances. Ils avaient eu d'ailleurs si longtemps en mains les lois pénales, et s'en étaient tellement servis pour tenir les autres croyances dans la plus terrible sujétion, qu'il leur allait au cœur de se dessaisir d'un pouvoir dont la possession était trop conforme à leurs intérêts personnels et au penchant de la nature, pour qu'ils ne le crussent pas nécessaire à leur propre conservation. Durant la rébellion, lorsque l'Eglise d'Angleterre gémissait sous l'oppression, et sentait la persécution s'appesantir sur elle, elle avait témoigné une grande condescendance pour les consciences délicates, et s'était montrée assez disposée à la réunion des diverses sortes de gouvernemens de l'Eglise; mais, lorsqu'elle fut rentrée en pleine possession du pouvoir, cette bienveillante disposition s'évanouit bientôt. Il n'est

pourtant pas trop à la louange d'une Eglise, qu'elle ne se soit montrée humble que lorsqu'elle était humiliée, et miséricordieuse lorsqu'elle n'avait pas le pouvoir de faire le mal. Le Roi s'imagina donc que puisque l'Eglise d'Angleterre et ses sujets catholiques avaient autrefois souffert de la domination d'un même vainqueur, aussi ennemi de la liturgie que du livre de messe, et que puisqu'ils avaient combattu ensemble dans la même juste cause, il ne serait pas très-difficile de les unir d'affection et d'intérêts, bien qu'ils demeurassent divisés de croyance; mais on vit bientôt le contraire, et les inquiétudes que conçurent, en cette occasion, les ecclésiastiques, les entraînèrent au point de dégrader, en plusieurs endroits, leur ministère, jusqu'à semer la division au lieu d'enseigner la paix et l'unité: semblables en ceci à une corporation de marchands qui ne craignent rien tant que les interlopes. Cela scandalisa généralement, et les personnes impartiales en prirent occasion de penser que toute cette âpreté en faveur de la religion avait plutôt pour objet leurs propriétés temporelles que le maintien de la foi annoncée autrefois aux Saints. Le Roi s'efforça de leur faire sentir, que rien n'était plus inconséquent à une Eglise qui ne se prétend point infaillible, que de vouloir obliger le peuple à partager sa croyance, sous peine des plus grands châtimens, tels que

les amendes et même la mort; et que, bien qu'ils ne poursuivissent pas toujours l'exécution rigoureuse des lois pénales, ils prenaient plaisir à voir les dissidens, et particulièrement les catholiques, trembler continuellement sous la verge de fer dont ils avaient soin qu'ils fussent toujours menacés. La domination et la supériorité leur étaient, à ce qu'il paraît, si douces, que la seule pensée de voir d'autres hommes admis au partage, non pas de leurs revenus, mais seulement de leurs libertés, leur faisait oublier insensiblement cette doctrine, tant prêchée, d'obéissance à leurs princes, et il n'était point de manœuvres que leur dépit et leur mécontentement ne missent en usage pour entraver les mesures du Roi par tous les obstacles possibles; et c'est ainsi qu'en s'opposant avec soin à tout ce qu'il avait intention de faire, quelque raisonnable que ce pût être, ils fomentèrent continuellement de nouveaux germes de discorde, jusqu'à ce qu'enfin ils occasionèrent une rupture absolue entre lui et son peuple.

Le Roi, à la vérité, ne dissimulait pas son penchant à favoriser les catholiques, non plus qu'il n'avait dissimulé son catholicisme; mais il avait toujours soin de se tenir dans les limites de son pouvoir telles qu'elles lui avaient été tracées par les hommes faits pour en juger et dont il n'avait pas lieu de soupçonner les lumières ou la sincé-

rité. Il était particulièrement attentif à s'abstenir de tout empiètement sur ce qui appartenait à d'autres. Les catholiques eux-mêmes concouraient aux intentions du Roi en usant avec prudence et modération des avantages de la tolérance. Ils assurèrent Sa Majesté qu'ils ne manqueraient pas de se conduire envers Dieu comme il convenait à de vrais chrétiens, envers le Roi comme loyaux sujets, envers leurs concitoyens comme de véritables Anglais, et elle prit soin de faire avertir les principaux de cette religion qu'ils eussent à témoigner leur joie d'être délivrés du poids de la persécution et de pouvoir respirer en liberté, par une plus grande ferveur pour le service de Dieu et non en offensant ou scandalisant leurs concitoyens, ou en paraissant triompher de la liberté dont ils jouissaient et du bonheur d'avoir un roi de leur religion. Il leur recommanda de ne point sortir de l'humilité et de la charité fraternelles envers ceux qui s'étaient montrés précédemment les plus rigoureux à leur égard; leur faisant sentir que cette conduite était le devoir de tout bon chrétien et nécessaire pour témoigner aux yeux du monde qu'ils étaient gouvernés par l'esprit de douceur et de charité, et détestaient l'esprit de persécution que leur imputaient leurs ennemis. Il espérait, leur dit-il, que ce serait la règle de conduite des catholiques de tout rang, soit à la cour, dans les

provinces ou dans l'armée; et plus leur situation était élevée, plus il leur recommandait de se conformer exactement à cette doctrine. »

On aurait dû croire que la sincérité du Roi à déclarer si ouvertement ce qu'il voulait faire, obligerait de croire à ses promesses sur ce qu'il ne voulait pas faire, et aurait ôté à l'Eglise d'Angleterre toute crainte qu'il pût avoir un autre objet que la liberté de conscience; mais la méfiance est un mal incurable. Ni précaution, ni protestations ne purent tranquilliser ceux qui en étaient atteints. Tout ce qui se faisait en faveur de la religion catholique était nouveau et odieux. Quoiqu'on observât rigoureusement, à l'égard du petit nombre de chapelles élevées à Londres et dans les comtés, les règles prescrites dans la proclamation et qu'on en usât avec toute la prudence et la modération possibles, c'était une vue que le peuple ne pouvait supporter. La chapelle du nonce occupait dans sa haine le premier rang. Sa Majesté avait eu le malheur de penser qu'en familiarisant la nation, non-seulement avec les cérémonies de l'Eglise de Rome, mais avec l'Eglise de Rome elle-même, on diminuerait son éloignement à souffrir l'exercice de la religion catholique. Dans cette idée, outre les offices qu'elle faisait célébrer solennellement dans sa chapelle, elle permit aux moines qui étaient à Saint-James de se montrer revêtus de l'habit de leur

ordre et reçut un nonce du pape avec toutes les formes usitées dans les pays les plus catholiques. Un signor Ferdinando d'Adda, qui depuis quelque temps résidait en Angleterre sans aucune mission, fut déclaré nonce du pape, et bientôt après sacré archevêque d'Amasie dans la chapelle de Sa Majesté qui voulut lui donner audience publiquement, et lui fit faire son entrée solennelle à Windsor. Le Roi regardait Sa Sainteté comme un grand et puissant prince temporel, ainsi que comme le chef spirituel de l'Eglise; et puisqu'il était son allié il ne voyait pas de raison pour ne pas admettre son envoyé en Angleterre aussi bien que celui des autres États ou royaumes. Il pensait que, les ambassadeurs étant envoyés aux princes et non aux peuples, il ne pouvait être regardé comme contraire aux lois que le Roi exerçât, de la manière qu'il jugeait à propos, cette portion de sa prérogative, et s'abstînt de traiter, soit avec la cour de Rome, soit avec quelque autre puissance que ce fût, et par conséquent de recevoir ses ministres. Les ambassadeurs de princes Indiens infidèles avaient été pour le peuple un sujet de curiosité et non de mécontentement; Sa Majesté ne voyait donc pas de raison pour qu'on refusât ceux d'un prince et d'un évêque chrétien; mais plus elle s'efforçait, par une conduite franche et ouverte, de faire connaître à quel point elle détestait la duplicité, plus on s'obstinait à

la soupçonner et à penser que toutes ces cérémonies extérieures de religion finiraient par produire quelque chose de beaucoup plus réel. Il n'est pas douteux que lorsque Sa Majesté s'aperçut que cette conduite produisait un effet entièrement contraire à ses intentions, il eût été plus prudent d'écarter au moins toute cette montre, et d'épargner au peuple ce mécontentement dans des choses qui n'étaient pas d'une importance réelle pour la religion; mais le malheur du Roi fut de laisser à un autre (1), en cette occasion,

(1) Le texte porte : *To have others chuse for him, as ill, as generally he chose for himself.* C'est-à-dire « de laisser « à d'autres à choisir pour lui, aussi mal qu'il choisissait « ordinairement pour lui-même. » Ce sens n'est pas admissible. Très-probablement au lieu d'*others* (d'autres), il faut lire *another* (un autre), et cet *autre* porte sur le père Peter, assez maltraité dans l'ouvrage pour qu'on puisse attribuer à son égard au *loyal* secrétaire une phrase qu'il ne se serait certainement pas permise à l'égard du Roi. Quoique cette méprise ait paru assez étrange pour qu'on ait cru devoir la relever ici, on ne s'est point imposé la tâche de les indiquer toutes, ce qui serait absolument sans intérêt. Également peu soigné par le rédacteur jésuite ou son copiste, et par l'éditeur anglais, le texte devient plus défectueux à mesure qu'on avance; et les nombreuses corrections de la main du prétendant, insuffisantes à suppléer aux omissions, n'ont cependant guères d'autre objet. Il est très-rare qu'elles ajoutent quelque chose au fait ou à l'idée; c'est pourquoi l'on n'a pas jugé nécessaire de les indiquer.

(*Note de l'Éditeur.*)

le soin de choisir pour lui et de choisir aussi mal que celui à qui il se confia le faisait d'ordinaire pour lui-même. L'homme qu'on revêtit de la dignité de nonce n'y était nullement propre : c'était un jeune homme et qui avait paru pendant quelque temps à la cour comme laïc. Il n'était donc point en état de se concilier le respect et la vénération dus à son caractère, surtout ayant affaire à un peuple d'une religion différente, et qui, disposé à tourner en ridicule les choses les plus sacrées, devait être difficilement persuadé qu'en entrant dans les ordres on reçût en un instant, comme du temps des apôtres, la gravité, l'expérience, le savoir et toutes les autres qualités nécessaires à un évêque. On avait peut-être pensé que l'attachement qu'il professait au parti de l'empereur le ferait mieux supporter du peuple; mais ce n'était certainement pas là ce qui aurait dû le recommander au Roi. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si cette apparition du nonce devint une des pierres d'achoppement; et le Roi aurait dû se convaincre dès lors que ni l'engagement qu'il avait pris de protéger le clergé d'Angleterre ne suffirait à calmer ses craintes, ni les assurances qu'il en avait reçues, d'une obéissance au moins passive, n'assureraient la paix et la tranquillité de son gouvernement.

Le duc de Sommerset, premier gentilhomme de la chambre alors de service, reçut du Roi, selon

l'usage, l'ordre de recevoir le nonce et de l'introduire en présence de Sa Majesté. Le duc fit d'abord quelques difficultés, demanda du temps pour répondre, puis, après s'être consulté avec ses amis, refusa positivement. Le moins que le Roi crut pouvoir faire en punition d'une telle désobéissance fut d'ôter au duc les fonctions qu'il ne paraissait pas disposé à remplir. Le duc de Grafton fit ce qu'il avait refusé, et prouva ainsi que ce scrupule était mal fondé; mais Sa Majesté put entrevoir par là quel genre d'obéissance elle devait attendre à l'avenir, lorsque dans une chose de pure cérémonie un homme du rang du duc de Sommerset aimait mieux perdre un poste si honorable que de remplir les devoirs ordinaires de sa place, lorsqu'ils lui paraissaient en quelque sorte contraires à la religion établie.

Au milieu de cette aigreur qui commençait à se produire dans l'esprit des peuples contre le gouvernement, il arriva un incident qui augmenta excessivement le mal. Sa Majesté était loin d'avoir cherché cette occasion; mais son autorité une fois engagée, elle se vit obligée de poursuivre. Ainsi ce qui n'avait eu réellement d'autre but que de châtier une désobéissance, fut ensuite interprété comme un dessein de dépouiller l'Eglise établie des droits dont le Roi avait promis de la maintenir en possession et d'introduire le papisme en dépit de toute opposition, chose

aussi impossible en elle-même qu'elle était éloignée des pensées et des intentions de Sa Majesté.

La présidence du collége de la Magdeleine à Oxford étant venue à vaquer par la mort du docteur Clarke, le Roi jugea à propos, par rescrit en date du 11 avril 1687, d'ordonner aux associés du collége d'élire un M. Farmer; ceux-ci pensant qu'il ne remplissait pas les conditions exigées par les statuts du collége, et ayant à lui reprocher une vie peu régulière, demandèrent formellement au Roi, par une pétition, qu'il voulût bien leur permettre de choisir librement ou leur recommander une personne plus en état de servir Sa Majesté et le collége. Le Roi, quoique peu satisfait de cette résistance, voulut bien, d'après les représentations qui lui étaient faites, retirer sa première recommandation et fit ordonner qu'on choisît l'évêque d'Oxford; mais les associés, sans attendre l'ordre de Sa Majesté, bien qu'ils le lui eussent demandé dans leur pétition, avaient procédé à l'élection du docteur Hugh, qu'ils s'étaient hâtés de faire confirmer par l'évêque de Winchester, leur visiteur ordinaire. Le Roi fut vivement irrité de cette conduite. Non-seulement on mettait en question qu'il eût le pouvoir de dispenser des statuts d'un collége; non-seulement il y avait désobéissance formelle à ses ordres, mais, ce qu'il regardait comme une insulte beaucoup plus grave, c'était qu'après lui avoir

demandé d'une manière suppliante de recommander une autre personne, les associés, avant qu'il leur fût possible d'obtenir sa réponse, se fussent empressés d'élire d'eux-mêmes, pour opposer ensuite cette élection à sa volonté; car ils ne firent point, à la recommandation du Roi en faveur de l'évêque d'Oxford, d'autres objections si ce n'est que la place était remplie, et la seule excuse qu'ils alléguassent pour s'être hâtés de nommer, c'était la nécessité d'avoir fait leur élection dans le terme prescrit par les statuts, que leur serment les obligeait d'observer. On leur répondit qu'ils savaient très-bien que l'ordre du Roi emportait défense de poursuivre; que ce n'était pas une chose nouvelle, et que par conséquent ils ne pouvaient se croire obligés à un si mauvais procédé envers leur prince; qu'ils ne pensaient même pas au fond que leur conscience les obligeât d'agir ainsi, sans quoi quelques uns des plus violens et des plus factieux d'entre eux, comme le docteur Fairfax, vice-président, le docteur Pudsey et le docteur Smith se seraient gardés de leur proposer de présenter, comme ils le firent, une seconde adresse à Sa Majesté, et de suspendre l'élection jusqu'à ce qu'on sût l'effet qu'elle aurait produit. Mais les hommes occupés de mauvais desseins sont toujours pressés, et la véritable cause de cette étrange précipitation n'était pas un scrupule de conscience; on voulait surtout éluder

le pouvoir de Sa Majesté et profiter de cette occasion pour s'emparer d'une prérogative qui avait toujours appartenu à la couronne.

Pendant la durée de cette affaire, le Roi, après avoir conduit la Reine à Bath, fit une tournée dans le nord de l'Angleterre. Il revint par Oxford, et le 4 septembre manda en sa présence les associés du collége de la Magdeleine, espérant qu'en leur parlant en personne, il amollirait leur opiniâtreté et les porterait à se mieux ranger à leur devoir. Il leur dit qu'ils n'en avaient pas usé avec lui jusqu'alors comme on en use entre honnêtes gens, mais qu'il espérait qu'après y avoir mieux pensé, ils répareraient leur faute en nommant l'évêque d'Oxford; qu'il attendait d'eux qu'ils lui obéiraient en ceci comme il appartenait à de véritables membres de l'Église d'Angleterre; qu'il oublierait volontiers ce qui s'était passé, et espérait les trouver également disposés à en effacer le souvenir par leur prompte soumission. Sa Majesté leur parla avec un peu plus de vivacité qu'elle n'avait coutume de le faire; cependant cela ne produisit aucune impression; et comme ils persistaient obstinément dans leur résolution, le Roi jugea devoir les abandonner à la commission ecclésiastique qui, après les avoir cités, se saisit de l'affaire, et ayant entendu leurs raisons et consulté les hommes instruits dans les deux lois, déclara nulle leur prétendue élection

et renouvela l'ordre de choisir l'évêque d'Oxford. Les associés ayant désobéi de nouveau, l'évêque de Chester, le lord grand juge Wright et le baron Jenner furent députés pour aller inspecter le collége, et employèrent toutes les raisons imaginables pour leur persuader de se soumettre; mais, comme ils persévéraient dans leur obstination, les commissaires, toutes les parties entendues, installèrent par procuration l'évêque d'Oxford et pressèrent les associés de le reconnaître maintenant qu'il était installé, quoiqu'ils n'eussent pas voulu l'élire eux-mêmes. Ils y avaient d'abord paru diposés, et avaient en conséquence signé un acte de soumission à l'évêque d'Oxford, avec cette restriction, « en tant que la chose sera légale « et conforme aux statuts du collége. » Cette réserve était dure à digérer. Cependant, pour le bien de la paix, les commissaires consentirent à l'admettre, et si les associés s'en fussent tenus là, la dispute n'aurait pas été poussée plus loin, et ils seraient demeurés paisiblement en possession; mais, comme s'ils eussent été fâchés d'avoir montré quelques dispositions de soumission et d'accommodement, ils vinrent le lendemain donner une explication qui était un vrai subterfuge, disant que par le mot de soumission ils n'avaient pas entendu promettre pour l'avenir aucune obéissance à l'évêque d'Oxford, mais avaient voulu exprimer simplement qu'ils ne s'opposaient ni ne ré-

sistaient à son installation. Cela montra qu'il n'y avait pas moyen d'entrer en arrangement avec des gens de cette humeur, dont le dessein n'était point d'obtenir justice, mais de forcer les commissaires de punir leur désobéissance afin d'en faire un motif de plainte. Cependant on ne se pressa point. Ils vinrent à Londres rendre compte à Sa Majesté de ce qu'ils avaient fait, et trouvèrent sa patience à l'épreuve de toutes ces provocations. Elle leur prescrivit de nouveau une nouvelle forme de soumission rédigée de la manière la plus favorable qu'il fût possible, promettant, s'ils la signaient, d'oublier tout ce qui s'était passé; mais ils rejetèrent toutes les offres d'accommodement. Il ne leur resta donc plus d'autres moyens que de renoncer à leurs places d'associés, ce qu'ils firent tous excepté deux, et ainsi ne furent pas réellement renvoyés par les commissaires, mais se retirèrent d'eux-mêmes pour ne pas obéir à leur président.

Il est donc de la dernière évidence que le Roi eut grandement à se plaindre dans ce fameux démêlé qui souleva contre lui tant d'ennemis et lui fut ensuite tant reproché. Il était loin de ses intentions d'enlever ce collége à l'Eglise d'Angleterre. On fit au contraire tous les efforts imaginables pour engager les associés à se soumettre, et, s'ils l'eussent fait, il ne fût arrivé de mal à personne. Ils eussent également évité de se trouver

liés comme ils prétendirent l'être ensuite, s'ils eussent voulu attendre la réponse à leur pétition, chose dont ne s'étaient point fait scrupule les hommes les plus considérables dans le clergé. Il était d'ailleurs ridicule de vouloir contester au Roi le droit d'accorder dispense des statuts locaux d'un collége, lorsque la chose s'était continuellement pratiquée sous les règnes précédens, et après qu'on avait décidé que Sa Majesté pouvait en accorder relativement à plusieurs des lois permanentes du royaume. Ainsi donc, s'ils n'eussent pas oublié que le serment d'allégeance était du nombre de ceux sur lesquels ils insistaient si fort, ils n'auraient pas été si réfractaires à un ordre légal de leur prince, ni si scrupuleux pour admettre la dispense du Roi quand ils s'en accordaient si facilement à eux-mêmes pour leur commodité et leur avantage; car, ainsi que le leur dirent les commissaires, s'ils eussent été un peu plus réservés à se permettre ce que leur défendaient leurs statuts, ils eussent évité le scandale qui s'était élevé par la violation du réglement qui leur enjoint de n'être servis que par des hommes.

Il n'est pas douteux que le Roi n'eût agi plus prudemment de ne pas porter la chose si loin; mais peu de princes sont disposés à supporter patiemment un échec sur les choses qu'ils ont à cœur, ou à souffrir que leur autorité soit con-

testée lorsqu'ils croient avoir pour eux la loi et la raison. Tous les docteurs de la loi civile, aussi bien que les juges assurèrent Sa Majesté qu'il en était ainsi, et que la moindre irrégularité exposait un collége à perdre ses chartes et à retomber entre les mains de Sa Majesté pour en disposer comme il lui plairait. Si le traitement qu'ils avaient éprouvé semblait rigoureux, l'intention première de Sa Majesté n'avait point été de les traiter ainsi ; mais c'était eux-mêmes qui se l'étaient attiré volontairement, pour ne pas dire méchamment, et afin d'exciter des mécontentemens. On ne pouvait donc pas dire, comme on l'a ensuite crié si haut, que ce fût le Roi qui dépouillât ses sujets de leurs propriétés pour les transférer à des catholiques romains : au contraire, on employa tous les soins et tous les raisonnemens imaginables pour les engager à demeurer en possession ; mais il était impossible que, refusant de reconnaître leur supérieur, ils conservassent des places d'associés qui étaient sous sa dépendance immédiate. Ainsi toute l'affaire reposait uniquement sur la question de savoir s'ils avaient ou non le pouvoir de désobéir péremptoirement aux ordres du Roi. S'ils ne l'avaient pas, l'évêque d'Oxford était légalement élu et les associés renvoyés avec justice pour n'avoir pas voulu le reconnaître, et ce prétexte tiré de leurs sermens qui les obligeaient, disaient-

ils, à s'y refuser, était nul, pour ne pas dire séditieux; car ils ne pouvaient jurer de désobéir à l'autorité légitime du Roi, et jamais on n'avait refusé aux rois d'Angleterre le droit de faire connaître leur volonté lorsqu'ils le jugeaient à propos; par conséquent les sermens sur lesquels ils s'appuyaient n'étaient relatifs qu'à eux-mêmes, et dans les cas où on leur laissait la liberté du choix. Il était donc évident que tout cela était le résultat d'une confédération d'hommes déterminés à résister pour jeter de l'odieux sur leur prince.

Peu de temps après, l'évêque d'Oxford mourut. Le Roi regardant le collége comme tombé en son pouvoir par droit de forfaiture, et se jugeant par conséquent autorisé à en disposer, en nomma président l'évêque catholique Gifford et remplit de catholiques presque toutes les places d'associés, très-peu de protestans ayant consenti à les accepter. Cependant peu de mois après le bruit de l'invasion du prince d'Orange ayant encouragé plusieurs évêques à demander au Roi, par une pétition, de rendre le collége à ses anciens possesseurs, le Roi qui s'aperçut alors à quel point ils avaient été blessés de ce qu'il avait fait, se rendit sans hésiter à leur requête; mais alors, attribuant cette complaisance à la peur et non à la bonne volonté, ils ne s'inquiétèrent nullement de le garantir des embarras qu'ils lui avaient suscités par leur ressentiment, et, malgré leur délica-

tesse en fait de serment lorsque leurs intérêts se trouvaient compromis, la plupart d'entre eux ne firent aucun scrupule de renoncer à leurs incontestables devoirs de fidélité, en vengeance de cette prétendue usurpation de leurs droits, sur laquelle le Roi était revenu si promptement et sur un point au moins contesté.

Malheureusement pour les affaires du Roi, il arriva vers ce même temps à Cambridge une chose du même genre qui contribua à envenimer beaucoup les mécontentemens et les méfiances et à tourner entièrement contre lui tout le parti de l'Eglise anglicane. Le Roi, toujours occupé à établir la liberté de conscience, s'était imaginé, d'après ce qu'il avait vu en d'autres pays, que le moyen de familiariser ensemble les hommes de diverses religions et de les accoutumer à vivre en paix et union, serait d'incorporer dans les universités un petit nombre de catholiques. Un moine bénédictin, le père Alban Francis, habitait alors Cambridge. Le Roi jugea à propos d'ordonner à l'Université de l'admettre au degré de maître ès-arts sans requérir les sermens, dont il lui accorda dispense par un *nonobstante* à toute loi ou statut à ce contraire. Le vice-chancelier ayant communiqué la chose au sénat, on convint d'adresser une pétition au Roi pour lui demander la révocation de cet ordre, et on écrivit à cet effet au duc d'Albemarle, chancelier de

cette Université, qui conseilla seulement d'envoyer la pétition; mais l'Université aima mieux députer deux de ses membres, le docteur Smault et M. Norris, pour représenter qu'on ne pouvait légalement admettre personne sans le soumettre au serment. Dans l'intervalle arriva un second ordre auquel on répondit par une seconde députation de deux autres membres, M. Braddoc et M. Stanhope, à qui lord Sanderland dit à leur arrivée que la lettre du vice-chancelier avait été communiquée au Roi, mais ne l'avait point convaincu; qu'il avait été, au contraire, très-offensé de la conduite de l'Université; et en conséquence le vice-chancelier, le docteur Peachel, fut sommé de comparaître devant la commission ecclésiastique. Il se rendit ainsi que plusieurs autres à la sommation. La commission était alors composée du lord chancelier, des évêques de Durham et de Rochester, des comtes de Sunderland, de Mulgrave et d'Huntington, et du lord grand juge Herbert. Le vice-chancelier demanda du temps pour répondre. Les commissaires lui dirent qu'il était étrange qu'il en fût encore à chercher ses raisons pour une chose qu'il avait faite et dans laquelle il avait si positivement persisté. Cependant on lui accorda une semaine, à la fin de laquelle il remit un écrit contenant des citations de plusieurs statuts qui ordonnaient la prestation du serment, tels que ceux de la première et de la

cinquième année d'Elisabeth, et ceux des troisième et neuvième années du roi Jacques, inférant de là qu'ils ne pouvaient, sans violer leur propre serment qui leur enjoignait l'observation des statuts, admettre le père Alban Francis, à moins qu'il ne consentît à prêter les sermens prescrits. Ils soutenaient de plus que la promotion au degré de maître ès-arts n'était point une affaire ecclésiastique, et par conséquent ne tombait point sous la juridiction de la commission, qu'enfin par les statuts et la seizième année du roi Charles II, il avait été déclaré qu'on ne pourrait établir aucun tribunal de ce genre; mais les commissaires disaient que toutes ces objections portaient avec elles leur réponse, car elles ne s'adressaient point au fond de la question, qui était de savoir si le Roi n'avait pas le pouvoir d'accorder les dispenses en des cas particuliers. Le vice-chancelier n'avait pas dit un mot sur ce point, et, quoiqu'on le pressât, il ne put citer une seule occasion où l'on eût désobéi aux ordres du Roi, excepté une seule fois où le Roi, ayant recommandé un nommé Fatswel, comme celui-ci avait refusé le serment, on avait obtenu la révocation de l'ordre de Sa Majesté: ce qui prouvait seulement, disait-on, que le Roi avait eu la bonté de se désister, mais non pas que s'il eût voulu persister dans sa résolution, il n'eût pas le pouvoir de la faire exécuter. On cita au contraire l'exemple

du docteur Lightfoot, qui avait été reçu maître ès-arts peu de temps auparavant sans prêter le serment, à quoi le vice-chancelier répondit seulement qu'il avait signé les trente-neuf articles dans lesquels se trouvait reconnue la suprématie du Roi; mais cela parut à la commission une misérable évasion pour se tirer d'affaire et pour accorder en conscience ces scrupules si délicats qui ne permettaient pas d'admettre que le Roi pût dispenser du moindre article d'un des statuts de l'Université, et la facilité avec laquelle on en avait dispensé un homme par cela seul qu'il avait signé les trente-neuf articles où se trouvait mentionnée une des obligations comprises dans les sermens. Le vice-chancelier fut donc dépouillé de ses fonctions pour contumace et désobéissance, ainsi que pour ses autres délits et mépris de l'autorité.

Malgré toutes les raisons alléguées ensuite pour justifier de pareilles mesures, le peuple commença à être excessivement mécontent, non-seulement de la manière dont la commission exerçait son pouvoir, mais de son existence même, et prétendit qu'elle allait contre les promesses qu'avait faites le Roi de protéger l'Église d'Angleterre. On ne voulait point entendre à cette réponse assez plausible, que châtier la désobéissance de quelques membres d'une Église, ce n'était point détruire cette Église, mais prendre les

moyens nécessaires pour la maintenir ; que le Roi n'avait point étendu son autorité plus loin qu'il ne le devait, en érigeant une commission dont l'établissement, ainsi qu'on l'a déjà dit, était autorisé par l'acte même par lequel on prétendait qu'avaient été annulés les pouvoirs extraordinaires ; qu'il était clair que la puissance du Roi s'étendait même beaucoup plus loin ; qu'il pouvait, avec ses commissaires ecclésiastiques, établir sans parlement de nouvelles lois relativement aux cérémonies de l'Église, et de nouvelles constitutions pour le gouvernement du clergé ; qu'il pouvait également dépouiller *ex officio* ceux qui refusaient d'obéir, ainsi qu'il avait été décidé dans l'affaire de Cowdreys : ce qui répondait aussi à l'objection qu'on avait faite à propos des associés du collége de la Magdeleine, qu'ils ne pouvaient être légalement dépossédés, à moins que leur procès n'eût été fait en forme selon la coutume et les lois civiles ; et l'on donnait comme une preuve de la modération de Sa Majesté que, provoquée d'un côté comme elle l'était par quelques ecclésiastiques, et appuyée de l'autre par les autorités et les argumens qu'alléguaient en sa faveur plusieurs hommes instruits, elle se fût bornée à suspendre un évêque, casser un vice-chancelier, et punir l'insolente désobéissance des associés d'un collége, tandis qu'on lui disait qu'en vertu de sa prérogative ecclésiasti-

que, elle était en droit de déposséder, s'il lui avait plu, quiconque refusait de souscrire à sa déclaration en faveur de la liberté de conscience, ainsi qu'on avait fait aux puritains sous la reine Elisabeth et le roi Jacques Ier, et aux non-conformistes sous le dernier règne. Mais le Roi était déterminé à demeurer dans ce qu'il regardait comme les limites incontestables de son pouvoir, et ainsi, malgré les malveillans efforts qu'on faisait pour dénaturer ses intentions et exciter sa colère, il poursuivait avec calme et fermeté ses projets de bonté pour tous, et de protection aux ecclésiastiques en particulier, qu'il voulait maintenir en possession de tout ce qu'ils tenaient pour précieux, si ce n'est l'arme de la persécution, que pour le repos universel de la nation il jugeait raisonnable de leur ôter des mains. Cependant toutes ces explications par lesquelles on cherchait à faire comprendre que Sa Majesté avait le droit d'étendre son pouvoir beaucoup plus loin qu'elle ne le faisait, au lieu de calmer le peuple sur ce qui s'était fait, élevaient des craintes nouvelles sur ce qui pourrait se faire par la suite, et par conséquent augmentaient plutôt qu'elles ne les apaisaient, les murmures et les méfiances, et portaient à l'extrême ces mécontentemens dont les conséquences devinrent bientôt si funestes.

Ce qui les rendit incurables, ce fut le bonheur qu'eut la Reine de se trouver grosse. Quatre

ans s'étaient passés sans qu'elle eût eu l'espérance de donner un héritier à la couronne. On imagina que les eaux de Bath pourraient produire quelque effet, et le voyage avait donc été résolu dès le commencement de l'année; mais la nouvelle de la mort de la duchesse de Modène, mère de la Reine, le fit retarder jusqu'au mois d'août. Le Roi après l'avoir accompagnée à Bath se rendit à Holywell, dans le pays de Galles, lieu de dévotion extrêmement fréquenté. Son intention était probablement d'y demander au ciel le bienfait qu'il plut à la divine Providence de lui accorder, car peu de temps après la Reine s'aperçut qu'elle était grosse. Ce fut une grande joie pour le Roi et la Reine, et un sujet de méfiance et de mécontentement excessifs dans les membres du clergé. Se voyant alors en danger qu'un héritier perpétuât sur le trône cette religion qu'ils ne consentaient à supporter que durant la vie d'un seul homme, ils ne gardèrent plus de mesure avec leur prince, et ne mettant ni modération, ni décence dans leurs efforts pour préserver leur religion de ce danger imaginaire, ils ne crurent devoir s'interdire aucune invention scandaleuse capable de faire soupçonner la réalité des espérances qu'on avait alors de voir naître un héritier à la couronne, événement que leur véritable intérêt aussi bien que leur devoir auraient dû leur faire

considérer comme un des plus grands bienfaits du ciel.

Sa Majesté aurait lutté avec bien plus d'avantage contre ces mécontentemens du peuple, si elle avait été mieux servie dans l'intérieur même de son gouvernement; mais l'ambition et l'extravagance de son premier favori, le comte de Sunderland, avaient introduit dans le conseil, non-seulement la division, mais à sa suite la corruption, et enfin la trahison. Ce lord n'avait pas été plutôt délivré de son rival, le comte de Rochester, qu'il avait convoité son emploi. C'était un homme de plaisir, et qui ne refusait aucune dépense à ses penchans; aussi était-il toujours tellement pressé par le besoin d'argent, que ses grands et profitables emplois, aidés des pensions qu'il recevait de l'étranger, ne pouvaient suffire à la prodigalité de son humeur. Il est incroyable qu'un ministre si favorisé de son prince pût être assez dépourvu de toute honte pour rechercher les bienfaits d'un autre, et non-seulement d'un, mais de deux autres aussi opposés d'intérêts que l'étaient le Roi très-chrétien et le prince d'Orange; mais il paraît qu'il avait eu l'adresse de maintenir son crédit auprès de tous deux. Quant au fait des pensions, personne du moins ne peut mettre en doute qu'il en ait reçu une du prince d'Orange. A l'égard de l'autre, la chose serait impossible

à croire si le roi de France n'en avait lui-même assuré Sa Majesté, depuis la révolution, lui disant qu'il avait toujours cru que la chose se faisait de son aveu.

« Mais tout cela ne suffisant pas à ses besoins, il se consulta secrètement avec le père Peter et sir Nicolas Butler, sur les moyens d'effectuer ce qu'il méditait depuis long-temps, de persuader au Roi de le faire trésorier. Sa Majesté avait pris la résolution de ne plus remettre l'administration du trésor entre les mains d'un seul, et en avait fait la déclaration en son conseil; » mais, avec tous les instrumens qu'il avait dans ses mains, lord Sunderland ne désespérait de rien. Sir Nicolas Butler, un des principaux, était d'une famille de gentilshommes, mais sans fortune. Ayant obtenu une place dans les douanes, il s'y était fait quelque réputation, et était parvenu enfin à se faire nommer un des commissaires de cette administration. C'était un homme actif, entrant, et de plus un prétendu converti du père Peter : ce qui lui avait donné un grand crédit auprès du père, et par conséquent auprès du Roi. Lord Sunderland le regardant comme un agent utile, le mit en réputation à la cour, et le fit entrer dans plusieurs intrigues. Lorsqu'il s'agissait d'un nouveau projet, il l'envoyait en avant sonder le gué, ayant généralement soin, pour stimuler son activité, de le mettre de part

dans les profits de l'entreprise. Ainsi donc, pour es gagner en cette occasion, le père Peter et lui, « lord Sunderland proposa que le père Peter lui succédât dans l'emploi de secrétaire, et que sir Nicolas Butler fût fait chancelier de l'échiquier. En conséquence, un peu avant Noël, sir Nicolas saisit l'occasion d'entamer l'entretien avec Sa Majesté sur ce sujet. Il trouva à redire à l'administration des commissaires actuels, et conclut que le trésor serait infiniment mieux dans les mains d'un seul homme. Le Roi ne lui répondit pas grand'chose, mais seulement assez pour lui prouver qu'il n'était pas de son avis. Sa Majesté voyait très-bien où l'on en voulait venir, et, quoiqu'elle eût, sur beaucoup d'autres points, trop bonne opinion de lord Sunderland, connaissait très-bien son incapacité pour de telles fonctions. » Ce lord était très-habile en intrigue, mais très-peu en administration; car à peine savait-il former un chiffre, et le Roi était trop prudent sur ce qui concernait ses revenus, pour confier sa bourse à un homme à qui il était impossible de garder un sou dans la sienne. Non content de cette première ouverture, « lord Sunderland alla bientôt trouver la Reine, et lui dit que le père Peter et sir Nicolas Butler le pressaient depuis plusieurs mois de songer à l'emploi de trésorier, attendu qu'on avait à se plaindre de l'administration de quelques uns des commissaires actuels;

que le père Peter, pour faciliter la chose, avait proposé d'en renvoyer deux, et de mettre à leur place, lui lord Sunderland et un autre, et qu'alors il serait plus aisé de persuader au Roi de lui laisser à lui seul la conduite générale de cette administration. Il assura Sa Majesté que ce n'était pas lui qui y avait pensé, et qu'il était très-satisfait de sa position. La Reine, le prenant au mot, lui dit qu'elle était enchantée de ce qu'il pensait ainsi; car, d'après la déclaration qu'avait faite le Roi en son conseil, et sa ferme détermination à cet égard, il était peu probable qu'on parvînt à lui persuader d'en changer, d'autant plus que celle qu'il avait adoptée paraissait infiniment raisonnable. »

Lord Sunderland, voyant la chose sans remède, fut obligé de renoncer à ses prétentions. Il savait trop bien dissimuler pour montrer la moindre apparence de mécontentement; cependant il est plus que probable que cette déconvenue contribua à le jeter dans ces profondes intrigues par lesquelles il espéra peut-être améliorer sa condition sous un autre gouvernement, considération auprès de laquelle les intérêts de Sa Majesté furent pour lui d'un poids bien léger. Le Roi commençait alors à pressentir le danger, et, bien qu'il n'en vît pas encore la principale cause, il songea à prendre quelques précautions. Comme on commençait à répandre des pamphlets

séditieux, il publia une proclamation par laquelle, en vertu des statuts de la 14ᵉ du dernier règne, il prohibait tout écrit publié sans autorisation, et, pour éloigner tous prétextes de plaintes sur les troupes, il fit rechercher activement les vols de grands chemins, et tous les désordres que pouvaient commettre les soldats dans leurs quartiers. Il est certain que jamais le royaume n'avait été si riche, ni le commerce si florissant, et que jamais, si le peuple eût senti son bonheur, on n'eût joui d'une plus grande sécurité. Mais cet esprit inquiet qui ferme les yeux sur un million de faveurs, tant qu'il reste un seul sujet de plaintes, s'accroissait tellement chaque jour, qu'il crut nécessaire d'augmenter le nombre de ses troupes, qu'il regardait alors comme sa principale sûreté, et en conséquence il rappela, par une proclamation, celles qui étaient en Hollande, au service des Etats-Généraux.

Cependant les Hollandais commencèrent alors à montrer les dents, et, contre toute raison et toute justice, disputèrent au Roi le pouvoir de rappeler ses sujets dans son royaume. Ils disaient que des hommes nés libres devaient raisonnablement avoir la liberté de s'établir où il leur plaisait; qu'en se mettant sous la protection du gouvernement qu'ils aimaient le mieux, ils donnaient à ce gouvernement les mêmes droits sur eux que sur ses sujets naturels. Mais le ministre du Roi

en Hollande, le marquis d'Albeville, ainsi nommé en vertu du titre que lui avait donné l'Empereur, répondit sans peine à de si faibles argumens. Il leur fit observer que, depuis que des gouvernemens avaient été établis dans le monde, la liberté naturelle n'existait plus telle qu'ils l'entendaient; qu'en soutenant que le choix d'un gouvernement mettait un homme dans la même situation que les sujets naturels de ce gouvernement, ils reconnaissaient donc un devoir d'obéissance attaché à la qualité de sujet naturel, et que, par conséquent, les Anglais engagés au service de Hollande, étant les sujets naturels du roi d'Angleterre, étaient obligés d'obéir à ses ordres, et de rentrer à son service quand il les rappelait, ainsi que tout souverain en avait le droit; que les rois d'Angleterre avaient toujours agi en conséquence de ce droit, défendant à leurs sujets de s'engager sans leur permission à un service étranger, et les rappelant toujours à leur volonté. Il allégua de plus que ce refus était en contradiction manifeste avec la capitulation faite entre le comte d'Ossory et le prince d'Orange. Les Hollandais, voyant qu'ils n'avaient aucun moyen de colorer une violation si manifeste de la bonne foi et du droit des gens, se soumirent à la fin; mais ils avaient commencé par détourner tellement les soldats de leur devoir, que peu d'entre eux voulurent profiter de la permission de revenir en Angleterre.

Mais ce ne fut pas le seul embarras qu'ils jetèrent dans le chemin de Sa Majesté ; car le Roi s'apercevant que rien de ce qui portait la moindre apparence de nouveauté, quelque bien autorisé que ce pût être par la prérogative, ne serait accepté de bon gré par le peuple sans la sanction du parlement, se résolut d'essayer s'il pourrait obtenir de ce pouvoir la révocation des lois pénales et du test. Ce projet ne fut pas plutôt rendu public que M. Fagel, pensionnaire de Hollande, publia sur ce sujet son opinion ou plutôt celle du prince et de la princesse d'Orange. Bien qu'il fût d'avis, disait-il, ainsi que leurs Altesses, qu'aucun chrétien ne devait être persécuté pour sa religion, ni maltraité parce qu'il différait de la croyance établie, cependant, ajoutait-il, tous les corps politiques ont fait des lois pour garantir la religion établie et leur propre sûreté, en excluant leurs ennemis de tous les emplois publics; et le test étant de cette nature, il déclarait ne pouvoir consentir à son abrogation. Le Roi ne manqua pas d'amis pour répondre qu'il paraissait un peu prématuré de la part du prince et de la princesse, et très-inconvenant au principal ministre d'une puissance étrangère de se mêler de la confection ou de l'abrogation des lois d'un autre pays ; qu'il se réfutait lui-même en avouant que, vu l'utilité de leurs services et leur petit nombre, les catholiques romains n'étaient pas écar-

tés en Hollande des emplois militaires. Cette raison était, disait-on, encore plus forte pour l'Angleterre où leur mérite était tout aussi grand et leur nombre en proportion beaucoup moindre. La question était réduite à ceci : Y avait-il pour l'État un danger réel à les admettre également dans les autres emplois? La grande crainte était que, s'ils devenaient capables d'entrer dans le parlement, ils ne pussent enfin tourner les lois contre les protestans eux-mêmes; mais on répondait à cela que si le peuple doutait de la droiture des intentions du Roi et de sa fidélité aux promesses répétées qu'il avait faites de maintenir les membres de la religion établie dans leurs possessions et priviléges, il aurait plus lieu de concevoir des craintes de la part d'une armée, dans laquelle cependant le pensionnaire accordait qu'on pouvait admettre les papistes, que de la part d'un parlement. Il y avait en Angleterre peu d'hommes de cette religion en situation de devenir membres du parlement, tandis que tout le monde pouvait se faire soldat; d'ailleurs l'élection au parlement dépendait du peuple, et à peine y avait-il en Angleterre un catholique en état de se faire élire, tandis que l'admission dans l'armée dépendait uniquement du prince; mais, au lieu de rien tenter de pareil, comme il en avait la plus belle occasion à son avénement au trône, s'il eût voulu suivre seulement la marche qui se présentait

comme d'elle-même, le Roi avait manifesté publiquement son invariable résolution d'établir la liberté de conscience sur des fondemens de justice et d'égalité qui pussent la rendre inaltérable, et de laisser ensuite à la sagesse du parlement à chercher et déterminer les garanties les plus propres à maintenir l'Eglise d'Angleterre dans ses possessions et priviléges, ne voulant la dépouiller d'aucune des prérogatives dont elle jouissait alors, si ce n'est celle de persécuter les autres, prérogative que condamnait Fagel lui-même. Ce que la raison, en effet, nous fait reconnaître de la manière la plus incontestable, c'est que pour maintenir les choses il n'est pas de meilleur moyen à employer que celui qui les a produites. Or, l'Evangile a été établi par des armes purement spirituelles sans le secours des lois humaines. On a donc tout lieu de se méfier des hommes qui renonçant à ces motifs de confiance fondés sur sa divinité, cherchent à l'étayer de leurs débiles inventions et cessent de s'efforcer à gagner les hommes par la douceur et la patience, armes primitives du christianisme, comme si l'Eglise d'Angleterre n'avait d'autre garantie contre les entreprises des communions dissidentes que le pouvoir de les persécuter. Ainsi donc, disaient les amis du Roi, repousser le test par de tels motifs, devient une sorte de menace qui, si le prince était disposé à s'en alarmer, exposait la religion pro-

testante à de beaucoup plus grands dangers que ceux que peuvent lui faire courir l'abrogation du test et des lois pénales.

Mais il n'y avait pas lieu de s'étonner que des hommes indépendans du Roi, ou des soldats, depuis si long-temps sous les ordres du prince d'Orange, se laissassent entraîner à de pareilles opinions et qu'on pût aisément les détourner de leurs devoirs, puisque Sa Majesté avait trouvé tant de résistance et de désobéissance parmi ceux qui étaient sous sa protection immédiate et près de sa personne, entre autres parmi les ecclésiastiques. Cela paraissait d'autant plus étonnant de la part de ces derniers qu'ils avaient prêché une doctrine toute contraire et avaient représenté l'Eglise d'Angleterre notable en loyauté par-dessus toutes les Eglises du monde; « mais Sa Majesté s'aperçut bientôt qu'ils étaient les moins disposés de tous à supporter un roi catholique, et qu'ils avaient entièrement oublié cette soumission dont ils s'étaient vantés dans tous leurs écrits, sermons, déclarations, particulièrement dans les deux universités, soutenant que, dans toute la chrétienté, il n'était pas de croyance qui se rapprochât autant de la pratique adoptée par l'Eglise primitive de faire de la soumission au prince un devoir de conscience. Cela rappela au Roi une parole de lord Hallifax lorsque le feu roi avait publié sa déclaration pour la liberté de conscience.

Sa Majesté, alors duc d'York, disant qu'il n'y avait que les catholiques et les anglicans qui se fissent un devoir de conscience de l'obéissance à leur roi, lord Hallifax répondit que Son Altesse verrait bientôt le contraire à l'égard des derniers, qui allaient certainement jeter les hauts cris sur la déclaration, et la chose arriva comme il l'avait prédite. » Mais Sa Majesté se convainquit encore bien mieux de la vérité de ce discours lorsque son tour vint d'éprouver l'obéissance du clergé. Il aurait donc été plus prudent sans doute de n'y pas tant compter et de ne pas exciter à ce point les inquiétudes des hommes d'église, puisqu'on avait déjà vu qu'ils ne pouvaient supporter la moindre contradiction; mais le Roi eut le malheur de se laisser égarer et par des hommes sans jugement et par d'autres hommes sans foi. On le poussait sans cesse aux résolutions les plus dangereuses ou aux plus dangereux moyens d'exécution; et la conduite que tint ensuite son principal ministre lord Sunderland, fit assez connaître quels avaient été ses motifs pour agir ainsi et rendra sa mémoire à jamais odieuse; car si ce n'est pas une chose nouvelle que des sujets résistent aux ordres de leurs princes quand ils les croient contraires aux lois, c'est une trahison inouïe de la part de conseillers et favoris qui ont été chargés d'honneurs, de richesses et d'emplois, d'engager leur maître en des mesures dangereuses, dans l'intention, comme il

y a trop lieu de le soupçonner, d'aliéner de lui le cœur du peuple et de seconder les entreprises de l'usurpateur le plus injuste et le plus dénaturé. De tous les exemples qu'on rencontre dans l'histoire, aucun ne rappelle d'aussi près celui de l'homme qui, après avoir reçu le don des miracles, disait aux Juifs : « *Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam?* Cependant tous les pervers artifices de ces faux amis et la disposition naturelle qui le portait à favoriser les hommes de sa religion ne furent pas capables d'entraîner le Roi à outrepasser les droits que lui avaient reconnus les juges du pays, et, malgré toutes les clameurs sur l'affaire du collége de la Magdeleine, du père Francis à Cambridge, etc., on remarqua que ni jurisconsultes ni théologiens n'avaient prouvé que ce que Sa Majesté avait fait eût rien de contraire aux lois de Dieu ou à celles du pays; car si le Roi avait pouvoir de donner, en certaines occasions, dispense de certaines lois, et tous convenaient qu'il le pouvait, la désobéissance qu'on lui avait opposée était criminelle et le châtiment juste.

Mais Sa Majesté voyant qu'il n'y avait pas de raisonnemens capables de terminer la dispute, et que la liberté de conscience, seul but de toute sa conduite, commençait à être repoussée de ceux même à qui elle paraissait bonne, uniquement parce qu'ils soupçonnaient le pouvoir dont elle tirait sa source, il se résolut d'essayer de l'établir

par acte du parlement, seule méthode qui pût la légitimer aux yeux du peuple et faire consentir le royaume à son propre bonheur et à son propre repos. La chambre des communes, assemblée lors de l'avénement de Sa Majesté au trône, s'était séparée de si mauvaise humeur et dans des dispositions si turbulentes, que le Roi jugea nécessaire de la dissoudre, et, avant de faire expédier les writs pour une nouvelle élection, crut devoir essayer de convaincre le peuple de la sagesse de son projet et de lui faire comprendre combien ce qu'il proposait était loin de nuire à la religion et à la liberté de ses sujets, et plus loin encore de les mettre en danger. Il savait à quel point les ennemis de son gouvernement avaient été habiles à infecter les corporations des cités de ces craintes sinistres; son premier soin fut donc de les purger de ce levain qui menaçait de corrompre tout le royaume. Il nomma quelques régulateurs chargés d'inspecter la conduite de plusieurs corporations municipales, de corriger les abus là où la chose serait praticable, et, quand cela ne se pourrait pas, de leur ôter leurs chartes, et par ce moyen d'évincer les membres gâtés, propres à infecter le reste; mais en cette occasion comme dans presque toutes les autres, le Roi eut le malheur de choisir des personnes assez peu propres à cet emploi et extrêmement désagréables au peuple. Il en forma une sorte de conseil métis,

composé de catholiques et de presbytériens, assemblage qui ne pouvait tenir long-temps, ou du moins dont il n'était guère possible d'espérer qu'il agît d'accord dans l'intérêt des deux partis. Cela n'eut donc d'autre effet que d'augmenter la haine publique par l'irritation que causèrent les destitutions et les nominations arbitraires, en même temps que les hommes qu'on introduisait en quelque sorte de force dans les corporations se trouvant être des presbytériens, commençaient alors à se sentir aussi peu disposés à favoriser les desseins du Roi, que le pouvaient être ceux qu'on avait exclus pour leur faire place. Cette mesure excita donc beaucoup de mauvaise volonté contre le Roi, sans utilité pour la chose qu'il se proposait. Son dernier voyage, qu'il avait fait dans la même intention, était plus propre à réussir, et avait eu, en effet, un meilleur succès. L'accueil bienveillant et affable qu'il avait fait aux gentilshommes des comtés en tous les lieux de son passage, avait gagné quelque chose sur leur opiniâtreté; ils semblaient enfin convaincus qu'il était juste et raisonnable d'adoucir le sort des autres quand il n'en résultait pour eux-mêmes aucun préjudice, et on leur avait fait sentir que la liberté de conscience était plus chère aux hommes que toutes les franchises et immunités que pouvait leur assurer la grande

charte. Il est certain que le Roi n'avait pas lieu d'être mécontent de ce qu'il avait fait, car ses manières pleines de bénignité et cette influence toujours imposante de la présence d'un souverain, excitaient généralement chez le peuple des lieux où il passait, une telle vénération que ses joyeuses acclamations et son empressement à témoigner son respect semblaient être un gage de sa soumission, et paraissaient aussi sincères qu'ils étaient universels. Portsmouth, Salisbury, Bath, Bristol, Glocester, Worcester, Chester, Shrewsbury, Ludlow, Newport, Litchfield, Coventry, Banbury, etc., semblèrent se le disputer de démonstrations d'obéissance et de respect; Oxford même, bien qu'on fût alors au plus fort de l'affaire du collége de la Magdeleine, ne demeura point en arrière. Enfin cette visite pleine de bonté adoucit tellement les cœurs, que dans la plupart de ces villes on promit d'envoyer au prochain parlement des membres disposés à révoquer les lois pénales et le test. Le Roi avait dissipé les principales inquiétudes en assurant tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher que, bien qu'il eût admis des catholiques dans tous les emplois civils et militaires, il n'avait nullement l'intention d'en introduire dans la chambre des communes, ce qui rendait impossible toute innovation en matière de religion. Il vint également de plusieurs autres parties

du royaume des adresses (1) qui, bien qu'elles eussent principalement pour objet de féliciter la Reine sur sa grossesse, comme celles d'York, de Monmouth, de Carlisle, etc., promirent également d'envoyer des représentans prêts à se conformer aux désirs de Sa Majesté, relativement à l'abrogation de la loi pénale et du test. L'adresse de Scarborough, par son style ingénieux et le ton respectueux dans lequel elle est écrite, mérite d'être citée comme échantillon des autres.

« L'union des maisons d'York et de Lancastre « a rétabli l'unité dans la succession au trône, « celle de l'Angleterre et de l'Écosse de deux « royaumes en a fait un seul; mais la décla- « ration de votre Majesté pour la liberté de « conscience a réuni tous nos intérêts dans un « intérêt unique. Ainsi notre félicité s'est élevée « par degré à la félicité parfaite, à un heu- « reux événement en a succédé un plus heureux « encore, et les générations, en se suivant,

(1) Les gazettes de l'année 1687 et 1688, dit sir John Darlymple, sont remplies de ces adresses. Elles plaisaient tellement à Jacques, qu'il en accueillit une, présentée par la compagnie des cuisiniers, dans laquelle ils disaient que la déclaration de tolérance ressemblait à la manne du Tout-Puissant, dont la saveur était également agréable à tous, et qu'il ne serait pas plus déraisonnable de vouloir forcer les goûts en cuisine (*gustos*) que de prétendre forcer les opinions en matière de religion. (*Mém.*, vol. 1, pag. 169.)

« ont, en quelque sorte, travaillé à se surpasser.
« A la vérité nos pères ont vu se renouveler les
« guerres civiles. Une rébellion dénaturée a de
« nouveau séparé l'Angleterre et l'Ecosse; mais
« la liberté de conscience est un si fort ciment,
« que les âges ne sont pas capables de le dissou-
« dre. Sa solidité s'augmentera par sa durée; car
« tous les hommes s'efforceront de propager ce
« bienfait, qui porte avec lui sa récompense vi-
« sible; et si ce principe salutaire, dont nous
« éprouvons déjà les avantages, parvient à s'éta-
« blir parmi nous, les hommes ne seront pas plus
« empressés à transmettre à leurs enfans les titres
« incontestables de leurs propriétés, que de leur
« faire passer cet héritage de commerce, de so-
« ciabilité et d'affection fraternelle que leur as-
« surera la liberté de conscience. Nous commen-
« çons donc par remercier à genoux le Dieu du
« ciel de nous avoir donné Votre Majesté. Véri-
« table père de votre peuple, vous lui avez amassé
« un riche patrimoine de bonheur immortel; vous
« avez doté la postérité d'un bien dont à chaque
« septième année se doublera et se redoublera le
« principal. Le Dieu tout-puissant, nous l'espé-
« rons et nous l'en prions, vous accordera un
« héritier mâle issu de votre corps; mais, par
« votre gracieuse déclaration, vous nous en avez
« déjà donné un issu de votre esprit, c'est à vous
« seul, ô Sacrée Majesté! que nous nous en recon-

« naissons obligés ; nous ne la devons point aux « conseils ni aux efforts d'aucun autre ; personne « qu'un sage et gracieux roi ne pouvait avoir une « telle idée ; personne qu'un roi catholique n'au- « rait été en état de l'exécuter. Nous espérons « qu'un parlement concourra avec vous et rati- « fiera ce bienfait ; car le succès l'a déjà ratifié : « c'est un acte déjà passé dans les cœurs de tous « vos sujets, et ce qui lui manque, à l'égard des « formalités de la loi ; est suppléé par le vote « unanime de tous les hommes désintéressés : il « se répandra comme l'arbre de la vision du « prophète Daniel, jusqu'à ce qu'il ombrage les « trois nations, et non-seulement les oiseaux de « l'air y bâtiront leurs nids, mais toutes les bêtes « des forêts se mettront en sûreté sous son bran- « chage. Puisse Votre Majesté jouir long-temps « des fruits d'une si heureuse plantation ! puissent « les soins de l'âge présent lui servir de défense, « et puisse-t-elle devenir sacrée aux âges futurs « comme l'œuvre de vos mains bienfaisantes ! « Nous nous engageons solennellement, autant « qu'il est en notre pouvoir, à envoyer à Votre « Majesté, pour servir en parlement, deux mem- « bres prêts à voter pour la révocation du test et « de toutes les lois pénales en matière de religion. « Lois nées d'un droit douteux, nourries dans la « persécution, et qui finiraient par renverser la

« liberté fondamentale de conscience, écrite dans « la grande charte de Dieu en faveur de toutes « ses créatures raisonnables. »

Mais cette apparence de soumission de quelques uns excitait les inquiétudes des autres à s'y opposer avec plus de soin. Toutes les mains et toutes les têtes étaient à l'œuvre pour remplir de méfiance les esprits des peuples; et comme les gens d'esprit ne manquent jamais d'argumens *ad hoc* et de tours d'expression capables d'obscurcir les vérités les plus évidentes, on avait tellement tourné l'esprit de la plupart des gentilshommes de comtés contre l'abrogation, que lorsque Sa Majesté jugea à propos de demander à plusieurs personnes de distinction leur résolution à cet égard, elle trouva beaucoup plus de répugnance qu'elle n'aurait pu imaginer. Et, au fait, cette manière de demander des engagemens d'avance ne plaisait nullement au public, qui la regardait comme contraire à la liberté des débats; et beaucoup de gens, qui probablement auraient cédé aux raisons données en faveur de l'abrogation, si on la leur eût présentée dans les formes accoutumées, s'y montrèrent opposés dès qu'on parut vouloir la leur extorquer : mais c'est très-probablement au principal favori qu'on doit attribuer cette faute, ainsi que la plupart des autres résolutions qui furent suivies alors.

La chose qu'on craignait le plus, c'était que les presbytériens et autres dissidens protestans, attachés à la liberté qui leur était rendue, ne voulussent s'unir au parti du Roi, et emporter l'abrogation en dépit de tous les autres. Le parti de l'Eglise d'Angleterre ne négligea donc ni argument ni artifice pour se réconcilier en quelque sorte avec des hommes envers lesquels on avouait avoir été trop rigoureux. Le commun danger, disait-on, avait fait connaître aux Anglicans leur méprise, et les forçait de changer leur esprit de persécution contre l'esprit de charité. Ils espéraient donc que les dissidens protestans, touchés de leur exemple, feraient la moitié du chemin vers cette heureuse réunion. Ils cherchaient à les adoucir par l'espoir d'obtenir, sous le règne suivant, une tolérance qui ne serait que pour eux; et de peur qu'on ne dît que l'Eglise d'Angleterre n'était douce que parce qu'elle était faible et sans autorité, ils mêlèrent des menaces aux flatteries, et firent entendre aux dissidens qu'il était en leur pouvoir de les supplanter, s'ils le voulaient, dans les faveurs de la cour, et qu'au moindre rayon d'espérance qu'ils pourraient donner au Roi d'obtenir leur soumission, ils détourneraient sans peine la foudre royale sur les têtes des dissidens, et feraient succéder à cette aurore de bonheur qui les avait flattés, un jour aussi sombre qu'ils en

eussent jamais vu, et qu'alors leur seraient comptés tous les arriérés des souffrances suspendues. Ils ajoutaient que l'infaillibilité à laquelle prétendait l'Eglise de Rome, était incompatible avec la liberté de conscience, et que les princes catholiques romains étant obligés d'extirper l'hérésie dès qu'ils en avaient le pouvoir, les dissidens devaient sentir les premiers les effets de cette nécessité. Si les lois pénales et le test, disaient-ils encore, avaient été jugés nécessaires pour garantir le royaume du papisme, un roi catholique ne devait pas diminuer les craintes, et ce n'était donc pas le moment d'écarter ces précautions. Sa Majesté, ajoutaient-ils, en situation de devenir la terreur de ses voisins, semblait par son zèle visible pour le papisme, et ce qu'elle entreprenait en sa faveur, se contenter de devenir la terreur de ses sujets. Ils citaient, pour avertissement, la conduite du roi de France, et donnaient lieu de craindre qu'on ne se servît de son aide pour faire à l'Angleterre ce qu'il avait fait en France. Comme le conseil du Roi était sous l'influence d'hommes dont le zèle, disaient-ils, allait plus loin que ne l'approuvait même la cour de Rome, on pouvait appréhender que le père Peter ne fît en Angleterre la même chose que le père La Chaise en France, d'autant qu'il était beaucoup plus ardent, plus passionné, et en même temps

beaucoup moins prudent et moins habile. On disait encore que des juges devant leur emploi à la faveur beaucoup plus qu'à leurs talens, n'avaient pas le droit d'annuler des lois positives si récemment faites. Dans quelques écrits, publiés au moment où l'on s'occupait *à chambrer*(1) pour les élections, on faisait entendre aux membres du futur parlement que le soin qu'on avait pris de les interroger d'avance avait fort affaibli l'autorité de la chambre qu'ils devaient composer, si même il ne l'avait entièrement détruite; et on les avertissait que leur titre était trop verreux pour qu'ils songeassent à révoquer les lois faites par des parlemens légaux : ce qui les exposerait à ne pas trouver dans le peuple une aussi prompte soumission qu'ils l'avaient peut-être imaginé. On ajoutait que cela pourrait porter la nation à rechercher de qui le parlement avait reçu ce pouvoir qu'il employait à la dépouiller de sa religion et de sa liberté, et on l'engageait donc à prendre garde de ne pas soulever de fâcheuses questions, plus aisées à faire qu'il ne serait aisé d'y répondre. Cette doctrine fut bientôt oubliée à l'arrivée du prince d'Orange. On vit alors bien autre chose qu'un parlement assemblé sur des titres verreux : « une convention tumultueuse, convoquée sans auto-

(1) Closetting.

rité, s'arrogea le droit non-seulement de révoquer les lois, mais de renverser les bases de la constitution sans que le peuple lui en demandât compte (1). »

Des argumens aussi plausibles, entremêlés d'audacieuses saillies et de fleurs de rhétorique, séduisirent les uns, effrayèrent les autres, et les engagèrent à se soulever contre leur bienfaiteur, et à déplorer la liberté qu'on leur accordait, parce qu'ils en jouissaient en commun avec leurs nouveaux alliés, comme on appelait alors les catholiques.

Le Roi de son côté ne s'oubliait pas, et tâchait de parer à ces appels au peuple en exposant le venin et la vanité des sophismes dont ils étaient remplis, et en démontrant par des argumens incontestables combien il était juste et raisonnable de révoquer des lois qui infligeaient les plus grands châtimens pour des choses dont ceux qui en étaient frappés n'avaient pas le pouvoir de s'abstenir, personne ne pouvant se forcer à croire ce qu'il ne croyait pas réellement. Le test, disait-on, dépouillait d'abord les pairs de leur droit de naissance, et sans qu'ils eussent commis aucun crime, leur était ce qu'auparavant la trahison seule pouvait leur faire perdre; et

(1) Ce qui se trouve entre les deux guillemets a été ajouté de la main du fils de Jacques.

c'était pourquoi ils l'avaient rejeté en 1675. En second lieu, il dépouillait le Roi de ce droit de naissance, que la loi de nature et les lois fondamentales du pays accordaient aux souverains, d'employer les services de ses sujets, services dont, selon lord Coke, ils ne pouvaient être dispensés; on ajoutait que le test devait son origine au prétendu complot dénoncé par Oates; que l'imposture ayant été reconnue, rien n'était plus déraisonnable que de prolonger les châtimens infligés aux catholiques, et cela en raison de l'oppression qu'ils avaient souffrerte, et de continuer à les traiter en criminels au lieu de leur accorder quelques réparations pour une si injuste persécution; qu'il n'était pas au pouvoir des parlemens de prononcer sur les vérités divines; que ce pouvoir, dans tous les siècles, avait appartenu au clergé seul; et que, pour siéger dans la chambre, les évêques n'en avaient pas plus le droit de prononcer à cet égard, car ils n'y agissaient qu'en qualité de lords temporels; que les lords réellement temporels pouvaient, dans ces discussions, l'emporter sur eux, et qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'exercer une telle autorité en commun avec eux; que les lois religieuses devaient être faites d'abord dans la convocation, seule investie des pouvoirs ecclésiastiques, pour qu'ensuite le parlement les adoptât ou les rejetât s'il le trouvait bon; que c'était cependant un serment téméraire qu'on fai-

sait prêter au peuple, lorsqu'on le forçait de jurer sur des questions si obstruses et si douteuses, et de déclarer fausse la doctrine de la transsubstantiation, que pendant très-long-temps avaient reconnue les théologiens de l'Église d'Angleterre; car, jusqu'à la guerre civile, dans toutes les disputes relatives aux mystères de l'Eucharistie, les écrivains protestans de l'Église anglicane avaient reconnu la présence réelle, et s'étaient seulement abstenus de prononcer sur le mode et sur la manière dont le corps du Christ pouvait être présent dans l'Eucharistie, n'osant point nier qu'il n'y pût être par la transsubstantiation aussi bien que de toute autre manière; qu'il était également téméraire et absurde que le peuple prêtât cette portion du serment qui anathématise, sous le nom odieux d'idolâtrie, le culte des images et l'invocation des Saints; car ces deux doctrines supposaient une Divinité supérieure, ce qui exclut toute idée d'idolâtrie, et est une protestation réelle contre toute croyance idolâtre. Ces principes s'étaient glissés nouvellement dans l'Église d'Angleterre, et c'était depuis qu'ils avaient éclaté dans les chambres, qu'on avait vu de continuels soulèvemens à propos de religion. Toutes ces idées d'ignorans et de fanatiques devaient leur origine au docteur Stillingfleet, et l'avaient exposé à l'animadversion non-seulement des catholiques romains, mais aussi d'un grand nombre

de théologiens de l'Église d'Angleterre. C'était à eux qu'il fallait laisser de telles discussions, sans obliger les gens illettrés à abjurer des choses qu'il leur était moralement impossible de comprendre. On ajoutait que c'était une rigueur intolérable, pour ne pas dire un sacrilége, de les forcer à prononcer solennellement, en présence de Dieu, sur la vérité de certaines notions métaphysiques, que, selon l'opinion même des docteurs de leur Église, toutes les subtilités de l'école n'étaient point encore parvenues à fixer; que le test avait eu pour objet de perdre le Roi lorsqu'il était duc d'York; que en le dépouillant de ses emplois et de ses amis les factieux avaient cru pouvoir atteindre plus facilement sa personne, et parvenir ainsi à renverser la monarchie elle-même. Rien ne paraissait donc, disait-on, plus juste et plus équitable que de briser ce joug, intolérable pour des hommes réfléchis et consciencieux, de quelque religion qu'ils fussent.

Quant aux lois pénales, on représentait qu'elles étaient non-seulement terribles par leur rigueur, mais encore par leur nombre; qu'il n'y en avait pas moins de vingt-trois ou de vingt-quatre, contenant une telle variété de clauses et de châtiments, que, pour être sujet obéissant, il fallait nécessairement être bon jurisconsulte, sans quoi on ne pouvait manquer d'être pris dans quelqu'un des piéges que ces actes sanguinaires avaient semés

sous les pas des sujets de Sa Majesté. Et combien de félonies, de trahisons, etc., ne pouvait-on pas se rendre coupable d'après ces lois, sans avoir commis aucune action moralement répréhensible contre Dieu, le Roi ou le prochain, mais seulement pour n'avoir pas pu maîtriser sa propre raison, et changer son opinion sur le sens de quelques points des saintes écritures! Comme elles étaient ouvertes à tous les hommes, et que l'Église d'Angleterre ne prétendait pas au pouvoir de forcer l'assentiment des peuples, il était dicté, on, éminemment absurde de punir des hommes pour ne pas penser et croire la même chose que les autres, lorsqu'on leur apprenait en même temps qu'ils n'y étaient pas obligés. On les exhortait *à tout essayer et à s'en tenir à ce qu'ils jugeaient le meilleur* (1); et cependant on les menaçait des plus cruelles punitions s'il leur arrivait de croire ce que croyait la plus grande partie du monde chrétien; de plus ces lois, à les prendre dans leur sens positif, rendaient le prince criminel envers le gouvernement auquel il présidait en taxant d'idolâtrie le culte qu'il professait; et, chose absurde s'il en fut jamais, on le déclarait, pour avoir embrassé ce culte, coupable de trahison envers lui-même; elles étaient d'ailleurs contraires à la teneur et à l'esprit de l'Évangile, qui recommande

(1) Ep. aux Thess., ch. 5, v. 21.

la douceur, et particulièrement opposées à cette grande règle de la charité chrétienne de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. On prétendait que ces actes avaient pour objet la sûreté du Roi; mais le Roi étant catholique romain, ils ne pouvaient plus avoir de prétexte, et la raison d'Etat qui ordonnait que tout le peuple professât une même religion, était de même ici sans application; car, eût-on extirpé les catholiques, les divisions et disputes de religion ne cesseraient point pour cela; on en avait vu récemment de tragiques exemples, et si l'attention portée sur le papisme, qu'on regardait comme l'ennemi commun, apaisait, pour le présent, toutes les animosités, les anciennes blessures recommenceraient bientôt à saigner : à quoi bon, par conséquent, couper et taillader ainsi pour enlever une seule tumeur d'un corps tout couvert d'ulcères? Ces mesures étaient d'ailleurs très-peu à la recommandation de l'Eglise d'Angleterre, qui, par ses procédés violens, déclarait le besoin qu'elle avait de lois pénales pour se soutenir. Quant à la raison d'Etat, elle conseillait beaucoup plutôt de révoquer ces lois que de les maintenir; car, sans compter les encouragemens évidens que donnait au commerce la liberté de conscience, Sa Majesté avait appris, par la rébellion de Monmouth, que jamais les dissidens ne se sentiraient en

repos qu'ils n'eussent plus de liberté, et la tolérance avait été, après de sanglantes guerres de religion, le lien de la paix de Munster. C'était, ajoutait-on, ce qui faisait désirer à Sa Majesté de pouvoir établir la même harmonie entre ses sujets. Quant à la crainte que les catholiques romains, une fois au pouvoir, ne tournassent à l'imitation de ce qui se faisait dans un pays voisin, les lois de persécution contre les protestans, outre qu'une telle entreprise était impossible de la part d'un si petit nombre, le Roi offrait d'accorder, en faveur de la religion protestante et de son droit de propriété sur les bénéfices ecclésiastiques, toutes les garanties que pourrait lui proposer la sagesse du parlement; mais de leur côté, en prenant pour exemple ce qui se passait en France, ils témoignaient approuver en pratique ces rigueurs, contre lesquelles ils avaient, naguères, jeté de si grands cris. La raison d'Etat n'était pas, disait-on, la même en Angleterre qu'en France, où la répression des huguenots établissait l'uniformité de religion dans tout le royaume, ce que l'extinction des catholiques serait loin d'effectuer en Angleterre; quant à cette objection que l'infaillibilité était incompatible avec la liberté, le contraire se manifestait si évidemment en plusieurs pays, qu'il suffisait de jeter les yeux sur l'Allemagne, la Suisse, la Hollande et Rome même où les Juifs étaient tolérés, pour se convaincre

que la doctrine de l'infaillibilité n'exigeait nullement qu'on soumît les autres à sa propre foi; on devait sentir d'ailleurs qu'un corps aussi peu nombreux que celui des catholiques ne pouvait, sans ridicule, prétendre faire de sa religion la religion nationale, que la disproportion de leurs forces avec celles du reste de la nation assurerait nécessairement dans ce cas leur perte et celle de leur prince, et qu'un pareil danger présentait une garantie égale aux promesses solennelles du Roi. Le désir que manifestait Sa Majesté, de faire établir par la loi la liberté de conscience, ne prouvait pas, comme on le prétendait, l'illégalité de la déclaration, mais seulement que la déclaration ne faisait que suspendre les lois pénales, et qu'il fallait pour les révoquer entièrement un acte du parlement. Enfin, disait-on, il n'y avait pas lieu de craindre que la révocation des lois pénales et du test établît le papisme, car il y aurait toujours assez de lois en vigueur pour maintenir l'Eglise d'Angleterre en possession des dîmes, des dignités et des revenus ecclésiastiques; et de ce que des gens étaient délivrés des prisons et des cachots, il n'en résultait pas qu'ils devinssent immédiatement les maîtres; les catholiques n'étaient formidables que parce que quelques uns étaient déterminés à en avoir peur; et si les lois pénales étaient si nécessaires à l'Eglise d'Angleterre, comment se faisait-il qu'elle eût

subsisté auparavant; il n'y avait pas long-temps, observait-on, que les tests avaient été déclarés nuisibles par ce même lord qui en était devenu le grand fauteur, depuis que sa mauvaise volonté avait donné un autre biais à sa raison, car, dans l'année 65, il avait parlé avec tant de véhémence contre le premier test ou acte d'Oxford, que les lords avaient cédé à ses raisons et protesté contre ce test, parce que, disait-il, il anéantissait presque entièrement l'acte d'oubli et renouvelait les distinctions de parti; que les sermons concernant la religion étaient toujours obscurs et compliqués, et ne servaient qu'à tendre des pièges à la conscience, qu'ils étaient contre la propriété des sujets, et dérogatoires à la dignité du Roi, et que jurer des points de doctrine était de la part des sujets la plus haute usurpation de sa suprématie qu'on eût tentée depuis la réformation. C'était ainsi que raisonnait alors le comte de Shaftesbury, ce qui fit espérer à Sa Majesté que les pairs ne se prononceraient pas contre l'abolition du test, puisqu'ils avaient cru devoir protester contre son établissement. De plus, la lettre de M. Fagel, quoique conçue dans des intentions hostiles contre Sa Majesté, en accordant que l'Angleterre pouvait jouir d'une tolérance pareille à celle de la Hollande, où les catholiques sont admis aux emplois militaires, indiquait tacitement la nécessité d'abolir les deux tests, qui en Angle-

terre excluaient de ces mêmes emplois les hommes de toutes classes; enfin, accorder aux catholiques la jouissance de leurs propriétés, de leurs libertés, de la vie, en laissant subsister contre eux les lois pénales, c'était les inviter au festin de Damoclès, où celui-ci avait dû trouver peu de plaisir ayant ainsi l'épée suspendue sur sa tête. Il eût autant valu, en effet, leur dire de boire et de manger, car ils devaient mourir le lendemain.

Ces raisons auxquelles le Roi prit soin de faire donner la plus grande publicité possible, lui donnaient lieu d'espérer que, malgré les aigres murmures du parti de l'Eglise, la déclaration pour la liberté de conscience ne serait pas au total très-mal reçue. Il ordonna donc qu'elle fût réimprimée avec quelques additions, expliquant ses motifs pour la maintenir. Il y était encouragé, disait-il, non-seulement par une multitude d'adresses, mais encore par les assurances qu'il avait reçues, d'ailleurs, que ses sujets la recevraient non-seulement avec la soumission qu'ils lui devaient, mais encore avec satisfaction, et il ne doutait pas que le parlement n'en reconnût les bons effets, et n'approuvât ses efforts pour établir la liberté de conscience sur des bases solides et inaltérables; car il n'était rien de plus doux au monde que d'être affranchi de contrainte en matière de religion. Le Roi ajoutait qu'il préférerait toujours une sécurité due au bonheur du peuple à cette

surcharge de sermens et de test, fabriqués par quelques gouvernemens et qui n'en avaient pu soutenir aucun(1), dont l'effet était d'écarter des emplois beaucoup d'hommes très-propres à les remplir, et que leurs services, leurs talens et leur mérite rendaient dignes de cette récompense. Le Roi déclarait avoir fait plusieurs changemens parmi les employés civils et militaires, par cette raison qu'il ne croyait pas devoir garder à son service des hommes qui refusaient leur concours et leur approbation à une mesure si nécessaire au repos et à la prospérité de son pays. Il recommandait à ses sujets de se rappeler de quelle paix et de quelle sécurité ils avaient joui durant les trois années qui s'étaient déjà écoulées depuis le commencement de son règne, et combien il avait été loin de se montrer tel qu'auraient voulu le faire croire ses ennemis, appliqué à devenir l'oppresseur plutôt que le père de ses sujets.

Le conseil ordonna, en date du 4 mai, que la déclaration de liberté de conscience fût lue du

(1) Le Roi avait fait retrancher du serment des conseillers privés les paroles suivantes : « Je défendrai de tout mon pouvoir contre tous princes, personnes, prélats, États ou potentats étrangers, toutes les juridictions, prééminences et autorités accordées à Sa Majesté par acte du parlement, ou autrement. » Ces paroles, effacées par son ordre du livre du conseil, y furent rétablies après la révolution de 1688.

20 et 27 de ce mois, dans toutes les églises et chapelles de la cité, et à la distance de dix milles; et, les 3 et 10 juin, dans toutes les églises et chapelles du royaume, ordonnant aux évêques de faire exécuter la chose dans leurs diocèses. Le clergé, excessivement alarmé de cet ordre, tint à Lambeth une grande assemblée pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. On décida qu'il était illégal d'accorder dispense des lois dans le cas où ces dispenses allaient contre le but de la loi. Les membres de l'assemblée avouèrent qu'ils n'étaient juges en ceci que de ce qui regardait leur propre conscience, contre laquelle ils ne voulaient point agir; mais ils dirent que la déclaration des juges, dans l'affaire de sir Edouard Hales, ne s'appliquait qu'à un emploi militaire; puis, de même que le parlement rebelle avait distingué la personne du Roi de son autorité, prétendant avoir le droit de faire périr la personne en vertu de l'autorité, les évêques et le clergé, par une subtilité du même genre, s'accordèrent à déclarer que l'ordre étant illégal, comme suivant la loi qui dit que le Roi ne peut faire mal, il n'est pas en son pouvoir de faire un acte illégal, on en devait inférer que l'ordre n'était pas du Roi, et que par conséquent ils n'étaient pas obligés d'y obéir. Par cette manière de raisonner, comme ils prononçaient, tout en avouant leur incompétence, que la chose ne leur paraissait

pas légale, ils anéantissaient l'autorité du Roi, et laissaient chacun à la discrétion de son propre jugement. Ils s'arrêtèrent ensuite à examiner les inconvéniens que pourrait avoir leur soumission, et prétendirent qu'elle pourrait être prise pour une approbation et encourager d'autres personnes à suivre leur exemple, et le Roi à leur demander des choses plus difficiles. Ils décidèrent en conséquence qu'il valait mieux résister dès le premier pas, que de commencer en attendant par se perdre de réputation. Ils prétendirent que cette résistance ne faisait aucun tort à leur loyauté, attendu que la loyauté était une obéissance conforme à la loi, et qu'elle ne mécontenterait point les dissidens, bien instruits de la bonne volonté qu'ils leur portaient en général. Ils résolurent donc de présenter une adresse contre la déclaration; et, en conséquence, l'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Saint-Asaph, d'Ely, de Chichester, de Bath et Wells, de Peterborough et de Bristol (1), vinrent, le 18 mai, présenter au Roi une pétition portant que l'extrême répugnance qu'ils se sentaient à distribuer et publier dans toutes leurs églises la dernière déclaration de Sa Majesté en faveur de la liberté de conscience, ne venait point d'aucun défaut de

(1) Sancroft, Lloyd, Turner, Lake, Kennet, White et Trelawny.

respect ou d'obéissance envers Sa Majesté, leur sainte mère, l'Eglise d'Angleterre, s'étant montrée dans ses principes et sa constante pratique d'une loyauté non suspecte, ainsi que l'avait, au très-grand honneur de cette Eglise, reconnu plus d'une fois Sa gracieuse Majesté; que ce n'était pas non plus qu'ils manquassent envers les dissidens de la tendresse qu'ils leur devaient, et qu'ils étaient disposés à adopter à leur égards les tempéramens qu'on jugerait convenables, lorsque ce point viendrait à être examiné et déterminé dans le parlement et la convocation; mais, entre plusieurs autres considérations, ils étaient retenus principalement par celle-ci : que la déclaration était fondée sur un pouvoir de dispenser, souvent déclaré illégal par le parlement, et particulièrement dans les années 1662 et 1672, et au commencement du règne de Sa Majesté, et que c'était une matière de si grande importance et conséquence pour la nation, tant relativement à l'Eglise qu'au gouvernement de l'Etat, que les pétitionnaires ne pouvaient en honneur et en conscience prendre sur eux de décider la chose en distribuant la déclaration à toute la nation, et en la publiant solennellement à plusieurs reprises dans la maison de Dieu même, et au temps du service divin, ce qui serait naturellement regardé comme une adoption. Ils priaient donc humblement et instamment Sa Majesté de vouloir bien, dans sa

grâce, ne pas insister sur la distribution et la lecture de la déclaration. Le Roi fut fort troublé de cette adresse, et leur dit que, bien qu'il eût entendu parler de leur projet, il n'avait pu y croire; qu'il ne s'était pas attendu à être traité de cette manière par l'Eglise d'Angleterre, surtout par quelques uns des pétitionnaires; qu'il avait la charité de penser que la plupart d'entre eux ne sentaient pas le mal qu'ils lui faisaient et se faisaient à eux-mêmes, mais qu'ils s'en étaient laissé imposer par des hommes pervers qui voulaient sa perte et la leur; qu'ils sonnaient la trompette de Shabas, et que les prédications séditieuses des Puritains, en l'année 1640, n'étaient pas d'aussi fâcheuse conséquence que la démarche qu'ils venaient de faire; qu'ils avaient évoqué un démon qu'ils ne pourraient plus conjurer; qu'ils verraient trop tard leur erreur et seraient les premiers à s'en repentir: « prophétie à laquelle on fit alors peu d'attention, mais qu'ils eurent peu de temps après l'occasion de se rappeler (1). » Enfin, il leur dit que s'il changeait d'avis il le leur ferait savoir, mais que dans le cas contraire il entendait que ses ordres fussent suivis.

La preuve qu'ils n'agissaient pas de bonne foi dans cette affaire, c'est qu'à dessein ou impru-

(1) Ce qui est entre les deux guillemets a été ajouté par le fils de Jacques.

demment ils avaient ôté à Sa Majesté tout pouvoir de se consulter sur ce qu'ils lui demandaient et par conséquent de le leur accorder. La déclaration pour la liberté de conscience n'était pas nouvelle. Elle avait été publiée plus d'un an auparavant, et venait d'être renouvelée cette fois le 27 avril. On avait eu le temps nécessaire pour y réfléchir; cependant les évêques ne dirent pas un mot avant le 18 mai, qu'ils présentèrent leur pétition vers les dix heures du soir, et c'était le 20 que la déclaration devait être lue. Ils ne pouvaient penser que le Roi revînt, sans en avoir délibéré, sur une opinion et une résolution si fermes; et quel temps lui laissait-on pour délibérer? Enfin, s'il eût changé d'avis, était-ce assez d'un seul jour pour contremander ses ordres? On eût dit que les évêques avaient d'abord voulu compter le peuple, pour savoir quel serait le nombre de leurs adhérens, et qu'après avoir reconnu qu'il était en leur pouvoir de souffler la tempête, ils s'étaient déterminés à l'élever sous prétexte de l'apaiser. Ils trouvèrent le peuple disposé à répondre aux cris qu'il entendait partir de l'autel; aussi le Roi ne put-il attribuer cette démarche à des motifs aussi innocens qu'à un pur scrupule de conscience. Il savait que l'Eglise d'Angleterre avait toujours prêché l'obéissance, mais il commençait à s'apercevoir que c'était une doctrine qu'on mettait en réserve pour une meilleure oc-

casion, oubliant en celle-ci la décision d'un personnage aussi considérable que l'évêque Taylor, qui avait déclaré qu'un édit, bien qu'illégal en soi, devait être publié par le clergé s'il en était requis par un prince légitime. L'évêque avait cité en cette occasion saint Grégoire, qui lorsque Maurice lui ordonna de publier un certain édit où il voyait du péché, fit ses remontrances, mais obéit. Sa Majesté pensait donc qu'elle avait encore plus de droit à la soumission, puisque ce qu'elle commandait n'emportait aucun péché, et qu'elle requérait seulement qu'on publiât sa déclaration sans enjoindre de l'approuver ou de la recommander au peuple.

Il est hors de doute que, suivant les règles de l'humaine prudence, Sa Majesté eût mieux fait de ne pas forcer les rouages de la machine qui s'arrêtait; mais sa trop grande attention à ce qu'elle regardait comme juste et raisonnable, l'empêcha certainement de réfléchir à ce qui eût été plus sûr en de pareilles circonstances. Car comment pouvait-elle attendre obéissance ou assistance des hommes qu'elle voyait depuis si longtemps occupés à semer l'ivraie parmi ce peuple si disposé à le recevoir, ou comment pouvait-elle compter, pour fermer les blessures, sur ceux qui faisaient tous leurs efforts pour les r'ouvrir? Mais le malheur du Roi fut de trop prêter l'oreille aux pernicieux avis des hommes

qui le poussaient à ces dangereuses résolutions, dans l'intention, on a lieu de le croire, d'éloigner tout rapprochement, et qui l'encourageaient à persister dans une marche dont il aurait pu voir que les masses ne voulaient point s'accommoder. Prévenu contre cette disposition à céder, qui avait fait les dangers du Roi son frère et les malheurs du Roi son père, il se tint avec trop d'opiniâtreté à une méthode contraire. Il avait remarqué que rien ne leur avait été plus pernicieux que de revenir sur des résolutions prises avec prudence; cela le détermina à ne pas tomber dans l'erreur contre laquelle il s'était si fort élevé du temps du Roi son frère. Sa Majesté vit aussi que d'autres évêques ne faisaient pas les mêmes difficultés, et quand plusieurs se soumettaient, il paraissait naturel de croire que ceux qui résistaient méritaient d'être punis.

Ce fut là en partie ce qui l'engagea à se ranger à l'avis du chancelier. Celui-ci pensa qu'il ne suffisait pas de les avoir réprimandés; que la manière dont ils avaient dressé leur pétition était tumultuaire et par conséquent passible d'une poursuite légale : sur quoi les évêques furent sommés de comparaître le 9 juin devant le conseil. Ils firent d'abord difficulté d'avouer leur pétition; mais comme elle leur fut prouvée, ils refusèrent de donner caution qu'ils répondraient à ce qu'on pourrait leur objecter. On fut donc

obligé de les mettre à la Tour, ce que le Roi aurait volontiers évité dans la crainte d'accroître la fermentation qu'il voyait déjà beaucoup trop forte, car il commençait à s'apercevoir qu'il ne faut pas mettre à de trop fortes épreuves le devoir qui défend aux peuples la résistance, lorsque ses chefs se montrent si réfractaires et se sont écartés à ce point de leur première doctrine d'obéissance. Il sentait qu'un prince doit avoir égard à ce qui est prudent aussi bien qu'à ce qui est légitime, et il le sentit bien mieux encore lorsqu'il fut délivré de ces sycophantes qui lui cachaient la lumière. Le voile une fois tombé, il avoua que le conseil qu'il avait suivi avait été bien fatal ; car, outre les raisons générales qui devaient s'opposer à une semblable résolution, la circonstance de la grossesse de la Reine aurait dû le rendre plus prudent à cet égard. C'était là ce qui donnait l'alarme de tous côtés, et par conséquent commandait la plus grande attention à éviter tout soupçon, toute occasion de plaintes sur un point d'où dépendait si fort le bonheur futur du Roi et du royaume. Tant que le Roi n'avait pas eu d'autres enfans que les deux princesses mariées à des princes protestans, les hommes d'Eglise s'étaient montrés moins rebelles, pensant que si le Roi empiétait un peu, ce ne serait pas pour longtemps, et qu'à sa mort les choses reprendraient leur ancien cours, et que la toile, quelque bien

tissue qu'elle pût être, se relâcherait bientôt; mais lorsqu'on vit la Reine grosse, l'inquiétude s'augmenta tellement que la nation fut en quelque sorte métamorphosée. Ceux qui déclamaient autrefois contre les craintes et les méfiances devinrent les plus ardens à les échauffer, et ceux qui avaient le plus soutenu la prérogative commencèrent à ne plus parler que de la grande charte. Non-seulement ceux qui mangeaient le pain de Sa Majesté, mais ses enfans même commencèrent à s'élever contre elle. Les deux princesses comptaient toutes deux succéder à la couronne; la princesse d'Orange comme l'aînée, et la princesse de Danemarck parce que sa sœur n'avait pas d'enfans. La dernière s'arrangea donc pour aller à Bath, afin de se trouver absente pendant les couches de la Reine. Il est assez probable que ce fut par le même motif que les évêques obligèrent le Roi à les emprisonner : ce qu'ils auraient évité non-seulement en donnant caution, mais même en promettant de se présenter. Ils le refusèrent également, d'abord pour échauffer les esprits du peuple, puis pour empêcher que l'archevêque de Cantorbéry ne servît de témoin à l'accouchement de la Reine, qu'ils savaient déjà que le pays était résolu de mettre en question.

Il n'y a pas lieu de s'étonner si Sa Majesté ne songea point aux précautions nécessaires pour déjouer la haine de ses ennemis en cette occa-

sion ; elle était trop profonde pour qu'il fût aisé de la mesurer. Et d'ailleurs il était aussi impossible de prévoir qu'on mettrait en question la grossesse de la Reine, qu'il le fut aux anciens Romains de prévoir la nécessité d'une loi contre le parricide : mais chaque jour s'introduisent dans le monde de nouveaux crimes et de nouveaux artifices si pervers et si inconcevables, qu'on n'y saurait songer jusqu'à ce que l'événement en ait démontré la possibilité. Le Roi avait, à la vérité, vivement pressé la princesse de différer son voyage à Bath jusques après les couches de la Reine ; mais, en cela, il n'avait pas eu d'autre vue que d'assurer à la Reine, dans cette occasion, la consolation de recevoir les avis et les assistances d'une personne qui la touchait de si près. Mais la princesse, préparée à éluder, tandis que le Roi ne l'était pas à tenir ferme, prétendit que, d'après l'avis de son médecin, le moindre retard mettrait sa santé en danger. Le Roi, qui était le plus tendre des pères, s'était toujours plus occupé du bien de ses enfans que de sa propre satisfaction. Il dit donc à sa fille que dès que sa santé en dépendait, toute autre considération devait céder à celle-là ; qu'on différait sur l'époque où devait accoucher la Reine, et que selon toutes probabilités on croyait qu'elle atteindrait le terme le plus éloigné. Le Roi calcula que la princesse serait revenue avant, ce qui le

disposa à céder plus aisément à ses raisons ; en sorte que ce qu'elle avait combiné elle-même, et qui n'avait été de la part du Roi qu'une complaisance affectueuse, passa ensuite pour lui avoir été imposé afin qu'elle ne pût avoir connaissance de l'imposture; et comme on a répété cette abominable calomnie relativement à l'archevêque de Cantorbéry, il y a lieu de croire qu'on avait de même arrangé la chose pour éviter qu'il ne fût présent. Il se peut, quant à lui, qu'il ne fût pas entré dans le projet, mais se fût laissé conduire par les avis et les manœuvres de quelques autres; car c'était un homme facile à égarer, mais de meilleure foi que ceux de son parti.

Leurs calculs ne les avaient pas trompés d'un seul jour; car, le 10 juin, lendemain de l'emprisonnement des évêques, la Reine entra en travail, et accoucha heureusement d'un prince; et malgré les malveillantes manœuvres de ceux qui voulaient calomnier sa naissance, et avaient eu soin de s'absenter, il se trouva dans la chambre plus de monde qu'il n'en fallait pour l'attester, comme cela parut ensuite par le témoignage de la Reine douairière, et des autres personnes qui signèrent cette attestation, lorsque le Roi sentit qu'elle était nécessaire.

La naissance du prince, qui causait une si grande joie au Roi, à la Reine, et à tous ceux qui leur voulaient du bien, excita dans la totalité du

royaume la plus extrême douleur; mais personne n'en fut plus affligé que le prince d'Orange, quelque empressement qu'il mît à faire parvenir ses félicitations. Il envoya M. Cappel chargé de ses complimens et porta long-temps le masque, ordonnant qu'on fît prier pour le jeune prince, dans la chapelle de la princesse d'Orange; « mais le Roi fut bientôt averti qu'on avait cessé ces prières. Il écrivit à la princesse d'Orange pour en savoir la raison : elle l'assura que les prières avaient été omises par oubli, et non par son ordre, et que le marquis d'Albeville avait pu informer Sa Majesté qu'on avait prié pour le prince de Galles, à La Haye, long-temps avant qu'on ne le fît en Angleterre. » Cette réponse équivoque n'avait d'autre objet que de gagner du temps, afin de voir si le prince vivrait avant de se hasarder à montrer les dents; car le Roi avait perdu tant d'enfans, qu'on pensait que celui-là pourrait mourir de même; et, de plus, il tomba bientôt si malade qu'on répandit qu'il était mort comme les autres. Les médecins du Roi, à ce qu'il paraît, et particulièrement sir William Walgrave, s'étaient opposés à ce qu'on lui donnât une nourrice, pensant que c'était là ce qui avait été funeste aux autres; mais la nouvelle méthode de nourrir les enfans à la main, et même sans lait, ne lui réussit pas long-temps. Il commença bientôt à languir et fut réduit à une telle extrémité qu'on

désespéra de sa vie. On l'avait envoyé à Richmond pour qu'il fût en meilleur air. A ces mauvaises nouvelles, le Roi et la Reine partirent en toute hâte pour l'y aller voir; mais, avant de traverser la rivière ils envoyèrent savoir s'il était encore en vie, afin de ne pas se donner le surcroît d'affliction de le voir mort. Lorsqu'on leur eut rapporté qu'il vivait encore, ils se hasardèrent à poursuivre leur route, et pour dernière expérience, consentirent à ce qu'on lui donnât une nourrice. Il prit le sein sur-le-champ, et quoique l'excessive faiblesse à laquelle il était réduit ne lui permît pas d'abord d'avaler beaucoup de nourriture, les forces lui revinrent par degrés; il reprit la santé et l'on eut tout lieu d'espérer qu'il vivrait, ce qui en donnant au Roi et à la Reine les plus grandes consolations dont ils fussent capables sur la terre, éleva au plus haut point les méfiances et les appréhensions du peuple. Mais personne n'en devait souffrir que le Roi, la Reine et le petit nombre de leurs adhérens; et certainement on avait peu sujet de donner créance à la détestable calomnie qu'on répandit alors, puisqu'en supposant la naissance d'un prince, ils ne pouvaient qu'augmenter les embarras qui devaient troubler leur règne. En détruisant ainsi les espérances de ceux qui se croyaient déjà prêts à saisir la couronne, et en confirmant les craintes de ceux qui tremblaient

déjà pour leur religion, n'étaient-ils pas bien sûrs de redoubler leur fureur contre le Roi dont ce parti avait déjà suffisamment exercé l'habileté et la patience?

Le procès des évêques qui arriva peu de jours après la naissance du prince, montra, par le concours du peuple et sa conduite bruyante, à quel point s'élevait déjà le mécontentement. Le premier jour des assises, ils furent conduits en vertu d'un *habeas corpus* à la barre de la cour du banc du Roi, pour répondre à une information de haut manquement. Il y eut d'abord quelques débats sur la forme de l'emprisonnement et les priviléges de la pairie, qui, selon le conseil des évêques, les exemptaient d'être mis en prison pour manquement. L'archevêque produisit un écrit dans le même sens, disant qu'on ne pouvait dans l'état actuel des choses les forcer à plaider sur-le-champ; mais ces motifs ayant été écartés, ils plaidèrent *non-coupables*, et on leur donna jusqu'au 29 juin pour préparer leur défense. Ce jour venu, il y eut un long débat sur la question de savoir si la pétition avait été soit écrite, soit publiée par eux. Enfin, la chose fut mise hors de doute par le témoignage de lord Sunderland, qui déposa que les évêques de Saint-Asaph et de Chichester étaient venus demander audience au Roi pour lui remettre cette pétition; qu'ils la lui avaient donnée à lire, à lui lord Sunderland, et

qu'ensuite conduits devant le Roi, ils la lui avaient remise. Alors on procéda à la question de savoir si le fait était criminel ou non, ce qui éleva un long et savant débat entre les juges eux-mêmes, sur le pouvoir de dispenser, sur lequel roulait toute l'affaire; car si le Roi en était légalement investi, son commandement était juste et leur désobéissance punissable. Le grand juge Wright et le juge Allibon soutinrent le pouvoir de dispenser, et les deux autres, Powel et Holleway, s'élevèrent contre avec la même véhémence. Il paraît que l'opinion de ces deux derniers eut plus de poids auprès du jury que celle des autres; car, après avoir siégé toute la nuit, ils déclarèrent les évêques non-coupables. Le prononcé du verdict excita de telles acclamations qu'il semblait que le peuple déclarât la guerre à l'autorité du Roi. Cette clameur se répandit non-seulement dans toute la cité, mais jusqu'à Hounslow-Heath, où les soldats, en apprenant la nouvelle de l'acquittement, poussèrent une bruyante acclamation, quoique le Roi fût alors à dîner dans le camp. Il fut excessivement surpris de tout ce qui se passait, sauf l'acquittement des évêques, car il ne voulait autre chose que la justice. Il n'y avait apporté aucune entrave, et ne donna aucune marque de mécontentement aux deux juges Powel et Holleway, qui lui avaient si publiquement disputé le pouvoir de dispenser. On lui avait dit que les évêques étaient

en faute, il les avait remis entre les mains de la loi, et, dès que la loi les acquittait, il ne lui en fallait pas davantage; mais ce qui troublait beaucoup Sa Majesté, c'était de voir le soin qu'on prenait d'échauffer la multitude et d'aigrir contre lui le cœur des peuples, et la contagion répandue parmi ceux mêmes sur lesquels elle avait compté comme sa principale force. Le parti de l'Eglise, au lieu de lui rendre l'obéissance et les devoirs qu'elle en avait attendus, et qu'elle pensait avoir justement mérités par la protection qu'elle lui accordait, s'était mis à la tête de la faction, et les évêques cherchaient à augmenter le mécontentement en employant mille petits artifices pour rendre ses intentions suspectes. Comme, tandis qu'ils traversaient Westminster-Hall, le peuple se pressait en foule autour d'eux pour demander à genoux leur bénédiction, ils lui criaient *conservez votre religion*, comme si en les poursuivant pour manquement, et en leur faisant faire leur procès avec toute la bonne foi possible, tellement qu'ils furent acquittés, le Roi empiétait sur leur religion et leurs privilèges, au point de les forcer à crier *à vos tentes, ô Israël!* Il avouait qu'il les avait dépouillés d'un privilége qui leur tenait plus à cœur qu'il ne l'avait imaginé : il avait arraché de leurs mains l'épée de la persécution, et, à ce qu'il paraît, ils ne pouvaient se croire tranquilles si les

autres l'étaient aussi, ni supporter l'égalité avec ceux qui avaient si long-temps tremblé sous leur pouvoir; mais s'ils croyaient que le monde entier fût fait pour les protestans de l'Église d'Angleterre, et que le moyen de défendre leur religion fût de déposséder leur prince légitime, ils purent bientôt reconnaître leur erreur; car, si cette conduite était peu théologique et peu légale, elle n'était guère plus politique et plus prudente, et, en s'efforçant de se mettre en sûreté contre une poignée de papistes incapables de leur nuire, ils se mirent à la merci d'un parti qui, également ennemi et beaucoup plus puissant, leur a toujours fait sentir depuis les suites de leur erreur. Le Roi, à la vérité, éprouva beaucoup plus tôt l'effet de celle qu'il avait commise, d'un côté, en faisant trop de fond sur de vaines protestations de fidélité, de l'autre, en accordant trop de confiance aux absurdes et perfides conseils de quelques uns de ceux qui l'entouraient. Ils lui persuadèrent qu'ayant de son côté la loi et la justice, il y avait plus de danger à céder qu'à résister au torrent, et lui firent rejeter le conseil plus salutaire de ceux qui, prévoyant les conséquences d'une pareille démarche, voulaient engager Sa Majesté à profiter de la naissance du prince, arrivée le lendemain de l'emprisonnement des évêques, pour leur pardonner en faveur de cet heureux événement, et

par là échapper au danger d'un échec ; mais, bien que l'opinion des premiers l'emportât, le Roi se repentit presque aussitôt de ce qu'il avait fait, et commença à percer le voile que tenaient devant ses yeux ceux qui le conduisaient au précipice.

Il est certain que le Roi avait fort augmenté le mécontentement, non-seulement en employant les catholiques, mais en favorisant beaucoup plusieurs presbytériens marquans, qui extérieurement témoignaient une grande reconnaissance pour la liberté qu'on leur avait rendue. Comme il est naturel à un prince d'être satisfait de ceux qui le sont de lui, ils étaient très-bien vus à la cour, et leur chargé d'affaires avait profité de cette bienveillance pour l'avantage de leurs intérêts particuliers, tels que les statuts des corporations et plusieurs autres du même genre. Mais l'effet de la marche qu'avaient tracée au Roi ses perfides conseillers, était de tourner contre lui ceux qui autrement auraient été de ses amis et de courtiser ceux qui ne pouvaient jamais l'être. A la vérité, son indulgence pour les dissidens leur parut d'abord une si extrême faveur, et ils la reçurent avec une telle apparence de gratitude qu'ils déclarèrent que s'ils avaient prévu la clémence de Sa Majesté, ils n'eussent jamais pensé au bill d'exclusion ni secondé la rébellion de Monmouth. Ils firent le beau semblant d'égaler non-seulement, mais de surpasser en soumission

les sujets les plus soumis; et comme ils avaient le même intérêt que les catholiques à faire abroger les lois pénales, ils se mirent tellement en crédit auprès de quelques uns d'entre eux qu'il n'y eut pas lieu de s'étonner de la faveur que leur accorda le Roi, quand il vit le clergé d'Angleterre montrer tant d'humeur et de mécontentement. Celui-ci, de son côté, regarda cette conduite du Roi comme une telle marque d'ingratitude qu'elle ne put être expiée que par la perte de sa couronne et de ses royaumes. Il aurait été heureux pour plusieurs des membres de ce clergé de n'avoir jamais eu à souffrir d'une plus rude oppression; car le Roi n'en dépouilla aucun de ses dignités et de ses revenus: bien plus, après l'acquittement des évêques, non-seulement il leur rendit sa faveur, mais écouta leurs conseils sur le rétablissement des chartes et des corporations; et sur d'autres choses ayant pour objet de satisfaire le peuple. De leur côté, cependant, ils ne se montrèrent nullement disposés à lui donner leurs avis et ne s'abstinrent même pas d'approuver la descente du prince d'Orange, dont la plupart d'entre eux parurent aussi contens que qui que ce fût; mais il est difficile de dire qui se trompa le plus dans cette affaire du Roi ou des évêques. Car si le Roi apprit enfin qu'on ne recueille pas du raisin sur des ronces, ou les figues sur des épines, et que les dissidens dont les principes étaient si opposés à la mo-

narchie et à la doctrine catholique, ne pouvaient jamais s'unir à celle-ci ni soutenir celle-là, de même les évêques se voyant suivis d'une telle foule de peuple et presque adorés par la multitude, s'imaginèrent que c'était pour l'amour d'eux qu'on soulevait toute cette poussière; mais ils reconnurent bientôt que c'était non pas le zèle mais la faction qui leur valait tant de crédit; car, suivis du peuple et presque canonisés de leur vivant, lorsqu'ils renoncèrent à leur ancienne doctrine et à leur devoir envers leur prince, lorsqu'ensuite la plupart d'entre eux souffrirent réellement pour leur foi, ils se trouvèrent aussi dépourvus d'admirateurs qu'ils avaient été auparavant éblouis de leur nombre, et l'archevêque qui, lorsqu'il était à la Tour, disait, pour augmenter l'animosité contre le Roi, qu'il lui suffisait pour vivre de soixante livres par an, comme si on eût eu l'intention de l'y réduire, fut réduit bientôt, sur la fin de ses jours, à vivre de son bien qui ne valait guère davantage, et le grand libérateur dont ils avaient cru que l'expédition avait été entreprise par pure courtoisie pour leur Eglise les convainquit assez qu'ils ne devaient pas plus que d'autres s'attendre à cueillir des figues sur des épines.

Ce qui se passait à Londres n'empêcha point le Roi de faire faire une enquête sur la manière dont ses ordres avaient été accomplis ailleurs,

et les archidiacres des différens diocèses reçurent des commissaires ecclésiastiques l'ordre de faire passer les noms de ceux qui avaient refusé. On s'étonnera moins de voir le Roi persévérer dans son erreur, quand on songera que plusieurs évêques avaient obéi. Celui de Durham avait été jusqu'à suspendre trente ministres de son diocèse pour cause de refus, et une grande partie des ecclésiastiques de Chester se réunirent pour faire passer au Roi une adresse de remercîment, où ils avouaient que si la déclaration n'était pas conforme à leurs désirs, il n'en était pas moins de leur devoir de la publier, puisqu'elle découlait de la suprématie du Roi, et que les lois du royaume, aussi bien que la rubrique de leur liturgie, leur ordonnaient de publier tout ce qui leur serait enjoint par le Roi ou leur évêque, dont la conduite en cas pareil était, disaient-ils, tracée par les règles de l'Evangile; en sorte que les auteurs de l'adresse ne pouvaient voir sans trouble d'esprit le procédé des sept évêques qui, tout en promettant aux dissidens de leur accorder quelque chose, refusaient de se mêler de la déclaration, dans la crainte qu'ils n'eussent part à ses bienfaits : motif que les auteurs de l'adresse regardaient comme insuffisant. Ils suppliaient donc instamment Sa Majesté, en toute soumission, de ne pas permettre que les torts des évêques et de quelques autres fussent mis à la charge des évêques d'Angleterre, dont

beaucoup de membres déjà, auxquels ils espéraient que s'en réuniraient encore beaucoup d'autres, étaient déterminés à concourir au projet de son bienfaisant gouvernement. L'adresse se terminait par de sincères félicitations sur l'heureuse naissance du jeune prince dans son royaume héréditaire. Ainsi Sa Majesté ne manquait pas, dans le parti même de l'Eglise d'Angleterre, de gens dont l'assentiment l'encourageait à persister dans cette contestation où elle finit par avoir si entièrement le dessous : mais si elle avait un petit nombre d'hommes de son avis, un beaucoup plus grand nombre s'écartait d'elle, et l'évêque de Rochester s'étant imaginé que les commissaires allaient trop loin, ou peut-être commençant à entendre le bruit de la côte de Hollande, jugea à propos d'écrire à ses collègues pour s'excuser de ne pouvoir siéger plus long-temps parmi eux en qualité de commissaire de la cour ecclésiastique; le mécontentement était même déjà si violent que, comme le bruit de l'arrivée du prince d'Orange encourageait les factieux, on commençait à faire peu d'attention aux ordres de Sa Majesté; et loin que le Roi fût en état de punir la désobéissance de quelques uns à l'égard des catholiques ou de faire révoquer les lois pénales, le pays, en résistance ouverte à son autorité, commençait à mettre ces lois à exécution. Aux assises de Shrewsbury, le grand jury mit en accusation

plusieurs catholiques romains, et les juges encouragèrent ouvertement le peuple à témoigner son mépris pour eux, ainsi que pour les ordres de Sa Majesté en général. Ni le devoir naturel de fidélité, ni même des emplois avantageux n'étaient regardés comme des liens suffisans pour retenir dans le devoir. Le duc de Berwick ayant ordonné à son lieutenant-colonel Beaumont de recevoir pour recrues quelques soldats irlandais, celui-ci, déjà engagé dans le parti du prince d'Orange, ne se soucia pas d'avoir tant d'espions autour de lui. Il refusa donc sous prétexte que c'était un déshonneur pour les sujets d'Angleterre d'avoir recours à des étrangers, comme il les appela, pour remplir leurs compagnies, et aima mieux rendre sa commission que d'obéir. Ce refus était trop insolent pour qu'on ne le punît point : le colonel et ses adhérens furent jugés par un conseil de guerre et cassés; mais lorsque l'événement mit ensuite les intentions à découvert, on remarqua avec étonnement que, parmi les membres du conseil de guerre ceux qui bientôt après se déclarèrent du même parti que les condamnés s'étaient montrés de beaucoup les plus sévères contre eux, particulièrement lord Churchill qui proposa de punir de mort leur désobéissance, prévoyant qu'une telle sévérité retomberait sur le Roi et aigrirait les ressentimens du peuple dont les clameurs attribuent toujours au prince ce

que bien souvent la méchanceté, l'avarice ou la perfidie de ses ministres a causé de mal, tout-à-fait contre ses intentions.

Mais le royaume et la cour étaient remplis d'incendiaires, dont les efforts constans étaient de répandre les craintes et les méfiances, de rendre suspectes toutes les démarches de Sa Majesté, et particulièrement d'empoisonner ce bienfait si royal et si chrétien de la liberté de conscience, en insinuant qu'il n'avait d'autre objet que de supplanter la religion du pays pour la détruire ensuite. Alors les dissidens eux-mêmes, non-seulement se réunirent à l'opinion générale, mais se firent grand honneur de la force et de la pénétration de jugement avec lesquelles ils avaient découvert et prévu le motif originaire de cette mesure et compris d'abord que tous les adoucissemens qu'on apportait à leur sort n'avaient d'autre objet que les papistes, en sorte qu'on devait redouter le trône, même dans ses actes de miséricorde. Les dissidens joignirent donc bientôt leurs bras et leurs cris à ceux du parti de l'Eglise d'Angleterre, en tant du moins qu'il s'agissait d'invectiver contre l'Eglise de Rome, et de parler de bûchers et de fagots, comme si Smithfields eût été tout en feu; tandis que la bonté du Roi faisait son principal soin d'éviter qu'il y eût la moindre amende infligée pour cause de religion. Ce fut là, ainsi qu'on le leur a dit, un des témoignages de recon-

naissance qu'ils rendirent au Roi pour les avoir arrachés aux flammes et s'être perdu auprès du parti de l'Eglise en retirant ces vipères de la boue où les rejetait la loi; et les réchauffant dans son sein jusqu'au moment où elles le déchirèrent de reproches aussi remplis de fausseté que de perfidie et d'ingratitude; car, si le Roi avait eu le projet de renverser la religion protestante, il ne pouvait rien faire de plus impolitique que de donner ainsi à toutes les sectes, en leur accordant la liberté, les moyens de réunir leurs forces contre lui. Ce qui d'ailleurs montrait jusqu'à l'évidence que la tolérance de Sa Majesté se fondait sur un principe et qu'elle croyait réellement qu'on ne devait point forcer les consciences, c'est que malgré ses liaisons d'amitié avec Sa Majesté Très-Chrétienne, le Roi reçut et secourut les réfugiés français qui arrivaient en Angleterre le cœur ulcéré de ressentiment contre leur prince. Il les accueillit et les nourrit avec compassion, et, non content de les prendre sous son aide et de répandre sur eux ses bienfaits et ceux de ses peuples, il en prit plusieurs à son service et honora quelques uns d'entre eux de son amitié et de sa confiance; tellement que des catholiques bannis d'un pays protestant n'auraient pu attendre davantage de lui. Ils ne pouvaient cependant réclamer ni priviléges ni immunités, ni la grande charte, ni soutenir

que le serment du Roi à son avénement l'obligeât de les protéger; sa conduite à leur égard ne pouvait donc provenir que d'une antipathie naturelle pour la persécution. Si donc il avait le projet d'extirper la religion protestante, que pouvait-il faire de plus impolitique que d'augmenter dans son royaume le nombre des protestans en y recevant des protestans étrangers, et les plus obstinés de cette religion, et de désobliger par là le roi de France, par le secours duquel on prétendait qu'il devait accomplir cette grande œuvre de l'abolition de l'hérésie qui couvrait le nord de l'Europe? Et quoique bientôt après ces mêmes hommes, mettant de côté toute reconnaissance, devinssent aussi ardens que les autres à souffler la révolte contre lui, le Roi refusa constamment les secours que lui offrait Sa Majesté Très-Chrétienne; ce qui témoigna encore à quel point il était loin de ses pensées de forcer la conscience de son peuple : autrement il n'aurait jamais laissé échapper une occasion si favorable d'introduire en Angleterre, pour l'exécution de son projet, des forces qu'il aurait été alors si excusable d'y attirer pour sa propre défense.

Le mécontentement général était arrivé à tel point que le prince d'Orange jugea que le temps était mûr pour son entreprise. Il ambitionnait depuis long-temps la couronne d'Angleterre et n'avait supporté qu'avec impatience le temps

qu'il croyait avoir à l'attendre; mais, frustré même dans cette attente par la naissance d'un prince de Galles, il résolut, voyant de tous côtés les choses disposées si favorablement pour lui, de ne pas tarder à s'en mettre en possession. Le caractère factieux du peuple d'Angleterre et son inclination au changement, et plus encore le ressentiment qu'avaient suscité contre le Roi la faveur qu'il avait accordée aux catholiques et la mesure qu'il avait prise de les dispenser de plusieurs lois, portaient le peuple non-seulement à recevoir le prince d'Orange, mais à l'appeler même à son secours. Tout cela cependant n'aurait pas suffi si la situation des affaires, en des pays voisins, ne fût encore venue seconder ces desseins. La maison d'Autriche projetait depuis quelque temps une ligue formidable contre la France, dont les conquêtes lui avaient causé beaucoup d'inquiétude et lui en faisaient appréhender de nouvelles; elle était donc résolue, s'il était possible, à la prévenir. L'ambition qu'avait le prince d'Orange de se voir à la tête d'une armée puissante, et sa haine invétérée contre le roi de France, le rendait très-ardent à pousser à cette alliance, qui fut enfin conclue à Augsbourg entre l'Empire, le royaume d'Espagne et les États de Hollande. Comme le Pape était, à cette époque, mécontent de la cour de France, on avait trouvé le moyen de le rendre plus que favorable à cette entreprise. Il ne man-

quait donc plus que l'Angleterre pour rendre cette association aussi formidable qu'elle pouvait le désirer; mais le Roi, outre le peu de penchant qu'il avait à rompre avec un prince, son proche parent et son ancien ami, voyant devant lui la perspective d'une paix parfaite pour son royaume, tandis que tous ses voisins se trouveraient en guerre, n'avait point prêté l'oreille aux vives sollicitations des ambassadeurs de l'Empereur et du roi d'Espagne, qui le pressaient avec véhémence d'entrer dans cette confédération, soutenant qu'il le devait comme s'étant rendu caution de la paix de Nimègue. Ce n'était pas, disait-il, une raison pour qu'il se rangeât avec un des deux partis, et surtout avec celui qui voulait être l'agresseur; d'ailleurs, supposé que cette obligation fût réelle, elle était personnelle et finissait avec son frère. Mais, comme on l'a déjà observé, Sa Majesté démontrait que l'Angleterre n'était tenue à rien, car les Hollandais ayant fait leur paix séparément à l'insu des ministres du Roi, ceux-ci avaient ordre de ne pas signer même comme médiateurs, et beaucoup moins encore comme garans; de plus, cette idée d'une monarchie universelle dont on cherchait à l'effrayer en l'attribuant à la France, n'était aux yeux de Sa Majesté qu'un rêve fantastique à la fois impolitique et impraticable, comme on l'avait pu connaître par les exemples de Charles V et de Phi-

lippe; mais en fût-il autrement, la situation de l'Angleterre l'assurait si bien contre les usurpations de la France ou de toute autre puissance, que la neutralité était son véritable intérêt. Sa Majesté ne voulait donc point manquer de saisir cette occasion pour ruiner les Hollandais, rivaux de commerce de l'Angleterre, plutôt que de dévorer les entrailles de son peuple pour la défense de cette république, qui ne manquait jamais de laisser ses alliés dans le bourbier dès qu'elle y croyait apercevoir le moindre avantage. Le prince d'Orange sut profiter de cette disposition et de cette résolution du Roi pour s'en faire un moyen de succès. Il persuada à l'Empereur et au roi d'Espagne que le roi d'Angleterre avait fait une alliance secrète avec la France, et qu'il ne restait, pour écarter ce *remora*, d'autre moyen que celui de la force; dont la mésintelligence qui régnait alors entre lui et son peuple rendait en ce moment l'emploi facile et favorable. On ne comprendrait pas autrement comment deux princes si zélés pour leur religion se seraient si facilement entendus avec des sujets protestans rebelles pour détrôner un roi catholique par cette seule raison qu'il était catholique, n'ayant pas d'ailleurs contre lui le moindre sujet d'humeur ou de plainte; mais par ce stratagème le prince d'Orange les entraîna dans son injuste entreprise, à laquelle sans cela ils n'auraient jamais concouru

et que sans eux il n'aurait jamais pu effectuer. Il eut l'adresse de tromper tout le monde en ne montrant d'abord qu'une moitié de son projet. Il fit croire à la plus grande partie des Anglais qu'il n'arrivait chez eux que par égard pour leurs lois, leur religion et leur liberté, et pour renfermer le Roi dans ce qu'ils regardaient comme les justes limites de son pouvoir. Ce fut par là qu'il trompa le parti de l'Eglise et détermina les sept évêques à lui écrire de la Tour même pour l'engager à venir en Angleterre. Il persuada aisément à l'Empereur et au roi d'Espagne qu'il n'y avait pas d'autre moyen de forcer le roi d'Angleterre à entrer dans la ligue, et que son entreprise n'avait pas d'autre but; mais lorsqu'il fut une fois en possession du pouvoir que la trahison des Anglais avait remis entre ses mains et que le secours des princes confédérés, poussés par leur haine pour la France, avait contribué si efficacement à lui assurer, il força les premiers à confirmer son usurpation, et les derniers, alléchés par l'énorme secours d'hommes et d'argent que le prince d'Orange ne manqua pas de leur jeter à dévorer, se fabriquèrent bientôt des motifs pour pallier et tolérer ce à quoi peut-être ils n'auraient pas consenti d'abord. Ils savaient d'ailleurs que le Roi aimait son peuple, ménageait prudemment ses finances et n'aurait pas consenti à prodiguer ses sujets et son argent à moins d'un juste équivalent de gloire

et de profit, tandis qu'il leur était facile de prévoir que l'ardente ambition du prince d'Orange, son avidité de gloire et sa haine contre la France, le disposeraient à leur prodiguer autant de sang et d'argent anglais qu'ils le pourraient désirer. Et en effet, étranger au pays par ses affections autant que par sa naissance, il ne trompa pas à cet égard les espérances de ses alliés ; mais ce fut en apparence avec moins de raison que les Hollandais contribuèrent à mettre un aussi grand pouvoir entre les mains de leur stathoudder, qui pouvait aisément le tourner contre eux. C'était ce que leur pensionnaire Fagel redoutait depuis long-temps des droits du prince à la couronne d'Angleterre. Il n'était donc pas dans leurs intérêts de l'aider à en anticiper la jouissance ; mais il n'avait point d'enfans : ce fut là ce qui les délivra de leurs craintes ; et sa mauvaise santé leur donna lieu de penser qu'il vivrait assez longtemps pour les servir, mais non pas pour leur nuire. Ils espérèrent que son affection pour son pays natal le disposerait à le favoriser dans toutes les occasions et à vider le trésor d'Angleterre dans l'échiquier de Hollande. C'était là ce qu'ils voulaient et ce qui ne leur manqua point. Se voyant sans enfans, il n'eut point l'idée d'étendre sur la Hollande cette usurpation de pouvoir, d'autant plus qu'ils trouvaient leur compte à s'en laisser gouverner durant le peu de temps qu'il avait à

vivre, aussi absolument que s'il eût été leur roi. Il est vrai qu'ils eurent aussi l'hypocrisie de se parer, dans leur manifeste, d'un beau semblant de zèle pour la religion protestante, et firent ainsi accroire à quelques personnes que leur secours désintéressé était une sorte d'aumône qu'ils accordaient à l'Angleterre pour le rétablissement de sa liberté, etc.; mais ces gens-là ne réfléchissaient pas que le zèle et la générosité ne sont pas des vertus de marchands. Ceux-ci comptaient bien se faire rembourser de tout jusqu'au dernier sou; et, en effet, on le leur paya bien; et non contens d'enfler suffisamment le compte, ils eurent soin de n'oublier ni les intérêts, ni les risques, et le tout fut acquitté avant même l'accomplissement entier de l'entreprise. Ce fut ce qui les porta à y contribuer de si bonne volonté, et engagea leur ambassadeur Vancitters à tromper le Roi avec tant de perfidie en lui protestant à différentes reprises que les préparatifs des Hollandais n'étaient point destinés contre lui. On ne saurait donc douter que les États de Hollande n'aient été instruits des véritables projets du prince d'Orange qui, en partant, les assura qu'il vivrait leur ami ou mourrait leur serviteur. C'est ainsi que la nation se laissa séduire à manquer à ses devoirs, et tombant dans le piége préparé pour sa perte, soutint les intérêts d'un étranger et rassasia de son argent et de ses forces

ces nécessiteux princes d'Allemagne, sans pouvoir en attendre d'autre récompense que l'honneur d'élever leurs voisins sur leurs ruines. Mais dans tous ces desseins cachés, le peuple ne vit autre chose que la sensibilité du prince d'Orange pour la religion protestante et sa tendre sollicitude pour les libertés mourantes de l'Angleterre, tandis que tous ces beaux prétextes ne servaient que de prélude et de voile aux projets réels de remplir les vues de la confédération, et en même temps de servir sa propre ambition et son insatiable soif de domination. Quelques uns, attachant plus de gloire à la sagesse qu'à la vertu et au succès dans le crime qu'aux malheurs encourus pour la justice, ont cru ajouter à l'éclat du prince d'Orange en affirmant que l'alliance contre la France n'avait servi que d'auxiliaire à ses projets dénaturés, et que c'était dans cette vue qu'il avait fait entrer les princes d'Allemagne et la maison d'Autriche dans une alliance contre le roi de France, afin de lui donner assez d'affaires chez lui pour l'empêcher de s'opposer à son entreprise sur l'Angleterre; mais le comte d'Avaux, ambassadeur de France à La Haye, qui avait l'œil sur tous ses mouvemens, soupçonna de bonne heure son dessein. Il ne manqua pas d'en avertir son maître, et celui-ci en avertit le Roi. Le marquis d'Albeville en fit autant de Hollande; et M. Skelton, envoyé de Sa Majesté en

France, lui expédia de Paris les mêmes avis : le secret du prince lui fut même révélé par un nommé Verace, autrefois au service de celui-ci, et dans l'intimité de Bentinck, son favori, mais qui, renvoyé depuis peu pour quelque abus de confiance, s'était retiré à Genève d'où il écrivit à M. Skelton, de qui il avait été bien traité durant sa mission en Hollande, qu'il avait à communiquer au roi d'Angleterre des choses où il allait de sa couronne. M. Skelton pressa le Roi, par des lettres réitérées, de lui permettre d'entrer plus avant dans cette confidence; comme ce qu'il demandait au Roi lui faisait peu d'impression, le roi de France envoya en Angleterre M. de Bonrepos, pour convaincre, s'il était possible, Sa Majesté de son danger, et pour lui offrir un secours de trente mille hommes: mais l'ambassadeur d'Espagne et lord Sunderland tournèrent la chose dans l'esprit du Roi de manière à lui faire ressentir une sorte d'humeur de cette proposition. Ils lui représentèrent combien l'arrivée de ces troupes déplairait au peuple, et lui persuadèrent que le roi de France grossissait les préparatifs des Hollandais pour effrayer Sa Majesté et la forcer de s'allier avec lui. M. de Bonrepos voyant donc l'obligeance de son maître si mal reconnue, s'en retourna non moins étonné que la cour de France elle-même de la singulière sécurité de Sa Majesté; mais à peine était-il parti que

le Roi commença à ouvrir les yeux; les avis lui venaient de toutes parts de l'étranger; dans l'intérieur la défection était manifeste, un grand nombre de gens de qualité quittaient le royaume et se retiraient auprès du prince d'Orange, dont les amis et les émissaires préparaient le reste à le recevoir. Le Roi fut donc enfin convaincu que les projets des Hollandais ne pouvaient être que contre lui. Cependant il n'y crut tout-à-fait que vers le milieu de septembre, car outre les assurances répétées qu'il recevait des Etats par l'organe de leurs ambassadeurs et autres, que les préparatifs n'étaient point destinés contre lui, le comte de Sunderland et quelques unes des personnes auxquelles il se fiait le plus parmi celles qui l'entouraient, employaient tous les argumens imaginables pour persuader au Roi qu'il était impossible que telle pût être l'intention du prince d'Orange. Lord Sunderland en particulier tournait en ridicule tous ceux qui paraissaient le croire, et telle était son influence sur tous ceux en qui le Roi avait le plus de confiance, qu'aucun d'eux ne paraissait ajouter foi aux bruits qu'on répandait, si ce n'est lord Dartmouth qui, à la vérité, n'avait cessé de répéter au Roi, depuis l'invasion du duc de Monmouth, qu'il ne doutait pas que tôt ou tard le prince d'Orange ne tentât la même chose.

Mais quoiqu'endormi dans une trompeuse sé-

curité par la perfidie de ceux qui lui devaient le plus leurs services, le Roi ne négligeait pourtant pas entièrement de se précautionner dans l'intérieur de son royaume et de tâcher, par ses agens à l'étranger, de pénétrer autant qu'il serait possible le véritable but des armemens de la Hollande. Il avait donc ordonné à son ambassadeur à La Haye de remettre aux États une note portant que les grands et surprenans préparatifs de guerre que faisaient leurs Seigneuries par terre et par mer, dans une saison où toute entreprise militaire, particulièrement sur mer, était d'ordinaire suspendue, donnaient à l'Europe de justes sujets d'alarme, et obligeaient le Roi son maître qui, depuis son avénement au trône, n'avait eu rien tant à cœur que de continuer à vivre en paix et en bonne intelligence avec les États, à donner ordre au soussigné, son ambassadeur extraordinaire, de s'informer des intentions qu'avaient en ceci leurs Seigneuries : Sa Majesté, comme leur ancien allié et confédéré, croyait juste de leur demander communication de leurs projets dont elle avait tout lieu d'espérer que leur ambassadeur à Londres lui aurait donné connaissance; mais que, voyant qu'ils négligeaient envers elle les devoirs d'alliés et de confédérés et levaient des forces si considérables sans l'avertir de leur objet, elle se voyait dans la nécessité d'augmenter sa flotte et de se mettre en état de maintenir la paix

dans la chrétienté. Les Hollandais ne furent point effrayés de cette note, et elle ne changea rien à leurs projets. Ils savaient bien que leurs amis à la cour d'Angleterre préviendraient les suites de leur négligence, et étaient d'ailleurs tellement inquiets de l'ardeur et de l'activité du Roi à encourager le commerce, qu'ils étaient résolus à seconder l'ambition du prince d'Orange et à profiter de l'occasion favorable qu'elle leur offrait d'appauvrir et de subjuguer la nation Anglaise, de manière à ce qu'elle ne leur pût être plus long-temps un objet de crainte et d'envie. Ils n'hésitèrent donc point à commencer la guerre au mépris de tous les traités actuellement existans.

Ils répondirent qu'ils armaient à l'imitation de Sa Majesté Britannique et des autres princes qu'ils voyaient tous se mettre en mouvement, et parce qu'ils étaient convaincus depuis long-temps qu'il se ferait une alliance entre le roi d'Angleterre et le roi de France. Le Roi regarda cette réponse comme une dérision : car tout le monde savait qui avait donné la première alarme. A la vérité, une note du comte d'Avaux avait imprudemment donné prétexte à la dernière partie de la note hollandaise : car Sa Majesté Très-Chrétienne était trop bien instruite de l'alliance qui se formait contre elle, et des efforts qu'on faisait pour y attirer l'Angleterre, pour négliger une chose qui l'intéressait de si près ; elle ordonna donc à son

ambassadeur à La Haye de remettre aux États une note assez menaçante, où on leur disait que cet armement, dans un temps de paix et de tranquillité générale, ne pouvait avoir d'autre objet qu'une descente en Angleterre; que plusieurs circonstances venues à la connaissance de Sa Majesté Très-Chrétienne ne lui permettaient pas d'en douter; qu'elle jugeait donc à propos de leur déclarer qu'il existait entre Sa Majesté et le roi d'Angleterre des liens si étroits d'amitié et d'alliance, que non-seulement elle se croyait obligée de le secourir, mais qu'elle regarderait tout acte d'hostilité par terre ou par mer contre le roi de la Grande Bretagne comme une rupture manifeste de la paix avec la France. Cette note avait été remise à l'occasion d'une conférence entre M. Skelton et M. de Croissy, alors ministre des affaires étrangères à la cour de France. M. Skelton avait dit à M. de Croissy que, malgré les avis répétés qu'on avait fait passer en Angleterre sur les projets de la Hollande, le Roi refusait toujours d'y croire; mais que de plus le prince d'Orange avait été très-promptement informé de ces avis, ce qui conduisait naturellement à soupçonner lord Sunderland à qui les lettres avaient été adressées, et dont la conduite d'ailleurs n'était pas très-propre à inspirer la confiance. Ils en conclurent qu'il était impossible de servir le Roi par les voies ordinaires. M. Skelton se hasarda donc à proposer,

sans en instruire Sa Majesté, que le roi de France voulût bien faire connaître aux États-Généraux, s'ils ne cessaient pas sur-le-champ leurs préparatifs de guerre par terre et par mer, qu'il les regarderait comme destinés contre lui ou contre le roi d'Angleterre, et en conséquence leur déclarerait la guerre et entrerait dans leur pays avec une armée de quarante mille hommes. Si on eût suivi cette marche, elle rompait non-seulement tous les projets des Hollandais, mais l'alliance elle-même; mais aussitôt que lord Sunderland eut vent de cette démarche, de même qu'il avait obtenu du Roi de rejeter les avis et les offres de la France, soutenant que cette puissance, jalouse du pouvoir et des richesses de Sa Majesté, avait imaginé cette ruse pour l'obliger à s'épuiser en préparatifs inutiles, de même il eut le crédit de représenter la démarche de M. Skelton comme une audace criminelle, disant que les Hollandais s'en faisaient un prétexte pour armer, et que cela inquiétait les sujets de Sa Majesté au point qu'on avait fait déjà courir le bruit qu'il y avait une alliance entre l'Angleterre et la France, et que l'objet de cette alliance était de détruire la religion et d'égorger tous les protestans : en sorte que Sa Majesté jugea à propos de désavouer la note de M. d'Avaux auprès de l'ambassadeur de Hollande et de toutes les puissances étrangères, et de rappeler M. Skelton qui, à son arrivée à

Londres, fut mis à la Tour. Mais Sa Majesté ne fut pas long-temps sans reconnaître où était la trahison, et, comme on l'observa plaisamment, après avoir puni l'imprudence de M. Skelton en le mettant à la Tour, elle jugea à propos de récompenser sa fidélité en lui remettant la Tour dont elle le fit en effet gouverneur à la place de sir Edouard Hales, lorsqu'elle crut devoir écarter les catholiques de tous les emplois, excepté de ceux de l'armée.

Cependant rien ne souleva au Roi tant d'ennemis que le bruit méchamment répandu d'une ligue avec la France. Il n'eut pas d'autre fondement que ce qu'on vient de rapporter; et il n'y a pas lieu de s'étonner que le roi de France voyant le projet que l'on avait d'attirer Sa Majesté dans une alliance contre lui, qu'il avait d'autant plus de raison d'appréhender que, comme l'alliance supposée n'existait pas, le roi d'Angleterre n'était nullement lié à ses intérêts, il cherchât par cet élan de générosité à le déterminer en sa faveur. Il n'est pas surprenant que les deux partis travaillassent à tourner l'Angleterre de leur côté: elle était sûre de faire pencher la balance pour le parti auquel elle s'attacherait; mais le roi d'Angleterre était trop bon chrétien pour attaquer un prince dont il n'avait pas à se plaindre, et trop bon anglais pour s'allier avec le roi de France contre le gré de ses sujets. Son intention était de

tâcher d'attirer à l'Angleterre le commerce du monde entier, tandis que les Etats étrangers se détruiraient les uns les autres; mais ses sujets, par défaut de jugement et de loyauté, se privèrent d'un tel bonheur. On répandit si artificieusement parmi les gentilshommes la crainte de la servitude, parmi le clergé celle du papisme, que la nation ensorcelée non-seulement se laissa entraîner à sa perte, mais en fut elle-même l'instrument. Ainsi le Roi souffrit des suites de sa bonne volonté pour son peuple, et le peuple fut suffisamment puni de sa folie et de sa rébellion. Les Hollandais parvinrent donc à leur but et déterminèrent les Anglais à détrôner leur roi plutôt que de ne pas entrer dans une guerre coûteuse et sanglante où ils n'avaient rien à gagner, tandis qu'ils auraient pu jouir de la paix et du commerce florissant que leur destinait un roi qu'ils récompensèrent ainsi de ses bonnes intentions.

On espérait qu'en repoussant ainsi généreusement toute assistance étrangère au moment d'un danger si menaçant, soit au dedans, soit au dehors, et en se jetant entièrement dans les bras de ses sujets, Sa Majesté les piquerait à leur tour de générosité et réconcilierait le peuple, non-seulement avec ce gouvernement plein de douceur, mais avec ce charitable projet d'établir la liberté de conscience, surtout après toutes les bonnes raisons qu'on avait eu soin de faire publier en faveur de

ce projet, le Roi déclarant qu'il ne voulait rien de plus et s'en rapportant au parlement pour la manière de l'exécuter; mais il paraît que les moyens qu'avait pris Sa Majesté pour sonder d'avance les dispositions du public avaient donné une telle humeur, qu'aucune des marques de confiance ou de bonté, ni aucune des assurances que put donner le Roi ne furent capables d'adoucir cette aigreur. Il n'est pas hors de probabilité qu'à l'instigation du prince d'Orange, qui craignait que le Roi et le parlement ne s'accommodassent à des conditions raisonnables, lord Sunderland se soit efforcé de gâter au moins ce qu'il ne pouvait empêcher en engageant le Roi à tenter, par des moyens désagréables au public, ce qui probablement aurait réussi par la méthode ordinaire; mais soit que cette marche impolitique ait été ou non le fruit d'une machination perfide, ce qu'il est impossible de savoir, ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut une grande imprudence au Roi d'interroger ainsi d'avance sur leur opinion tous les hommes de distinction, pairs et membres des communes, et de les *chambrer* comme il le fit, selon l'expression du temps, donnant ordre à tous les lords lieutenans des comtés d'en faire autant sur tout le royaume et de questionner les membres des corporations et tous ceux qui pouvaient avoir quelque influence, pour savoir s'ils éliraient des hommes disposés à ré-

voquer les lois pénales et le test et à voter pour la liberté de conscience. Le Roi crut probablement ou se laissa persuader que cette conduite franche et ouverte disposerait le peuple à faire ce qu'on lui demanderait, en lui montrant clairement ce qu'on voulait et en lui faisant comprendre qu'il n'en avait rien à craindre pour sa religion ou ses propriétés. Ce n'était qu'une manière de connaître l'opinion des électeurs ou de consulter leur raison, afin de remettre la couronne en possession d'un privilége dont elle avait joui jusques dans des temps assez rapprochés; mais il était certain qu'on ne pouvait rien faire de plus désagréable à la nation que de chercher à prévenir la liberté des débats, regardée comme une partie si essentielle des procédés parlementaires, que cette imprudence donna au parti mécontent un nouveau prétexte pour décrier la conduite du Roi. On prétendait que l'acte d'uniformité était au nombre des lois pénales, et que si le peuple s'engageait à les révoquer généralement, cela équivaudrait à l'abolition de la religion établie: ainsi par ses insinuations et d'autres semblables, malgré les assurances répétées que donnait le Roi qu'il n'avait aucun projet de cette sorte, beaucoup de gens effrayés des conséquences refusèrent sans détour. Il est probable que plusieurs d'entre eux en auraient jugé autrement, si la chose avait été proposée d'une manière

parlementaire et comme le Roi l'entendait. Cependant, pour obvier aux inconvéniens de cette fausse démarche, Sa Majesté fit publier une proclamation (1) dans laquelle elle déclarait que, dans la crainte que ceux de ses sujets ayant droit d'élire les membres du parlement ne se laissassent entraîner ou prévenir par les artifices des malintentionnés, elle les assurait que son projet était d'établir légalement la liberté de conscience pour tous ses sujets, mais de manière à maintenir inviolablement l'Eglise d'Angleterre par la confirmation des divers actes d'uniformité, et que pour garantir plus sûrement l'Eglise d'Angleterre et la religion protestante en général, elle consentait à ce que les catholiques romains demeurassent incapables d'être élus membres de la chambre des communes, ce qui devait écarter les craintes qu'on avait que les catholiques ne s'emparassent du pouvoir législatif et ne le tournassent contre les protestans. Le Roi les assurait de plus qu'il ferait d'ailleurs pour leur sûreté tout ce qu'on pouvait attendre du prince le plus indulgent et le plus occupé du bien de son peuple; mais bientôt après les bruits de Hollande devenant plus alarmans, Sa Majesté publia une proclamation d'un autre genre pour notifier au royaume les avis certains qu'elle avait reçus d'une grande et soudaine

(1) Le 21 septembre.

invasion que devait bientôt tenter la Hollande en Angleterre; que les intérêts de la liberté, de la propriété, de la religion servaient de prétexte à cette entreprise; mais que le véritable projet était de conquérir l'Angleterre et de soumettre le Roi et ses Etats à un pouvoir étranger; que quelques esprits inquiets et pervers, dans leur implacable méchanceté et leurs desseins désespérés, oubliant les divisions intestines qui avaient déchiré le pays ainsi que les misères qu'elles avaient causées, et demeurant insensibles aux actes répétés de bonté et de clémence dont ils avaient été l'objet, s'efforçaient de plonger de nouveau le royaume dans le sang et le pillage; que cependant elle comptait sur le courage et la fidélité de son peuple, et qu'après avoir risqué sa vie pour l'honneur et la sûreté de la nation, elle était résolue de vivre et de mourir pour sa défense. Cela l'obligeait, contre son intention et son désir, à révoquer les writs pour la convocation du parlement, parce qu'elle ne pouvait à la fois y assister et être à la tête d'une armée où sa présence ne serait pas moins nécessaire qu'aux chambres, et elle ne négligerait pas pour sa part les préparatifs convenables au moyen desquels elle espérait faire repentir ses ennemis de leur tentative imprudente autant qu'injuste.

Le Roi, d'après les réponses qu'il avait reçues de différentes parties du royaume, n'avait pas

d'autres, avaient déjà pris leurs mesures avec le prince d'Orange, et ils craignaient tellement la jonction avec l'escadre française, que pour la prévenir ils fomentaient avec soin l'aversion naturelle des Anglais pour les Français. Ils trouvèrent même mauvais que le Roi eût envoyé chercher le petit nombre d'Irlandais qu'il avait à son service; ils répandirent avec tant d'art leurs prétendues méfiances, que le conseil donna dans leur sens, quelques uns avec le projet de trahir le Roi, d'autres parce que la tête leur tourna. Ainsi les hommes mêmes par le conseil desquels avaient été entreprises les choses qui avaient offensé l'Eglise d'Angleterre, tournèrent tout-à-coup et opinèrent pour qu'on revînt sur tout ce qu'on avait fait, même sur la liberté de conscience.

Lord Sunderland qui s'était prétendu longtemps catholique secret et s'était alors déclaré publiquement pour l'être, fut aussi ardent que personne à insister pour que le Roi rétractât ce qu'il avait fait à cet égard. Beaucoup de gens ont cru qu'après avoir trouvé le moyen d'aliéner du Roi le parti de l'Eglise, il avait eu l'intention de révolter contre lui par cette dernière mesure tous les non-conformistes, et de le laisser entièrement dépourvu d'amis. Le Roi commença dès ces momens à se méfier de ses conseils, et à prêter l'oreille aux hommes qui l'assuraient que les intentions de ce lord avaient toujours été les mêmes,

et qu'en le poussant aux mesures les plus propres à déplaire, il avait toujours compté le précipiter sur l'écueil où il venait enfin échouer; qu'il avait été déterminé à cette conduite par sa femme et par son oncle, le colonel Henri Sidney; mais le scrupule que mettait le Roi à condamner un homme sans preuves manifestes l'empêcha de partager cette opinion, d'autant plus qu'il pensait que toutes ces manœuvres ne signifiaient rien si l'armée faisait son devoir.

« Cependant il ne négligea rien de ce qu'il jugea propre à rectifier les idées du peuple et à remédier aux craintes chimériques dont il s'était laissé envahir. Le 20 octobre, il manda le maire et les aldermen de Londres, et leur dit que par attachement pour la cité, et pour la mettre en état de le servir dans la conjoncture, ainsi que le demandaient le devoir et la loyauté de sujets affectionnés, il était résolu de lui rendre son ancienne charte. Le lord chancelier la rapporta en effet quelques jours après, à l'inexprimable joie de tous les citoyens. Le Roi publia aussi une amnistie générale, dont il n'excepta qu'un petit nombre de gens, et le lendemain, quand l'archevêque et plusieurs autres évêques vinrent lui présenter quelques articles rédigés en forme d'avis, il les reçut favorablement, et leur donna satisfaction sur les points les plus essentiels. »

C'étaient les sept évêques récemment acquittés,

qui, réunis aux évêques de Londres et de Winchester, étaient venus lui apporter ces avis, ce qui prouve assez qu'il ne conservait point contre eux de mauvaise volonté. Ce n'était même pas la première fois qu'il les voyait depuis leur jugement, mais l'archevêque lui avait dit que ce qui s'était passé dans les précédentes entrevues entre Sa Majesté et plusieurs de ses confrères, s'étant borné de sa part à quelques expressions générales de ses dispositions favorables pour l'Eglise d'Angleterre et de la leur, à des expressions de respect et de loyauté, ils désiraient impatiemment de lui présenter quelques idées qu'ils regardaient comme utiles dans la circonstance présente. Le Roi consentit à les entendre, et l'archevêque lui apporta l'avis des évêques par lequel ils lui demandaient : 1°. de vouloir mettre le gouvernement dans les mains des hommes autorisés par la loi à y prendre part ; 2°. d'annuler la commission des affaires ecclésiastiques ; 3°. de vouloir bien n'accorder aucune dispense à des hommes déclarés inhabiles par la loi à posséder des emplois dans l'Eglise ou dans l'Etat ; et qu'il lui plût rendre le collége de la Magdeleine à son président et à ses anciens associés ; 4°. de révoquer toutes les permissions accordées à des catholiques romains pour tenir des écoles ; 5°. de vouloir bien renoncer au pouvoir d'accorder des dispenses jusqu'à ce qu'il eût été tranquillement discuté et définitive-

ment établi par un parlement; 6°. qu'il voulût bien renvoyer les quatre vicaires-généraux catholiques; 7°. qu'il voulût bien remplir les siéges vacans en Angleterre et en Irlande, et en particulier celui d'York; 8°. de rétablir les chartes des autres corporations, comme il avait bien voulu rendre à la cité de Londres les siennes; 9°. de vouloir bien convoquer un parlement où seraient établis l'acte d'uniformité et une liberté de conscience raisonnable. Enfin, ils lui demandèrent la permission de lui exposer les raisons qui devaient l'engager à revenir à la communion protestante : toutes choses qu'ils laissèrent à sa royale considération, priant celui qui gouverne le cœur des rois de le diriger, etc.

Ils ne voulurent pas, à ce qu'il paraît, attendre que l'ordre fût rétabli, ainsi que le leur proposait le Roi, afin de pouvoir alors leur donner, en accomplissant toutes ses promesses, un témoignage plus désintéressé de sa sincérité. Il savait très-bien que les concessions et les faveurs accordées hors de saison et extorquées au prince prouvent plutôt la faiblesse de son pouvoir que la générosité de son caractère; mais comme ils étaient déterminés à obtenir sur-le-champ ce qu'ils demandaient, il ne voulut point les mécontenter. La commission ecclésiastique fut donc dissoute deux jours après, et, bien qu'il eût été en droit de conserver sous sa direction un des

colléges pour punir sa désobéissance, cependant, voulant prouver qu'il n'avait pas l'intention de dépouiller les protestans d'aucune de leurs propriétés, il ordonna que les colléges de la Magdeleine et de Sidney fussent rétablis sur l'ancien pied, et que tous les catholiques romains fussent renvoyés de leurs emplois, excepté de ceux qu'ils occupaient dans l'armée, dont il n'eût pas été raisonnable de les déposséder dans l'état où se trouvaient les choses. Les évêques n'insistèrent pas principalement sur ce point, et ne se déclarèrent pas positivement contre le pouvoir d'accorder des dispenses ou contre la liberté de conscience. Ils désirèrent seulement que ces deux objets pussent être réglés en parlement, et, comme c'était tout ce que voulait le Roi, il ne resta entre eux aucun motif essentiel de division. Après avoir tant fait pour les satisfaire, le Roi espérait en recevoir des marques de reconnaissance conformes à leur devoir, et aux assurances répétées qu'ils lui avaient données de leurs bonnes intentions à son égard; mais il reconnut bientôt qu'ayant une fois manqué à leur allégeance en appelant un prince étranger, ils ne se faisaient plus aucune difficulté de manquer à leur parole et à leurs engagemens envers leur prince légitime; car, après avoir fait en quelque sorte tout ce qu'ils pouvaient désirer, le Roi ne put obtenir d'eux de déclarer qu'ils détestaient l'in-

vasion, bien qu'il les en pressât avec instance.

Le clergé n'était pas le seul à user d'artifice. La plupart de ceux qui avaient pris des engagemens avec le prince d'Orange joignaient à leur trahison toutes les bassesses de la dissimulation et de la perfidie. Jamais on n'avait vu à Whitehall une foule plus nombreuse de gens de qualité, tous venant apporter les assurances de leur fidélité, et nuls ne se répandaient en expressions plus abondantes d'affection et de loyauté que ceux qui entraient le plus profondément dans les projets de trahison. Ceux qui n'osaient pas hasarder leurs personnes à la cour avaient l'impudence de faire assurer le Roi de leurs services, dans le temps où ils étaient occupés à se former dans leurs comtés respectifs des partis puissans, à la tête desquels ils devaient joindre le prince d'Orange, lors de son débarquement. Les officiers de l'armée suivaient eux-mêmes cet exemple, et lorsqu'ils vinrent baiser la main de Sa Majesté avant de se rendre à leur poste, ceux qu'on vit prodiguer le plus hautement les promesses de répandre leur sang au service du Roi étaient les mêmes qui devaient donner les premiers l'exemple de la désertion à l'ennemi. Chacun contribuait ainsi à endormir le Roi dans une trompeuse sécurité, afin qu'au moment où la scène s'ouvrirait il se trouvât plus surpris et moins préparé. L'effet fut d'abord tel qu'on l'avait attendu; mais cela

n'empêcha pas le Roi de s'appliquer à prendre les mesures les plus propres à la défense, et à disposer de ses troupes selon qu'il le jugeait nécessaire pour sa sûreté.

« Le premier mouvement que le Roi fit faire à son armée fut de la rapprocher de Londres, afin de s'assurer de cette importante cité. Il ne savait pas quelles intelligences le prince d'Orange pouvait y avoir, et il était possible qu'il tentât d'entrer d'abord dans la rivière, ou au moins de se rendre maître de Rochester et de Chatam, qui ne pouvaient être défendus que par un nombre de troupes considérables : si au lieu de cela le prince débarquait dans le nord ou dans l'ouest, les troupes se trouveraient ainsi à égale distance de celui des deux points sur lesquels il faudrait marcher. On fit toute la diligence imaginable pour mettre la flotte en état. Lord Yarmouth, sir Roger-Strickland et sir John Bury, étaient les trois officiers généraux. Les matelots se rendirent si promptement sur la flotte, que tout fut prêt plus promptement qu'on n'aurait pu s'y attendre. Sa Majesté ne négligea pas les villes de garnison plus éloignées. Elle laissa trois bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie à Portsmouth, un bataillon à Plymouth, deux à Hull, un à Chester et un à Carlisle, et quand l'armée fut plus concentrée, on envoya deux bataillons à Rochester, deux de plus à Gravesend, un à Dartmouth,

et deux escadrons de cavalerie à Maidstone.

Au milieu de tous ces embarras et de ces préparatifs de guerre, le Roi n'oublia pas la cérémonie de faire nommer le prince de Galles, qui n'avait pas eu lieu lors de son baptême. Elle fut accomplie le 16 octobre, dans la chapelle du Roi, à Saint-James, avec beaucoup de solennité. Il eut pour parrain le Pape, représenté par le nonce, et pour marraine la Reine douairière qui lui donna le nom de Jacques-François-Edouard. Dans la situation dangereuse où se trouvaient les affaires de Sa Majesté, plusieurs de ceux qui l'entouraient jugèrent nécessaire qu'il fît quelque chose pour se laver, lui et la Reine, de la plus noire des calomnies et pour écarter de dessus le prince l'horrible soupçon qui le présentait comme un héritier supposé; car il paraît qu'aussitôt que la Reine avait été grosse on avait répandu le bruit qu'elle portait un faux ventre. Le prince d'Orange, qui redoutait les conséquences de cette grossesse, avait pris soin par ses émissaires d'infecter le peuple de cette opinion. On avait employé tous les artifices possibles pour tromper le royaume par des chansons infâmes et des insinuations secrètes. L'invention n'était pas nouvelle, la même chose avait eu lieu quatre ans auparavant, lorsque la Reine, alors duchesse d'York, s'était trouvée grosse. Aussitôt après la naissance du prince on répandit des pamphlets remplis de toutes les grossièretés et de toutes les

calomnies que purent inventer l'esprit et la haine, et, sous la forme de nouvelles et de relations particulières de ce qui se passait à la tour, on eut soin, comme pour servir de préambule à la grande imposture, de charger la reine des plus horribles crimes, et la plus chaste des princesses eut ce surcroît de chagrin, de se voir exposée aux insultes d'un peuple qu'elle aimait, et noircie, si la chose eût été possible, par les plus exécrables faussetés que l'enfer ait été capable d'imaginer. Elle méritait un beaucoup meilleur traitement d'un pays dont, quoiqu'étrangère, elle avait fait sa patrie à tel point, que toute la rigueur de l'exil, des persécutions et des traverses qu'elle y avait éprouvées ne pouvait l'empêcher de le disputer au Roi lui-même de tendresse pour son peuple. Mais Dieu leur avait destiné une récompense plus haute que la faveur populaire : ils ne trouvèrent donc que bien peu de cœurs reconnaissans des faveurs réelles qu'ils avaient accordées au peuple, et là où ils avaient planté la vigne, ils ne recueillirent que des ronces.

Le peuple donc qui se persuade si facilement que ses maîtres cherchent à lui en imposer, prévenu surtout par la religion de celui-ci, donna si complétement dans le piége qu'on jugea qu'il était absolument nécessaire de prouver la réalité de la naissance du prince par le témoignage de ceux qui s'y trouvaient présens. Le Roi fut d'abord

étonné de la proposition, ne concevant pas qu'une chose de cette nature pût être mise en question. Il sentait combien une telle fraude eût été impossible, lors même qu'on eût été assez pervers pour la tenter, et combien il était peu probable qu'il eût machiné lui-même les moyens de priver de leurs droits ses propres enfans; mais surtout il lui paraissait absurde d'imaginer que lui et la Reine eussent pu s'accorder à risquer par une action si détestable de se perdre eux et tous leurs adhérens. Il leur était évident que rien n'effrayait davantage le peuple que la perspective de voir le trône après le Roi passer à un prince de la même religion; que l'ambition du prince d'Orange supportait impatiemment un pareil obstacle; que la naissance du prince avait été l'origine de tous les dangers auxquels il se voyait exposé et avait non-seulement occasioné une grande défection dans le peuple, mais avait élevé contre lui ses propres enfans; et quant à la calomnie banale, que les papistes se croient tout permis pour l'avantage de leur religion, et que leur zèle ne redoute aucun danger quand il s'agit de la propager, cela lui paraissait, en ce cas, aussi contradictoire que le reste. Car, si l'on supposait que leur religion leur fût si chère, comment pouvait-on imaginer qu'ils se dispensassent d'observer les préceptes de sa morale, préceptes de commandement divin aussi bien que la foi? Mais, ce qui lui paraissait encore

plus absurde, c'était de supposer que le Roi et la Reine contribuassent ainsi évidemment à leur propre perte pour l'amour d'un peuple qui se soulevait alors contre eux à main armée, tandis que d'autres fois on prétendait que le Roi avait fait alliance avec la France pour égorger tous les protestans; car ce prétendu intérêt de la religion n'était point relatif au Roi ni à la Reine, non plus qu'aux autres catholiques de l'Angleterre, puisque déjà attachés à l'Eglise romaine ils n'avaient point besoin pour cela d'un prince de Galles. C'était donc pour le salut de ceux qui se déclaraient protestans, et en ce moment leurs ennemis, que le Roi et la Reine eussent commis cette action criminelle. Le Roi demeurait confondu de tant de paradoxes; et, en vérité, il fallait pour concilier de telles incohérences un peuple accoutumé à croire aux fables débitées en 1641 et à toutes les contradictions du complot d'Oates.

Telles furent à cette époque les réflexions du Roi; mais, lorsque ces chimères acquirent plus de consistance par les soins des hommes pervers qui s'efforçaient d'en faire un obstacle à la succession du fils comme ils en avaient fait un moyen pour détrôner le père, il parut encore plus absurde d'imaginer que, pour l'amour d'un fils qu'on supposait ne leur point appartenir, le Roi et la Reine consentissent à être rejetés du sein de la nation et à vivre dans l'exil, sans moyen de

subsistance assurée, et à voir les catholiques des trois nations cruellement opprimés et leur destruction hâtée par de nouvelles lois, telles que, si on ne les révoque point, ils seront probablement extirpés dans peu d'années; et tout cela sans cesser de croire qu'ils avaient agi pour le plus grand bien de la religion. Ainsi, dans l'idée du peuple, le Roi et la Reine se réduisaient eux-mêmes en ce monde à la situation la plus misérable, s'exposaient à souffrir également dans l'autre, et contribuaient, autant qu'il était en eux, à la complète extirpation de la religion catholique dans leurs Etats, et tout cela, disait-on, pour le bien de l'Eglise. Il était beaucoup plus raisonnable d'imaginer que le Roi, se voyant sur le déclin de l'âge et sans aucune espérance de recouvrer son royaume, aurait accepté de son peuple une pension qu'on lui aurait volontiers donnée, et aurait à ce prix rendu la paix au pays en accordant à ses sujets catholiques la liberté de se soumettre au gouvernement, ce qui les aurait pour le présent soulagés de l'oppression et garantis pour l'avenir de la destruction. Il n'en pouvait être empêché que par les devoirs de conscience qui lui défendaient d'abandonner les droits d'un fils. Et si l'on suppose le Roi trop généreux et trop magnanime pour vouloir entrer en composition avec son peuple durant sa vie, du moins, après sa mort, la Reine, qui n'avait à réclamer que son douaire, ne l'aurait pas refusé

et ne se serait pas résignée à vivre des secours incertains d'une cour étrangère pour l'amour d'un fils qui n'aurait pas été le sien. Mais le temps qui révèle toutes les iniquités cachées a tellement mis au jour la fausseté de cette horrible calomnie que les plus impudens à la soutenir ne pourront s'empêcher de rougir au souvenir de leur méchanceté. Jamais enfant n'a plus ressemblé de corps et d'esprit à ses parens, que le Roi actuel au feu Roi son père et à la Reine sa mère. Il suffit de la vue de sa royale personne pour remplir de confusion les infâmes machinateurs de cette infernale calomnie, qui en accusant ainsi leur prince, se sont efforcés d'ajouter à leurs autres crimes celui de dépouiller le Roi actuel de ses droits à la succession des trois royaumes, et cela sur une absurde supposition qui ne suffirait pas pour empêcher un homme d'hériter d'un acre de terre. Quelle serait la condition de la société si tout héritier subséquent d'un bien pouvait toujours en déposséder le possesseur actuel ou l'héritier direct, dans le cas où celui-ci ne serait pas en état de prouver sa légitimité par plus de témoins qu'il n'y en eut de présens à la naissance du prince de Galles? Quelque ridicule que pût paraître un tel argument dans une cour de justice, c'est cependant sur cette fable dénuée de fondement, indigne, absurde et même impossible, qu'on a, sans scrupule, dépossédé un des plus grands princes du monde.

Mais, malgré tous les raisonnemens que la raison et la prudence pouvaient suggérer contre la nécessité d'une telle preuve, la malveillance et la crédulité du peuple étaient parvenues à tel point qu'il devenait nécessaire de les poursuivre dans le labyrinthe de crainte et de méfiance qu'il s'était forgé. Le Roi considéra que pendant la grossesse de la Reine on avait universellement répandu le bruit qu'elle portait un faux ventre; et quoiqu'on en eût fait à la cour un sujet de divertissement, et que la supposition du coussin eût été la plaisanterie ordinaire de ceux qui entouraient la Reine et voyaient parfaitement que sa grossesse était réelle, cependant Sa Majesté commençait à se convaincre que les conjectures populaires, quelque peu fondées qu'elles puissent être, ne se guérissent pas toujours par des railleries et des mépris, et que bien peu de gens étaient entrés dans la chambre de la Reine, tandis qu'aucun coin du royaume n'était inaccessible aux perfides suggestions des émissaires du prince d'Orange. Il s'était fait présenter à cette époque un certain mémoire au nom des Anglais protestans, que l'on disait écrit par le docteur Burnet, et où, entre autres griefs, on se plaignait surtout de ce qu'il en avait imposé au peuple en supposant la naissance d'un prince. La Reine avait plus de peine que le Roi à croire à la nécessité d'une telle preuve; mais un jour enfin, dans une visite qu'elle fit à

la princesse Anne, elle dit, en parlant de ces bruits, qu'elle ne concevait pas comment une si ridicule fausseté pouvait obtenir la moindre créance. La princesse répondit froidement que cela n'était pas fort étonnant, puisque les personnes qui auraient dû être présentes aux couches ne s'y trouvaient pas. La Reine fut singulièrement surprise et commença aussi bien que le Roi à soupçonner tout ce qu'il y avait de pis, lorsqu'elle vit sa propre fille, qui savait si bien qu'elle avait été réellement grosse, fomenter des bruits contre elle. La Reine se rappela alors combien elle s'était conduite différemment au commencement de sa grossesse, et ensuite tant qu'elle avait cru que la Reine pourrait faire une fausse couche, ainsi que cela lui était déjà arrivé; elle était fréquemment à sa toilette et lui donnait sa chemise comme à l'ordinaire; ses discours et sa conduite étaient tels que le demandait la circonstance, particulièrement à la fin du septième mois. Il arriva alors que la Reine fut excessivement mal, et le Roi se trouvant à Chatam, elle craignait si fort de faire une fausse couche qu'elle lui écrivit de revenir sur-le-champ, et, n'étant même pas sans crainte pour sa vie, fit venir son confesseur. Tout le monde étant accouru autour d'elle, la princesse ne manqua pas de s'y trouver comme les autres. Sa conduite parut alors si aisée et si tendre, que rien ne saurait l'égaler; elle parla

avec beaucoup d'intérêt de l'état de la Reine et ne manqua à aucun témoignage d'égards et d'affection ; mais, lorsque la Reine eut échappé à ce danger et approcha de son terme, la princesse se prétendit malade, parut très-rarement dans la chambre à coucher de la Reine, et le tout se termina par une prétendue nécessité d'aller à Bath, afin de se trouver absente lors des couches de la Reine, et de ne pas être témoin de la chose qu'elle était résolue de mettre en question.

Toutes ces considérations convainquirent le Roi et la Reine de la nécessité de répondre à cette calomnie de la malveillance. Le Roi convoqua donc le 22 octobre un conseil extraordinaire, où furent présens la Reine douairière, tous les lords spirituels et temporels alors à la ville, le lord maire et les aldermen, les juges et les conseils du Roi. Sa Majesté leur parla en ces termes : . . . . . .

« Je vous ai rassemblés ici pour un étrange « motif; mais les maladies extraordinaires de- « mandent des remèdes extraordinaires. Les « malveillans efforts de mes ennemis ont telle- « ment infecté les esprits de quelques uns de mes « sujets, que, d'après ce qui me revient de tous « côtés, j'ai lieu de croire qu'un grand nombre « d'entre eux regardent le fils que Dieu m'a ac- « cordé non comme mon fils, mais comme un en- « fant supposé; mais je puis dire que par une pro-

« vidence spéciale, peu de naissances de princes « ont eu autant de témoins que la sienne.

« J'ai pris ce moment pour faire discuter et « examiner la chose, parce que je n'attends que « le prince d'Orange va venir au premier vent « d'est favorable faire une descente dans ce « royaume, et comme j'ai souvent risqué ma vie « pour la nation avant de parvenir à la cou- « ronne, je m'y crois encore plus obligé mainte- « nant que je suis roi et je marcherai en personne « contre lui. Mettant donc ainsi ma vie à la merci « des événemens, j'ai cru nécessaire de faire ce « que je fais pour convaincre mes sujets de la vé- « rité et empêcher que le royaume ne se trouve « après ma mort plongé dans le sang et le dés- « ordre. Je désire faire toujours ce qui contri- « buera le plus au bien-être et au repos de mes « sujets, ce que j'ai montré en leur assurant la « liberté de conscience et la jouissance de leurs « propriétés, que je défendrai toujours. J'ai prié « la Reine douairière de vouloir bien prendre la « peine de venir ici et de déclarer ce qu'elle sait « sur la naissance de mon fils, et la plupart « des ladys et des lords, et des autres personnes « qui s'y sont trouvées présentes, vous égale- « ment déposer sous serment ce qui est à leur « connaissance sur cette affaire. » Sur quoi la Reine douairière dit que, lorsque le Roi l'avait envoyée chercher pour assister aux couches de

la Reine alors en travail, elle était venue aussitôt qu'elle avait pu, et ne l'avait point quittée jusqu'au moment où elle avait mis au monde un prince de Galles; qu'il n'y avait pas moins de quarante-deux personnes présentes et qui avaient été témoins de la naissance du prince autant que le permettaient les circonstances et la décence. Les hommes, qui étaient les principaux officiers de la couronne, comme le lord chancelier, le comte de Sunderland, lord président du conseil, le comte de Mulgrave, lord chambellan, le lord Arundel, lord du sceau privé, le comte de Middleton, secrétaire d'Etat, les comtes de Craven, Peterborough, etc., déposèrent tous qu'ils avaient vu l'enfant aussitôt après que la Reine avait été délivrée; qu'ils l'avaient reconnu pour un prince portant tous les caractères d'un enfant qui venait de naître. Les femmes, que l'on pouvait supposer avoir vu la Reine de plus près, soit dans le temps de son travail, soit durant sa grossesse, comme lady Powis, Arran, Peterborough, Sunderland, Roscommon, Bellasis, Sophie Bulkley, etc., et presque toutes les autres dames de la maison de la Reine, déposèrent également, sous serment, qu'elles avaient souvent vu le lait couler des seins de la Reine et qu'elles avaient souvent touché son ventre. Lady Sunderland déposa qu'elle l'avait même touché pendant le travail de la Reine. Sa Majesté souffrant beaucoup,

et la sage-femme l'assurant qu'elle serait bientôt délivrée, elle dit qu'elle craignait le contraire, parce que son enfant était encore bien haut, et lady Sunderland se trouvant près d'elle, elle lui fit toucher l'endroit où elle le sentait : ce que lady Sunderland déposa sous serment, ainsi que toutes les autres dames, autant qu'il en avait pu tenir autour du lit, et qui toutes avaient été témoins de la naissance.

Telle était cependant la sotte crédulité de quelques uns, et la malveillance des autres, que cela ne suffit pas pour faire tomber les bruits. On fit même après la révolution une sorte de réponse à ces dépositions, fondée sur cette supposition ridicule et manifestement fausse, que les papistes ne se font pas scrupule des actions les plus criminelles, lorsqu'ils y croient voir leur avantage; qu'il était impossible que la Reine eût un enfant, bien qu'elle en eût déjà eu beaucoup, qu'elle n'eût pas plus de trente ans, et qu'elle en ait eu un autre quatre ans après. On y disait encore que la princesse Anne n'avait jamais eu la permission de toucher le ventre de la Reine, ce qu'elle avait fait très-souvent dans le commencement : si elle s'absenta sur la fin, ce fut une chose combinée avec soin ainsi que son voyage à Bath, auquel le Roi n'aurait pas eu le pouvoir de la forcer si elle eût alors soupçonné quelque chose de ce qu'on prétendit ensuite, et qu'elle eût désiré s'é-

claircir de la vérité. L'auteur de l'écrit disait encore qu'il faisait trop chaud alors pour qu'on eût besoin d'une bassinoire, et qu'elle n'avait servi qu'à transporter l'enfant dans le lit, comme si on ne chauffait pas toujours le linge, particulièrement en de telles occasions; d'ailleurs mistriss Dawson, protestante, déposa entre autres choses, qu'elle avait vu du feu dans la bassinoire. L'auteur se plaint ensuite de ce que l'ambassadeur de Hollande n'était pas présent: comme si la Reine, dont le travail était toujours très-court, avait pu retarder la naissance jusqu'à ce qu'on envoyât chercher du monde si loin. Il prétendait que la reine Marie avait projeté le même artifice pour priver la reine Elisabeth de la succession; qu'on avait empêché que la princesse d'Orange ne vînt aux couches, et que c'était pour cette raison que l'archevêque de Cantorbéry avait été mis à la Tour; enfin, le résultat de toutes les manœuvres employées par ceux qui avaient voulu éviter d'être témoins, ou tout ce qui était arrivé par accident fut mis sur le compte du Roi et de la Reine, comme des choses arrangées par eux pour cacher leur fraude. Quant aux témoins, le même écrivain les accuse ou de parjures positifs, ou de paroles à double sens, sans épargner la Reine douairière elle-même; c'est ainsi qu'il se débarrasse de tout, sans considérer que la plupart étaient protestans, et quelques uns assez peu disposés en faveur

du Roi et de la Reine, comme il le parut bientôt après. Ce serait bien mal à propos qu'on ferait mention ici de cet absurde écrivailleur, qui suppose sans fondement, nie sans répondre, et affirme sans preuve, s'il n'était pas nécessaire de montrer quelles sortes de raisonnemens coururent à cette époque, et combien il était facile de tromper la nation au point de lui faire attribuer au meilleur des princes les plus grands crimes, ou même des choses impossibles, et cela uniquement parce qu'il ne pensait pas comme elle en matière de religion; mais le monde aurait été mieux éclairci de la vérité sur ce point si le prince d'Orange avait rempli la promesse solennelle qu'il avait faite dans sa déclaration, d'ordonner une enquête sur la naissance du prince. Il ne négligea pas, à la vérité, de s'en occuper, nomma parmi la noblesse des commissaires chargés de l'enquête, et beaucoup de manœuvres cachées furent tentées pour persuader au monde la vérité de l'accusation; mais enfin ni les artifices, ni la malveillance de ceux qu'on y employa ne parvinrent à créer seulement une probabilité capable de tromper la plus crédule multitude; et comme on demandait à lord Danby, particulièrement chargé de cette affaire, pourquoi il ne s'était rien fait pour établir la conviction sur une chose de cette importance, il répondit que plus on examinait la chose, plus il paraissait prouvé que le prince

était bien le fils de la Reine; mais le prince d'Orange ayant, par ce moyen et par d'autres calomnies, obtenu ce qu'il voulait, laissa tomber la chose lorsqu'il n'en eut plus besoin.

Le Roi avait désiré que la princesse Anne fût présente au conseil pour entendre les attestations des autres, et en même temps déposer de ce qui était à sa connaissance, et qu'elle n'eût osé désavouer en présence de tant de personnes qui savaient qu'elle avait été bien instruite de la grossesse de la Reine; mais elle prétendit qu'il y aurait pour elle du danger à sortir. Le Roi eut la bonté non-seulement d'accepter son excuse, mais encore de dire aux lords qu'elle serait venue sans sa grossesse, mais que n'étant pas encore sortie, elle ne pouvait, sans péril, faire un si long trajet. Il ajouta : « Maintenant, milords, quoique « je ne doute pas que tout ce qui est ici présent « ne fût d'avance convaincu, cependant ce que « vous avez entendu vous mettra mieux en état « de convaincre les autres; de plus, quand on « voudrait nous supposer, la Reine et moi, assez « pervers pour imposer à la nation un faux prince, « vous voyez combien la chose aurait été impos- « sible. On ne peut non plus croire que j'aie été « trompé, puisque je n'ai pas quitté la Reine « durant sa grossesse et durant son travail, et il « n'est certainement aucun de vous qui ne me « croie sans peine, moi qui ai tant souffert pour

« ma conscience, incapable d'une si grande in-
« famie, au préjudice de mes propres enfans.
« Grâce à Dieu, ceux qui me connaissent savent
« très-bien que mon principe est de faire ce
« que je voudrais qu'on me fît, car ceci est la
« loi et les prophètes, et que je mourrais plutôt
« de mille morts que de faire le moindre tort à
« aucun de mes enfans. Si quelqu'un de vous,
« milords, juge nécessaire qu'on fasse venir la
« Reine, elle viendra. » Mais ils ne pensèrent pas convenable de faire subir à la Reine une telle confusion. Le conseil se sépara donc, après avoir député à la princesse Anne quelques lords chargés de lui porter les détails de ce qui s'était passé. Sa réponse était préparée : elle leur dit que la parole du Roi était pour elle plus que tout le reste. Ainsi, d'un côté, par de prétendues indispositions, de l'autre par une réponse équivoque, elle évita de se prononcer sur ce qu'il lui aurait été impossible de ne pas reconnaître si la tendresse du Roi ne l'eût pas disposé à accepter toutes les excuses qu'elle voudrait lui donner. Il ne restait plus, pour terminer la chose, que d'enregistrer à la chancellerie la déclaration du Roi et de la Reine douairière, ainsi que toutes les dépositions. Cela fut fait le lendemain 23 octobre; et comme cette cour ne prend jamais connaissance de ce qui s'est passé hors de son enceinte, chacun des déposans affirma sous serment la vérité de sa dé-

position : à quoi l'on ajouta celle des comtes de Huntingtoh et de Peterborough qui n'avaient pas été présens au conseil. Ainsi on ne négligea aucune des formalités propres à détruire, s'il était possible, cette calomnie injurieuse et sans fondement; et, quoiqu'il y en eût plus qu'il ne fallait pour convaincre toute personne raisonnable et bien intentionnée, cela n'empêcha pas ses criminels auteurs de s'efforcer de la soutenir aussi long-temps qu'ils la jugèrent nécessaire au succès de leurs desseins.

A cette époque, le Roi acquit l'entière conviction que lord Sunderland n'était point ce qu'il avait pensé, et qu'il ne devait pas s'y fier plus long-temps. En conséquence, aussitôt qu'on fut sorti de la chancellerie, il ordonna à lord Middleton d'aller lui reprendre les sceaux. Cet habile fourbe jugea qu'il n'était pas encore temps de jeter le masque et d'avouer sa trahison, dont il se fit un mérite peu de temps après; mais, pour déguiser autant qu'il était en lui le véritable motif de sa disgrâce, il prétendit qu'il n'était pas convenable en ce moment qu'aucun emploi demeurât entre les mains d'un catholique, insinuant que son renvoi n'avait pas d'autre cause; mais si cette ruse servit à cacher dans le moment sa perfidie, elle ne fit que la rendre plus odieuse lorsqu'il se montra sous ses véritables couleurs.

« Au moment où le Roi prit cette mesure, le

prince d'Orange avait déjà embarqué son armée; mais il fut long-temps retenu par les vents; enfin ils lui devinrent favorables. Il mit à la voile, et le 26 octobre partit de la Brille et d'Helvoetsluys avec toute sa flotte, consistant environ en cinquante vaisseaux de guerre, et au moins quatre cents voiles, tant flûtes que flibots et autres vaisseaux de transport pour passer ses troupes, ses chevaux, son artillerie, ainsi que de toutes les sortes de munitions de guerre nécessaires pour une telle entreprise. » Il était accompagné de plusieurs lords et autres Anglais de distinction que les mécontentemens ou la crainte d'être découverts avaient engagés à se retirer depuis quelque temps à sa cour. A leur tête était le comte de Shaftesbury, qui avait quitté l'Angleterre purement par esprit de faction, n'ayant aucun sujet personnel de mécontentement; le comte de Macclesfield, qui se plaignait de la cour, parce que la récompense qu'il avait reçue de ses services dans la dernière rébellion n'avait pas égalé ses vaines prétentions, bien qu'elles surpassassent infiniment son mérite; lord Mordaunt, qui ayant toujours été d'un esprit factieux, turbulent et incapable de rien faire de bien, cherchait où il pourrait faire le plus de mal; le colonel Henri Sidney, agent principal de toute cette intrigue, au moyen de ses constantes correspondances avec lady Sunderland; l'amiral Herbert, dont la loyauté

et la gratitude n'avaient pas survécu à ses dignités et à ses emplois. La faveur particulière de son prince l'avait élevé à une haute fortune : il avait été fait amiral, maître de la garde-robe et colonel d'un régiment d'infanterie; et, lorsque le Roi lui demanda, en retour de tant de faveurs, la faveur unique de consentir à la révocation des lois pénales et du test, il répondit qu'il ne le pouvait, ni en honneur, ni en conscience. Cette réponse excita chez le Roi une vivacité qui ne lui était pas ordinaire, et il répondit que, pour l'honneur, il n'en avait guère que ce qu'il devait à ses bienfaits (1), et que, quant à la conscience, il n'avait pas donné une grande idée de la délicatesse de la sienne en renvoyant sa femme pour vivre plus à son aise avec d'autres; et il jugea en conséquence devoir lui ôter ses emplois. Cela eut au moins ce bon effet d'en faire un ennemi découvert au lieu d'un ennemi caché, et d'avancer la manifestation de cette perfidie, que la plupart des autres créatures du Roi tinrent beaucoup plus longtemps secrète afin de lui faire plus de mal. Outre ceux qu'on vient de nommer, le prince était accompagné du maréchal de Schomberg et de plusieurs autres personnages de distinction de son pays; et, pour faire croire que la religion et la

(1) La réplique du Roi roule ici sur le double sens du mot *honour*, qui signifie en anglais : *honneurs* et *dignités*.

liberté d'Angleterre étaient le seul objet de son expédition, il prit un pavillon aux couleurs anglaises portant pour devise, en anglais : *The protestant religion and liberties of England* (la religion protestante et les libertés d'Angleterre), et au-dessous, en français : *Je maintiendray*.

« Il gouverna d'abord vers le nord ; mais le lendemain le vent, devenant contraire et très-fort, dispersa plusieurs de ses vaisseaux et força le reste de rentrer dans les ports avec une perte de plusieurs chevaux. Les gazettes hollandaises grossirent infiniment le dommage qu'avait souffert la flotte en cette occasion, et cela probablement, à ce qu'on a cru, dans l'intention de ralentir les préparatifs du Roi ; mais la feinte était dangereuse, car, en donnant lieu de douter du succès de l'entreprise, elle pouvait exposer tous ceux qui y avaient trempé en Angleterre à se voir poursuivis pour crime de trahison ; mais, « quel que fût leur but en ceci, le Roi fut fort aise du répit que lui laissait cet accident, et ne perdit point de temps à faire ses préparatifs. Cela donna aux anciens régimens celui de se recruter de dix hommes par compagnie, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre, et comme la levée de quelques uns des nouveaux était déjà assez avancée, le Roi envoya à Ipswich le major général Lannier, avec les régimens de cavalerie d'Arran et d'Hamilton et le régiment d'infanterie de la Reine,

commandé par le colonel Cannon, pour tâcher de défendre le fort de Landgard et d'empêcher, s'il était possible, le prince de débarquer; avec ordre, dans le cas contraire, de retirer du fort la garnison, composée d'une centaine d'hommes, et de résister tant qu'on pourrait, mais de manière pourtant à ne pas trop exposer cette poignée de monde. On ordonna donc à deux autres régimens de cavalerie et à un de dragons de se rendre à Colchester pour soutenir Lannier s'il était nécessaire. Dans le cas où le prince d'Orange se dirigerait vers le nord, tous ces régimens devaient se rendre, le plus promptement qu'ils pourraient, à Newmarket ; s'il se dirigeait vers la Tamise ou vers l'ouest, ils avaient ordre de revenir à Londres. Mais il paraît que Sa Majesté avait fait choix, pour cette mission, d'un homme très-peu propre à la remplir ; car, en cas que le prince d'Orange débarquât sur le point qu'il devait défendre, Lannier était convenu avec la plupart de ses officiers de s'assurer de lord Arran, des colonels Hamilton et Cannon et de se déclarer pour le prince. Le Roi l'a su depuis par le capitaine Powel. Le Roi avait donné au major-général Kerke le commandement des troupes occupant les environs de Chatam et de Sheerness. Lorsqu'il eut ainsi disposé de ses troupes de terre, il fut informé que sa flotte était réunie à la balise de Nore, et lord Dartmouth lui écrivit qu'il était sous voile,

et qu'il avait le projet d'aller mettre l'ancre un peu à l'est du Galoper afin d'être tout-à-fait hors des sables et de pouvoir, lorsque le vent deviendrait favorable à l'ennemi, s'étendre, soit d'un côté, soit de l'autre, comme il lui conviendrait, selon qu'il lui verrait diriger sa course. Cependant il n'alla pas si loin, et il était à l'ancre par le travers de la pointe des Grands-Sables, lorsqu'il y fut pris d'un très-fort vent d'est.

« Le prince d'Orange, parfaitement rassuré par ses intelligences dans l'armée du Roi, et point du tout découragé par le désastre qu'il venait d'éprouver, non plus que par la perte de tant de chevaux et la maladie qui s'était mise parmi ses gens, n'attendait qu'un vent favorable. Il mit à la voile le 3 novembre, sortit du port et se dirigea vers le canal. On a dit qu'il ne s'était décidé qu'en pleine mer sur la direction qu'il voulait prendre, et que, trouvant alors que le vent soufflait trop ouest pour lui permettre de gagner Burlington d'une même bordée, il s'était déterminé à tourner vers l'ouest; mais soit cela ou soit qu'il sût que le Roi n'avait point de troupes dans cette partie de l'Angleterre, le lendemain matin les chaloupes de lord Dartmouth, placées à une lieue et demie en tête de lui du côté de l'est, aperçurent quelques uns des bâtimens ennemis, les signalèrent, leur donnèrent la chasse et prirent un flibot portant quatre compagnies de soldats an-

glais. On est encore à savoir quelle fut la raison de lord Dartmouth pour n'en pas faire autant. Le Roi, qui jusqu'alors avait eu bonne opinion de lui, ne voulut pas le condamner sans avoir entendu ce qu'il pourrait dire pour sa justification; mais, comme il ne l'a pas revu depuis, cette justification n'a pu avoir lieu : seulement on a dit généralement que le vent ne lui avait pas permis de gagner la tête des Grands-Sables; d'un autre côté plusieurs de ses officiers ont affirmé qu'il l'aurait pu, et s'il l'eût fait et que les autres capitaines lui fussent demeurés fidèles, comme on croyait qu'ils l'eussent été dans ce cas, il pouvait détruire cette formidable flotte ou du moins empêcher le débarquement et rompre toute l'entreprise. »

Il n'était personne sur la fidélité de qui le Roi comptât autant que sur celle de lord Dartmouth qui lui avait des obligations infinies, si du moins, à cette époque, on se fût cru obligé à quelque chose; de plus, comme il l'avait toujours averti des desseins du prince d'Orange, c'était un motif de croire qu'il ne voudrait pas y participer. Le Roi avait eu à souffrir de fâcheux inconvéniens pour lui avoir donné le commandement de la flotte préférablement au duc de Grafton qui comptait l'avoir, et qui, « piqué d'avoir été trompé dans ses espérances, s'y était rendu avant que le prince d'Orange mît à la voile, et s'était efforcé,

comme il l'a avoué depuis à lord Dover, de corrompre les officiers; en sorte que les deux tiers lui avaient donné leur parole de joindre le prince d'Orange, et, soit ressentiment contre son rival, ou qu'il pensât que lord Dartmouth était fidèle au Roi, on avait formé le complot de l'attirer à bord du vaisseau du capitaine Hastings ou du capitaine Elmore, et là de s'emparer de lui. Le capitaine George Churchill confirma ce fait à lord Bulkley et lui dit que lord Berkley et sir George Berry étaient de l'affaire; » mais comme ils n'exécutèrent ce projet qu'au moment où le prince d'Orange fut prêt à débarquer, il est probable qu'ils eurent des raisons de ne pas se trouver si mécontens de la conduite de lord Dartmouth, d'autant plus que, sans compter ce qu'a avoué lady Dartmouth des combats qui se passaient dans le cœur de son mari entre sa religion et sa loyauté, l'opposition qu'il mit ensuite à ce que le prince de Galles passât de Portsmouth en France, « la lettre qu'il écrivit de Portsmouth au prince d'Orange pour s'en faire un mérite auprès de lui, les vives sollicitations qu'il fit faire au prince par les lords Churchill et Godolphin de lui conserver sa place de maître de l'artillerie, ne montrent que trop évidemment que soit que la religion, l'esprit de faction ou l'intérêt aient remporté la victoire, toujours est-il certain que la loyauté fut vaincue dans ce combat, et que ce fut parce

que le prince d'Orange avait méprisé ses services plutôt que manque de bonne volonté à le servir, que lord Dartmouth évita d'être entraîné comme tant d'autres dans le torrent de la révolution, » bien qu'ensuite il soit revenu à son devoir et ait offert ses services au Roi. Le prince d'Orange en ayant été informé par un nommé Fullam, le mit à la Tour où il termina ses jours bientôt après; de sorte que s'il ne put réparer le mal qu'il avait fait à son prince, il répara en quelque sorte sa réputation.

« Aussitôt que le Roi eut reçu de Douvres l'avis que la flotte ennemie avait passé auprès, il ordonna que trois bataillons des gardes, son régiment de dragons et une centaine de grenadiers, montassent à cheval pour se rendre en toute diligence à Portsmouh, pour fortifier encore cette place, avec ordre de marcher vers Salisbury dans le cas où l'ennemi se porterait plus à l'ouest. Le reste de l'armée prit la même route, à l'exception de trois bataillons des gardes et du régiment d'infanterie du prince George. La cavalerie et les dragons étaient divisés en différens corps. Sir John Lannier commandait celui qui eut ordre de marcher sur Salisbury; sir John Fenwick, à la tête d'un autre, marcha sur Marlborough, et un troisième fut envoyé à Westminster où sir John Lannier devait s'avancer de son côté sitôt que Feversham, à qui le Roi avait donné sous lui le

commandement de l'armée, serait arrivé à Salisbury. Le projet de Sa Majesté était qu'aussitôt que ces différens corps de cavalerie et de dragons, consistant en vingt escadrons de la première arme et dix de la seconde, seraient arrivés dans leurs quartiers respectifs, de marcher plus à l'ouest et de s'approcher, autant qu'il serait possible, du prince d'Orange, non-seulement pour l'empêcher d'avancer, mais pour empêcher les mécontens de le rejoindre avant que toute l'armée fût arrivée. Elle était tout entière, sauf la cavalerie écossaise et les dragons, en marche vers Salisbury avec son bagage et son artillerie, et les dragons irlandais étant nouvellement arrivés et très-fatigués, demeurèrent quelques jours en arrière pour se reposer et se rafraîchir. »

Sur ces entrefaites, on prit un capitaine Langham, qui portait sur lui des déclarations du prince d'Orange où il avouait qu'il était venu sur la pressante invitation de plusieurs lords spirituels et temporels. Langham fut mis en prison, et Sa Majesté jugea à propos de faire quelques enquêtes sur la vérité de cette assertion. Il envoya chercher les lords alors à la ville, le marquis d'Hallifax, les comtes de Nottingham, Clarendon, Burlington, lord Arlington, etc., qui, ayant été interrogés, nièrent absolument avoir pris part à cette invitation, ajoutant à cela toutes les protestations imaginables de loyauté. Le Roi,

n'entendant sortir de toutes les bouches que les mots d'honneur, de conscience, de religion, s'imagina que la réalité serait dans le cœur de quelques uns. Il crut donc à ce que lui disaient ces lords; mais peu de jours suffirent pour le convaincre de son erreur et lui prouver que les ecclésiastiques eux-mêmes n'étaient pas exempts de duplicité. Ayant mandé également l'archevêque de Cantorbéry et les évêques de Londres, de Winchester et deux ou trois autres, il leur demanda de même qu'aux lords s'ils avaient appelé le prince d'Orange, ainsi qu'il le disait dans sa déclaration. Ils furent d'abord un peu embarrassés de répondre, car ils n'étaient pas aussi habiles que les autres dans l'art de la dissimulation; mais ils dirent enfin que jamais, durant la vie de Sa Majesté, ils ne reconnaîtraient un autre roi; et si quelques uns d'eux, à la vérité, ont tenu leur parole, les autres ont montré, bien peu de temps après, qu'ils faisaient peu de cas de la vérité, tout en prétendant combattre pour elle. Le Roi, médiocrement satisfait de cette réponse équivoque, les pressa de signer au moins une déclaration portant qu'ils détestaient l'invasion du prince d'Orange; mais ils s'y refusèrent : par où il put bien voir ce qu'il avait à attendre d'eux. « Il crut donc devoir leur rappeler ce qu'il leur avait dit, lorsqu'ils lui présentèrent leur pétition, qu'il croyait qu'ils ne sentaient pas le mal qu'ils

avaient fait, soit à lui, soit à eux-mêmes; qu'ils s'en étaient laissé imposer par des méchans dont l'intention était de les perdre ainsi que lui; qu'ils avaient évoqué des démons qu'ils ne pourraient plus conjurer, et qu'ils se repentiraient trop tard de leur erreur. Et, pour les convaincre que quelques uns d'entre eux avaient agi à mauvaise intention, il les assura qu'il avait gardé leur pétition dans sa poche, et que cela n'empêchait pas qu'il n'en eût été répandu des copies qui avaient élevé contre lui une violente fermentation. Il les pria donc de remarquer que ce qu'il leur avait dit alors s'était trouvé vrai en grande partie et qu'ainsi ils étaient au moins obligés de déclarer qu'ils désapprouvaient l'invasion, de montrer leur zèle de loyauté, soit dans la chaire ou hors de la chaire, et de se faire ainsi reconnaître pour véritables fils de l'Église à laquelle ils professaient d'appartenir; qu'il l'attendait d'eux, comme une chose de la dernière importance pour son service, et une sorte de réparation du mal qu'ils lui avaient fait par leur pétition et la conduite qu'ils avaient tenue ensuite; qu'il allait se mettre à la tête de l'armée pour combattre celui qui venait envahir ses États, et que s'il plaisait à Dieu de lui accorder la victoire sur ses ennemis, il les assurait qu'il remplirait ses promesses; et que, quelque peu de motifs qu'il eût d'être satisfait de plusieurs d'entre eux, cela ne l'empêcherait pas

de tenir l'engagement qu'il avait pris en différens temps de leur assurer la jouissance de leur religion et de leurs propriétés, étant résolu, quoique maître absolu de faire ce qu'il voudrait, à maintenir la liberté de conscience ; mais, malgré tout ce que put dire le Roi, et tout ce qu'il avait fait pour les contenter, il ne put obtenir de l'archevêque ni de la majorité des évêques de déclarer qu'ils désapprouvaient l'invasion : il n'y eut que l'archevêque de Winchester et quelques autres qui en fussent d'avis. Ils ne prirent donc plus aucun soin pour ramener le peuple des erreurs qu'ils avaient contribué avec soin à répandre dans les esprits, et le soir du jour qui précéda celui où le Roi partit pour Salisbury, ils vinrent le trouver de nouveau avec la proposition d'assembler le parlement et d'entrer en négociation avec le prince d'Orange ; ils avaient engagé quelques lords temporels, comme les ducs de Grafton et d'Ormond, à se joindre à eux : le marquis d'Hallifax, le comte de Nottingham et plusieurs autres s'y étaient positivement refusés. Le Roi ne put leur répondre autre chose, si ce n'est que, comme il était dix heures du soir et qu'il partait le lendemain matin pour Salisbury, il n'avait pas le temps de leur donner une réponse par écrit ; que ce n'était pas lorsque les armées étaient en campagne qu'il fallait assembler un parlement ; qu'il ne pouvait lui convenir

de faire des propositions d'accommodement au prince d'Orange qui avait envahi son royaume sans provocation, contre toutes les lois de Dieu et des hommes et contre les devoirs qu'il avait envers lui comme son neveu et son gendre, et qu'il conviendrait beaucoup mieux à des évêques de l'Église d'Angleterre de remplir l'obligation qui leur était imposée d'instruire le peuple de son devoir envers Dieu et son roi, que de s'occuper à présenter des pétitions, à donner des règles de gouvernement et à fomenter ces dispositions de rébellion qu'ils avaient déjà soulevées au lieu de se déclarer contre l'invasion, ce qu'il ne pouvait obtenir d'eux. » Le Roi vit bien par là que la religion, prétexte ordinaire des révoltes, sert rarement à en garantir; mais, avant que peu de mois se fussent écoulés, l'archevêque et quelques autres de ses confrères sentirent leur méprise et se repentirent d'avoir agi si durement avec leur prince, car tandis que sur leur requête, il avait en quelque sorte rectifié tout ce qu'ils avaient trouvé à reprendre dans ses actes, de leur côté ils ne voulurent pas consentir, même alors, à remplir les devoirs que leur prescrivaient envers lui, eût-il été le plus cruel tyran du monde, les lois de Dieu et du pays, et les dogmes positifs de leur Église. Il fut enfin convaincu que cette doctrine d'obéissance passive, professée naguère par le clergé d'Angleterre, n'était qu'un sable fragile sur le-

quel un prince ne devait rien fonder solidement, puisque ce même clergé oubliait si aisément non-seulement ses propres écrits, mais les lois même de l'État qui, si l'on y fût demeuré fidèle, auraient préservé la constitution de toutes les convulsions qu'elle souffrit ensuite. Le Roi fit donc publier une proclamation en réponse à toutes les assertions mensongères du manifeste du prince d'Orange; il y faisait connaître à son peuple que, malgré les prétextes spécieux et plausibles dont le prince cherchait à colorer son ambition, il était évident, par la dernière déclaration qu'il avait publiée, qu'il ne tendait réellement qu'à usurper la couronne et l'autorité royale, ainsi que cela pouvait paraître clairement par le ton de royauté qu'il affectait dans sa déclaration, requérant les pairs du royaume, tant spirituels que temporels, et toutes personnes, de quelque rang qu'elles pussent être, de lui obéir et de l'assister dans l'exécution de ses desseins, prérogative inséparable de la domination souveraine; ce qui prouvait encore mieux, disait le Roi, son ambition immodérée et faisait bien voir qu'il fallait pour le satisfaire la possession immédiate de la couronne, il mettait en question la légitimité du prince de Galles, fils et héritier présomptif de Sa Majesté, quoique, par l'effet de la providence de Dieu, sa naissance eût eu pour témoins tant de personnes incontestablement dignes de foi, qu'il semblait

que le ciel eût pris un soin particulier de déjouer une tentative aussi perverse qu'inouïe. Pour mieux effectuer ses desseins ambitieux, continuait le Roi, le prince feignait de vouloir soumettre le tout à la détermination d'un parlement, espérant par là obtenir la faveur du peuple; mais il était bien évident qu'un parlement ne serait pas libre, aussi long-temps qu'une armée étrangère occuperait le cœur du royaume; qu'ainsi c'était lui-même et lui seul qui mettait obstacle à la convocation d'un parlement libre, car Sa Majesté était parfaitement décidée, ainsi qu'elle l'avait déjà déclaré, à appeler un parlement aussitôt que, par la bénédiction de Dieu, ses royaumes seraient délivrés de l'invasion, et ce parlement ne pourrait encourir le reproche de n'avoir pas été librement choisi, puisque Sa Majesté avait déjà rendu à tous les bourgs et corporations leurs droits et priviléges. D'après toutes ces considérations et les devoirs d'obéissance naturelle auxquels ils étaient tenus envers elle, Sa Majesté ne pouvait douter que tous ses fidèles et loyaux sujets ne concourussent, avec empressement et avec zèle, à seconder ses efforts pour vaincre entièrement et repousser ses ennemis et ses rebelles sujets.

Cependant le Roi eut avis que le prince d'Orange avait mis à l'ancre à Torbay et avait commencé le 5 novembre à débarquer ses gens, ce qu'il faisait sans obstacle; que ses chevaux étaient

en très-mauvais état et que ses soldats avaient été aussi fort maltraités par cette longue traversée. Cependant il marcha en toute diligence vers Exeter qui, n'étant point une place de défense, et n'ayant point de garnison, ne put s'opposer à son entrée, quoique le maire eût fermé les portes et résisté à tous les efforts de lord Mordaunt et du docteur Burnet qui le pressaient de se joindre au prince. Il fit mettre en prison un nommé Hicks que le prince d'Orange avait envoyé en avant pour lui recruter du monde. Le prince d'Orange fut obligé de s'arrêter quelque temps à Exeter pour rafraîchir ses troupes et faire débarquer son artillerie et ses munitions. Une des premières choses dont il s'occupa ensuite, fut de faire lire sa déclaration. Il y énumérait avec grand soin les prétendus griefs de la nation, les mettant tous, par une modération affectée de ne pas nommer le Roi, à la charge des mauvais conseillers, bien que ce fût par ses ordres et à son instigation que la plupart de ces conseillers eussent poussé le Roi aux mesures qu'il avait suivies. Ainsi, de même que Henri VII, dit-on, afin de mieux déguiser le dessein de ceux qu'il avait envoyés à Perkin pour le trahir, les fit maudire la croix de Saint-Paul avec les autres rebelles, de même le prince d'Orange ne se plaignit de rien avec plus de violence que de voir un papiste, lord Sunderland, faire partie de la commission ecclésiastique ; mais la fa-

veur qu'il lui témoigna ensuite a donné l'explication de ces paroles. Cependant le prince d'Orange se trouva fort trompé dans son attente lorsqu'il s'aperçut que la plupart des griefs, sur lesquels il fondait son invasion, avaient été redressés avant son arrivée. Il fut donc forcé de faire une déclaration additionnelle dans laquelle il disait que, bien qu'on eût fait quelque chose pour empêcher que le royaume ne dût à ses armes l'entier rétablissement de la religion et des lois du royaume, cependant il restait beaucoup à faire pour accomplir l'œuvre qu'il s'était proposée : il y prenait grand soin de se laver de l'imputation d'aucun projet de conquête, assurant qu'il n'avait d'autre intention que de faire convoquer un parlement libre et de délivrer la religion et les libertés de l'Angleterre des usurpations du papisme, de l'arbitraire et du pouvoir de dispenser; d'établir clairement les droits de succession, d'examiner la naissance du prétendu prince de Galles, enfin de redresser toutes les irrégularités, soit dans le civil, soit dans le militaire, et d'assurer à la nation la paix et l'abondance. « Malgré toutes ces belles promesses, dont il n'a rempli aucune, et malgré toutes les assurances que lui avaient données les gens de qualité des environs de venir le joindre, il n'en vint aucun, quoique le Roi n'eût pas de troupes à opposer à leur passage, et qu'aucun obstacle réel ne les empêchât de rem-

plir la promesse qu'ils avaient faite si solennellement. Cela le découragea beaucoup, et le bruit courut quelque temps dans son armée qu'il n'y avait rien à faire. Quelques uns même des plus considérables parmi ceux qui l'environnaient dirent qu'il était certainement trahi, et qu'il ne lui restait plus qu'à remonter sur son vaisseau et à s'en aller. Le colonel Strangways et plusieurs autres à qui l'amiral Herbert avait adressé des circulaires contenant la déclaration du prince, au lieu de les répandre, les envoyèrent au Roi, et, des quatre comtés de l'ouest, il ne se rendit pas un seul homme de quelque considération, jusqu'à ce que la trahison de lord Cornbury commença la défection générale.

« Ce lord était venu avec son régiment de dragons à Salisbury où il trouva le régiment du Roi, ceux de Saint-Alban et de Fenwick; mais tous ces colonels étant absens et Lannier n'étant pas encore arrivé, lord Cornbury se trouva commander le quartier. L'occasion lui paraissant favorable pour exécuter la trahison qu'il méditait, il fit sortir son régiment, le régiment du Roi dont était lieutenant-colonel sir Francis Compton, et celui de Saint-Alban, commandé par le lieutenant-colonel Langston. Celui de Fenwick était commandé par Southerland qui n'entrait pas dans ses vues, en sorte qu'il le laissa en arrière. Il marcha à la tête de ces trois régimens par Blan-

ford sur Dorchester, où il ne s'arrêta qu'une heure ou deux; de là il prit la route d'Hunniton : cela étonna tellement les officiers que Clifford, son propre major, lui demanda ce que cela signifiait et le pria de lui montrer ses ordres ou au moins de lui donner la raison d'une si longue marche vers l'ennemi. Il répondit qu'il voulait le chasser d'un de ses quartiers situé dans les environs. Lorsqu'il arriva à Axminster, il ordonna à soixante dragons de sortir sous prétexte d'aller attaquer l'ennemi; mais alors plusieurs des officiers, comme le major Littleton et les autres, soupçonnèrent son projet et commencèrent à le presser un peu vivement de questions; hors d'état de dissimuler plus long-temps, il s'en alla avec ses soixante dragons, son lieutenant-colonel Hayford, le capitaine Russel et ce qu'il y avait là de ses capitaines, sans instruire le moins du monde ses soldats de ce qu'il voulait faire. Langston le suivit avec son régiment; c'était lui qui avait concerté en chef tout ce projet avec lord Cornbury, sans en rien dire à ses officiers jusqu'au moment où ils arrivèrent à Hunniton; là ils trouvèrent pour les recevoir deux régimens d'infanterie commandés par Talmach. Langston leur dit alors qu'il les avait amenés pour servir le prince d'Orange. Norton son major et plusieurs sous-officiers s'y étant refusés, ils furent aussitôt désarmés, démontés et dépouillés, et n'obtinrent qu'avec beau-

coup de peine la permission de s'en retourner à pied joindre l'armée. Les deux autres régimens se voyant trahis, rétrogradèrent en grand désordre. Il ne déserta seulement que le cornette Compton avec deux autres sous-officiers et environ dix cavaliers du régiment du Roi. On soupçonna le lieutenant-colonel d'avoir eu envie d'en faire autant, mais il eut peur, et, dans la crainte que son major ne le fît arrêter, il retourna joindre l'armée du Roi, et Clifford, major des dragons, ramena le gros de son régiment. Plusieurs même des cavaliers du régiment de Saint-Alban revinrent aussitôt qu'ils en trouvèrent l'occasion; ce qui montra qu'il y avait plus d'honneur et de fidélité parmi les soldats que dans la généralité des officiers qui, d'ordinaire, prétendent si fort à ces deux vertus.

« Quoique la perte ne fût pas très-considérable en elle-même, les conséquences en furent excessivement fâcheuses; car, outre que toute cette cavalerie était si harassée qu'elle ne fut de quinze jours en état de servir, cela rompit toutes les mesures du Roi, découragea ses autres troupes et fit naître de telles méfiances que chacun soupçonnait son voisin, ce qui rendit en effet l'armée réellement inutile. Cela encouragea aussi les gentilshommes de comtés à aller rejoindre le prince d'Orange, ce qu'ils n'avaient osé faire jusques alors, en raison surtout de ce qui était arrivé à

lord Lovelace, homme d'un caractère violent, et qui, profondément engagé dans le projet, avait réuni un petit nombre d'hommes et essayait de rejoindre le prince d'Orange. A Cirencester, il fut arrêté par la milice; il fit quelque résistance, l'officier qui commandait pour le Roi fut même tué dans l'affaire: cependant lord Lovelace fut pris et mis en prison. Mais alors, non-seulement les mécontens, mais aussi le parti mitoyen et même quelques hommes bien disposés pour le Roi, commencèrent à rejoindre le prince d'Orange purement par crainte. L'ennemi, jusques alors dans une situation désespérée, reprit grandement courage, et plusieurs qui étaient sur le point de retourner au Roi, renoncèrent à ce projet.

« Lord Feversham arriva à Salisbury précisément au moment de l'événement, et croyant d'abord que les trois régimens avaient déserté jusqu'au dernier homme, ordonna à la cavalerie et aux dragons qui étaient à Westminster et à Marlborough, de se rendre en toute diligence à Salisbury, et à l'infanterie qui y était déjà arrivée, de se retirer à Andover, croyant que le prince d'Orange enverrait sa cavalerie et ses dragons attaquer quelques uns de ses quartiers avancés. Comme Andover ne pouvait pas contenir tant d'infanterie, il ordonna à celle qui était en marche vers lui de s'arrêter et de se loger aux environs de Windsor, Stains, etc. »

Sa Majesté était encore à la cour lorsque les nouvelles de ces défections y arrivèrent : il n'est pas possible de représenter la surprise et le trouble qu'elles y occasionèrent. Toute espérance paraissait s'évanouir du moment où le principal appui du Roi commençait à lui manquer, car il avait tout lieu de craindre de n'être pas mieux servi dans sa maison que dans l'armée, et même de l'être plus mal encore, car les ennemis dont il était entouré se cachaient sous une apparence d'attachement, tandis qu'au moins ceux de l'armée commençaient à déclarer leur trahison. A la vérité, beaucoup de ceux qui étaient demeurés à la cour, avaient peine à s'empêcher de manifester leur joie intérieure; car l'exprès étant arrivé précisément au moment où Sa Majesté allait se mettre à table, trop affectée pour songer à autre chose qu'au moyen de remédier à la triste situation de ses affaires, elle prit seulement un morceau de pain et un verre de vin, et se retira aussitôt pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire; mais, pendant ce temps, on voyait les lords Sunderland, Churchill et Godolphin, au lieu de plaindre du moins les angoisses d'un maître si bon et si généreux, se promener dans la galerie se tenant sous le bras, et, sans prendre garde qu'on les observait, se livrer à tous les transports de joie imaginables.

« Le résultat de la délibération fut de retarder

de deux ou trois jours le départ de Sa Majesté pour Salisbury, afin de laisser aux esprits le temps de se calmer un peu. Le lendemain il convoqua tous les officiers généraux et tous les colonels demeurés à la ville, et leur fit en peu de mots un discours conforme à la circonstance. Il leur dit qu'il avait ordonné qu'un parlement s'assemblât aussitôt que les choses seraient un peu pacifiées; qu'il était désormais résolu de les satisfaire en toutes les choses relatives à leur liberté, leurs priviléges et leur religion; que s'ils avaient quelque chose de plus à lui demander, il était prêt à le leur accorder; que s'il en était parmi eux quelques uns qui ne le servissent pas de bon cœur, il les laissait en liberté de rendre leur commission et d'aller où il leur plairait; mais qu'il leur croyait trop d'honneur pour suivre l'exemple de lord Cornbury, et qu'il voulait donc, s'ils le désiraient, leur épargner le déshonneur d'une si honteuse désertion. Tous parurent touchés de ce discours et jurèrent qu'ils le serviraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Le duc de Grafton et lord Churchill furent les premiers à protester de leur fidélité, » et ce furent ensuite les premiers qui, à leur éternel déshonneur, passèrent à l'ennemi, ainsi que Kirke, Trelawny, etc., qui, non moins prodigues de leurs promesses en cette occasion, se montrèrent à la fin aussi traîtres et aussi perfides que le reste.

Le caractère franc et ouvert du Roi ne lui permit pas de croire que des hommes qui prétendent à l'honneur plus que tous les autres fussent capables de parler autrement qu'ils ne pensaient, ou que dans une affaire où la religion était l'intérêt principal, on s'inquiétât assez peu de la pratique des devoirs qu'elle prescrit pour s'imaginer qu'on pût la servir par des parjures et des blasphêmes. Il prit donc courage, et crut la contagion beaucoup moins universelle qu'il ne l'avait imaginé, d'autant plus qu'il apprit ensuite que tous ceux qu'avait emmenés lord Cornbury n'avaient pas déserté. « Il ordonna donc à l'infanterie de marcher vers l'ouest, selon ses premiers ordres, et à la cavalerie et aux dragons de s'avancer jusqu'à Westminster avec quelques bataillons d'infanterie, puis partit le 17 novembre pour Salisbury, où il arriva trois jours après, escorté par un détachement de gardes à cheval et de dragons irlandais.

« En quittant Londres, Sa Majesté envoya le prince de Galles à Portsmouth non-seulement parce qu'il l'y jugeait plus en sûreté, mais afin de pouvoir, dans le cas où les choses empireraient, le faire plus aisément passer en France, le seul lieu où il pût le croire hors de danger; car il pensait que cette séparation serait nécessaire pour leur mutuelle sûreté. Ce furent de tristes adieux, surtout pour la Reine, qui ne craignait aucun

danger tant que le Roi était avec elle, et avait mieux aimé toute sa vie partager ses peines et ses périls que de demeurer loin de lui dans la situation la plus douce et la plus sûre; mais ce bonheur lui étant alors refusé, et voyant son mari obligé de se séparer d'elle pour une expédition si dangereuse en même temps que le prince son fils était envoyé loin d'elle dans un pays étranger, qu'elle-même demeurait au milieu d'une ville séditieuse et mécontente, il n'est pas étonnant qu'elle priât le Roi de prendre garde aux démarches qu'il pourrait faire dans une compagnie si suspecte, ignorant si le terrain qu'il regardait comme le plus solide n'était pas au moment d'enfoncer sous ses pieds.

Sa Majesté, avant de quitter Londres, recommanda la cité au lord maire, lui réitérant sa promesse et sa parole royale que s'il plaisait à Dieu de lui accorder la victoire il remplirait l'engagement qu'il avait pris de maintenir la religion et la liberté du peuple. Il lui dit de s'adresser, en cas de besoin, à son conseil, composé du lord chancelier, de lord Preston, qui avait été nommé secrétaire d'Etat à la place de lord Sunderland, et des lords Bellasis, Arundel et Godolphin. Les deux catholiques n'étaient pas trop agréables au peuple, et le dernier, qui était celui qui avait le plus d'influence, pas trop fidèle au Roi. Le Roi avait eu la pensée d'envoyer en même temps le

duc de Hamilton en Ecosse pour y reconnaître l'état des choses et lui amener des secours s'il en avait besoin ; mais, en y réfléchissant, il pensa que le choix pourrait être dangereux, comme l'avaient été beaucoup d'autres, et comme il l'eût été en effet : car on vit bientôt, lorsque le duc arriva dans son pays peu de temps après, quels intérêts il cherchait à faire prévaloir. Dans cette consternation générale, le père Peter (1), qui voyait le temps trop sombre pour espérer de pouvoir échapper à l'orage, se retira sur le continent, à peu près dans le même temps que lord Waldgrave passa en France, où il avait été nommé ambassadeur à la place de M. Skelton.

« Le Roi arriva à Salisbury le 19 novembre ; mais il ne lui fut pas possible alors d'exécuter son projet de faire marcher sa cavalerie et ses dragons jusqu'à Axminster, Chard et Lamport, afin d'empêcher les gens du pays d'aller se joindre au prince d'Orange, et de le renfermer dans un coin du royaume. Le Roi devait ensuite faire avancer l'infanterie aussi promptement qu'elle aurait pu au secours de la cavalerie. Comme les grandes routes étaient dans ce pays fort étroites, les haies très-

(1) On fit dans ce temps une gravure hollandaise en mezzotinto, où le père Peter était représenté tenté par le diable, qui voulait l'engager à se pendre. On voyait Architophel pendu à quelque distance. Le père Peter était confesseur du Roi et de la Reine.

hautes et les fossés très-larges, les troupes arrivées les premières étaient sûres de s'y trouver comme dans des retranchemens ; mais la trahison de lord Cornbury avait rendu ce projet impraticable : car, bien que Clifford et Sarsfield eussent battu un fort détachement de l'ennemi et eussent un peu arrêté ses progrès, il s'était alors avancé jusqu'à Axminster et quelques autres positions environnantes. De plus, l'artillerie du Roi n'était pas arrivée, non plus que les dragons écossais et irlandais, et il lui manquait encore un escadron de ses gardes et quelque infanterie qu'il attendait. Il se résolut donc de visiter, en attendant, les quartiers avancés de Westminster, commandés par le major général Kirke et les brigadiers Trelawny et Main. Il s'y trouvait deux bataillons du régiment de Dunbarton, celui de Kirke et celui de la Reine avec le troisième escadron des Gardes, celui de Warden, un autre régiment de cavalerie, et le régiment des dragons de la Reine ; mais la veille au soir le Roi fut pris d'un saignement de nez très-fort, qui recommença le lendemain matin et dans la journée à plusieurs reprises ; ce qui l'obligea à se faire tirer du sang. Il se passa trois jours avant qu'on pût arrêter complétement l'hémorragie, et le Roi fut ainsi obligé de renoncer à la visite qu'il avait projetée. »

Cet accident, auquel le Roi n'était pas naturellement sujet, fut réellement un effet de la Provi-

dence, car on a généralement cru depuis que lord Churchill, Kirke et Trelawny, ainsi que quelques autres qui se trouvaient dans ces quartiers, avaient formé le projet de se saisir de la personne du Roi, soit tandis qu'il s'y rendrait, soit à son retour, et de le conduire au prince d'Orange : ce qui leur aurait été très-facile, car il n'avait alors aucun soupçon sur leur compte. Quelques jours après, sur un avis de ce projet, on lui proposa de s'assurer de lord Churchill et du duc de Grafton, et de les envoyer à Portsmouth; mais après y avoir mûrement réfléchi, Sa Majesté ne jugea pas à propos de le faire, » et sa clémence fut en ceci hors d'exemple aussi bien que leur trahison, dont à peine trouvera-t-on la pareille dans une autre histoire. Peut-être prétendront-ils qu'ils ne voulaient lui faire aucun mal, mais seulement le forcer de consentir à ce qu'ils jugeaient raisonnable; mais que pouvaient-ils désirer de plus que ce qu'il leur avait déjà accordé, si ce n'est sa vie et sa couronne ? Et ne connaissaient-ils pas assez bien le monde pour être assurés qu'à moins de la couronne, rien ne pourrait satisfaire l'ambition dénaturée du vainqueur.

Au milieu de tels malheurs, et en soupçonnant de plus grands encore, Sa Majesté crut devoir assembler un conseil d'officiers généraux pour consulter sur ce qu'il y avait à faire, et eut la bonté d'âme de n'en pas exclure ceux mêmes qui, au

fond, en avaient donné l'occasion. Lord Churchill fut donc du nombre et « s'opposa à ce que le Roi retirât son armée vers Londres, comme le lui conseillaient lord Feversham, le comte de Roy et lord Dunbarton. Le Roi, qui avait alors plus de confiance dans le dernier que dans lord Churchill, suivit ce conseil; car, outre qu'il était trop tard pour exécuter le premier projet ou pour prendre position au-delà de Blanford, il commençait à soupçonner plusieurs des officiers généraux et quelques autres. En effet, cette même nuit, le duc de Grafton et lord Churchill, extrêmement troublés de la résolution qu'avait prise le Roi, passèrent au prince. » Il est probable que lord Churchill, après avoir manqué son projet de s'emparer du Roi, voyant qu'il ne pouvait retenir Sa Majesté dans un lieu propre à une nouvelle tentative ou du moins assez proche de l'ennemi pour favoriser la désertion, n'osa pas demeurer plus long-temps. A son arrivée dans le camp ennemi, tout le compliment qu'il reçut pour avoir abandonné le meilleur des maîtres et s'être efforcé de trahir le plus généreux des princes, fut que le maréchal de Schomberg lui dit qu'il n'avait jamais entendu parler, avant lui, d'un lieutenant-général qui eût abandonné ses drapeaux.

« Le Roi apprit le même jour que Roger, lieutenant des grenadiers à cheval, avait de même quitté Westminster pour passer au prince, et que

le colonel Lawson, avec le capitaine Saint-George, et deux ou trois officiers du régiment des dragons de la Reine et quelques soldats, avaient déserté de même, feignant de courir après les autres et de les ramener; que Krike, sous un prétexte frivole, avait désobéi aux ordres qu'il avait reçus de se porter sur les derrières avec les troupes qu'il commandait. Le Roi répéta alors son ordre positif de s'y porter le lendemain et de marcher de là à Hungerford et à Reading; après quoi le Roi, avec toutes les troupes qu'il avait dans Salisbury et aux environs, rétrograda par plusieurs routes pour la commodité des logemens. Son projet était de faire retirer son armée derrière la Tamise pour en défendre le passage. Il laissa lord Feversham avec la plus grande partie de la cavalerie et les dragons pour consommer les fourrages de l'autre rive, et lui donna ordre de demeurer à Reading le plus long-temps qu'il pourrait sans courir le risque d'être chassé de ses logemens.

« Le premier soir, le Roi s'arrêta à Andover d'où désertèrent le prince George, le duc d'Ormond, lord Drumlanerick et quelques autres. Il déserta aussi des autres quartiers plusieurs officiers; ce qui prouva que le projet du Roi, de se retirer derrière la rivière, était ce qu'il y avait de plus prudent à faire dans la circonstance et le meilleur moyen d'empêcher les autres d'imiter l'exemple des premiers. C'était là ce qui avait engagé

lord Churchill à s'y opposer si fortement. Le Roi fut extrêmement surpris lorsqu'on lui dit que le prince était parti, mais ne put s'empêcher de dire qu'il était plus affligé de ce que cette action avait de contraire au devoir naturel, que de la perte qu'elle lui causait; « car, dit-il, la désertion « d'un bon cavalier de troupe m'eût été plus fâ- « cheuse. » Tout cela ne put rien sur la bonté et la générosité du Roi : elles semblaient le disputer à l'ingratitude de ses peuples, et, « au lieu de montrer le moindre ressentiment contre le prince, il ordonna à ses gens et à ses équipages de le suivre.

En voyant partir de tels hommes, le Roi ne douta pas que Kirke ne les suivît. Il le fit donc arrêter; mais, trop clément pour le traiter avec rigueur, il le fit mettre en liberté bientôt après. Il ordonna cependant à lord Dunbarton de prendre deux escadrons pour faire revenir les quatre bataillons d'infanterie qui se trouvaient à Westminster; mais, avant qu'il pût les rejoindre, le brigadier Trelawny qui les commandait, le colonel Charles Churchill et vingt ou trente soldats, avaient déserté : le reste demeura fidèle à son devoir. » On ne saurait dire ce qui était le plus surprenant de voir les officiers abandonner en foule un prince qui les payait bien et les traitait avec tant de bonté, ou de trouver tant de loyauté parmi les soldats, quand presque tous leurs officiers leur donnaient un si mauvais exemple; tant d'ingratitude parmi

des hommes qui prétendent si fort à l'honneur, et tant d'honneur chez ceux qui d'ordinaire ne songent qu'à leur paie : mais cette sorte d'échange avait lieu dans toutes les conditions. Les hommes les plus déréglés dans leurs mœurs ne parlaient que de religion, et le clergé, qui aurait dû sans cesse avoir devant les yeux la religion et le devoir, était devenu la trompette de la rébellion.

« Aussitôt que l'armée eut repassé la rivière, le Roi assigna aux troupes leurs différens quartiers à Maidenhead, Windsor, Staines, Edgham, Chelsea, Colebrook, etc., puis se rendit à Londres où il arriva le 26 novembre, et fut étonné au-delà de l'expression d'apprendre que sa fille, la princesse de Danemarck, l'avait aussi abandonné. On ne sait si ce fut par l'ordre du prince George son mari ou par le conseil de lady Churchill et de mistriss Berkley, qui s'en allèrent aussi avec elle. Du reste, elle avait depuis quelque temps changé tout-à-fait de manière avec le Roi et la Reine; ce qui prouvait combien elle était mal disposée pour eux. » Mais si l'on songe qu'elle était grosse et très-sujette à faire des fausses couches, il fallait, à ce qu'il paraît, une malveillance plus qu'ordinaire pour la déterminer à hasarder ainsi sa vie plutôt que de ne pas contribuer, autant qu'il était en elle, à renverser son père. Aussi, lorsqu'elle fut partie, on prit soin de répandre les bruits les plus propres à échauffer et irriter le

peuple. « Sa nourrice et lady Clarendon couraient de tous côtés comme des folles, criant que les papistes l'avaient assassinée, et quand elles rencontraient quelques uns des domestiques de la Reine, elles leur demandaient ce qu'ils avaient fait de la princesse. Dans la fermentation où était le peuple, et disposé comme il l'était à croire tout ce qu'on voudrait lui dire contre la Reine, cela pouvait la faire mettre en pièces par la multitude; » mais Dieu la préserva des effets de leur méchanceté. Tout cet étonnement ne dura qu'un jour, on sut le lendemain où était allée la princesse et on apprit que l'évêque de Londres, son directeur spirituel, avait été également choisi pour lui servir de guide dans cette expédition; que lord Dorset l'avait accompagnée à Nottingham où lord Devonshire était venu à sa rencontre avec une garde de deux cents chevaux. Peu de temps après, le prince George la rejoignit à Oxford. « Un ou deux jours après, parut imprimée une lettre qu'on prétendait qu'elle avait laissée sur sa table, à l'adresse de la Reine; mais aucune lettre n'a été trouvée ou du moins remise à la Reine; » elle aurait gâté l'affaire, et cela n'aurait pas permis les bruits d'assassinat. On ne publia donc la lettre que quand tout fut fini. La conscience y servait de prétexte, selon le jargon du temps, aux actions les plus répréhensibles. Pour conserver une apparence de respect, elle conjurait la

Reine de lui pardonner, si, touchée comme elle l'était au fond du cœur de la nouvelle du départ de son mari, elle ne se sentait pas la force de voir Sa Majesté ni de soutenir le mécontentement du Roi contre le prince ou contre elle-même, et si, partagée entre ses devoirs envers son père et son affection pour son mari, elle jugeait que ce qu'elle avait de mieux à faire, dans de si malheureuses circonstances, était de suivre celui-ci pour l'avantage de l'autre.

Cette prétention de servir le Roi en prenant les armes contre lui avait été regardée, pendant la dernière rébellion, comme une odieuse doctrine, même pour des sujets ordinaires; mais quel nom lui donner lorsqu'elle était professée par des enfans? Cependant le prince de Danemarck avait suivi la même méthode, et, en partant, avait aussi laissé pour le Roi une lettre conçue de la même manière, ce qui montrait que l'affaire avait été concertée entre eux et ne pouvait par conséquent avoir causé à la princesse une si grande surprise. Le prince disait à Sa Majesté, dans cette lettre, qu'il ne pouvait dissimuler plus long-temps les inquiétudes qu'il éprouvait pour la religion dans laquelle il avait été élevé et dont les intérêts étaient si importans à l'Angleterre, devenue désormais son pays par la force du lien le plus cher; que, puisque l'esprit remuant des ennemis de cette religion, soutenus du pouvoir de la France,

avait, à juste titre, engagé les princes protestans à s'unir pour venir à son secours, il ne pouvait refuser de s'associer à eux pour s'efforcer de désabuser Sa Majesté, et de l'engager à fortifier les lois et à rétablir le gouvernement d'où dépendaient le bien-être de Sa Majesté et celui de la religion protestante en Europe; que ce motif irrésistible avait été seul capable de combattre le sentiment de ses devoirs envers Sa Majesté. Quoique le prince parût prendre si fort à cœur l'alliance formée par l'Empereur et le roi d'Espagne, il y a lieu de croire que leurs ministres n'avaient point eu part à la rédaction de cette lettre; mais quand le monde entier s'unissait contre un prince innocent, il n'était plus de prétextes, il n'était plus de crimes qu'on ne crût pouvoir employer contre lui. La délicatesse de conscience était devenue si à la mode que le lord Churchill jugea aussi nécessaire de faire connaître au Roi le scrupule de la sienne dans une lettre qu'il laissa également derrière lui. Il protestait que sa désertion n'avait d'autre motif que les inviolables devoirs de la conscience et une profonde et indispensable sollicitude pour sa religion, intérêt que rien ne pouvait balancer. C'était décider la chose avec autorité et non à la manière des scribes et des pharisiens (1); pas un mot d'obéissance passive

(1) Allusion à ces paroles de l'Évangile : « Il enseignait avec autorité, et non à la manière des scribes et des pharisiens. »

bien qu'elle eût été regardée naguère comme une branche de cette religion qu'il se prétendait si zélé à défendre. Il ne jugea pas non plus qu'il valût la peine de parler de ses devoirs envers son prince, ni de ses obligations envers celui qui lui avait prodigué tant de bienfaits; ainsi la conscience de ces honnêtes gens ne pouvait être tranquille s'ils n'abandonnaient et ne renversaient le Roi, qui n'avait jamais fait le moindre tort à leur religion et avait même révoqué les choses dont ils avaient pu se trouver mécontens; mais toute cette hypocrisie et cet absurde jargon étaient nécessaires pour tenir les imaginations échauffées sur la chimère d'une alliance conclue avec la France pour détruire la religion protestante. C'était la cheville ouvrière de l'entreprise du prince d'Orange, et beaucoup de ces hommes consciencieux avaient été forcés de concourir à l'imposture pour mériter des faveurs qu'ils n'obtinrent point ensuite, malgré la honte et la bassesse auxquelles ils s'étaient livrés pour le service de celui qui les employait.

Ce fut dans cette occasion que le Roi, dans des circonstances pareilles à celles du pieux David, s'écria avec lui : *Oh! si mes ennemis seuls m'avaient maudit, je l'aurais supporté!* mais c'était pour lui une inexprimable douleur de voir ceux qu'il avait favorisés, chéris, dont il avait fait la fortune, et même ses propres enfans, s'élever ainsi contre lui : il fallait, pour la supporter, une

force surnaturelle. De tels coups lui eussent été bien moins sensibles, venant de mains moins chères; mais, livré comme il l'était à toutes les difficultés que pouvaient jeter en son chemin la malveillance et l'ingratitude, il ne vit aucun espoir de s'en tirer; et, tournant toute son attention sur les moyens de sauver la Reine et le prince son fils, il s'occupa à chercher par quelle voie il y pourrait parvenir avec plus de succès et de sûreté.

Le Roi, en se rendant à Salisbury, avait envoyé lord Dover commander à Portsmouth; parce que le duc de Berwick avait rejoint l'armée. Son principal dessein en ceci avait été de le tenir à portée pour le faire passer en France avec le prince de Galles, dans le cas où les choses tourneraient mal, et charger, dans cette vue, lord Dover d'ordres secrets qu'il devait remettre, quand le cas le requerrait, au capitaine du yacht *la Mary* pour qu'il amenât le prince, et à lord Dartmouth pour qu'il facilitât le passage. Lord Dartmouth était revenu à Spithead avec la flotte, fort maltraitée par le mauvais temps. Il avait fait voile vers l'ouest, par les ordres du Roi, pour combattre la flotte ennemie alors à Torbay, sous le commandement de l'amiral Herbert. Il gagna le travers de cette baie et y vit l'ennemi à l'ancre; mais le temps devint tellement mauvais qu'il ne put rien tenter. Sa flotte fut très-endommagée et dispersée par le mauvais temps; quelques uns de ses vaisseaux furent obli-

gés de rentrer dans les dunes et lui de revenir à Spithead. Le capitaine George Churchill entra dans le port de Plymouth pour réparer quelques voies d'eau, et, trouvant que la ville s'était déclarée pour le prince d'Orange, il en fit autant.

Cette ville était sous le commandement du comte de Bath; ses obligations envers la couronne étaient si grandes, sa famille avait toujours été regardée comme si loyale, et lui-même comme tellement incapable de se laisser ébranler ou entraîner à une mauvaise action, que sa défection étonna le Roi plus qu'aucune de celles qu'il avait éprouvées. Cependant comme le régiment du comte de Huntington occupait alors la citadelle, le comte de Bath engagea le lieutenant-colonel Ferdinando Hastings à se joindre à lui, quoique cousin du comte de Huntington, pour s'assurer de sa personne, ainsi que de tous les officiers et soldats catholiques, et les tenir prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent accompli leurs desseins et mis la ville dans les intérêts du prince d'Orange.

La contagion était alors si généralement répandue, que de toutes les parties de l'Angleterre arrivaient les mêmes nouvelles de soulèvement et de défection. On semblait disputer seulement à qui abandonnerait le plus tôt le Roi. Sir John Hanmore, lieutenant-colonel du régiment de lord Mongommery, avait fait à Hull la même chose que le comte de Bath à Plymouth, et d'accord

avec un nommé Copley, lieutenant gouverneur, les officiers protestans et quelques uns des magistrats, il avait surpris dans leur lit le gouverneur, lord Langdale, et lord Mongommery, puis s'était assuré de la personne de tous les officiers catholiques et de plusieurs gentilshommes catholiques du pays, que le bruit qu'avait fait le soulèvement du comte de Danby, avait engagés à se retirer à Hull comme dans une place de sûreté.

Lord Danby avait porté dans le nord, à l'autorité du Roi, le coup le plus funeste qu'il eût reçu d'aucun de ceux qui s'étaient soulevés contre lui. Il avait parcouru lui-même le pays pour préparer et solliciter les gentilshommes en faveur de l'invasion; et comme, à ce qu'on croit, l'intention du prince d'Orange avait été de débarquer sur ce point si le vent le lui eût permis, personne ne fut instruit plus promptement du projet et ne mit plus d'activité à le favoriser. « Dès que tout fut prêt pour l'insurrection, il se réunit, à York, à un grand nombre de gens de qualité du pays, auxquels il y avait donné rendez-vous, s'empara de sir John Reresby, gouverneur, qui, n'ayant dans la ville qu'une seule compagnie d'infanterie, n'était pas en état de se défendre; après quoi il se déclara pour un parlement libre et le prince d'Orange, fit démolir une chapelle catholique qui se trouvait dans la ville, puis leva des hommes qu'il forma en compagnie et régi-

ment, et devint bientôt si formidable qu'il réduisit entièrement sous son obéissance toute cette grande et populeuse province, et put s'emparer de l'argent du Roi : ce à quoi il ne manqua pas toutes les fois qu'il en trouva. Le comte de Devonshire était d'intelligence avec lui et avait fait la même chose dans le comté de Nottingham ; » car, outre les dispositions générales à la révolte, le comte avait conçu un mécontentement particulier par suite d'une querelle qu'il avait eue avec un colonel Colepepper, qu'il avait frappé dans l'appartement du Roi. Il avait été condamné, pour cette action, à trente mille livres et à la prison ; cependant, en donnant caution au gardien du banc du Roi, il avait obtenu la liberté de sortir de sa prison ; il s'en servit pour exciter la rébellion dans le pays. Le Roi, bien qu'il n'ignorât pas ses manœuvres, « lui remit, vers ce temps, son amende (1) ; il se montra aussi reconnaissant que les autres, et ayant assemblé un grand nombre de gentilshommes, se déclara pour le prince d'Orange. Ils envoyèrent vers le duc de Newcastle pour l'engager à se joindre à eux, et comme il s'y refusa, ils s'emparèrent de ses chevaux et d'une grande quantité d'armes brillantes que le

(1) En l'apprenant, il dit qu'il se serait fort passé de cette faveur du Roi, et que, si Sa Majesté voulait, il jouerait à quitte ou double.

bon duc avait préparées et tenait très-bien en ordre dans sa maison de Welbeck, pour un meilleur usage. Lord Delamere ne demeura pas en arrière des autres, et se déclara de même dans les comtés de Chester et de Lancastèr. » Il n'était pas en grande estime parmi les principaux gentilshommes du pays, mais comme c'était un homme d'un caractère factieux et jamais le dernier dans les émeutes, « il se mit à la tête de tout ce qu'il put rassembler de mécontens pour piller les maisons des catholiques romains, » et courut ainsi le pays avec quatre ou cinq cents hommes en désordre et mal armés, jusqu'à ce qu'il pût rejoindre le prince d'Orange. Sa plus grande influence était parmi les presbytériens qui n'avaient aucune raison d'humeur contre un prince auquel ils devaient une liberté dont ils n'avaient jamais joui. Il leur dit donc, dans un discours qu'il leur fit à cette occasion, que si le Roi l'emportait, il fallait qu'ils dissent adieu à la liberté de conscience qui leur avait été accordée jusqu'alors, non pour l'amour des protestans, mais pour parvenir à établir le papisme. Ainsi on se servait contre le Roi de la crainte de ne pas obtenir cette liberté de conscience pour laquelle il combattait au risque de sa couronne. Le parti de l'Eglise d'Angleterre s'était révolté parce que le Roi accordait la liberté de conscience, les presbytériens de peur de la perdre ; en sorte qu'on ne voyait guère de

possibilité de contenter ces cerveaux malades. Enfin le Roi n'entendait plus parler que d'insurrections, de désertions, de trahisons ; lord Colchester et M. Wharton étaient soulevés dans le comté de Buckingham, lord Northampton dans le comté de Northampton; dans le comté de Galles, lord Herbert de Cherbury; Newcastle avait reçu dans ses murs lord Lumley, et s'était déclaré pour le prince d'Orange; le duc de Sommerset et le comte d'Oxford étaient allés rejoindre le prince; lord Stamford s'était réuni, à Bristol, à lord Shrewsbury; enfin des rapports sinistres arrivaient de tous côtés, tellement que le Roi jugea nécessaire de hâter l'exécution du projet qu'il avait formé depuis long-temps, de mettre en sûreté son fils le prince de Galles pour des temps meilleurs. Il envoya donc vers lord et lady Powis qui en avaient soin, et vers lord Dover, pour leur enjoindre d'exécuter l'ordre qu'il leur avait donné, et écrivit en même temps à lord Darmouth pour le conjurer de lui prêter secours en cette occasion(1). « Lorsque lord Dover lui remit le premier

(1) Il écrivait à lord Dartmouth, en date du 29 novembre: « C'est à mon fils qu'ils en veulent, et c'est lui que je dois m'appliquer à conserver, quelque chose qui puisse m'arriver. Je vous conjure donc d'aider lord Dover à le faire partir dans les yachts, aussitôt que le vent et le temps le permettront, pour le premier port de France qu'on pourra atteindre. Ayez soin que cela se fasse aussi secrètement qu'il sera possible, et que les yachts soient montés par des hommes

ordre signé à Andover, il parut d'abord prêt à seconder le projet; les femmes et les bagages du prince furent embarqués dans la soirée à bord du yacth, et l'on devait le faire partir le lendemain matin. Cependant lord Darmouth commençait à faire des difficultés; il avait envoyé prier lord Dover de venir dîner avec lui; il lui dit que la loi défendait de faire sortir le prince d'Angleterre, sans un ordre positif, et que si on ne le lui donnait point il ne le laisserait point partir, dans la crainte qu'il ne lui en fût ensuite demandé compte. Enfin il refusa positivement de consentir à son départ; et aussi long-temps que le prince fut à Portsmouth, plusieurs chaloupes armées

---

de confiance, afin qu'il ne puisse être exposé à d'autres dangers qu'à ceux de la mer; et sachez que je regarderai ce service comme un des plus grands que vous puissiez me rendre.» Lord Dartmouth lui répond le 3 décembre, dans une lettre datée de Spithead: «Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Majesté la rigueur des lois sur ce point, ni de lui renouveler, après tant de preuves de mon obéissance et de ma loyauté, l'assurance de lui obéir en tout ce qui sera en mon pouvoir; mais j'espère humblement qu'après y avoir mieux pensé, vous n'exigerez pas de moi de me rendre coupable d'une si funeste trahison envers Votre Majesté et les lois reconnues du royaume, et ne songerez pas plus longtemps à une démarche qui donnerait à vos ennemis, quoique sans fondement, le prétexte de mettre en doute les justes droits de votre fils..... Pardonnez-moi donc si je vous supplie à genoux de changer de résolution, car celle-ci paraît être un effet du désespoir... (Dalrymple, t. 2, p. 326.)»

appartenant à la flotte, se tenaient à l'entrée du port, et un ketch croisait constamment pour examiner tous les bateaux et tous les vaisseaux qui en sortaient. Le Roi fut grandement troublé en l'apprenant, mais très-peu surpris. Il avait reçu, peu de temps auparavant, de ce lord et des autres officiers de marine, une adresse pour lui demander de convoquer un parlement, et déclarant leur résolution de tenir ferme en faveur de la religion protestante, sans parler aucunement de tenir pour le Roi. L'amiral avait fait porter cette adresse au Roi par lord Berkley et le capitaine Hastings, et deux officiers les plus factieux et les plus mécontens de toute la flotte. Cependant l'opinion de beaucoup de gens était que si la flotte en était venue aux mains avec l'ennemi lorsqu'elle l'alla chercher à Torbay, l'animosité naturelle des marins contre les Hollandais, les eût engagés à combattre de bon cœur; mais lorsqu'ils furent retournés à Spithead, chez les uns la peur de perdre leur emploi, chez les autres les artifices qu'on employa pour les séduire, agirent de telle sorte qu'ils changèrent entièrement d'opinion et de sentiment, et qu'il n'y eut plus moyen de compter sur eux. Sir John Berry lui-même sembla partager le mouvement général. »

Rien peut-être ne pouvait faire plus de peine au Roi que de voir les marins anglais, si renommés pour leur bravoure et leur loyauté, in-

fidèles à un prince qui les avait encouragés, chéris, et favorisés plus qu'aucun autre roi depuis la conquête ; qui leur avait donné toute sa vie l'exemple du courage, et, témoin de leurs exploits, avait toujours pris plaisir à les louer. La chose dont il se glorifiait le plus, c'était d'avoir partagé avec eux la gloire et le péril de défendre la domination des mers ; mais leurs idées erronées de religion avaient donné aux ennemis du Roi les moyens d'étouffer en eux tous les premiers sentimens d'honneur et de devoir, et même ceux d'une religion et d'une morale bien entendue.

Un événement si contraire et si embarrassant ajouta nécessairement beaucoup aux inquiétudes du Roi. « Il ne savait pas s'il devait blâmer davantage les scrupules, pour ne pas dire pis, qui retenaient lord Darmouth, ou la malhabileté de lord Dover qui, s'il l'eût voulu, eût fait faire au capitaine du yacht son devoir en dépit de lord Darmouth. Enfin il n'y avait plus d'autre remède que de ramener le prince. Cela offrait un grand danger, sous plusieurs rapports; cependant le Roi jugea qu'il valait mieux en courir les risques que de l'exposer à tomber entre les mains du prince d'Orange, ce qui, vu les dispositions de la flotte, était fort à craindre s'il demeurait à Portsmouth. Il fallait une escorte pour le ramener ; mais alors on ne pouvait pas plus se fier aux troupes qu'à la flotte. Cependant on avait

deux régimens catholiques nouvellement armés et équipés aux frais de leurs colonels le comte de Salisbury et M. Holman. Sa Majesté leur ordonna de se rendre à Portsmouth accompagnés d'un détachement de dragons irlandais, et de conduire le prince à Londres. »

L'ordre de le ramener était arrivé à lord et à lady Powis avant que les troupes pussent être rendues à Portsmouth. Ils se préparèrent donc à partir le lendemain matin, et lord Dover commanda au colonel Clifford de se trouver prêt à six heures avec une escorte ; mais ensuite, pensant que ce serait trop tard, il persuada à lord et à lady Powis de partir à cinq : en sorte qu'ils étaient avant le jour à trois milles de la ville, et ne voyant point paraître leur escorte, ils commencèrent à se sentir fort inquiets; mais lord Dover les assura qu'elle ne pouvait être longtemps à arriver. Ils se hasardèrent à pousser plus loin, jusqu'à ce qu'arrivés à la forêt de Beares ils se trouvèrent dans la plus grande perplexité sur ce qu'ils avaient à faire. Ils prièrent un M. Maccarthy, officier irlandais, qui les accompagnait par hasard, de retourner sur ses pas pour hâter l'escorte. Ayant rencontré sur son chemin un paysan, M. Maccarthy lui demanda des nouvelles; il lui dit qu'il n'en savait d'autres si ce n'est que le soir précédent un détachement de cavalerie était venu trouver le colonel Norton, s'était re-

posé et venait d'entrer ce matin même dans le bois. M. Maccarthy, craignant que ce ne fût l'ennemi, demanda à cet homme s'il n'y avait pas d'autre chemin pour les voitures que celui qui traversait le bois; il lui dit qu'il y en avait un autre, et même meilleur. On prit ce chemin, et ainsi on arriva à Peterfield avant que l'escorte eût rejoint la voiture.

On a dit ensuite que le prince d'Orange ayant eu avis de ce qui se passait à Portsmouth, et sachant que le prince serait certainement ramené à Londres, avait envoyé pour le prendre un détachement de cent chevaux, deux capitaines, deux lieutenans et deux cornettes, et qu'ils se trouvaient dans le bois lorsque le prince avait pris l'autre route. Ainsi la Providence veillait visiblement à sa conservation, et avait fait pour lui d'une contrariété apparente un moyen de salut; car, s'il eût eu son escorte, on n'eût probablement pas rencontré le paysan; ainsi on eût suivi la route ordinaire, en sorte que le prince fût tombé dans l'embuscade. Probablement son escorte, supposé qu'elle en eût eu la bonne volonté, n'aurait pas été en état de le défendre contre un si fort détachement, et il n'avait pas lieu d'attendre un très-bon traitement des ennemis, puisque sa naissance avait été le principal, si ce n'est même le seul motif de l'invasion.

Le Roi avait eu soin de tenir l'arrivée du

prince aussi secrète qu'il fût possible, sans quoi il eût couru, en arrivant à Londres, des dangers plus grands que ceux auxquels il avait échappé sur la route; car, en entrant à Southwark, les soldats envoyés à sa rencontre furent hors d'état de se défendre des insultes de la populace, et ainsi lui eussent été de fort peu de secours. Comme on les connaissait pour des catholiques, une multitude prodigieuse de peuple vint les attaquer avec de tels cris qu'ils furent forcés de se débander, chacun se sauvant de son côté comme il pouvait; mais le prince, en passant sur le pont de Kingston, rencontra un escadron des gardes qui le conduisit sain et sauf à Whitehall, où le Roi avait tout préparé, non-seulement pour son départ, mais pour celui de la Reine. Ne voyant plus de sûreté pour eux en Angleterre, il s'était résolu de les envoyer sur-le-champ en France. Mais, avant de rapporter les détails de leur fuite, il faut rendre compte de ce qu'avait fait le Roi à son retour de Salisbury pour sauver, s'il était possible, son vaisseau prêt à périr.

Avant d'y aller, et avant même que le danger fût de nature à le forcer de céder par crainte, il était revenu sur plusieurs résolutions qui déplaisaient au public, n'ayant rien tant à cœur que de contenter son peuple; et, bien qu'assuré que tout ce qu'il ferait désormais de concessions serait imputé à la mauvaise situation de ses affaires, il

était résolu de ne rien négliger de ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de lui, afin que, s'ils persévéraient dans leur désobéissance, elle retombât entièrement sur eux devant Dieu et devant les hommes. L'évêque d'Exeter ayant refusé de recevoir le prince d'Orange à son arrivée dans cette ville, et s'étant retiré à Londres, Sa Majesté, pour l'en récompenser, le nomma à l'archevêché d'York. La cérémonie se fit à Lambeth, et le lendemain le nouvel archevêque fit hommage au Roi. Ce fut une récompense signalée que reçut l'évêque pour avoir fait une fois son devoir, et elle se trouva plus conforme à la générosité du Roi qu'au mérite de l'homme; car il rétracta bientôt après cette loyauté de courte durée, et il fut aussi prompt que les autres à se soulever contre son prince et son bienfaiteur, lorsqu'il vit qu'il n'avait plus rien à en attendre; mais le Roi était accoutumé à de pareilles marques de reconnaissance. « Il ne se rebuta donc point, et voyant le peuple aspirer à un parlement, quoique les circonstances y fussent très-peu propres il ordonna qu'on expédiât les writs de convocation pour le quinze janvier suivant, pensant que cette mesure lui pourrait être utile dans l'état désespéré de ses affaires. « Il publia en même temps une proclamation si remplie de clémence et de condescendance, qu'elle aurait amolli le cœur endurci de ses sujets si quelque chose en eût été

capable. Il leur disait que pour qu'ils pussent élire ou siéger dans le parlement avec pleine sécurité, la liberté des élections serait complète; que tous les pairs et tous ceux qui seraient élus membres des communes pourraient siéger librement dans le parlement, quand même ils auraient pris les armes ou commis des actes d'hostilité, ou aidé de quelque manière à en commettre; que, pour les en mieux assurer, Sa Majesté avait ordonné qu'on préparât, pour le passer au grand sceau, un pardon général pour tous ses sujets; et, afin qu'on pût remédier aux maux publics et effacer jusqu'à la mémoire de tous les torts passés, Sa Majesté exhortait et engageait affectueusement ses sujets à élire pour représentans dans le parlement, des hommes qui ne fussent point aveuglés par le préjugé ou la passion, mais doués des talens, de la prudence et de l'expérience propres à la conjoncture. « En même temps elle ordonnait à tous les lords spirituels et temporels de se réunir autour de lui à White hall en grand conseil, ainsi qu'il s'était toujours fait dans ces temps de désordre, quoique généralement il n'en fût pas résulté de grands avantages; mais elle voulait écarter tout prétexte de mécontentement, et que les lords ne pussent pas dire que, si le Roi les avait appelés, ils auraient fait des merveilles en sa faveur. Ils se rassemblèrent au nombre de neuf lords spirituels et trente ou quarante lords tem-

porels. Le Roi leur exposa en peu de mots le sujet pour lequel il les avait convoqués, leur dit qu'il avait fait expédier des writs pour la convocation d'un parlement, qu'il avait rétabli les chartes et donné, soit en paroles, soit en action, toutes les assurances qu'on pouvait désirer de ses intentions de soutenir l'Eglise d'Angleterre ; mais que jusque-là toutes ses concessions n'avaient point porté remède au mal. Il leur demandait donc leur avis sur ce qu'il y avait de mieux à faire dans la situation présente des choses. Les lords Hallifax et Nottingham s'exprimèrent avec beaucoup de respect, et en apparence avec beaucoup de tristesse. Ils dirent qu'ils ne pensaient pas qu'il y eût d'autre remède que de traiter avec le prince d'Orange ; qu'ils sentaient bien que cette démarche serait amère à Sa Majesté qui aurait à subir beaucoup de propositions désagréables et à céder à des conditions excessivement pénibles; mais lord Clarendon s'emporta en invectives inconvenantes et séditieuses, déclama contre le papisme, exagéra les craintes et les méfiances et blâma la conduite du Roi : aussi personne ne s'étonna-t-il de le voir, un ou deux jours après, aller trouver le prince d'Orange à Salisbury; mais enfin il parut que l'opinion la plus générale était qu'il fallait que Sa Majesté envoyât traiter avec le prince. On choisit, pour cette mission, les lords Hallifax, Nottingham et Godolphin. Les points sur lesquels

on les chargea d'insister pouvaient être regardés plutôt comme des préliminaires que comme des articles d'un traité. Ils devaient exposer au prince que le Roi ayant remarqué que Son Altesse semblait renvoyer à un parlement libre la décision de tous les sujets de plainte qui s'étaient élevés, comme Sa Majesté avait résolu, depuis quelque temps, d'en assembler un; qu'elle n'avait retardé sa convocation, dans ces derniers temps, qu'à cause des troubles, » et que cependant son peuple continuait à le désirer, elle avait fait publier une proclamation et expédier des writs pour une convocation actuelle, et était prête à consentir de bon cœur à tout ce qu'on pourrait raisonnablement demander pour la liberté et sûreté des chambres durant les sessions, et que, dans cette intention, elle avait donné commission aux trois lords de tout arranger avec Son Altesse pour la liberté des élections et pour la sûreté des membres siégeans; qu'enfin Sa Majesté proposait que les deux armées retournassent dans leurs campemens à une distance assez considérable de Londres, pour prévenir toute crainte de troubles, désirant que la réunion du parlement fût libre et exempte de toutes vexations et eût lieu dans les formes ordinaires. « Leurs instructions portaient d'insister d'abord pour que l'armée du prince d'Orange ne s'approchât pas plus de trente à quarante milles de Londres; car s'il refusait d'y en-

tendre, et de se rendre à une proposition si raisonnable, ce serait un signe qu'il ne voulait rien faire par voie de négociation. Le Roi ordonna à ses commissaires de l'informer très-promptement de la réponse du prince à cet égard, afin de pouvoir prendre ses mesures en conséquence. » Lorsque les commissaires arrivèrent à Andover, le prince d'Orange leur fit dire de se rendre à Ramsbury où ils auraient de ses nouvelles. Ainsi, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, il les traîna deux ou trois jours ; enfin ils furent reçus à Hungerford, et, après plusieurs conférences, il leur rendit cette réponse : « De l'avis des lords « et gentilshommes rassemblés près de nous, nous « avons répondu par les propositions suivantes : « 1°. que tous les papistes et ceux que la loi n'a « pas reconnus comme habiles aux emplois soient « désarmés, licenciés et écartés de tout emploi « civil et militaire ; 2°. que toutes les proclama- « tions, contenant des expressions de blâme sur « notre compte ou sur celui de quelques unes « des personnes qui sont venues nous rejoindre, « soient révoquées, et que si quelqu'un était en « prison pour nous avoir assisté, il soit mis en « liberté sur-le-champ ; 3°. que, pour la sûreté et « tranquillité de la cité de Londres, la garde et « le gouvernement de la Tour soient immédiate- « ment remis à ladite cité ; 4°. que, si Sa Majesté « juge à propos de demeurer à Londres pendant

« la session du parlement, nous y résidions éga-
« lement, durant ce temps, avec un nombre de
« nos gardes égal à celui des gardes de Sa Ma-
« jesté, et que, si Sa Majesté trouve bon de se
« tenir hors de Londres, quelle que soit la distance
« du lieu qu'elle choisira pour sa résidence, nous
« résidions à une distance égale; que les deux
« armées soient également éloignées d'au moins
« quarante mille de Londres, et qu'on ne fasse
« point entrer d'autres troupes dans le royaume;
« 5°. que, pour la plus grande sûreté de Lon-
« dres et de son commerce, le fort de Tilbury
« soit mis dans les mains de ladite cité; 6°. qu'une
« partie suffisante du revenu public soit assignée
« à la nourriture et à l'entretien de nos troupes
« jusqu'à la réunion d'un parlement libre; 7°.
« que, pour empêcher aucun débarquement de
« Français ou d'autres troupes étrangères, Ports-
« mouth soit remis entre les mains de telle au-
« torité convenue entre Sa Majesté et nous. »

Ces propositions ne laissèrent plus au Roi aucun doute sur ce qu'on voulait faire, et il prit ses mesures en conséquence. Il connaissait trop l'ambition du prince pour imaginer, comme quelques personnes, que son entreprise fût le résultat de ses sollicitudes pour la religion et les libertés du peuple. « Au ton arrogant de ses demandes, il semblait qu'il s'attribuât déjà l'autorité souveraine, et il était si impossible qu'une

tête couronnée s'abaissât à le supporter, que cette réponse ne servit qu'à confirmer le Roi dans sa résolution d'envoyer la Reine et le prince en France, et de les suivre vingt-quatre heures après; car la défection générale de la première noblesse, des gentilshommes et du clergé, et la scandaleuse désertion des officiers principaux et autres de l'armée, avait réduit les choses à une telle extrémité qu'on n'avait guère lieu de compter sur ce qui restait et qu'on ne pouvait embrasser raisonnablement d'autre résolution que celle de quitter le royaume aussi secrètement qu'il serait possible. »

Cette détermination une fois prise, la plus grande sollicitude du Roi fut de mettre en sûreté ses papiers ou mémoires de sa vie, d'où ont été tirés en quelque façon tout ce que ce récit contient d'important. Personne ne pouvait lui paraître plus propre à recevoir ce dépôt que le comte de Thérèse, envoyé du duc de Toscane, qu'il connaissait pour honnête homme et homme d'esprit. Il l'envoya donc chercher et lui demanda s'il voudrait lui garder une cassette et croyait pouvoir la mettre en sûreté. Le comte s'y engagea, et le Roi, ne prenant que le temps d'y jeter tous ses papiers en désordre, la lui envoya. Le comte s'imagina qu'elle renfermait des joyaux d'une grande valeur, ce qui le rendit extrêmement soigneux de la conserver; mais ensuite elle faillit être perdue par la même raison. Lorsqu'elle eut

échappé à la fureur de la populace qui, dans sa rage barbare et tumultueuse et son ardeur du pillage, n'épargna pas les maisons des ambassadeurs étrangers et pas plus celle-là que les autres, on la confia à un négociant pour l'envoyer à Livourne. Il pensa, comme le comte, qu'elle contenait des objets de prix, et, beaucoup moins fidèle, forma le projet de se les approprier. Un domestique italien du comte s'en étant douté, la retira de ses mains et la porta à Livourne, selon les ordres qu'il en avait reçus. Le grand-duc envoya de là deux galères pour la transporter en France, et elle fut apportée à Saint-Germain à travers la France, de même sous bonne escorte, chacun s'imaginant qu'elle contenait un très-riche trésor. Bien qu'il ne fût pas tel qu'on l'imaginait, le contenu de cette cassette était beaucoup plus précieux encore, puisque c'étaient les mémoires incontestables du prince le plus héroïque, le plus maltraité et le plus chrétien que le monde ait vu depuis plusieurs siècles. Jamais prince n'eut moins de momens de repos, et jamais aucun cependant n'a laissé plus de monumens de ce qui s'est passé dans son temps. Nous avons de lui neuf volumes tracés de sa main, et que, par un écrit revêtu de son sceau privé, il a ordonné qu'on plaçât dans le collége écossais de Paris où ils demeureront, non-seulement comme un éternel et glorieux monument de ses actions, mais

comme un exemple à jamais existant à offrir à sa royale postérité et à tous les princes chrétiens, de la plus parfaite résignation tant qu'il demeura sujet, et de la plus généreuse modération lorsqu'il fut devenu Roi, quoi que le monde ait pu dire au contraire pour le calomnier. On y verra aussi quelle fut son intrépidité dans les plus grands dangers, son inébranlable constance dans la plus rigoureuse persécution, combien il aima tendrement son peuple et combien il en fut mal récompensé; quelle insensibilité on montra pour ses bienfaits, tandis que par sa modération et sa vertu, il paraissait également insensible aux mauvais traitemens. Ses peuples le haïrent pour avoir voulu leur bonheur, et il les aima quoiqu'ils ne cherchassent que sa perte. On verra combien de fois il avait défendu la nation par son courage, comment il l'avait sauvée par sa prudence et sa fermeté, et enrichie par ses soins; combien, par son habileté, il avait étendu son commerce, et par son économie l'avait préservée des impôts. Enfin, il avait toutes les qualités propres à le faire adorer de ses peuples, si sa religion n'eût pas différé de la leur. Cette religion envenima tout ce qu'il faisait pour eux, en même temps qu'elle lui adoucissait toutes leurs ingratitudes. Les princes apprendront dans ces mémoires que leur dignité ne doit point les exempter des dangers de la guerre ni des travaux et des sollicitudes de

la paix, et qu'en même temps que le bien et le bonheur des peuples doit être leur premier intérêt en ce monde, ils n'en doivent, comme lui, attendre leur récompense que dans l'autre.

Tout étant prêt pour le départ de la Reine et du prince, il se trouva fort à propos que le comte de Lauzun, gentilhomme français, était alors à la cour d'Angleterre. Il était venu offrir ses services au Roi; mais la perfidie et la désertion de tant de faux amis rendait inutile, du moins pour la guerre, le zèle et la fidélité des amis véritables. Si Sa Majesté accepta donc les offres du comte, ce fut pour un autre usage : elle pensa qu'il serait tout-à-fait propre à accompagner la Reine dans son voyage, et que sous prétexte qu'il voulait rentrer en France, n'ayant rien à faire en Angleterre, on lui préparerait un yacht où le prince et la Reine pourraient passer sans être soupçonnés.

La Reine avait une grande répugnance à partir, non pas tant à cause du danger et des inconvéniens du voyage, que par son chagrin de laisser le Roi dans une situation si périlleuse; cela ne lui était jamais arrivé dans ses plus grands embarras et ses plus grands dangers. Ainsi donc quand le Roi le lui proposa, d'abord elle s'y refusa absolument pour son compte, dit au Roi qu'elle ne demandait pas mieux que le prince son fils fût envoyé en France, ou en quelque lieu qu'on jugeât la chose nécessaire pour sa sûreté; qu'elle sup-

porterait avec patience une pareille séparation, mais ne pouvait consentir à se séparer du Roi; qu'elle aimait infiniment mieux partager sa fortune, quelle qu'elle pût être, que de l'abandonner dans une pareille détresse; que tous les maux, tous les dangers, que la prison même lui paraîtrait préférable avec lui à tout le repos et à toute la sécurité du monde séparée de lui; que cependant, s'il était réellement déterminé à s'en aller, elle voulait bien qu'il la fît partir la première s'il jugeait que ce fût le moyen de mieux cacher leur départ. Le Roi l'ayant assurée que tel était son projet, Sa Majesté y consentit à la fin.

Cette répugnance qu'avait la Reine à se séparer du Roi a fait penser, à quelques uns des amis de Sa Majesté qui blâmaient son départ trop précipité, que la Reine en avait été cause. Rien n'était cependant plus loin de sa pensée, elle n'avait point conseillé au Roi de partir et ne l'en pressa point. Ce fut pour rester qu'elle insista, et non pour faire partir le Roi, craignant qu'il lui promît de la suivre seulement pour la faire partir et n'eût pas intention de lui tenir sa parole; elle voulut seulement savoir la vérité afin de pouvoir disposer d'elle-même en conséquence.

Mais le malheur de la Reine ainsi que celui du Roi a voulu que, dans la plupart des circonstances de leur vie, leurs actions fussent faussement interprétées, et qu'on les condamnât sur ce qui leur

méritait le plus d'éloges, comme, par exemple, en cette occasion la tendresse passionnée de la Reine pour le Roi : et à la persécution de leurs ennemis s'est ajouté le chagrin de voir leurs amis blâmer et critiquer sans cesse leur conduite.

Le voyage et la séparation résolue, la Reine, déguisée (1), traversa la rivière le 9 décembre, n'ayant avec elle, pour éviter tout soupçon, que le prince, sa nourrice et deux ou trois autres personnes. On avait fait préparer une voiture sur

(1) Le 9 décembre, dans la soirée, la Reine sortit secrètement de Whitehall avec son fils âgé de cinq mois dans les bras de sa nourrice, et accompagnée du comte de Lauzun fameux par ses propres infortunes, et d'un petit nombre de personnes : elle traversa la Tamise dans un bateau découvert, par une nuit obscure, une forte pluie, un grand vent, la rivière grosse, et dans la plus froide saison de l'année. On avait donné ordre qu'une voiture de place l'attendît sur le rivage opposé; mais par quelque accident la voiture vint une heure plus tard qu'on ne l'avait commandée. Pendant cet intervalle, elle se mit à l'abri sous les murs d'une vieille église de Lambeth, tournant ses yeux baignés de larmes quelquefois sur le prince, hors d'état de connaître encore les misères qui accompagnent la royauté, et qui par là excitait encore en son cœur une plus douloureuse compassion ; quelquefois sur les innombrables lumières dont brillait la cité, et au milieu desquelles ses yeux parcouraient en vain le palais où elle avait laissé son mari, tressaillant au moindre bruit qu'elle entendait partir de l'autre rive. (Mém. de sir G. Dalrymple, tome 1, pag. 238.)

l'autre rive ; elle la conduisit sans accident jusqu'à Gravesend où elle s'embarqua sur le yacht. Quand on songe que la populace était sur pied de tous côtés pour prendre et piller ceux qu'elle soupçonnait de vouloir s'enfuir, ce fut un tel effet de la Providence de pouvoir s'échapper ainsi, qu'il n'y avait que la grandeur du danger que cherchaient à éviter la Reine et le prince, qui pût excuser la témérité d'une telle entreprise; mais au milieu de telles afflictions, lorsqu'un malheureux prince voit, non-seulement son gouvernement renversé, mais peut, à juste titre, craindre pour lui et sa famille les plus barbares traitemens, on ne fait point attention aux autres dangers ni autres souffrances; sans cela, et en des circonstances moins pressantes, c'eût été tenter la Providence que de faire traverser la rivière à la Reine dans une nuit orageuse, avec son fils âgé de moins de six mois, obligée d'attendre longtemps en plein air que le carrosse fût arrivé, exposée non-seulement au froid, mais au danger continuel d'être découverte au moindre cri du prince, et forcée de voyager à travers un peuple furieux sans gardes ni domestiques, sans aucune précaution nécessaire pour les garantir des moindres dangers, ou même les défendre du froid. Cependant il plut à Dieu de les faire échapper à tous ces périls et ils le dûrent en grande partie aux soins et à la conduite du comte

de Lauzun : leur fuite fut traversée de tant d'accidens et de contrariétés, que sans lui ils ne fussent jamais parvenus à s'échapper. Aussitôt que la Reine et le prince furent à bord du yacht, le vent se trouvant favorable, ils partirent pour Calais, où ils arrivèrent très-promptement et débarquèrent le lendemain. La Reine comptait, comme cela était convenu, y attendre le Roi qui avait promis de la suivre dans les vingt-quatre heures; mais, ne le voyant pas arriver, elle se rendit à Boulogne où elle apprit que le Roi avait été pris par la populace au moment où il allait s'embarquer pour la suivre, en avait été traité avec la dernière grossièreté et la dernière barbarie, et était demeuré prisonnier entre ses mains. Cette nouvelle lui causa des craintes et des tourmens inexprimables, et elle se résolut de faire continuer au prince sa route et de retourner en Angleterre. Elle ne faisait aucune attention ni à la fureur du peuple, ni aux dangers du voyage, comptant pour peu de chose sa propre sûreté en comparaison de l'anxiété où elle était pour celle du Roi; mais aussitôt que le duc d'Aumont et le comte de Lauzun furent instruits de son projet, ils conjurèrent Sa Majesté de ne pas commettre une telle imprudence, lui dirent que ce serait une témérité impardonnable de sa part d'exposer ainsi sa vie sans aucun espoir d'utilité; que cela ne ferait qu'augmenter les embarras du Roi et les

difficultés qu'il éprouvait à se tirer lui-même d'affaire; qu'il n'y avait pas lieu de douter que le peuple ne revînt bientôt à lui-même et à son devoir, assez du moins pour ne faire au Roi aucune insulte. Enfin, à force de raisonnemens et d'instances, ils obtinrent d'elle qu'elle attendrait au moins d'autres nouvelles, et peu de jours après en ayant reçu d'un peu meilleures, elle sentit moins ses autres infortunes; car le salut du Roi était pour elle d'un intérêt que ne pouvait balancer aucun des biens qu'il lui était possible d'espérer, ni aucun des maux capables de l'atteindre elle-même.

Sa Majesté Très-Chrétienne ne fut pas plutôt instruite de l'arrivée de la Reine et du prince dans son royaume, qu'elle leur envoya ses officiers, ses voitures, et tout ce qui était nécessaire pour leur voyage. Il se passa avec un ordre, une magnificence et des marques de respect beaucoup plus d'accord avec la magnificence du roi de France et la dignité de ses hôtes, qu'à la triste condition de la Reine désolée. Comme les chemins étaient mauvais et couverts de neige, on traça une route directe à travers champs; des pionniers, marchant en avant, aplanissaient le terrain et écartaient tout ce qui pouvait faire obstacle au passage. Sa Majesté trouva partout sur la route ses logemens et ses repas préparés de la même manière que si elle eût été dans un palais

de rois. Le Roi vint à sa rencontre à une lieue de Saint-Germain, et aussitôt qu'il s'approcha du prince de Galles, il le prit dans ses bras, et lui adressant la parole, lui promit en peu de mots protection et secours, puis s'avança vers la Reine et ne négligea rien de ce qui pouvait adoucir ses souffrances présentes et l'encourager à espérer un terme prochain à ses malheurs. Il les conduisit à Saint-Germain qu'il avait quitté peu de temps auparavant pour établir sa résidence à Versailles. Il y établit sa Majesté et le prince de Galles, leur y donna des gardes et tous les autres officiers nécessaires pour les servir en attendant l'arrivée du Roi. La Reine avait enfin appris, par un exprès qui l'avait atteinte à Beaumont, qu'il était débarqué sain et sauf en France, après avoir couru plus de dangers et passé à travers plus de situations différentes que jamais on n'a ouï dire qu'aucun prince en ait éprouvées en si peu de temps. Les circonstances de cet événement sont trop mémorables pour être omises, d'autant plus qu'il les a racontées en grande partie lui-même et les a laissées écrites de sa propre main.

« Aussitôt que la Reine fut partie de Gravesend, un gentilhomme français, nommé Saint-Victor, qui avait accompagné le comte de Lauzun, revint apprendre au Roi qu'il avait vu la Reine et le prince s'embarquer sur le yacht, et qu'ils étaient partis par un bon vent. Le Roi se prépara donc à

les suivre ; il ne voyait plus pour lui aucune sûreté en Angleterre et se rappelait comment, en pareille occasion, avaient été traités le Roi son père et plusieurs de ses prédécesseurs. Il était résolu à ne jamais consentir aux bassesses qu'on voulait lui imposer, et voyait clairement, par la réponse du prince d'Orange, qu'il avait reçue ce soir-là même, que sa couronne seule pouvait satisfaire ce neveu, ce gendre ambitieux. » Malgré l'embarras et les circonstances pressantes où se trouvait le Roi, il prit soin, avant de partir, de remplir jusqu'au bout le rôle de véritable père de ce peuple, alors dans le plus violent état de rébellion et d'ingratitude contre lui ; et résolu de ne pas résister plus long-temps au torrent, il craignit que quelques uns de ses sujets ne perdissent la vie dans une querelle qu'il renonçait pour le moment à soutenir. On avait essayé de défendre Reading et le pont de Maidenhead ; mais le peuple, sur tous les points, se rangeait si ouvertement du côté de l'usurpateur, qu'il n'était pas possible au petit nombre de ceux qui demeuraient fidèles de se maintenir long-temps nulle part.

Sa Majesté écrivit donc à lord Feversham la lettre suivante : « Les choses en étant venues à « cette extrémité que j'ai été obligé de faire « partir la Reine et mon fils le prince de Galles, « pour qu'ils ne tombassent point entre les mains « de mes ennemis, ce qui serait arrivé s'ils fus-

« sent demeurés ici, je suis obligé d'en faire « autant et de m'efforcer de pourvoir à ma sûreté « du mieux qu'il me sera possible, dans l'espé- « rance qu'il plaira à Dieu, dans son infinie mi- « séricorde envers cette malheureuse nation, de « toucher son cœur et d'y faire rentrer les vrais « sentimens d'honneur et de loyauté. Si j'avais « pu compter sur toutes mes troupes, je ne me « serais pas trouvé réduit à l'extrémité où je suis; « mais, quoique je sache qu'il s'y trouve beau- « coup d'hommes braves et loyaux, vous savez, et « vous me l'avez dit, ainsi que plusieurs des « officiers généraux, qu'il n'était nullement pru- « dent de me risquer à leur tête. Il ne me reste « plus autre chose à faire que de vous remer- « cier, ainsi que tous ceux des officiers et soldats « qui ont tenu pour moi et se sont montrés vrai- « ment loyaux. J'espère que vous me conser- « verez toujours la même fidélité, et quoique je « n'attende pas de vous que vous vous exposiez « en résistant à une armée étrangère et à une « nation corrompue, j'espère que vos principes « sont assez affermis en vous pour que vous vous « gardiez de toute association et autres choses « pernicieuses de ce genre (1). »

(1) Dans l'Histoire de Kennet, la lettre finit ainsi : « Le temps presse, je ne puis vous en dire davantage. » Il rend compte ensuite de ce qui se passa à l'arrivée de cette lettre,

Aussitôt que lord Feversham eut reçu cette lettre, il écrivit au prince d'Orange qu'il avait l'ordre du Roi de ne faire aucune défense, qu'il l'en avertissait pour éviter l'effusion du sang humain; qu'il avait donné des ordres en conséquence aux troupes sous son commandement, et que ce serait les derniers qu'elles recevraient de lui. D'après cet ordre, les officiers et les soldats, libres de faire ce qui leur conviendrait, se sé-

---

écrite le lundi soir 10 décembre. Elle fut lue tout haut aux troupes, et arracha des larmes à la plupart. On tint ensuite un conseil de guerre, et, d'après les expressions de la lettre, on jugea que puisque le Roi ne comptait pas qu'on résistât à une armée étrangère, son intention était qu'on licenciât ce qui restait de l'armée. Le comte renvoya donc aussitôt les quatre mille hommes qu'il avait avec lui. Après quoi il écrivit au prince d'Orange la lettre suivante, signée de lui et de trois officiers généraux.

« MONSIEUR,

« Ayant reçu ce matin de Sa Majesté une lettre où elle « m'annonce sa malheureuse résolution de quitter l'Angle- « terre à la tête de son armée, et recevant d'elle l'ordre de « ne faire aucune défense, je me suis cru obligé, de l'avis « des officiers, d'en informer Votre Altesse le plus promp- « tement possible, afin d'éviter toute effusion de sang. J'ai « donc déjà donné mes ordres aux troupes sous mon com- « mandement, et ce seront les derniers qu'elles recevront de

« FEVERSHAM, LANNIER, FENWICK, OGLETHORP. »

(Page 532—534.)

parèrent, et un grand nombre de soldats surtout rentrèrent chez eux, ce qui ne contraria pas peu les projets du prince d'Orange, comme on le vit ensuite par le ressentiment qu'il témoigna de ce qui s'était fait. Il s'était flatté de tirer grand parti de ces troupes pour l'exécution de ses desseins ultérieurs contre la France ; mais, de cette manière, avant qu'il parvînt à s'en rendre complétement le maître, elles se trouvaient réduites à bien peu de chose en comparaison de ce qu'elles étaient au moment de son débarquement.

Le Roi ayant ainsi prudemment diminué autant qu'il pouvait les forces qu'il avait à craindre de voir tourner contre lui, jugea nécessaire, pour susciter des difficultés à ses ennemis, de jeter dans l'administration civile les mêmes embarras que dans les affaires militaires. Il révoqua donc les writs expédiés pour la convocation du parlement. Il savait qu'il déconcerterait ainsi les mesures et la malveillance de ceux qui cherchaient à le perdre, et ralentirait la marche du mal qu'ils voudraient lui faire. « Ayant envoyé chercher le chancelier, à qui il avait ordonné quelques jours auparavant de lui rapporter le grand sceau, il brûla les writs, et la nuit du lundi 10 décembre entre minuit et une heure, s'étant concerté d'avance avec sir Edouard Hales, il prit une voiture de place et se rendit au bac où il laissa M. de Labadie qui l'y avait accom-

pagné, et, prenant une barque, passa à Foxhall où il trouva des chevaux prêts; et, le mardi 11 décembre vers une heure du matin, se mit en route sans personne avec lui que sir Edouard Hales, le quartier-maître de sir Edouard et un guide. Vers sept heures du matin, il passa la rivière de Midway sur le pont d'Alford; et là, trouvant le relai que M. Ralph Sheldon, un de ses écuyers, lui avait fait préparer au Woolpack, il atteignit à dix heures le bac d'Emley, près de Feversham. Un homme, de la connaissance de sir Edouard Hales, avait loué le bateau de passage de la douane pour les transporter en France: Sa Majesté arriva avant le bateau, et, sitôt qu'il fut venu, elle y monta avec sir Edouard Hales et M. Sheldon, sans dire au maître qui ils étaient. Le vent était bon et frais, mais, à ce qu'il paraît, le bâtiment manquait de lest; le maître dit au Roi qu'il n'osait se risquer en mer sans en avoir, et le Roi lui permit de s'arrêter pour en prendre, sentant bien lui-même que sans cela il ne pourrait porter la voile. Ils gouvernèrent donc vers Sheerness et à l'extrémité occidentale de Sheepway, oururent sur le rivage à mi-marée, prirent du lest, et comptaient, à moitié du reflux, comme le bâtiment aurait alors été à flot, remettre à la voile pour le point le plus rapproché de la côte de France; mais, vers onze heures du soir, précisément au moment où le bateau com-

mençait à se mettre à flot, le Roi fut abordé par trois petits bateaux pêcheurs de Feversham, contenant environ cinquante ou soixante hommes. Leur capitaine sauta, le pistolet et l'épée à la main, dans la chambre où étaient le Roi et deux gentilshommes, et s'empara d'eux comme de gens suspects, disant qu'il fallait les mener devant le maire de Feversham pour être examinés, présumant que ce pouvaient être des papistes qui s'échappaient; il assura qu'il ne leur serait fait aucun mal et qu'on ne leur prendrait rien. Le Roi, voyant qu'il n'était connu d'aucun de ceux qui étaient entrés dans la chambre, jugea à propos de ne pas se découvrir, espérant toujours trouver moyen de sortir de leurs mains. Comme le capitaine, qui se nommait Amis, les interrogeait dans la chambre, sir Edouard Hales prit le moment où aucun de ses gens ne regardait de son côté pour lui glisser dans la main cinquante guinées en lui disant à l'oreille qu'il en aurait cent de plus s'il voulait les laisser partir lui et ses amis sans avoir été conduits à Feversham; il prit l'argent et promit de le faire. Dans ce moment le bâtiment étant tout-à-fait à flot, ils tournèrent vers l'embouchure des eaux de Feversham, et mirent à l'ancre, attendant que la haute marée les y fît entrer. Alors le capitaine les quitta, sous prétexte de trouver moyen de les faire partir; mais, avant de s'en aller, il dit au Roi et à ceux

qui l'accompagnaient qu'il craignait que ses gens, qui étaient fort indisciplinés, ne les pillassent en son absence, et qu'il leur conseillait de mettre entre ses mains l'argent qu'ils avaient et les autres choses de valeur, promettant de les leur garder; que, s'ils étaient jugés libres de s'en aller, il les leur rendrait, et que, si cela était déclaré de bonne prise, cela serait au moins partagé plus également. Le Roi suivit son conseil. Ils lui donnèrent donc, devant témoins, leurs montres et ce qu'ils avaient d'argent et en prirent son reçu; mais le Roi garda la grande épingle de diamans de la Reine et l'anneau du couronnement, que, pour plus de sûreté, il avait mis dans ses hauts-de-chausses. Le conseil du capitaine se trouva avoir été bon, quoiqu'il ne tînt pas son engagement; car il ne les fit point partir et ne revint même pas au bout de trois heures, comme il l'avait promis, mais il les tint là jusqu'au grand jour; alors il revint et dit à sir Edouard Halès, qu'on avait fini par reconnaître, qu'il fallait qu'il parût devant le maire, et qu'il avait amené une voiture pour les conduire. Cependant, comme il faisait jour, plusieurs des matelots avaient sauté dans la chambre, disant qu'ils voulaient fouiller les voyageurs, en pensant que ceux-ci n'avaient pas donné tout leur argent au capitaine. Le Roi et les deux autres gentilshommes leur dirent de les fouiller si cela leur faisait plaisir, imaginant par

là leur persuader qu'ils n'avaient plus rien; mais, peu satisfaits de cette réponse, ils se mirent à fouiller les voyageurs, ouvrirent leurs hauts-de-chausses et les tâtèrent partout d'autant plus rudement qu'ils ne trouvaient rien; enfin un d'entre eux, tâtant aux environs des genoux du Roi, sentit l'épingle de diamans et cria qu'il avait fait une prise; mais le Roi lui dit qu'il se trompait, qu'il avait plusieurs choses dans sa poche, comme des ciseaux, un étui à cure-dents et de petites clefs, et que c'était peut-être une de ces choses qu'il avait senties. L'homme, enfonçant aussitôt sa main dans la poche du Roi, ne saisit pas le diamant, et trouvant les choses dont le Roi venait de lui parler, il crut que c'était cela; en sorte que l'épingle et l'anneau furent sauvés. A la vérité ils se connaissaient si peu en bijoux que, trouvant dans la poche du Roi une paire de boucles de diamans, enveloppée dans du papier, ils crurent que c'était du verre, et la lui rendirent.

La voiture étant arrivée au bord de la mer, ils se mirent dans la chaloupe, débarquèrent et furent conduits à la ville sous l'escorte d'un nommé Edwards, accompagnés de quelques hommes de la populace. On les mena dans une auberge, et le Roi, en montant l'escalier, vit que malgré son déguisement et sa perruque noire il était reconnu de quelques personnes. Alors il ne prit plus la peine de se cacher; et, lorsqu'on sut qui il était,

la foule se dispersa. Le Roi sachant que lord Winchelsea et plusieurs des gentilshommes du pays se trouvaient réunis à Cantorbéry, leur fit dire de venir le trouver. En même temps, il ordonna à M. Sheldon de se rendre chez le maître de l'hôtel des douanes, nommé Smack, qu'il connaissait pour un honnête homme, et de lui dire de venir le trouver à quelque distance de la ville, où l'on devait aussi tenir des chevaux prêts pour conduire Sa Majesté à la douane; mais cet Edwards, qui avait escorté le Roi, se trouvait être un factieux; et, se doutant du projet, il souleva de nouveau la multitude, qui entoura l'auberge. Il fut donc impossible au Roi de s'en aller, et encore plus de porter secours aux personnes qu'il apprit avoir été arrêtées de même en s'enfuyant vers Douvres, comme le juge Genner, MM. Burton et Greham, les évêques Leiborn et Gifford, deux MM. Arundel, le père Pulton, jésuite; le docteur Obediah Walker et plusieurs autres. La populace était la maîtresse, et il n'y eut pas moyen de les tirer de ses mains.

« Vers le soir, lord Winchelsea vint accompagné seulement de deux gentilshommes; le Roi se résolut donc à aller loger dans la maison du maire, qui était un loyaliste; mais, en descendant l'escalier, il fut exposé aux brutalités de la populace, et eut beaucoup de peine à s'ouvrir un chemin pour la traverser, quoique lord Win-

chelsea et deux ou trois autres personnes marchassent devant lui pour lui faire faire passage. Le but de ce rassemblement était d'empêcher que sir Edward Hales ne s'échappât. On était fort animé contre lui à cause de son changement de religion, et, pendant ce temps-là, les gens de la campagne pillaient sa maison et tuaient ses daims. Comme il savait la haine qu'on lui portait, il demeura prudemment dans l'auberge et ne voulut pas accompagner le Roi, de peur d'attirer sur lui quelque plus grave danger. Le Roi était escorté par les matelots et la populace, qui criaient sur son passage qu'on ne toucherait pas à un cheveu de sa tête, mais qui veillaient soigneusement à ce qu'il ne pût s'échapper, et lorsqu'il fut arrivé firent de son cabinet une espèce de corps-de-garde.

« Le lendemain, sir Basile Dixwel et sir James Oxenden vinrent à Feversham à la tête de leurs deux escadrons de milice, sous prétexte de garder le Roi contre la populace, mais en effet pour s'assurer de sa personne et se donner auprès du prince d'Orange le mérite d'avoir contribué à empêcher sa fuite. Ils envoyèrent donc sur-le-champ un M. Nappleton, homme de loi de leurs amis, avertir le prince d'Orange qu'ils avaient le Roi en leur pouvoir, et demander ses ordres sur ce qu'ils devaient faire. M. Nappleton ne s'en cacha point au Roi avant de partir, et en attendant ces deux messieurs le gardaient très-rigoureuse-

ment et eurent même l'impudence de trouver mauvais qu'en écrivant à Londres pour avoir de l'argent et des vêtemens il ne leur eût pas montré sa lettre avant de la cacheter. Ils prirent soin de le garder de la manière la plus rigoureuse, et y employèrent les matelots qui se choisirent pour capitaine un nommé Hunt, mauvais homme et de mauvaise mine : le Roi n'en put jamais obtenir par raisons ni par argent de le laisser échapper. Il n'avait cependant pour tout bien que la propriété d'un petit bateau pêcheur. Il se conduisit avec beaucoup de rudesse, et lorsque quelqu'un venait voir le Roi, il lui ôtait son épée et ne la rendait qu'en sortant.

Cependant, non-seulement Londres mais toute l'Angleterre étaient en feu. Aussitôt qu'on avait su le départ du Roi, la populace, qui avait déjà commencé à se soulever, devint impossible à contenir. Elle s'assembla en grands corps, qui chacun se choisissant pour chef un de la bande, parcoururent la ville et la cité. Ils tombèrent d'abord sur les chapelles catholiques, les abattirent, firent des feux de joie des livres, du mobilier de l'Église, et même des débris des édifices. Leur rage ne se contenta pas de cela, ils attaquèrent les maisons des catholiques les plus connus, les pillèrent et les dévastèrent avec le même désordre, et enfin les envoyés étrangers eux-mêmes éprouvèrent que là où la multitude gouverne, il

n'y a point d'asile sacré, point de droit des gens sur lequel on puisse compter, car une fois que les mutins eurent goûté les douceurs du pillage, en même temps que leur fureur s'apaisait, leur avarice augmentait; et apprenant que plusieurs catholiques et le Roi lui-même avaient envoyé de la vaisselle, de l'argent et leurs effets les plus précieux dans les maisons des ambassadeurs, pensant les y mettre en sûreté, ils se résolurent, puisqu'ils étaient en train, de ne se point arrêter à des formalités : ainsi les maisons des ambassadeurs de Florence et d'Espagne eurent le même sort que les autres. Celles des ambassadeurs de France et de Venise furent préservées par les gardes qu'ils avaient eu la précaution de se procurer. Le ministre d'Espagne avait pris une telle part à l'affaire, qu'il ne s'était pas imaginé avoir rien à craindre; mais comme par cette raison on y avait envoyé beaucoup plus d'effets, et particulièrement l'argenterie de la chapelle du Roi, les motifs qu'il avait cru avoir de se rassurer ne se trouvèrent pas suffisans pour le défendre. Cette fureur ne se borna point à la ville de Londres. On vit le même esprit se répandre dans plusieurs parties de l'Angleterre, principalement dans les provinces du midi et du centre, où les maisons des catholiques furent généralement pillées, et, selon l'expression du temps, *éventrées* par la populace des environs. Les grandes

routes même ne furent pas à l'abri de ces désordres contagieux : tous les voyageurs étaient arrêtés, et, si on les soupçonnait d'être catholiques, ils étaient pillés et mis en prison. On faisait la même chose sur les rivières au moyen de bateaux armés. C'était ainsi qu'avait été pris le Roi et que furent arrêtés presque tous ceux qui, voulant le suivre, se rendaient à la côte, soit par terre, soit par eau.

Mais ce qui pouvait avoir des suites beaucoup plus tragiques, ce fut le bruit soigneusement et méchamment répandu que la cavalerie irlandaise furieuse, tuait, brûlait et détruisait tout ce qui se trouvait sous sa main. Ce bruit commença à Londres le jeudi 13 décembre, vers une ou deux heures du matin. Il parcourut si rapidement et si violemment toute la ville, qu'en un moment tout le monde fut sur pied et dans la consternation que l'on peut imaginer. Les rues furent illuminées et la milice même s'assembla en plusieurs endroits. Le bruit, dans chaque quartier de la ville, était que dans le quartier voisin les Irlandais mettaient tout à feu et à sang. La terreur fut telle que plusieurs femmes grosses avortèrent, et l'on a dit que quelques vieillards craintifs en étaient morts de frayeur. La preuve que cela ne fut pas purement accidentel, c'est que le même bruit parcourut dans l'espace de deux jours toute la surface de l'Angleterre et de

l'Ecosse ; dans chaque ville se répandit la nouvelle que les Irlandais avaient mis le feu à la ville voisine, et qu'il allait en arriver autant en peu d'heures à celle où l'on se trouvait : ce qui jeta dans la plupart une telle consternation, que la population s'enfuyait des maisons, mettait ses effets en sûreté, s'assemblait en grands corps pour résister, et que dans plusieurs villes situées sur des rivières on fut au moment de rompre les ponts pour arrêter ce prétendu torrent de dévastation. Pendant ce temps-là cette poignée d'Irlandais, que l'imagination des peuples se représentait brûlant et dévastant à la fois toute l'étendue de l'Angleterre, étaient désarmés, dispersés, ne sachant pas généralement où trouver à manger ni à coucher, et exposés à se voir assommer partout où ils arrivaient.

Quel qu'ait été l'auteur de ce bruit, il est plus que probable que son intention fut de causer un massacre général des catholiques par tout le pays, car il était bien naturel que sur les sinistres rumeurs d'un massacre des protestans par les Irlandais papistes, les protestans prissent l'avance au moins sur les papistes qui se trouvaient dans leur ville ou dans leur voisinage, dans la crainte qu'ils ne se joignissent aux Irlandais lors de l'arrivée de ceux-ci ; mais, à l'honneur de la nation anglaise, malgré ses dispositions turbulentes et factieuses, elle est si éloignée d'aucun penchant

sanguinaire, qu'on n'a pas su qu'un seul catholique ou même un seul Irlandais ait perdu la vie par suite de cette inhumaine manœuvre. C'est un puissant motif pour supposer qu'elle n'a pu sortir que du cœur d'un étranger ; mais comme on n'en a jamais connu la véritable source, ce serait une témérité que d'en accuser quelqu'un en particulier. Dans ce désordre fut pris, entre autres, le lord chancelier Jefferies (1) comme il s'efforçait de s'échapper en habits de matelot, et on le mit à la Tour, où il mourut peu de temps après.

« Cependant la nouvelle que le Roi avait été arrêté et était retenu prisonnier à Feversham, y avait amené plusieurs de ses serviteurs et plusieurs loyaux officiers de l'armée que lord Feversham chargea de lui apprendre qu'il arrivait avec un détachement de cavalerie de la garde et de grenadiers à cheval pour le défendre de la populace et le conduire à Londres, où les amis de Sa Majesté lui conseillaient de se rendre,

(1) « Ils prirent Jefferies à Wapping déguisé en matelot, et tâchant de trouver un bâtiment pour s'échapper. Sans miséricorde avec lui, comme il avait été envers les autres, ils le conduisirent au lord maire, dans sa jaquette bleue de matelot et son chapeau rabattu sur sa figure ; mais aussitôt que le chapeau fut relevé, et que le lord maire reconnut cette figure, que jusqu'alors on ne voyait point paraître sans terreur, dans l'excès de sa surprise il tomba sans connaissance et mourut le lendemain. » (Sir J. Dalrymple, p. 240.)

nouvelle qui troubla grandement les séditieux gentilshommes du comté de Kent, car ils s'étaient flattés de tirer grand avantage de leur rébellion et de leur dureté envers leur souverain. »

Il paraît qu'aussitôt que le Roi eut quitté Londres, les lords qui se trouvaient à la ville s'étaient rassemblés à Whitehall pour consulter sur ce qu'il y avait à faire. Ils regardaient l'état présent des affaires comme un interrègne, et pensant que le gouvernement leur était en quelque sorte dévolu, s'étaient fort empressés d'en faire présent au prince d'Orange. Les plus zélés avaient pris soin d'avertir et même de presser les deux secrétaires d'État, le comte de Middleton et lord Preston, de se réunir à eux pour donner quelque poids à leur prétendue autorité; mais le premier s'y était absolument refusé, et bientôt après apprenant que le Roi était à Feversham, alla sur-le-champ se rendre auprès de lui. Le second se laissa persuader de se rendre à l'assemblée; mais lorsqu'il vit de quoi il s'agissait, refusa d'y concourir, exemple que plusieurs furent très-fâchés de n'avoir suivi lorsqu'ils apprirent qu'il y avait encore un roi en Angleterre. Ils commencèrent, pour flatter la cité, par mander, sous prétexte d'affaires, M. Skelton, gouverneur de la Tour, et l'ayant retenu, nommèrent à sa place lord Lucas. Ils rédigèrent ensuite une déclaration exprimant leur attachement à la religion protestante et au

bien public, et portant que puisque le Roi avait jugé à propos de s'éloigner et de révoquer les writs expédiés pour la convocation d'un parlement, ce qui leur ôtait l'espoir de voir les affaires se rétablir par cette voie, ils avaient unanimement décidé de s'adresser au prince d'Orange qui, disaient-ils, avait, à si grands frais et au risque de sa vie, entrepris de les délivrer du papisme et de l'esclavage qui les menaçaient, et déclaraient qu'ils voulaient l'aider à donner à l'Angleterre un parlement capable de garantir leurs lois, leurs libertés, etc. Ils firent porter cette déclaration au prince d'Orange par les lords Pembrocke, Weymouth, Culpeper et par l'évêque d'Ely. Le lieutenant de Londres, ainsi que le lord maire et les aldermen, envoyèrent le même jour leurs adresses au prince. On se disputait à qui exprimerait le plus vivement sa reconnaissance pour cette prétendue délivrance; mais quand les lords apprirent que le Roi était à Feversham, ils furent diversement affectés de cette nouvelle, selon les avances que chacun d'eux avait faites au prince d'Orange. Cependant ils jugèrent à propos de demander à Sa Majesté de revenir et envoyèrent, ainsi qu'on l'a dit, lord Feversham avec des gardes pour l'escorter. « Lord Feversham arriva de bonne heure le samedi matin, et annonça au Roi qu'il avait laissé les gardes à Sittinburn; sur quoi le Roi prit congé de la multitude

et la fit retirer, ordonnant aux deux escadrons de milice de l'accompagner à Sittinburn où il les congédia après avoir rejoint ses gardes. Il alla ce soir-là jusqu'à Rochester. Aussitôt qu'il y arriva, il en fit partir le lord Feversham avec une lettre de créance pour le prince d'Orange, où il lui mandait qu'il serait bien aise de le voir à Londres le lundi, pour tâcher, en conférant personnellement avec lui, d'aviser au moyen de rétablir l'ordre dans le pays, ajoutant qu'il avait donné ordre qu'on lui préparât le palais de Saint-James. Le Roi chargea lord Feversham de proposer au prince plusieurs autres choses qu'il jugeait utiles dans l'état des affaires. Lord Feversham partit le soir même, avec ordre d'être revenu à Londres le lendemain, pour s'y trouver à l'arrivée du Roi. »

« Le Roi, qui continuait de s'avancer vers Londres, rencontra sur la route quelques officiers loyalistes qui l'informèrent que le premier bataillon du régiment des gardes, demeuré à Whitehall, s'était déclaré pour le prince d'Orange; qu'ils croyaient que la cavalerie qui s'y trouvait en avait fait autant, et que par conséquent Sa Majesté ne serait pas en sûreté entre leurs mains. Il résolut donc de traverser la cité afin de n'être pas obligé de se séparer de cette portion des gardes et des grenadiers à cheval qu'il avait alors avec lui et qui serviraient à tenir les

autres en respect. » Il fut extrêmement surpris en y arrivant des témoignages inattendus qu'il reçut de l'affection de ses peuples ; on ne saurait imaginer avec quelles acclamations il fut accueilli, quelle joie le peuple exprima du retour de Sa Majesté. Les feux de joie, le son des cloches et toutes les marques d'amour et de respect qu'on peut se figurer, donnèrent à cette entrée l'apparence d'un jour de triomphe plutôt que d'humiliation, « et cela était si général dans toutes les classes du peuple, que le Roi ni aucun de ceux qui l'accompagnaient, n'avait jamais rien vu de pareil. Le même concours et les mêmes cris de joie l'accompagnèrent à Whitehall et jusqu'à la porte de sa chambre à coucher. Il n'y fut pas plutôt, que la scène commença à changer par l'arrivée de M. Zuleystein avec une lettre du prince d'Orange, portant en substance qu'il avait reçu celle que lui avait envoyée lord Feversham, mais que son contenu était de si grande importance qu'il n'y pouvait répondre pour le moment ; cependant il priait Sa Majesté de demeurer à Rochester. Le Roi répondit à M. Zuleystein que s'il avait reçu cette lettre avant de quitter Rochester, il y serait volontiers demeuré, mais que maintenant il espérait que le prince d'Orange viendrait le lendemain à Saint-James, pour qu'il pût conférer avec lui relativement à ce qu'il lui avait écrit par lord Feversham. Mais M. Zuleystein dit sans détour

au Roi que le prince d'Orange ne viendrait pas à Londres que les troupes de Sa Majesté n'en fussent sorties, et le Roi voyant que les messages qu'il était chargé de lui transmettre commençaient à ressembler à des ordres plutôt qu'à des demandes, ne lui fit point de réponse, mais répondit seulement à la lettre du prince d'Orange, et remit sa lettre à Zuleystein. Il n'était pas plutôt sorti de la chambre, que le comte de Roy y entra. Il venait apprendre au Roi qu'aussitôt que lord Feversham avait eu remis, à Windsor, sa lettre de créance entre les mains du prince d'Orange, celui-ci lui avait donné la ville pour prison. Le Roi renvoya chercher M. Zuleystein, et lui dit qu'il était fort surpris de l'emprisonnement de lord Feversham, qu'il était contraire au droit des gens et à l'usage de toutes les nations de retenir un envoyé, et qu'il espérait que le prince d'Orange aurait pour lui l'égard de ne point prolonger la captivité du sien; mais le prince d'Orange ne fit aucune attention à la demande du Roi et laissa le comte prisonnier à Windsor lorsqu'il quitta cette ville pour se rendre à Sion: il ne répondit même pas à la lettre du Roi, et à compter de ce moment ne garda plus aucune mesure avec Sa Majesté. » S'il n'eût été bien connu que le caractère dur et désagréable du prince d'Orange le rendait incapable de tout bon procédé et de tout sentiment de bonté, on se serait étonné

beaucoup davantage qu'il pût se refuser à une demande si juste et si modeste, et de si peu de conséquence pour ses affaires; mais il fut tellement surpris d'apprendre que les lords avaient engagé le Roi à venir à Whitehall et du joyeux accueil qu'il avait reçu à son arrivée, qu'il demeura quelque temps irrésolu sur ce qu'il avait à faire; son esprit soupçonneux et méfiant s'alarma excessivement de ce changement subit et de l'inconstance qu'il manifestait dans le peuple. Il résolut de ne pas laisser à cette mobilité de la nation anglaise le temps de revenir au sentiment que la nature et la raison inspirent généralement aux sujets à l'égard de leur souverain. Il jeta donc le masque avant la fin de la première scène, car jusque-là le prétexte de son expédition avait été de faire entendre raison au Roi sur les lois, les libertés et la religion, et de l'engager dans une alliance contre la France. Ces prétextes avaient pour objet de satisfaire ou plutôt de duper le premier le peuple, et l'autre ses alliés; mais maintenant que le Roi envoyait message sur message pour obtenir de lui une conférence personnelle, afin de mettre ordre à tous les sujets de plainte, déclarant que si l'on demandait quelque chose de plus que ce qu'il avait déjà accordé, il était prêt à discuter la chose avec lui ou à s'en référer à un parlement libre, afin que tout pût être arrangé à la satis-

faction de ses sujets, le prince ne jugeait pas à propos d'y prêter l'oreille ; il ne craignait rien tant au monde que l'accomplissement de ce qu'il avait donné pour être le seul motif de son expédition, car cette prétendue réconciliation dont il faisait son premier prétexte était le dernier de ses vœux. Effrayé donc du retour du Roi et de l'accueil qu'il avait reçu, et voyant les sentimens du peuple si prêts à reprendre leur ancien cours, il résolut d'aller contre tout ce qu'il avait protesté, ne voulut pas faire à Sa Majesté l'honneur de la voir ni même de répondre à sa lettre, « et envoya le même soir le comte de Solmes prendre possession, à la tête de ses gardes, des portes de Whitehall.

« Le Roi, lorsqu'il en fut averti, refusa de le croire, le prince, dit-il, ne l'en ayant point informé. Il pensa donc que le comte venait seulement s'établir dans les postes aux environs de Saint-James, pour être prêt à recevoir le prince; mais à onze heures lord Craven vint informer Sa Majesté, comme elle allait se mettre au lit, que le comte de Solmes était dans le parc avec trois bataillons des gardes à pied du prince et quelque infanterie, et disait qu'il avait ordre de se saisir des postes extérieurs et intérieurs de Whitehall; sur quoi le Roi envoya chercher le comte de Solmes et lui dit qu'il croyait qu'il se trompait, et que ses ordres n'étaient certainement que

pour Saint-James; mais le comte répondit positivement qu'ils étaient aussi pour Whitehall, et que même Whitehall était nommé le premier. Il montra les ordres à Sa Majesté qui, après avoir discuté quelque temps avec lui, ordonna enfin à lord Craven de retirer ses gens et de laisser ceux du comte de Solmes occuper les postes; ce qu'ils firent aussitôt. »

Les choses commençaient à prendre un aspect très-sombre; le Roi ne voyait plus aucun espoir de conférence, encore moins d'accommodement, et s'apercevait bien qu'il était prisonnier du prince d'Orange et à sa discrétion. Cependant son courage ordinaire ne l'abandonna point; si bien que, lorsqu'on parut inquiet de le voir passer la nuit au milieu des gardes hollandaises, il dit qu'il ne savait pas trop qui valaient le moins de celles-là ou des siennes; et, se couchant à son ordinaire, il dormit aussi tranquillement qu'il l'eût jamais fait de sa vie. « Un peu après minuit, les lords Hallifax, Shaftesbury et Delamère firent appeler lord Middleton qui couchait auprès du Roi, pour lui dire qu'ils étaient chargés par le prince d'un message dont il fallait qu'ils s'acquittassent sur-le-champ. Lord Middleton voulut obtenir qu'ils attendissent jusqu'à ce que le Roi s'éveillât le lendemain matin; mais ils répondirent que l'affaire ne permettait aucun retard. » Il n'y avait pas moyen de disputer avec des gens qui étaient les maîtres;

lord Middleton s'approcha donc du lit du Roi et le trouva si profondément endormi qu'il ne l'éveilla point en tirant son rideau ; enfin, se mettant à genoux, il lui parla assez haut dans l'oreille. Le Roi fut d'abord un peu surpris ; mais se remettant sur-le-champ, demanda de quoi il s'agissait ; lord Middleton le lui ayant dit, « il ordonna qu'on fît entrer les lords. Ils lui remirent un papier, signé du prince d'Orange, portant en substance que, pour éviter les désordres que pourrait causer à Londres la présence de Sa Majesté, il jugeait à propos qu'elle se rendît à Ham le matin même, attendu qu'il comptait être à Londres vers midi : cela était exprimé en peu de mots, mais très-positifs (1). Lord Hallifax ajouta qu'il pourrait prendre avec lui ceux de ses domestiques qui lui conviendraient, mais qu'il fallait qu'il fût parti avant dix heures, et que le prince d'Orange aurait soin de lui donner une

(1) Voici la lettre même telle qu'elle a été donnée par Kennet (pag. 536). « Nous désirons que vous, lord marquis d'Hallifax, le comte Shaftesbury, lord Delamère, disiez au Roi qu'on a jugé convenable, pour la plus grande tranquillité de la cité et la plus grande sûreté de sa personne, qu'il allât à Ham, où il sera accompagné par ses gardes, qui le garantiront de tout désagément.

« Guillaume P. d'Orange.

« Donné à Windsor, le 17 décembre 1688. »

garde suffisante pour l'accompagner et le préserver de tout danger. Le Roi voyant qu'il n'y avait pas de remède et qu'il était absolument en leur pouvoir, leur dit qu'il ne demandait pas mieux que de sortir de la ville, mais que Ham était une maison très-peu propre à être habitée l'hiver et point meublée. Lord Hallifax répondit que les officiers de Sa Majesté l'auraient bientôt mise en état de la recevoir; mais ensuite le Roi leur dit que, puisqu'il devait s'en aller, il aimerait mieux être plus loin et aller à Rochester où le prince d'Orange, dans la lettre qu'il lui avait adressée par M. Zuleystein, lui avait demandé de s'arrêter, d'autant qu'il y avait là quelques soldats d'infanterie qui le garderaient. Cela parut si raisonnable qu'ils promirent de représenter la chose au prince d'Orange, assurant Sa Majesté qu'elle connaîtrait la volonté du prince à neuf heures du matin, mais ils lui dirent en même temps qu'il fallait qu'elle fût prête à partir à cette heure. Ils revinrent en effet trouver le Roi à neuf heures, et lui dirent que le prince avait consenti à ce qu'il allât à Rochester, mais qu'il enverrait avec lui, pour l'y garder, quelques unes de ses propres troupes, infanterie et cavalerie. Le comte de Solmes les commanda effectivement sur-le-champ pour l'accompagner. La berge du Roi étant prête ainsi que ses voitures et ses chevaux de main, il leur ordonna de traverser le pont avec les gardes du prince d'O-

range et de venir le rejoindre à Gravesend, mais lord Hallifax s'y opposa, et dit que si on leur faisait ainsi traverser la cité, cela pourrait occasionner du trouble et exciter la compassion du peuple. Il voulait donc qu'ils passassent par le bac de Lambeth. Le Roi lui fit observer que le vent était si fort qu'il ne serait pas aisé de les passer, que d'ailleurs cela prendrait trop de temps pour qu'ils pussent être à Gravesend au moment de son arrivée par eau ; mais rien de ce qu'il dit ne put faire changer d'avis à lord Hallifax, qui insistait toujours pour qu'ils allassent par Lambeth, et se montrait fort déraisonnable dans cette discussion, pour ne pas dire pis. Lord Shrewsbury fut beaucoup plus poli et de meilleure foi, et convint que Sa Majesté avait raison. Le Roi prit donc congé des ministres étrangers, des lords et gentilshommes qui l'environnaient, et dont plusieurs ne pouvaient retenir leurs larmes à ce triste départ. Il monta dans sa berge et envoya les gardes à cheval, les voitures, etc., par le pont. Une centaine de gardes à pied l'accompagnèrent dans des bateaux devant et derrière sa berge. Ils furent si long-temps à s'embarquer que le Roi manqua l'heure de la marée et n'arriva point à Gravesend avant sept heures du soir. Il fut donc forcé d'y coucher, et le lendemain il reçut du prince d'Orange un passe-port en blanc qu'il lui avait demandé pour envoyer quelqu'un

à la Reine, qu'il jugeait devoir être déjà débarquée en France avec le prince son fils.

« La nuit que le Roi passa à Gravesend, les gardes du prince d'Orange firent exacte sentinelle autour de la maison; mais le lendemain, quand on fut arrivé à Rochester, ils se relâchèrent : ce qui le confirma dans l'idée qu'il avait déjà que le prince d'Orange serait fort aise qu'il s'en allât, et que la personne qui avait apporté le passe-port avait apporté en même temps à l'officier qui commandait sa garde, l'ordre de ne pas le surveiller aussi exactement. On ne mit de sentinelle qu'à la porte extérieure du côté de la rue, et point à la porte de derrière qui donnait sur la rivière. Le Roi, toujours plus persuadé que le prince d'Orange voulait qu'il s'échappât, n'en demeura pas moins dans l'intention de le faire, convaincu que s'il négligeait cette occasion et déjouait, en restant, les projets du prince d'Orange, celui-ci trouverait moyen bientôt de le faire sortir par une autre voie du royaume, et même de ce monde.

« Ce fut le 19 décembre que le Roi arriva à Rochester : il y resta jusqu'au 22 au soir. Avec lui étaient venus quelques uns de ses serviteurs, comme les lords Arran, Dunbarton, Litchfield et Salisbury, attachés à sa chambre, ainsi que Fautrey, Biddulph et Griffin, ses valets de chambre; plusieurs officiers généraux, comme sir John Fenwick, Sackville, sir John Talbot,

Sunderland, qui donnèrent leur démission ainsi que l'avaient donnée, avant que Sa Majesté quittât Londres, lord Newbourg, lord Griffin, lord Litchfield, le jeune Griffin, Fautrey, et plusieurs autres. Le lendemain de son arrivée à Rochester, où était le régiment du comte de Bath, le major de ce régiment, M. Graham, le capitaine Mohun, Crispt et plusieurs bas officiers, donnèrent leur démission, et il déserta un si grand nombre de soldats, que le lendemain, lorsque le régiment partit, de sept compagnies composées chacune de soixante hommes, il n'en restait plus que cent cinquante. Le même jour arrivèrent de Douvres à Rochester le second régiment des gardes et trois autres compagnies ; tous les officiers rendirent leurs hommages au Roi et lui exprimèrent de grands sentimens de loyauté ; mais le major Heuson et son gendre, qui lui servait d'enseigne, donnèrent seuls leur démission. Chaque jour des lettres de Londres ou des personnes qui en arrivaient, apportaient au Roi des nouvelles de la manière dont les choses s'y passaient, et de l'accueil qu'y avait reçu le prince d'Orange. Il apprit que tous les lords spirituels et temporels avaient été convoqués pour se rendre auprès de lui à Saint-James, que la plupart de ceux qui se trouvaient à Londres avaient obéi, mais que l'archevêque de Cantorbéry avait refusé de s'y rendre ou de se mêler de rien tant que le Roi serait, comme il le

disait, retenu prisonnier. » Ce prélat voyait alors les résultats de ce qu'il avait fait depuis quelque temps, et s'apercevait que l'Eglise d'Angleterre, après avoir servi d'instrument au prince d'Orange, devait, selon toute probabilité, n'en retirer d'autre profit que la honte d'avoir abandonné sa fameuse doctrine de non-résistance et de fidélité à son prince, et d'être méprisée par ceux pour l'avantage desquels elle s'était perdue de réputation. Il devint le premier exemple du sort commun à tous ceux qui appellent les étrangers dans leur pays, et qui, semblables à cette fille qui livra le Capitole, en sont d'ordinaire les premiers écrasés. Il reconnut par expérience que ceux qui envahissent un pays ne sont jamais assez bons pour faire des lois, de la liberté et de la religion, le but définitif d'une telle entreprise. Ainsi l'archevêque, qui, par son autorité, avait contribué plus que personne à la défection générale, et avait refusé de se déclarer contre l'invasion, lors même que le Roi eut cédé en quelque sorte à tout ce que ses confrères et lui pouvaient désirer, fut le premier à sentir la pesante main de l'usurpateur : car de tels maîtres ne se contentent jamais d'être servis à moitié. Pour avoir refusé le serment d'allégeance, il fut dépossédé de son évêché et réduit à vivre sur un petit patrimoine d'environ soixante livres de revenu annuel. Il se releva ainsi en grande partie de la honte de sa

faute ; mais il ne pouvait que peu de chose pour réparer les malheurs que son zèle imprudent avait contribué à attirer sur son prince et son pays.

Il était absurde et puéril de s'imaginer que celui qui s'était montré si prompt à usurper les droits d'un oncle, d'un frère, d'un père et d'une épouse, s'y portait seulement par amour de la justice et de la vérité, ou qu'il se laisserait enchaîner par des promesses verbales et retenir par les règles que lui prescrirait le clergé, quand il avait si peu d'égard à ce qu'exigeaient de lui les devoirs de la nature et ceux de la religion. Hélas ! ces protestations solennelles, au moyen desquelles il en imposa aux crédules dévots, ne furent plus pour lui, lorsqu'il eut gagné la partie, qu'un sujet de plaisanterie dont il s'amusait avec les hommes qui avaient mieux pénétré son caractère et ses intentions, et s'étaient décidés aussi facilement à sacrifier leur Roi et leur pays que lui à les attaquer, à condition d'en partager avec lui les dépouilles.

Le jour où le Roi quitta Londres, le prince d'Orange y entra vers trois heures avec beaucoup de pompe, se logea à Saint-James et y reçut tous les complimens et toutes les félicitations de la haute et moyenne noblesse qui se trouvait à Londres. La cité lui adressa des remercîmens par son greffier, et l'ambassadeur d'Espagne ainsi que

le résident de Venise lui firent leurs complimens en particulier.

« Ce concours universel du peuple, qui se précipitait vers l'usurpateur, confirma le Roi de plus en plus dans sa résolution de ne pas différer plus long-temps son départ, quoique plusieurs des évêques (1) et des personnes les mieux intentionnées à son égard l'engageassent à ne point partir, ou du moins à ne pas quitter l'Angleterre, et à demeurer secrètement, soit à Londres, soit dans quelqu'une des provinces. Le docteur Brady, un des médecins de Sa Majesté, lui porta de leur part un écrit contenant les motifs de leur opinion. Il pressa très-fort Sa Majesté de s'y rendre; mais le Roi avait à leur opposer des argumens auxquels on ne pouvait répondre autre chose, si ce n'est qu'on ne croyait pas que le prince d'Orange voulût attenter à la vie de Sa Majesté. Il discuta le tout avec lord Middleton, à qui il avait ordonné de demeurer à Londres après son départ, et de le venir rejoindre le lendemain » pour lui

(1) Selon Dalrymple, « des sept évêques qui avaient été persécutés par le roi Jacques, il n'y en eut qu'un, l'évêque Lloyd de Saint-Asaph, qui alla se présenter au nouveau roi et consentit à lui prêter serment. Quand la reine Marie fit demander à Sancrofft sa bénédiction, il répondit qu'il fallait qu'elle demandât d'abord celle de son père, sans quoi la sienne ne serait pas écoutée dans le ciel. » (t. I, p. 300.)

rendre compte de ce qui se serait passé après l'arrivée du prince d'Orange. Lord Middleton avoua qu'il était difficile de donner un conseil à cet égard ; qu'en considérant la manière dont avait été traité le père de Sa Majesté, c'était hasarder beaucoup que de l'engager à demeurer, quoique cependant les choses ne s'annonçassent pas avec autant de violence qu'à cette époque. « Il dit seulement au Roi qu'il était convaincu, que si Sa Majesté quittait le royaume, elle s'ôterait les moyens d'y rentrer, mais avoua cependant en définitif qu'il n'y avait pas de sûreté pour elle à y rester, et qu'aucun homme raisonnable et réfléchi ne lui pouvait donner le conseil de s'y hasarder. » Il est certain que le Roi n'avait pas lieu d'espérer de trouver beaucoup de sûreté parmi ses sujets ; car, à son arrivée de Feversham, se voyant si bien reçu à Londres, il avait fait offrir à sir Thomas Lewis et à sir Thomas Stamps, deux des principaux aldermen, de se remettre entre leurs mains jusqu'à ce qu'il eût donné pleine satisfaction au peuple sur tous les points où étaient intéressées la religion, la liberté, etc., pourvu qu'ils voulussent lui garantir la sûreté de sa personne. Il ne croyait pas pouvoir donner une plus grande preuve de sa sincérité que de rendre ainsi le peuple maître en quelque sorte des conditions, puisqu'il le serait de sa personne ; mais sir Robert Clayton travailla si bien le conseil commun

qu'on refusa au Roi la garantie qu'il demandait, car à cette époque le prince d'Orange commençait à être plus incommodé que le Roi lui-même du prétexte dont il s'était servi pour autoriser sa venue, et de ses prétendues intentions d'obliger le Roi à satisfaire le peuple; aussi les agens du prince firent-ils tout ce qu'ils purent pour empêcher un accommodement qui, plus que tout autre chose, eût rompu ses mesures. Le Roi le vit assez clairement. Cependant il fit la même offre aux évêques vers lesquels il envoya de Rochester, et particulièrement à l'évêque de Winchester; mais il en reçut la même réponse qu'il ne pouvait répondre de sa sûreté. Il jugea donc que ce serait folie de ne pas quitter le royaume le plus vite qu'il pourrait; cependant il n'y put parvenir avant le 22 au soir, de sorte qu'il passa cet intervalle dans une assez grande inquiétude, ne sachant ce qui résulterait de l'assemblée des lords, et si le prince d'Orange ne prendrait pas de nouvelles mesures; car il avait fait dire au maire et aux aldermen de procéder à l'élection qui devait avoir lieu le jour de saint Thomas, sans exiger du conseil commun les sermens d'allégeance, de suprématie et du test qu'on avait coutume de prêter. Cet empressement à dispenser de l'observation des lois et de l'allégeance prouvait si clairement que la royauté seule pouvait satisfaire le prince, que le Roi jugea qu'il ne

supporterait à cet égard aucun délai. A la vérité, s'il était demeuré, il aurait fort embarrassé le prince et son parti, qui n'aurait trop su comment s'y prendre pour détrôner un roi qui, d'après la loi, ne peut faire mal, et qui se montrait si disposé à donner toute satisfaction à son peuple; mais si d'un côté c'était pour Sa Majesté une raison de demeurer, il y avait en même temps lieu de craindre, si elle traversait les desseins du prince, qu'il employât, comme il en avait le pouvoir, un moyen beaucoup plus court pour écarter l'obstacle; et, quoiqu'un homme ne puisse être assez dépourvu de sentiment humain pour n'avoir pas horreur de souiller d'un parricide la couronne qu'il va porter, il eût été bien imprudent de se risquer sur la foi de la conscience du prince et d'imaginer qu'il consentirait à perdre le fruit de tant de travaux, et à voir son ambition trompée au moment du succès, plutôt que d'ajouter un crime de plus à tous ceux qu'il avait déjà commis. Ces raisons pressaient fortement le départ du Roi, et l'occasion en était favorable; car, outre qu'il était fort négligemment gardé, l'officier qui commandait sa garde était catholique, et le lendemain de son arrivée, près de la moitié des soldats vinrent avec lui entendre la messe. « Il ordonna donc au capitaine Trevanion et au capitaine Macdonald de préparer la chaloupe. Sitôt qu'il sut qu'elle était arrivée et que tout

était prêt, il résolut de partir vers les minuit; mais avant de s'en aller, il jugea à propos de laisser un écrit contenant quelques unes des raisons qui l'avaient obligé à prendre ce parti, et qu'il ordonna de publier aussitôt après son départ. »

« On ne peut s'étonner, dit-il dans cet écrit, « que j'aie pris une seconde fois le parti de la « fuite. J'avais lieu de compter sur un meilleur « procédé de la part du prince d'Orange après « ce que je lui avais écrit par le lord Feversham « et les instructions que j'avais données à ce lord; « mais que ne dois-je pas attendre du traitement « que j'en reçois, lorsqu'au lieu de me répondre « comme je pouvais l'espérer, il a, contre l'u- « sage et le droit des gens, fait arrêter le comte « de Feversham; lorsqu'il a envoyé ses gardes à « onze heures du soir s'emparer des postes de « Whitehall sans m'en avoir averti en aucune « manière; lorsqu'après minuit, et moi déjà au « lit, il m'a envoyé, par trois lords, l'ordre d'être « sorti de mon propre palais le même jour avant « midi? Comment, après cela, ai-je pu me croire « en sûreté tant que je serais au pouvoir d'un « homme qui non-seulement s'est conduit ainsi « envers moi et s'est emparé de mes royaumes « sans que je lui en eusse donné aucun motif lé- « gitime, mais qui, par sa première déclara- « tion, a élevé contre moi, relativement à la « naissance de mon fils, la plus odieuse calomnie

« que puisse inventer la méchanceté? J'en appelle « à tous ceux qui me connaissent; j'en appelle à « lui-même : ni lui, ni eux ne peuvent, en con- « science, me croire capable d'une infamie si fort « contre nature, ni me supposer d'assez peu de « sens pour qu'on ait pu m'en imposer sur une « chose pareille. Qu'avais-je donc à attendre d'un « homme qui, par tous les artifices possibles, a « pris tant de peine pour me faire paraître, aux « yeux de mon peuple et du monde entier, plus « noir que l'enfer? Tout le monde a pu voir, par « la défection générale de mon armée aussi-bien « que du peuple de toutes classes, quels effets ont « produits ces manœuvres en Angleterre.

« Je suis né libre et désire continuer à l'être. « J'ai hasardé ma vie sans aucune crainte en di- « verses occasions pour le bien et l'honneur de « mon pays; je le ferais encore de même, et es- « père le faire, tout vieux que je suis, pour dé- « livrer mon peuple de l'esclavage sous lequel il « est prêt à tomber; mais je ne crois pas devoir « m'exposer à être arrêté et à me voir ainsi privé « de la liberté de combattre pour mon pays. C'est « ce qui me détermine à quitter l'Angleterre, « mais de manière à me trouver à portée, quand « les yeux de la nation viendront à s'ouvrir, et « qu'elle verra à quel point elle a été trompée et « s'en est laissé imposer par les spécieux prétextes « de l'intérêt de la religion et de la propriété.

« J'espère qu'il plaira à Dieu, dans son infinie « miséricorde, de toucher le cœur des peuples, « de leur faire sentir les dangers de leur situa- « tion, et de les amener à de telles dispositions « qu'un parlement puisse être légalement con- « voqué, et, entre autres mesures nécessaires, « s'accorder à donner la liberté de conscience à « tous les dissidens protestans, ayant égard en « même temps à ceux de ma croyance, auxquels « on doit faire part de cette liberté de telle sorte « qu'ils puissent vivre tranquilles et paisibles « comme des Anglais et des chrétiens, et n'être « point obligés de se transplanter, ce qui serait « très-pénible, surtout à ceux qui aiment leur « pays. J'en appelle à tous ceux qui ont vu les « hommes et possèdent quelque expérience, de « déclarer si quelque chose peut rendre cette « nation aussi grande et aussi florissante que la « liberté de conscience. Quelques uns de nos « voisins craignent beaucoup d'en voir jouir l'An- « gleterre. J'aurais beaucoup de choses à ajouter « pour confirmer ce que j'ai dit, mais ce n'est « pas le moment. »

« Le Roi, après son souper, montra ce papier à lord Middleton, et lui ordonna de le faire imprimer à son retour à Londres, mais il ne le lui laissa pas; il chargea lord Dunbarton, gentilhomme de la chambre de service, de le lui remettre le lendemain matin. Il ne voulait pas qu'on

sût qu'il avait parlé de son projet de départ à lord Middleton. Il le dit au comte de Litchfield, à qui il pouvait se fier entièrement, comme à un homme plein d'honneur et qui l'avait servi, en toute occasion, avec beaucoup de constance et de fidélité. Il ne put éviter d'en informer aussi lord Salisbury qui, devant aller le lendemain à Londres, voulait passer cette nuit dans la chambre à coucher du Roi, ce qui aurait rendu le départ du Roi plus difficile, parce qu'il était obligé de passer par la chambre où couchaient ses serviteurs. Lord Litchfield parut très-touché de la confiance que le Roi avait en lui. Sa Majesté se mit au lit à son heure accoutumée, et, quand tout le monde fut parti, se releva, sortit par un escalier dérobé, et traversa le jardin où le capitaine Macdonald l'attendait pour lui montrer le chemin et la conduire au lieu où était le capitaine Trevanion avec la chaloupe. Le Roi y monta vers minuit, avec ses deux capitaines, le duc de Berwick et M. Biddulph. Son projet était de se rendre sur-le-champ à bord du *Smack*, qui avait ordre de se trouver en dehors du pied de Sheerness pour l'y attendre; mais le vent était contraire et si fort que, comme la marée était passée avant qu'ils eussent atteint les salines, ce ne fut guère qu'à six heures du matin qu'ils gagnèrent le Swale; et, ayant contre eux le vent et la marée, il leur fut impossible de gouverner vers le lieu où ils

pensaient que devait être le *Smack*. Ils furent donc obligés de se décider à monter à bord de quelqu'un des bâtimens qui se trouvaient dans le Swale, afin d'y attendre la marée contraire au vent, qu'ils ne pouvaient espérer qu'au jour. Le capitaine Trevanion était d'avis de monter à bord d'un vaisseau hambourgeois, pour reposer leurs gens et y demeurer jusqu'à ce que la marée leur devînt favorable; mais cette idée ne plut pas au Roi, qui proposa de monter sur le vaisseau du capitaine Trevanion, nommé le *Harwich*, qui se trouvait aussi dans le Swale; mais le capitaine lui dit que, quoiqu'il pût lui répondre de la fidélité de ses officiers, il n'était pas également sûr des matelots, et n'osait conseiller à Sa Majesté de s'y hasarder. Le Roi se détermina donc à monter à bord du brûlot l'*Eagle*, sous le commandement du capitaine Wilford, qu'il connaissait pour un honnête et loyal officier, et ayant toute autorité sur son équipage, qu'il commandait depuis un grand nombre d'années. Il demeura sur ce bâtiment jusqu'au grand jour. Alors on aperçut le *Smack* à l'ancre dans le Swale, et à peu de distance. Il avait été obligé de quitter l'endroit où on lui avait ordonné de se tenir, parce que le vent était très-fort et qu'il fatiguait sur ses ancres. Le Roi donc, quoique le vent ne fût pas abattu, se rendit à bord du *Smack* avec ceux qui l'accompagnaient, et prit à la remorque la chaloupe du capitaine

Trevanion et son équipage. Ils étaient en tout vingt hommes et le lieutenant Gardiner, chargé de la chaloupe. Bien pourvus d'armes portatives et de grenades à la main, ils auraient été de force à se défendre contre tous les petits bâtimens occupés à épier les vaisseaux qui sortaient pour leur donner la chasse. Lorsqu'ils eurent gagné la balise du Nore, comme le vent était est-nord-est, et est-quart-nord, ils n'osèrent pas se détourner pour prendre plus bas, mais furent obligés d'arriver vers la rivière et de mettre à l'ancre sur la côte d'Essex, à la gauche du banc de sable et dans une eau tranquille, jusqu'après la marée. Tout ce jour, qui était un dimanche, le vent souffla très-fort, mais vers la nuit il tomba un peu. Sitôt donc que la marée fut finie, ils mirent à la voile et gouvernèrent jusque vers le Read-Sand, et mirent à l'ancre à un mille de la balise. Le lendemain matin, comme le vent était plus modéré, ils mirent à la voile avant le lever du soleil, et atteignirent, sans toucher nulle part, la balise du chenal. Ils entrèrent dans le chenal et gagnèrent ainsi la pointe du nord, avec le projet de doubler la pointe du North-Sand et de passer derrière le Godwins, et ainsi d'éviter les dunes; mais, ayant été gagnés par la marée, ils ne purent la franchir, et gouvernèrent donc à travers les dunes, aimant mieux s'y aventurer que de mettre à l'ancre. Il est assez remarquable

que pendant toute cette journée ils ne virent aucun vaisseau à la voile, et n'en rencontrèrent que sept à l'ancre dans les dunes. Comme le jour commençait à tomber, ils dépassèrent la tête du North-Sand; il y avait alors peu de vent, et vers six heures il commença à neiger. Le vent soufflait toujours de l'est; mais vers onze heures le temps s'éclaircit, et ils découvrirent les hautes terres de France à environ deux lieues à l'avant du navire. Ils gouvernèrent de ce côté, et, comme ils ne pouvaient gagner Calais, tâchèrent d'entrer dans la baie de Boulogne. Ils mirent donc à l'ancre devant Ambleteuse, et trouvèrent dans la rade un vaisseau de guerre français. Ils débarquèrent dans ce village à trois heures du matin, le mardi jour de Noël, vieux style. »

Le Roi éprouva, dans ce petit voyage, toutes les souffrances qui ne manquent jamais d'accompagner ces expéditions secrètes et précipitées; si pourtant, dans un événement si déplorable, on peut parler de souffrances autres que celle de la perte de ses trois royaumes. Cependant, outre le danger qu'il y avait à traverser les mers au cœur de l'hiver dans un aussi petit bâtiment, il fut enfermé tout ce temps dans une petite chambre où il avait tout juste la place de s'asseoir, lui et le duc de Berwick, et dans des craintes continuelles d'être attaqué et pris par ses rebelles sujets. Cependant il eut un moment de gaîté: comme

il avait faim et soif, le capitaine Trevanion voulut lui faire frire un morceau de lard, mais il se trouvait malheureusement que la poêle à frire était percée; en sorte qu'il fut obligé d'en boucher le trou avec un chiffon, et il fallut, pour boire, lier avec une corde le vieux vase couvert de peaux dont il voulait se servir, afin de faire tenir la boisson : ce qui n'empêcha pas le Roi de manger et de boire de meilleur cœur qu'il l'eût fait de sa vie.

C'était ainsi que ces prétendus patriotes anglais chassaient un souverain qui avait donné à ses sujets toutes les preuves d'amour et de sollicitude qu'on peut attendre d'un véritable père de son peuple. Il avait combattu à leur tête, les avait encouragés; avait accru leur commerce, et les avait tenus exempts de taxes; avait soutenu leur crédit, avait fait d'eux un peuple riche, heureux, et plus puissant qu'il n'eût jamais été en ce monde; mais tous ces bienfaits si importans étaient tellement éclipsés par les craintes chimériques qu'ils avaient formées pour leur religion, qu'ils aimèrent mieux l'abandonner tous et violer les lois les plus sacrées de Dieu et des hommes que de ne pas se délivrer de lui pour se jeter aux pieds d'un petit prince, non moins étranger par ses inclinations aux véritables intérêts du pays, qu'il l'était par sa naissance et son éducation. Ils prétendaient que leur religion et leur liberté

étaient prêtes à périr, et qu'en pareil cas on n'était plus lié par les sermens d'allégeance et les lois qui défendent la résistance; mais d'autres, non moins zélés pour le bien public, et beaucoup plus éclairés sur les moyens d'y parvenir, soutinrent au contraire que, quand même cette crainte eût été fondée, et certainement elle ne l'était pas, que même eussent-ils été actuellement persécutés, s'en défendre par le parjure et la trahison était entreprendre la guérison d'une blessure en y introduisant du poison, et se damner pour conserver ce qu'ils regardaient comme le véritable moyen du salut, sans réfléchir que lorsque la religion, lorsqu'on la donne pour motif à des actions mauvaises en elles-mêmes, perd de son pouvoir sur la conscience des hommes, et qu'on diminue par là ce qu'elle a de vertu pour soumettre les incrédules, mille fois plus qu'on ne la peut servir par le succès de pareilles machinations; car rien, disaient-ils, ne peut contrebalancer le tort réel qu'on fait à la religion lorsqu'on l'emploie à faire commettre aux hommes les actions les plus irréligieuses. Mais lorsque, de plus, ajoutaient-ils, on n'a d'autre excuse, pour cette action irrégulière, que des craintes contre lesquelles toutes les assurances possibles ont été données, et qu'il est impossible de voir se réaliser, parce qu'il est impossible à dix hommes d'en subjuguer mille, une telle conduite est le comble de l'impudence aussi-bien que de

l'impiété. La vérité c'est que le Roi n'avait consulté que la religion et la justice, et pas assez son intérêt, tandis que ces prétendus dévots consultaient beaucoup trop leur intérêt, dont ils faisaient la seule règle de morale, et pas assez leur religion. Cependant ils en eussent été récompensés à un certain point, si du moins ils eussent trouvé leur avantage dans ce changement; mais lorsque la guerre, les taxes, l'oppression vinrent prendre la place de ce règne opulent et pacifique de leur roi, ils furent forcés de recourir de nouveau au prétexte de religion pour adoucir au peuple le sentiment de ses pertes et de ses souffrances : et c'est ainsi qu'ils se sont, en définitif, plongés dans un abîme de désordre, de misères, de dissensions, dont ni la raison, ni l'exemple des temps passés ne leur donnent la moindre espérance de sortir, jusqu'à ce qu'ils veuillent faire rentrer dans son cours naturel le gouvernement de leur prince légitime.

FIN DU TOME TROISIÈME.

JAN 12 1921